

www.e-rara.ch

Histoires memorables des grans et merueilleux jugemens et punitions de Dieu avenues au monde, principalement sur les grans, à cause de leurs mesfaits, contrevenans aux Commandemens de la Loy de Dieu. ...

**Chassanion, Jean
Gardesi, L.**

[Genève], 1586

Bibliothèque de Genève

Shelf Mark: Bc 3216

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-6550>

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

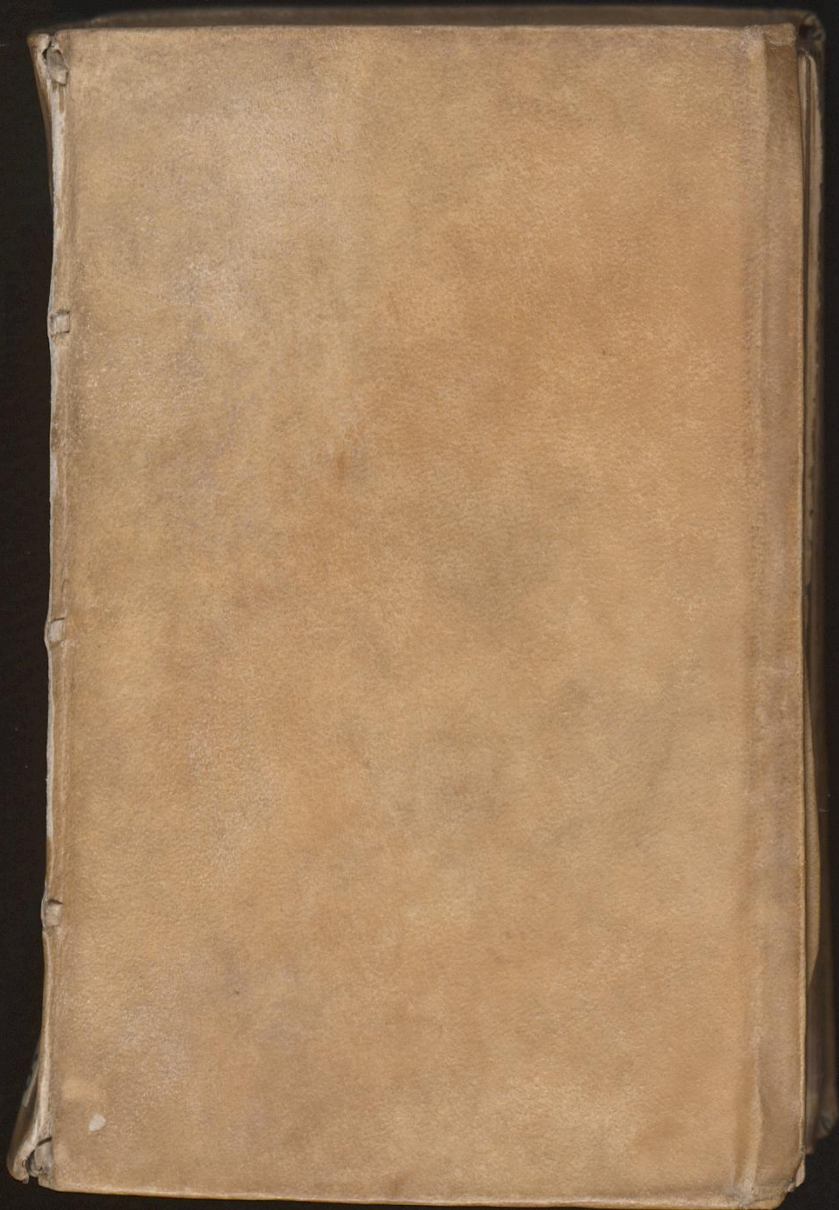
e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

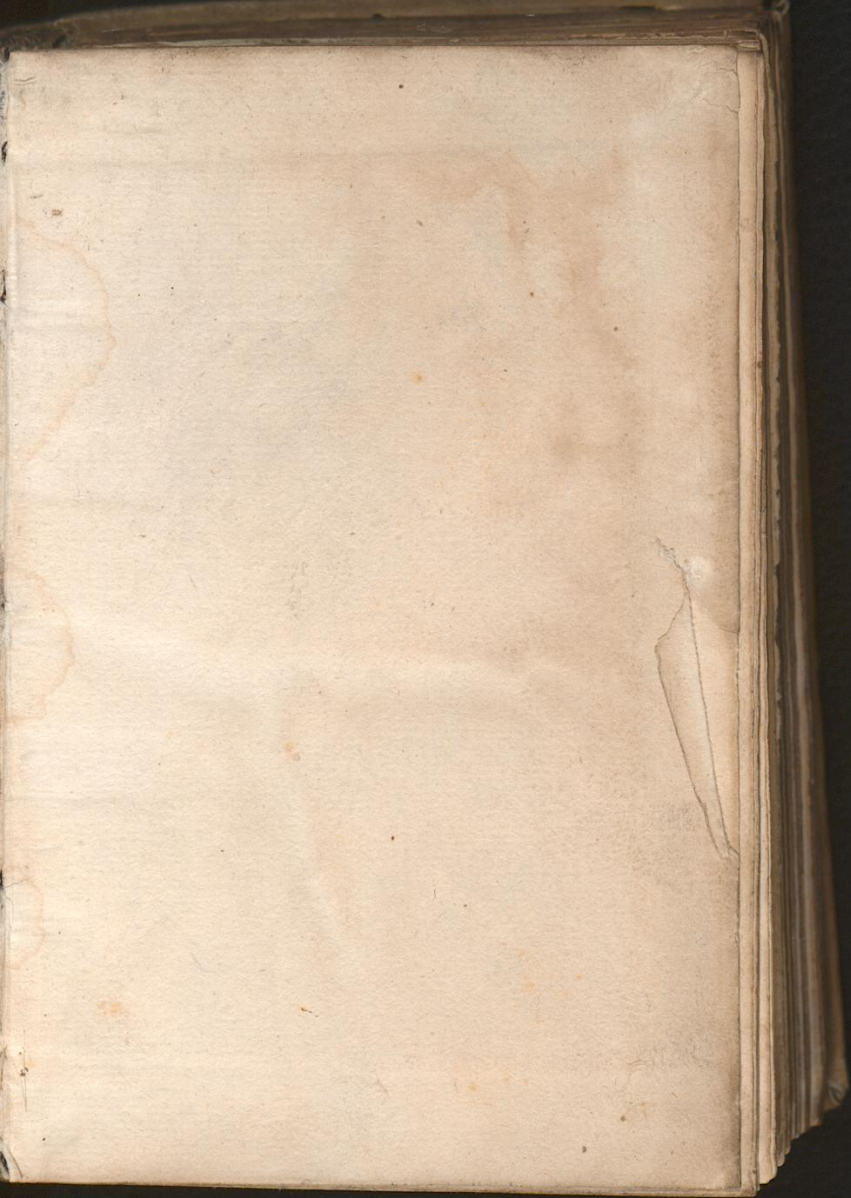
Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

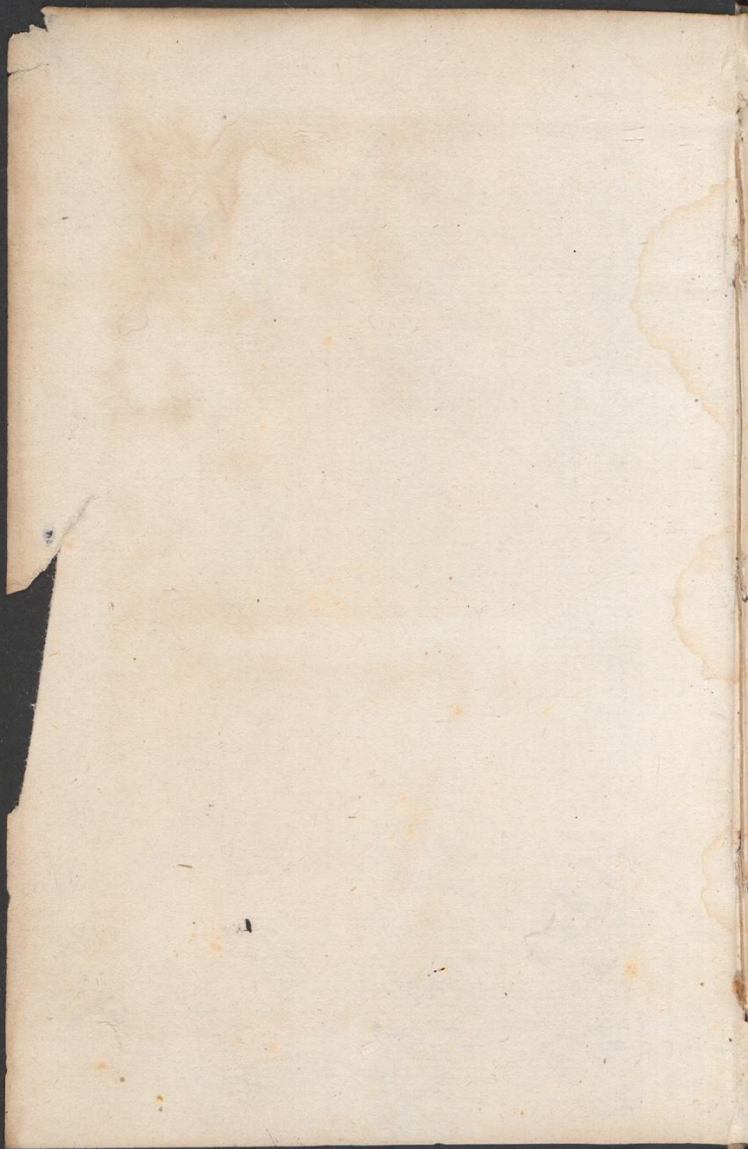
Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

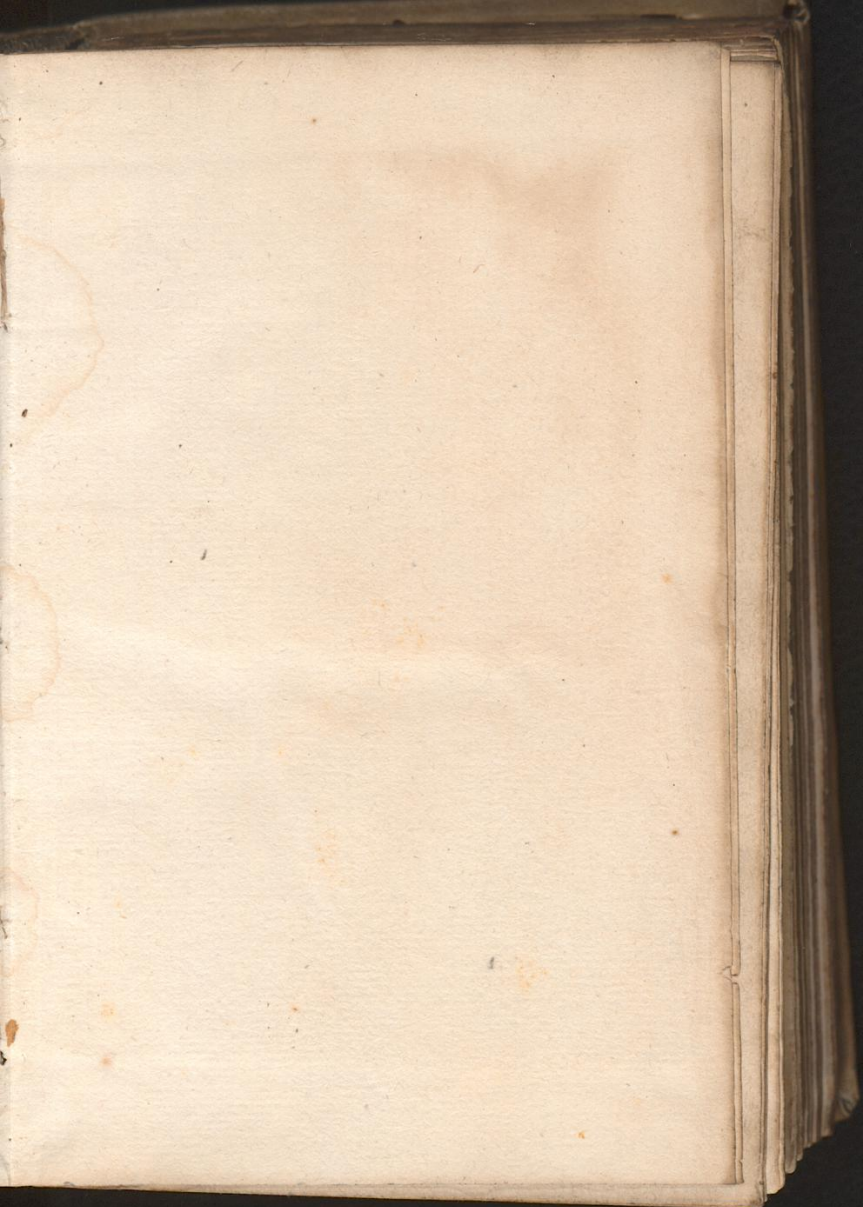


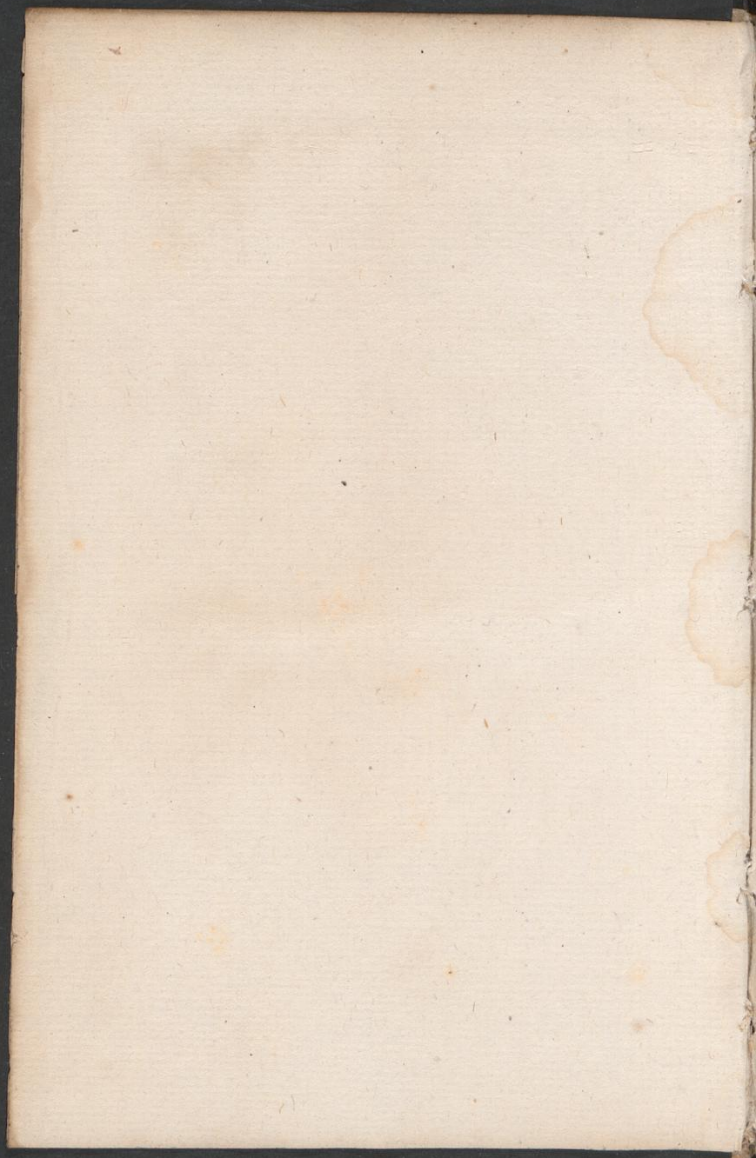


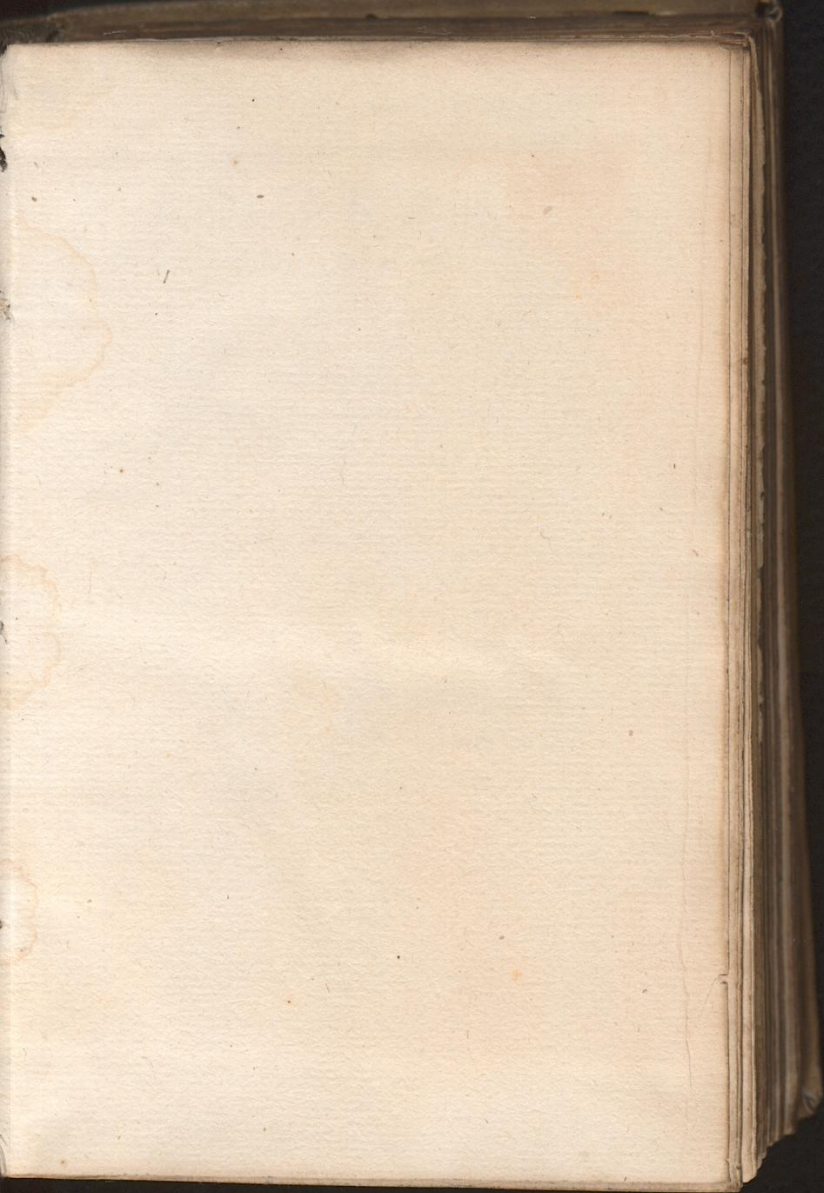
P. DE LORIOL LE FORT

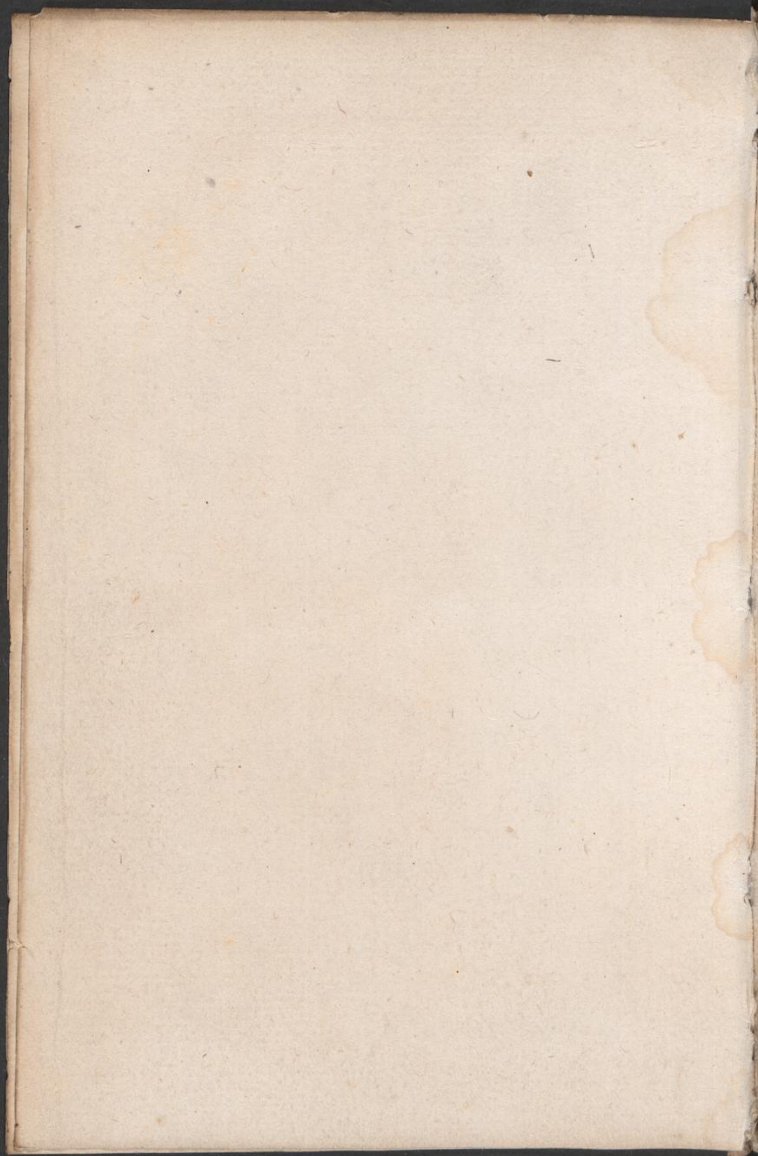












HISTOIRES
MEMORABLES
DES GRANS ET MER-

VEILLEUX IUGEMENS ET
punitions de Dieu auenucs au monde, prin-
cipalement sur les grans, à cause de leurs
mesfaits, contreuens aux Commandemens
de la Loy de Dieu.

LE TOVT MIS EN DEUX

*liures, suivant la distinction des deux tables de
ladite Loy : où il y a plusieurs belles ma-
tieres, seruans d'enseignement
& instruction à un
chacun.*

PAR IEAN CHASSANION
de Monistrol en Vellay.

Par Jean le Preux.

M. D. LXXXVI.

MEMORABLES
DES GRANDS LITTÉRÉS
DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE
Le meschant sera surpris par ses iniquitez,
& sera apprehendé par les cordes de
son peché. Prouerb. 5.



EPISTRE

me dit S. Augustin) ces personnages ont esté en bruit : on doit bien faire cas de ceux la & les auoir en singuliere estime, qui reluisent par dessus les autres en pieté & crainte de Dieu, & ce d'autant plus qu'ils seront esleuez en honneur & dignité: comme tels ont esté quelques princes & rois de l'ancien peuple de Dieu, ainsi que Ioseph, Daniel, Nebemie, David, Iosaphat, Ezechias & Iosias. Apres lesquels comme ainsi soit que vostre Alteſse suiuant les heroiques traces de feu Monseigneur Frideric vostre pere,

a.ij.

EPISTRE

par tout, veu la corruption du
 monde, à cete cause elle a esté
 honoree mesmes des payës. d'où
 vient que la renommee d'un
 Aristides Athenien, d'un Agis
 roy de Sparte, d'un Publicola,
 d'un Camillus, & d'un Fabri-
 cius, Consul & grans Capitai-
 nes Romains, est encores de du-
 ree, pour raison de leur integri-
 té & droiture, & de leur conti-
 nence & modestie. Que si pour
 telles vertus qui n'auoyent que
 l'ombre & apparence, ne proce-
 dans nullemāt de la vraye co-
 gnoissance de Dieu (hors la-
 quelle il n'y a aucune vertu, cō-
 me

EPISTRE

de ce monde, & à la vaine gloire. Au lieu que les vns mal conduits & mal conseillez, ne peuvent souffrir que Dieu regne au milieu d'eux, vous à l'opposite auancez, son regne de tout vostre pouuoir, donnāt faueur aide & secours à tous ceux qui pour telle occasion sont en peine & travaillēt. L'ouuerture que vostre Altesse a faite à l'Eglise Frāçoise en la ville d'Heidelberg des le commancement de cete annee, montre clairemant le saint zele qu'elle a enuers Dieu, à ce qu'il soit glorifié en toutes l'āgues, & que les poures

EPISTRE

Electeur du S. Empire, de tres-
 heureuse & immortelle me-
 moire, marche gayement, ten-
 dant à ce qui est de l'honneur
 & gloire de Dieu, & de la pu-
 reté de son service: vostre re-
 nom aussi en est tant plus cele-
 bre & illustre, entre tous ceux,
 desquels l'aveugle ignorance
 & malicieuse opiniatreté n'a
 point perverti le iugement: & à
 bon droit, veu la peruersité de
 ce siecle, dont les plus grans ne
 sont pas communemāt les plus
 affectiōnez, à la pieté, ains plu-
 tost adonnez, à l'amour d'eux
 mesmes, aux plaisirs volages
 de

EPISTRE

de ce monde, & à la vaine gloire. Au lieu que les vns mal conduits & mal conseillez, ne peuvent souffrir que Dieu regne au milieu d'eux, vous à l'opposite auancez, son regne de tout vostre pouuoir, donnāt faueur aide & secours à tous ceux qui pour telle occasion sont en peine & travaillēt. L'ouuerture que vostre Altesse a faite à l'Eglise Française en la ville d'Heidelberg des le commencement de cete annee, montre clairemant le saint zele qu'elle a enuers Dieu, à ce qu'il soit glorifié en toutes l'agues, & que les poures

EPISTRE

refugiez, ayent de quoy se conso-
 ler durãt leur triste exil. Et ia-
 coit qu'ayez cet honneur d'estre
 Prince d'Empire, & soyez al-
 lié avec l'une des plus opulen-
 tes & illustres maisons de tou-
 te la Germanie, & que par les
 armes & voyages belliqueux
 qu'avez faits en diuerses con-
 trees, vous vous soyez rendu
 redoutable à plusieurs: vostre
 cœur ne s'est point pourtãt esle-
 ué plus haut, ayant appris à
 glorifier Dieu en toutes choses,
 Et au lieu que plusieurs qui
 ont domination sur autrui, fou-
 lent leurs suiets, & les greuent
 estran-

EPISTRE

estrangementant, & s'abandon-
nent à dissolution: vous au con-
traire soulagez vostre peuple,
l'entretenez paisiblement, &
procurez son salut, tant qu'il
vous est possible, servant de mi-
roir à plusieurs de vraye pieté,
continence, magnanimité, mo-
destie, & autres telles vertus,
qui sont les plus beaux orne-
mans, dont les Princes puissent
estre parez.

C'est pourquoy Monseigneur,
j'ay prins la hardiesse de metre
en veüe cete memorable histoi-
re, sous le nō tresillus. de vostre
Altesse, digne d'estre opposee

EPISTRE

à tous ceux, qu'on void ici tre-
buche, en ruine & confusion,
flaitris d'ignominie, à cause de
leur impieté, lâches tours & a-
ctes vituperables. Pour raisons
desquels plusieurs Princes &
Monarques sont ici nommez,
ayans encouru la iuste vengen-
ce de Dieu sur eux, par embus-
ches, surprinses, assassinats, des-
cōfitures, pertes de bataille, de-
struction de royaumes, & ruine
d'Empires, & autres tels acci-
dents estranges. Esquelles cho-
ses vostre Altesse trouvera
dequoy admirer la grandeur
de Dieu, par les merueilleux
effects

EPISTRE

effects de sa iustice, qui n'espargne aucun, & n'a point acceptiõ de personne. Ce qui doit servir d'instruction, principalement aux grans, pour bien cognoitre que leur deuoir est, s'ils veulent prosperer, de porter à Dieu tel hõneur & reuerance, que pour crainte de l'offenser, ils se gardent de toute oppression & violence, seruent d'exemple aux autres de pieté, clemence, benignité & attrempẽce, & autres semblables vertus. Desquelles bien que par une singuliere grace de Dieu vostre Altesse soit richement ornee, elle ne sera

EPISTRE

sera toutes fois que tant plus incitee par cete lecture (s'il lui plait y passer le temps quelquefois) à perseuerer touiours courageusement en l'obeissance de Dieu. Et iacoit qu'il y ait des euenemens tristes & piteux, pour la sympathie qui doit estre entre tous les hommes : neantmoins la diuersité des matieres & des histoires vous donnera quelque plaisir & recreation, s'il vous plait y ietter la veüe. Je n'ay point fait difficulté Monseigneur, de vous dedier ce petit ouurage en cete langue, sachant qu'elle vous est familiere

EPISTRE

liere & agreable.

Monseigneur, ie prie le tout
puissant, le dominateur du ciel
& de la terre, le Pere de nostre
Seigneur Jesus Christ qui en
vous fortifiant touiours de la
vertu inuincible de son Esprit
il vous conserue & maintiene
heureusement, benisse vostre
tresillustre famille, & Mon-
seigneur le ieune Prince vostre
neuen, à son honneur & gloire.
A Heidelberg le 15. Aoust
1586.

De vostre Altesse

Treshumble & affectioné seruiteur
IEAN CHASSANION.



LES NOMS DES AV-
THEVRS, DESQUELS LA
pluspart des exemples conte-
nus en ces deux liures
ont esté extraits.

<i>Moyse, & autres Ha-</i>	<i>Sallustius.</i>
<i>giographes.</i>	<i>Suetonius.</i>
<i>Tertullian.</i>	<i>Corn. Tacitus.</i>
<i>Cyprian.</i>	<i>Ammi. Marcellinus.</i>
<i>Eusebe.</i>	<i>Iustinus.</i>
<i>Socrat. Theodoret &</i>	<i>Eutropius.</i>
<i>Sozom.</i>	<i>Lampridius.</i>
<i>Niceph. Ruffin.</i>	<i>Spartianus.</i>
<i>Suidas.</i>	<i>Flavi. Vopiscus.</i>
<i>Chrysostome.</i>	<i>Cuspinianus.</i>
<i>Luther. Illiricus.</i>	<i>Orosius. Aimoinus.</i>
<i>Herodote.</i>	<i>Greg. Turonensis.</i>
<i>Thucydide. Dionys.</i>	<i>Anto. Volsus.</i>
<i>Halic.</i>	<i>Paul. Diaconus.</i>
<i>Diodorus Siculus.</i>	<i>Luithprandus.</i>
<i>Polybe. Plutarque.</i>	<i>Olaus magnus Go-</i>
<i>Herodian. Dion.</i>	<i>thus.</i>
<i>Procopius. Iornandes.</i>	<i>Sabellius.</i>
<i>Agathius. Alianus.</i>	<i>Anto. Panormitanus.</i>
<i>Tit. Livius.</i>	<i>En. Sylvius.</i>
	<i>Rauisus.</i>

<i>Rauisus.</i>	<i>Platina. Nauclerus.</i>
<i>Hierony. Marius.</i>	<i>Vincentius.</i>
<i>Alex. ab Alexandro.</i>	<i>Hugo Cluniacensis.</i>
<i>Petr. Pramonstraten-</i>	<i>Benno Baleus.</i>
<i>sis.</i>	<i>Gaguinus.</i>
<i>Mich. Ritius Neapo-</i>	<i>Paul. Æmilius.</i>
<i>litanus.</i>	<i>Froissard. Enguerran</i>
<i>Fulgosus.</i>	<i>de Monstrelet.</i>
<i>Franc. Picus Miran-</i>	<i>Philippe de Commi-</i>
<i>dulannus.</i>	<i>nes.</i>
<i>Bembus.</i>	<i>Nicole Gilles.</i>
<i>Anto. Bonfinius.</i>	<i>Guicciardin.</i>
<i>Munsterus.</i>	<i>Paolo Iouio.</i>
<i>Ioan. Vvicius.</i>	<i>Benzoni Milanois.</i>





P R E F A C E .

Sila vertu , & le premier degré de sagesse au dire d'Horace, est de fuir le vice, il est nécessaire de cognoistre l'un & l'autre, & d'estre aduerti du mal, que le vice aporte, pour s'en donner de grade: à fin que sans y penser on ne viene à s'ahurter au peril, & s'enlacer aux filez deceuables de peché. A ceste cause le grand & renommé Philosophe voulant monstrier que cest des vertus morales, selon la cognoissance & lumiere de nature qu'il à eüe, ne s'est pas contenté de declarer simplement la propriété, le naif & l'obiet d'une chacune d'icelles mais leur a opposé leurs vices contraires d'une part & d'autre, à fin qu'au regard d'iceux, qu'on void estre si dereglez, si dommageables & pernicieux, elles soyent tant plus aimables & prisées. Voila pourquoy aussi Dieu nostre souuerain & parfait Legislatteur pour nous mieux diuire & façonner au moule de toute vraye & solide vertu & digne de louange vse plustost
de

P R E F A C E .

de defence en sa Loy , que de commandemens affirmatifs, à fin de nous diuertir du mal deuant toutes choses, auquel nous ne sommes que par trop enclins. Et comme par ce moyen la cognoissance de peché nous est donnée, aussi la peine que le peché apporte, nous y est proposée, par les menaces & maledictions qui y sont denoncées: à fin que ceux qui ne sont induits ni esmeus à bien faire par les promesses de vie & salut, qui leur sont faites, qu'à tout le moins la crainte de la peine, qui suit le peché comme l'ombre le corps, les retienne & empesche de s'abandonner à iniquité. Or si telles menaces doiuent auoir cest vsage, c'est principalement l'executiō d'icelles, qui doit seruir à cela: quand on voit par effect l'orage de l'ire de Dieu tomber sur la teste mesme des plus hautains, pour luy auoir esté desobeissans & rebeles. Pour ceste raison le Prophete dit, Que quand les iugemens de Dieu sont en la terre, les habitans d'icelle apprenent iustice. cest voirement ainsi que tous deuroyent faire leur profit de tels exemples tant de ceux qui se presentent iournellemāt à nos yeux, que de ceux du temps iadis, dont la memoire nous est conseruee par le benefice de l'histoire. A raison dequoy elle nous est

PREFACE.

utile & profitable, en ce que nous racontant la verité des choses passees, qui autrement demeureroient enseuelies sous vn perpetuel silence, elle nous propose tels effets pour aduertissement de bien & de mal, metant deuant nos yeux le vice & la vertu, la peine & le loyer des bien & mal viuans. Qui est vn apprentissage tresaisé & profitable à vn chacun, pour se faire sage aux despés d'autrui. A ceste cause l'histoire a esté appelée des Anciens le tesmoin des temps, la lumiere de la verité, la maistresse & le miroir de la vie: d'autant qu'en la personne d'autrui elle dône instruction & enseignement, à tous ceux qui y voudront entendre, de se sauoir regir & conduire bien & honestement. Partant ceux la sont dignes de louage, qui ont pris ceste peine d'enregistrer & mettre par escrit les actes & euenemens memorables de leur temps, pour en faire part à leur posterité. Là se manifestent ouuertement & comme à plaine veüe les hauts & merueilleux faits de Dieu, & de sa iustice & de sa prouidence: par laquelle iaçoit qu'il conduise & gouerne les siens, assauoir ceux qui le reuerent & se confient en lui, d'vne façon speciale & singuliere, ainsi qu'il appert par les saintes histoires, que nous
auons,

P R E F A C E

auons, touchant l'estat & entretenement
 de l'Eglise ancienne & primitiue: il ne lais-
 se pas pourtant d'estendre sa puissance par
 tout, remuant & maniant les gens profa-
 nes & incredules comme il lui plait, &
 faisant d'eux ce qu'il veut. Car il a le sou-
 uerain empire & domination de tout l'v-
 niuers, le maniement de toutes choses, &
 la principale conduite de tous les affaires
 des hommes, quels qu'ils soyent: en telle
 sorte que rien n'aduiet au monde à l'a-
 uenture ni par cas fortuit, mais par la vo-
 lonté d'icelui: selon laquelle il dispose
 par vn droit mouuement tant le general
 que le particulier, & ce d'vne façon & par
 vn ordre admirable. Ce qu'on apperceura
 quand on y voudra prendre garde, & bien
 considerer le tout, singulierement la fin
 & l'issuë. Là voit-on paroistre les grandes
 & merueilleuses vertus, assauoir sa bonté,
 sa iustice & sa puissance, en ce qu'il esleue
 & fauorise les vns, abaisse & chastie les au-
 tres: benit & fait prosperer ceux qu'il lui
 plaist, maudit à l'opposite & fait deschoir
 & destruire ceux qu'il veut, & qui l'ont
 deserui. C'est lui aussi, qui leue la teste aux
 Principautez, qui maintiët l'estat des Re-
 publiques, des Royaumes & Empires, ius-
 ques à ce que par le comble & la pesan-

P R E F A C E

teur de leurs iniquitez ils trebuschent en ruine & desolation : en quoy il est glorifié par l'exécution de ses tresiustes & tres-equitables iugemens, quand les iniques & peruers apres auoir longuement abusé de sa douceur, benignité & patience, recoiuent le loyer & la peine deuë à leurs forfaits. En cela, di-ie, reluit vne sagesse de Dieu admirable & incomprehensible, quand par vne telle disposition de choses si diuerfes & en si grand nombre il vient au point qu'il a ordonné, punissant le monde selon ses demerites. Cela se void mesme és histoires des autheurs profanes. A quoy toutesfois ils n'ont gueres pensé eux memes, & peu de gens aussi y ont pris garde depuis, se contentans la pluspart du simple recit des choses escrites, pour en auoir quelque plaisir & passe-temps, sans regarder plus loin. Mais le vray & principal usage doit estre, de remarquer songneusement les effets de la prouidence de Dieu & de sa iustice, pour apprendre à se contenir en quelque modestie & crainte de Dieu: voyant que ceux qui se sont portez en quelque rondeur, equité, temperance & autres vertus natureles, ont esté aucunement espargnez, & que les autres sont trebuschez en ruine, portans la

PREFACE

la peine de leurs iniustices. Ceste consideration la , doit esmouuoir vn chacun à se destourner de mal faire , & à suiure ce qui est de soy honeste & louable , puis que Dieu se monstre tant irrité , contre tous ceux qui menent vne vie peruerse & damnable. Voila pourquoy ayant remarqué les grandes & horribles punitions de peché, qui sont aduenües au monde , par le trefuiste iugement de Dieu , selon le contenu des histoires tant de l'Escriture sainte, que d'ailleurs, ie les ay recueillies, & les ay assorties & arrangees ici les vnes apres les autres , selon la diuersité des forfaits commis , & selon l'ordre & la suite des temps , que i'ay tasché de suiure au plus pres qu'il m'a esté possible: pour faire voir comme en vn tableau , & comme tout de vne veüe , les grands & espouuantables iugemens de Dieu , sur ceux qui lui ont esté rebeles , & qui ont contreuenu à sa sainte volonté. Non que ie pretende les pouuoir comprendre tous , car ce seroit chose non seulement difficile , mais aussi impossible : mais c'est pour mettre en euidence les plus remarquables, dont i'ay peu auoir cognoissance : & ce à fin que si les plus deprauetz, dissolus & desbordez d'aujourd'hui , qui courent à bride abbatue

P R E F A C E

apres leurs meschantes cupiditez, ne font
 point touchez d'aucune crainte, pour
 quelques signes de la seuerité de Dieu qui
 se presentent deuant leurs yeux : que par
 vne si grande nuee & multitude d'exem-
 ples ils soyent effrayez, & aucunement
 retenus, pour l'ire ineuitable & l'horrible
 vengeance de Dieu qui est apprestee con-
 tre tous mal-viuans. Les periures, idola-
 tres, blasphemateurs & autres tels deu-
 yez & profanes, les meurtriers aussi, pail-
 lards, adulteres ramisseurs & tyrás, verrót
 ici, ce qui leur pend à l'œil, par le malheur
 qui est aduenü à leurs semblables. Car
 quoy que pour vn téps ils se soyent en-
 dormis en leurs vices, & aueuglemát, ayét
 iouy de leurs plaisirs, & se soyent esgayez
 en leurs malefices & cruautez, ils ont ne-
 antmoins trainé tousiours apres eux le
 cordeau, par lequel estás plustost qu'ils ne
 pensoyent, enlancez, ils ont esté surpris &
 attirez à leur ruine & confusion. Ce qui
 pourra seruir d'instruction & auertissemét
 à ceux, qui ne sont pas du tout obstinez au
 mal, pour les amener à quelque correctiõ
 & amédement: & pour cõfermer ceux qui
 craignent Dieu, en la poursuite & conti-
 nuatiõ de leurs bõnes & louables mœurs.
 Car si ainsi est, que Dieu se mõtrent si seueré

P R E F A C E

vengeur des iniquitez & forfaits de ceux, qui se plaissent à lui desplaire: il ne faut pas douter qu'à l'opposite il ne se réde benin, gracieux & liberal, enuers tous ceux, qui se serót estudiez à lui complaire & agréer par bonnes œuures, pour les remunerer selon ses promesses. Grands & petis, ieunes & vieux, hommes & femmes, & tous autres de quelque qualité & condition qu'ils soyent, pourront ici apprendre aux despens d'autrui, comment ils se deuront conduire enuers Dieu, & entre eux-mesmes, pour viure sainctemēt & sans reproche, en vne bonne paix & vnion, les vns avec les autres: en euitant & fuyant les vices & forfaitures, pour raison desquelles Dieu qui est iuste iuge, a fait punition & vengeance de ceux qui en ont esté entachez & coupables. En quoy il y a ample matiere & argument pour clorre la bouche aux Epicuriens & Atheistes de nostre temps, & les rendre conuaincus: d'autant que tels euenemens & punitions en si grand nombre sont preuues manifestes, qu'il y a vn Dieu, qui a soin des choses humaines, & qui est iuste, punissant les iniques & malfaiteurs. Et en ce que tant de maux & forfaits ont regné de si long temps, & regnēt encores sur la terre,

P R E F A C E

on voit combien grande est la corruption & peruersité des hommes, & quels sont les fruits du peché originel, quád n'estans nullement adressez ni conduits par le sainct Esprit, ils sont laissez en leur naturel. Surquoy les vrais Chrestiens & fideles auront tant plus d'occasion de reconnoistre la grande misericorde de Dieu & sa singuliere grace enuers eux, en ce qu'estans receus à merci, ils sont renouuelez pour mieux conuerser que les autres. En somme on pourra ici apprendre (si tout iugement ne défaut) à auoir en haine & horreur le peché, voyant quel est en fin son payement & son salaire: contre laquelle la iustice & vengeance de Dieu fait continue poursuite, iusques à extreme execution, qui est seueré & rigoureuse.

Quant au mot de Iugemens, i'ay suyui le langage de l'Escriture sainte, en laquelle comme les ordonnances & commandemens de Dieu sont souuât appelez iugemens, d'autant qu'il n'y a rien qui ne soit droit, iuste & equitable: pareillemant aussi les punitions que Dieu fait pour le mespris d'iceux, sont appellees de ce mesme nom, comme en Exode chap. vi. & au second liure des Chroniques, chapitre xx. & xxii. & en Ezechiel v. & xi. & ailleurs:
parce

PREFACE

parce qu'elles sont aussi iustes, ne procedans que du tresiuste iugement de Dieu, dont nul ne se peut plaindre qu'injustement.





ODE DE LA VEN-
GEANCE DE DIEU
sur les iniques.

(C. 10)

DAns l'espais ombrageux
Des nues vagabondes,
Sur les flots orageux
Des perilleuses ondes,
Avec son esclatant
D'un horrible tonnerre
Se monstre en un instant,
L'ire de Dieu sur terre.

L'ire du Tout-puissant
Sur l'amas d'iniustice
S'eleue punissant

DM

Du monde la malice,
D'un furieux regard
La vengeance Diuine,
Auance (quoy que tard)
Des meschans la ruine.

D'une main elle tient
Des flesches transperçantes,
De l'autre main soustient
Ses espees trenchantes:
Outree de despit,
De courroux enflammee,
Ne donne aucun respit,
Tant elle est animee.

Ses yeux estincellans,
Et sa bouche embrasee
Embrasent moncelans

Flammes feux de duree.
En ce poinct se tournant
Cà & là sur la presse
Va maints durs coups donnât
De mortelle destresse.

Les plus audacieux,
Tous foudroyez par terre,
Aux plus horribles lieux
Des tormens elle enserre.
Et n'y a rien si fort
Ni de si haute monstre,
Qui ne sente l'effort.
De sa rude rencontre.

O vous plus qu'insensez,
Quand parmi vos delices
Abrutis, ne pensez

A vos

*A vos grands malefice!
Cuides-tu eschapper
Le fort bras de la parque,
Qui vient sur toy frapper,
Quoy que tu sois Monarque?*

F I N.



S O N E T A

L'AVTHEVR.

T On liure, cher ami, sert de maistre d'es-
bole

Pour faire la leçon à grans & à petis:
D'un mox, pour les tenir en crainte assuietis
A la voi: du Seigneur, qui tône en sa parole:
D'un vray espouuantal, d'un qui de vers le
pole,

D'un mirir, où les grans voyent aneantis
Ceux, qui pensent baltir sur fermes pilotis
Leur caduque grandeur, & leur gloire friuole.

Il sert d'un échaffaut dextremant façonné,
Où du monde l'orgueil on peut voir tronçonné,
Et les forces des forts par un plus fort deffaites:
D'un tableau, où tu peins la iustice de Dieu,
Et au commencement, à la fin, au milieu
Les traits de sa bonté, & les graces qu'il t'a faites.

I. Gardefi de Montauban.



HISTOIRES
MEMORABLES DES

GRANDS ET MERVEILLEUX
Iugemens & punitions de Dieu auenues
au monde, principalemât sur les grands,
à cause de leurs meffaits, contreuens
aux commendemens de la premiere Ta-
ble de la Loy de Dieu.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I.

*Combien est grande la corruption & peruersité
du monde present.*



OMME celuy qui prenant
plaisir à voir vn lieu recrea-
tif & delectable, vn parterre
couuert & peint de toutes
belles fleurs, vn iardin paré
& reuestu de toutes plantes exquisés & ar-
bres fruitiers, se fache aussi tost, quand par
vn orage soudain & impetueux il voit tout
cela flaitri & fracassé, ou bien est contraint
de jeter sa veüe sur des lieux haues & ra-
boteux, pleins de ronces & espines: de

mesmes aussi on ne peut qu'estre marri & desplaisant, quand voyant d'un costé l'heureux auancement de la lumiere salutaire de laquelle le ciel fauorize cest vniuers en maints endroits, on apperçoit d'autre part tant de nuages ombrageux, & tant de tenebres espesses, où pullulent & croissent vne infinité de desordres & confusions, qui desfigurent la face du monde estrangement: quand celui qui doit estre doux & paisible, est malin & querelleux: & qu'au lieu destre veritable & entier, il est double de cœur, desloyal & trompeur: & au lieu d'estre modeste, attempé & humain, il est arrogant, cruel & dissolu: & au lieu de seruir à Dieu, sert du tout à soy mesme & à ses passions. Ce qui ne se void que par trop. Car il n'ya espee de malice, qui ne soit sur les rengs. L'impieté regorge sa fureur auec iniustice, en ceux desquels il est dit, Que nul n'entend & ne cherche Dieu. Leur gosier est vn sepulcre ouuert, vsans frauduleusement de leurs langues: venin d'aspic est sous leurs leures, & n'ont en leur bouche que malediction & amertume. Leurs pieds sont legers à espan dre le sang, destructiō & misere est en leurs voyes, & n'ot point cognu la voye de paix. Bref la crainte de Dieu n'est point deuant leurs yeux. Dont il auient, que n'estant
retenus

retenus par aucune bride, comme cheuaux
eschappez, donnent carrière à leur par trop
audacieuse impetuosité, s'eslançans à toute
rurpitude & meschef. Ainsi forcenez, les
vns maugreent, despitét & renient (ô quel-
le fureur!) le Dieu qui les a creez & mis au
monde avec blaphemes horribles: les au-
tres ne sont point honteux d'estre periures
manifestes, violans & rompans toute foy &
promesse: les autres comme ils sont cruels
& sanguinaires, ne cessent d'exercer toute
violence. Aux vns les paillardises & adulte-
res ne sont que ieux & esbats, dont ils se
vantent & glorifient: aux autres les trom-
peries, extorsions & rapines sont exercices
ordinaires, & n'ont point de plus beau me-
stier que cela. Tous lesquels maux sont si
communs & si frequens auiourd'huy entre
les hommes, qu'il semble vrayement que ce
ne soit qu'une mer de monstre hideux de ce
môde ci, ou vne forest espesse pleine de bri-
gans & voleurs, ou quelque desert horri-
ble, auquel les habitans de la terre deuenus
sauuages & desnaturez, hors de leurs sens
& raison humaine, sont transformez en be-
stes brutes: les vns semblables à des tigres
ou lions, les autres à des loups, les autres à
des renards, les autres à des chiens & por-
ceaux. Ha: geint pechieresse (diroit l'homme Isa. i.

de Dieu, s'il viuoit à present) peuple aggraué d'iniquité, semence maligne, enfans corrompus: ils ont delaisé l'Eternel, ils ont prouoque le Saint d'Israel, ils se sont retirez en arriere. Le noble fier & hautain mesprise autrui, prompt a frapper, ternissant son lustre par ses vices & iuremens. Le magistrat partial & corrompu, renuerse l'equité. Le marchand auare & conuoiteux de gain, ne se souuiet plus de sa rondeur, ni le laboureur de sa simplicité. Ainsi la vertu demeure en plusieurs enseuelie, la pieté bannie, la iustice opprimee, & l'honnesteté se voit soulee aux pieds: en telle sorte que toutes choses estans comme renuersees & mises c'en dessus dessous, du mal on dit le bien, & du bié le mal: des tenebres on fait la lumiere, & de la lumiere les tenebres: de l'amer le doux, & du doux l'amer. Par tel desordre & confusion les plus vertueux sont mesprizez, pendant que gens de neant & du tout vicieux sont caresez & fauoris.

CHAP. II.

*Quelle est la cause du grand desbordement
des vices de maintenant.*

SI nous voulons considerer d'où vient vn si grand desordre & vne telle corruption

ruption de mœurs, nous trouuerōs en premier lieu, que c'est d'autant que le monde va tousiours de mal en pis, suiuant ce que nostre Sauueur & Redempteur Iesus Christ le Fils de Dieu a dit, Qu'au dernier temps (auquel nous sommes) l'iniquité sera multipliee. En apres nous aperceurons en ceci vne iuste vengeance de Dieu sur la malice & ingratitude des hommes, desquels com-^{Matth.} il se veut de plus pres approcher pour leur bien-faire en leur presentant la lumiere de sa grace, plus ils s'efforcent de s'estrāger & eslongner de luy, & se rendent beaucoup plus malicieux & plus obstinez, qu'ils ne monstroyent auparauant, tant s'en faut qu'ils en deuiennent meilleurs : ne plus ne moins que ceux qui ont les yeux chassieux & la veuë tēdre, lesquels sont plus esblouis & offusquez des rayons du soleil, qu'ils n'en sont esclairez. Ainsi les hommes au lieu de s'amender s'empirent, & leur malice croit iournallement. A quoy aussi aucuns des grands prestent l'espaule, pendant que iustice sommeille, & que l'impunité des malesces donne toute licence, & rend chacun hardi à mal faire, & qu'aucuns d'iceux ne se montrent gueres plus vertueux, que les autres. Malheur à desplorer entre tous autres, tirant apres soy cest horrible desbordemēt

de maux, que on voit comme vn torrent impetueux rauager par tout: quād ceux qui deuroyent tenir ferme le gouuernail de la Republique, le laschent, se laissans endormir par le feint & deceuable chant des effeminez plaisirs & voluptez de la chair: ou bien se laissent transporter par l'orage de leurs violētes & furieuses passions, au danger eminent d'vn perilleux naufrage: au lieu que leur sogneuse vigilāce & attrempance, accompagnee de la suite des autres belles & louables vertus, leur deuroyent seruir de voiles & cordages, d'ancre, de mas, & de hune, pour biē dresser & cōduire le vaisseau qu'ils ont en main, & ceux qu'ils ont en charge: ausquels ils doiuent monstrier tout bon exemple, & leur estre comme miroir de vertu. Car ils sont esleuez comme sur vn haut theatre pour estre regardez d'vn chacū: les vices & fautes desquels sont ainsi que des laides taches & macules au visage, qu'on ne peut cacher. Partant doiuent-ils estre sogneux de mener vne vie honneste & vertueuse pour induire & esmoouoir le peuple à faire le semblable. Car cōme dit le Philosophe, tels sont les suiets, que le prince: d'autant que chacun tasche à se conformer à l'appetit de son superieur, duquel la volqnté & les mœurs ser uent de
loy

loy, singulierement à mal faire. A quoy s'abandonnent les hommes par vne telle occasion trop soudainement. Dont s'ensuit vne ruine irreparable non moindre que celle de quelque grand edifice, lequel par faute de ses colonnes & piliers qui le sostenoyent, tombe par terre. Ainsi le nauire ayant perdu son gouuernail est à l'abandon, exposé à la merci des vagues, à l'impetuosité des vents, & à la fureur de la tempeste, sans adresse ni conduite. Ainsi le corps humain n'ayant plus la lumiere de ses yeux demeure en tenebres tout aueugle, pour ne rien faire qui soit droit, & pour trebuscher en la fosse. Voila comment tout est peruersti & corrompu.

CHAP. III.

*Que les grands ne voulans point estre repris,
ne peuent euitier la correction, qui se fait
par la main de Dieu.*

EN ce pōure & miserable estat chacun s'endort & se flatte, chacun poursuit son train accoustumé avec vne obstination au mal: mesmes plusieurs de ceux qui ont pouuoir & autorité sur autruy, lesquels selon qu'ils sont abruuez & entretenus d'vne

fole opiniõ d'eux-mesmes, se font accroire que tout leur est licite, & qu'ils peuuent faire tout ce qui leur plait, n'estimans pas de venir iamais à conte de leurs actions, pour en receuoir aucun chastiment ou punition, comme s'il n'y auoit point de Dieu par dessus eux. Ainsi abusez par vne telle vaine confiance nagent en leurs vices, & se plongent en toutes voluptez: estans bien venus aupres d'eux tous ceux qui leur applaudissent & qui tachent de leur complaire & agrer: comme au contraire ceux la font mal receuz, qui leur contredisent tant soit peu. Car ils ne veulent point qu'on les reprende d'aucune chose. Et n'y a si petit compagnon au iourd'hui, qui ne se fache, aussi tost qu'on le redargue de quelque faute, comme si on lui faisoit grand tort: tant chacũ se plait en soy-mesmes, & s'enorgueillit en ses vices & foles vanitez. Et que fera on la dessus? De remedier à vn si grand mal, il est aussi malaisé, que de vouloir retenir & empescher le cours d'vne grande eau, par où c'est que la ventaille ou chaussee est rompue: si ce n'est que lon applique les remedes extremes, ainsi qu'aux plus malades, qui sont comme abandonnez des medecins, ausquels vne legere purgatiõ ne seruiroit de riẽ. Car les admonitiõs & remonstrances ne sont aucune-
ment

mét receuës, on s'en rid, on s'en moque, ou on outrage ceux qui les font. Qu'est-il dôc de faire? Il faut essayr par quelque moyé de ramener les hommes (si faire se peut) à quelque modestie & crainte de Dieu: si ce n'est volontairement & par douceur, que ce soit comme par force & violéce, en les arrachât hors du feu de l'ire de Dieu qu'ils n'en soyét consumez: si non tous, à tout le moins ceux qui ne sont du tout obstinez, & desquels il y a encore quelque esperâce d'amendemēt. Côme donques apres qu'on n'a rien avancé d'auoir sommé quelque place à se rédre, on presente le canon pour effroyer ceux de dedans, ainsi faut-il que maintenant nous mettions en auant contre les plus hautains & insolens, les grands coups ruez de la forte & puissante main de Dieu, bien plus terribles & espouuantables, que tous les canons & doubles canons qui sont au monde, dont les plus superbes sont foudroyez mesmes en ceste vie: ne pouuans par leur outrecuidance & force quelle qu'elle soit, destourner la vengeance de Dieu, qu'elle ne tombe finalement sur leur testes à leur ruine & confusió, comme il se voit par vne infinité d'exemples. Et d'autant que ce qui se monstre presentement, ou qui est aduenu autresfois, peut beaucoup plus esmou-

uoir, que ce qui ne se peut manifester encores, & est reserué à l'auenir, selon que les hommes sont charnels, & touchez des choses qui se presentent à leurs yeux: à ceste cause nous représenterons ici les grandes & horribles punitions, que Dieu a exercees en ce monde, principalement sur ceux qui ont esté en quelque degré, qui seruiront d'exemple pour ceux de nostre temps, ou qui viendront ci apres. Et afin que la iustice de Dieu soit plus apparente & tant plus clairement manifestee en tels euenemens, auât que passer outre, nous toucherôs quelques points necessaires seruans à ceste matiere.

CHAP. IIII.

Que la iustice de Dieu se monstre plus euidentement sur les grands, que sur les autres, & pourquoy.

Ceux-ci donques estans plus coupables que les autres, meritent aussi de receuoir vne plus griefue punition à cause de leurs plus grands mesfaits. Car certes il y a vn Dieu, qui est iuge en la terre, comme il est prononcé au Pse. lviii. pour ne laisser l'iniquité impunie: comme il est benin & propice, à ceux qui le reuerent & luy obeissent. *Jerem. 9. sent. C'est luy, dit le Prophete, qui fait iustice,*

ce, misericorde & iugemēt sur la terre. Que si le deuoir du Prince terrien est d'vser non seulement de clemence, mais aussi de seuerité, pour reprimer tous desordres en chastiant & punissant les malfauteurs: il faut biē que la iustice de ce grād Dieu, qui a tout souuerain empire, & qui est le iuge de la terre vniuerselle, apparoiſſe, & qu'elle se monstre ou en ce monde, ou en l'autre: singulièrement à l'endroit de ceux qui sont les plus haut montez: lesquels estans les plus hardis à mal-faire, s'exemptent aussi hardimēt de toute correction & chastiment, sans vouloir aucunement s'assuiettir à l'ordre de iustice. D'autant donc que par les hommes ils ne peuuent estre chastiez, & que la iustice humaine n'y peut mettre la main, voici Dieu qui en fait la punition luy-mesme, & d'vne telle sorte que chacun l'a peut apperceuoir. Si quelque grande aduersité & encombrer auient à vn hōme de bas estat, ou qui soit poure, on ne s'en aduise pas bonnement: & si on en parle, on ne s'y arreste point, par ce qu'on estime la poureté ou le defect de secours en estre cause. Si donc vn tel est en langueur, ou qu'il soit tombé dans l'eau, & y soit noyé, ou ait esté tué par quelques brigands, on dira qu'il estoit seul, qu'il n'a pas esté secouru, ou qu'il n'a pas esté

bien serui ni pensé. Des grands de ce monde on ne peut dire cela, d'autant qu'ils n'ont faute de seruiçe: ains ont toutes sortes de moyens pour estre secourus. Quand donc quelque grand mal les surprend, dont ils ne peuuent eschapper, & que leurs audacieux torfaits sont suiuis & terminez par quelques accidens estranges & doloieux, il faut en cela recognoistre la main de Dieu, qui fait bié attrapper les plus superbes & outrecuidez, & ceux que le monde redoute le plus. Cōtre ces braues & orgueilleux Dieu desploye sa puissance plus ouuertemēt, que cōtre autres personnes, qui sont de moyenne ou basse qualité: & ce d'autant que ceux-ci trouuent assez qui les chastient, quand ils en donnent les occasions, estans mesme le plus souuent vexez & tourmentez, encores qu'ils n'ayent en rien offensé. Quand aux Rois & leurs plus fauoris, qui sera si hardy (dit Philippe de Cōmines) de les contreroler ou de les reprādre? qui osera informer de leurs mesfaits? l'information faite qui l'apportera au iuge? qui sera l'accusateur? & qui sera le iuge, qui en prendra la cognoissance? & qui en fera la punitiō? Puis donc que la iustice de ce monde a ici les mains liees, il faut bien que le souuerain Monarque du ciel & de la terre monte en iugement

iugement, & que de son throne celeste il prononce sentence diffinitive & irrevocable, pour liurer & abandonner les plus coupables & criminels aux peines & tourmens qu'ils ont deseruis, & ce d'une façon extraordinaire, & qui puisse servir d'exemple à tous autres.

CHAP. V.

Que par la Loy de Dieu & de nature tous hommes sont inexcusables en leurs offenses.

OR afin que personne ne pretende excuse d'ignorance, Dieu a donné à *un* chacun vne cognoissance & discretion de bien & de mal, laquelle estant engravee naturellement au cœur de tous hommes, est communément appelee loy de nature: dont la conscience d'un chacun rend suffisant témoignage, en ce que par ses plus secretes pensees elle s'accuse, ou excuse. Car il n'y a celuy, qui ne cognoisse bien en soy-mesme, quand il fait tort à autruy, que c'est mal, encore que iamais il n'ait eu d'ailleurs aucune instruction de cela. Ainsi combien que du regne de Tarquin il n'y eust point de loy écrite à Rome (comme Ciceron a dit) touchant le violement des femmes ou des filles: le fils d'iceluy Tarquin n'a pas esté pourtât moins

moins coupable, quand contre ceste loy de nature il a forcé Lucrece. Car nul ne peut ignorer, que ce ne soit forfait d'attenter à la pudicité d'une femme mariee, & de faire tel outrage. Aussi fut cest acte trouué fort mauvais, du tout estrange & intolerable de tout le peuple Romain, & digne de griesue punition. Chacū sçait, qu'il ne faut faire à autrui, ce qu'on ne voudroit estre fait à soy-mesme. Ce que l'empereur Seuere faisoit dire & crier tout haut à son de trompe, par maniere d'aduertissement, & comme par vne loy generale & commune à tous, toutesfois & quantes qu'il faisoit faire punitiō de quelcun. C'est l'equité & la droiture qui doit estre enracinee en nos cœurs, & que nature mesme nous enseigne. De ceste source ont esté puisees toutes les loix humaines, & le droit ciuil: si nous n'aimons mieux dire, qu'elles ont esté tirees de la vraye origine d'equité, qui est en la loy de Dieu. Laquelle aussi il a donnee, pour vne declaration expresse & familiere de sa volōté, touchant ce qui est droit, iuste, sainct & raisonnable, concernant son seruice, son honneur & sa gloire, & le deuoir d'amitié & de beneuolence mutuelle des hommes, les vns enuers les autres. A quoy il exhorte vn chacun (tant il est doux & benin) avec belles & gra-

gracieuses promesses, & defend à l'opposite, ce qui est contraire par grandes & terribles menaces. C'est la loy, qui a esté publiée en présence de plus de six cens mille personnes, avec son de trompette impetueux & retentissant, avec tremblement de terre, feu & feume, tonnerres & esclairs, pour rendre les hommes tant plus attentifs à l'ouïr, & les mieux preparer à la recevoir en toute humilité, reuerence & crainte, & pour les aduertir aussi, que s'ils sont desobeissans & rebelles, Dieu n'aura point faute de puissance pour les bien punir. Car il a les esclairs, les tonnerres & la foudre, & le feu, tous prests pour executer sa iuste vengeance. Et n'y a creature sous le ciel qui la puisse euitter, quand il est prouoqué à courroux indignation par la malice obstinee des transgresseurs. C'est ceste sainte Loy, qui a esté declarée par les Prophetes, selon laquelle ils ont fait toutes leurs remonstrances, exhortations & reprehensions. A ceste Loy le propre fils de Dieu nostre Sauueur & Redempteur Iesus Christ raporte sa doctrine sacrée, ramenant les hommes à l'observation & vray vsage d'icelle: de laquelle aussi il est la fin, le but & l'entier accomplissement: de façon que nul ne peut estre tenu & réputé vrayement Chrestien, s'il ne regle sa

vie selon le contenu d'icelle, au plus près qu'il luy sera possible, tant s'en faut qu'il la doive ignorer, ou l'auoir en mespris. Autrement quelle honte & reproche est-ce, de se dire estre enfans de Dieu, Chrestiens & Catholiques, & faire tout au rebours de la volonté de Dieu, ne tenir conte de sa Loy, mener vne vie du tout dissolue & desordonnee, & estre aussi meschâs (si non pires) que les plus mescreâs, & infidelles du monde? Dieu veut estre seul adoré & inuoué, & la plus part sont idolatres & superstitieux, adorent les images, le bois & la pierre, & inuouent les creatures, au lieu du Createur. Dieu defend qu'on ne iure point son nom en vain: & on n'oit autre chose que iuremens & blasphemes, & pour la moindre chose du monde on iure, on se pariure: Dieu defend le larcin, l'homicide, l'adultere, & le faux tesmoignage: cependant il n'y a que detractions, mesdisances, calomnies & faux rapports, paillardises, fraudes, rapines, extorsions & toute maniere de violence & hostilité. Dieu commâde à vn chacun d'aimer son prochain comme soy-mesme: mais au lieu de l'aimer, il le hait, le mesprise, procure le mal & le dommage d'iceluy, ne cherchant que son profit particulier & son auantaige. N'est-ce pas vne manifeste desobeissance

beissance contre Dieu, & vne rebelliō in-
 tolerable? Qui est l'enfant qui ne doiue
 honneur & reuerence à son Pere? Le ser-
 uiteur n'est-il pas tenu d'obeir à son mai-
 stre & faire la volonté d'iceluy? Le deuoir
 du suiet n'est-ce pas de demeurer en la
 suiectiō de son prince & souuerain? Et
 qui est celui, qui ne confesse & auouē de
 bouche, que Dieu est son Seigneur & son
 Pere? Pourquoy est-ce donc qu'au lieu de
 tascher à luy agreer & complaire, on ne
 fait autre chose que luy desplaire & l'of-
 fenser? N'est-ce pas le prouoquer à ire &
 encourir son indignation? Est-ce de met-
 ueille, s'il embrase son courroux, s'il s'ar-
 me de vengeance, s'il desploye ses fleaux
 & frappe sur la terre? Se faut-il esbahir, s'il
 entasse les maux, s'il employe ses fleches,
 & les enyure de sang, & aiguise le tréchat
 de son glaiue, pour faire punition de ceux
 qui luy sont rebelles? A moy (dit il) la ven-
 geance appartient. Quiconque donc suiuit Deut. 32^a
 ses desirs, affectiōs & cōuoitise de la chair
 & du monde, viura autremēt que ne por-
 te l'instruction & l'ordonance de la Loy
 de Dieu, il sera coupable & digne de ma-
 lediction, encore mesmes que iamais il ne
 l'eut entendu: d'autant que sa propre con-
 science luy doit seruir de loy, par laquelle

il est aussi condamné, au mal qu'il fait. Car tous ceux qui auront peché sans la Loy
 Rom. 2. (comme dit S. Paul) periront aussi sans la Loy.

CHAP. VI.

*Que les plus grands monarques doivent estre
 suiets à la loy de Dieu, & par con-
 sequent aux loix humaines
 & de nature.*

IL n'y a celuy, qui ne confesse, que tant plus on reçoit de bien & d'honneur de quelcū, tant plus on luy est tenu & redevable. Or est-il, que les princes & les Rois sont ceux la, auxquels Dieu eslargit le plus de ses dons & de ses graces en ce monde, duquel aussi ils sont comme les lieutenās. Car il les esleue par dessus les autres, & les orne de gloire, les faisant regner en assuiettissant à eux les peuples. D'autant plus donques sont-ils obligez à le recognoistre, pour luy faire honneur & hommage.
 Pse. 2. Partant David les exhorte à prendre instruction, pour servir l'Eternel, voire en crainte. Ce donc qu'ils sont en vn si haut & si eminent degré, n'est pas pour les exempter de la suiecttion qu'ils doiuent à Dieu, lequel ils doiuent reuerer sur toutes choses. Vous princes & hauts Seigneurs, dit le
 Prophe-

Prophete au Pseaume xxix, donnez à l'Eternel gloire & force. Donnez à l'Eternel la gloire de son nom, & vous prosternez lui faisans la reuerance. Si de tel honneur ils sont tenus à Dieu comme à leur souuerain, il s'ensuit bien, qu'ils lui doiuent obeir, avec crainte de l'offenser: & ce d'autant qu'il est beaucoup plus fort & redoutable qu'eux, faisant rouler & bruire ses horribles tonnerres sur leurs testes, sans qu'ils y puissent metre empeschemēt, estās contrains bien souuant d'en tressaillir. En l'ordonnance que Dieu a faite touchant l'office des rois, il ne leur donne point Deut. 17. toute licence pour viure à leur appetit, & faire tout ce qui leur plaira: ains leur enioint expressement d'auoir rieres eux le liure de sa loy, afin d'y lire songneusement, & apprendre par ce moyen à le craindre & reuerer, en gardant & faisant tout le contenu en icelle. Quant aux loix humaines & de nature, entant qu'elles sont fondees sur le droit & l'equité (autrement ne seroyent point loix) en cela elles sont conformes à la loy diuine, & en dependent, ainsi que Ciceron le donne à entendre au premier & secōd liure de ses loix. Car aussi elles condamnent les larrons, les adulteres, les meurtriers & les paricides. Que si

Dialog. 4
des Loix.

le prince est suiet à la Loy de Dieu, comme nous venôs de monstrier, il n'y a point de doute, qu'il ne soit aussi tenu à telles loix humaines, pour raison de la mesme droicteure qui y est recommandée. Et si les loix au dire de Platon doiuent estre par dessus le prince, & nō le prince par dessus les loix: il est tout notoire, que le prince est astreint aux loix, voire de telle sorte, qu'il ne peut dominer louablement que par icelles. Et s'il est ainsi, que le magistrat est la Loy parlâte, d'autât qu'il doit maintenir l'authorité d'icelle par vne vtaye & syncere administration de iustice, autrement elle sera muette, & de nulle vigueur: comment la pourra-il autoriser & la faire valoit, si luy-mesme la mesprise, & en est transgresseur? Dauid ne s'est point tant attribué, que de vouloir vsurper toute licence en son regne: mais s'est soumis volontairement, à ce qui estoit de son deuoir & office, faisant alliâce avec les princes & deputez du peuple, lors qu'il a esté receu & confirmé sur tout le royaume. Or est-il, qu'en toute alliance & pactioin il y a vne mutuelle obligation d'vne part & d'autre. le semblable se fait au sacre des Rois Chrestiens: ausquels comme les suiets s'astraignent à l'obeissance de leurs Rois,

les

2. Sam. 5.

les Rois aussi s'obligent par sermēt solennel de maintenir le seruice de Dieu, l'estat de la iustice, la paix & le repos du peuple, les droits & priuileges, qui sont les loix du royaume. Quand Dauid a esté repris de son adultere & homicide par le Prophete Nathan, il n'a point vsé d'aucune excuse, ni allegué aucune exemption de loix pour se vouloir iustifier : mais franchement a confessé, qu'il auoit peché. Dont il appert de quelle authorité peut estre, ce qu'aucuns ont dit autresfois, que le prince est dispensé des loix. Cela se faisoit accroire la belle mere d'Antonius Caracalla, laquelle estant à l'occasion de ses allechemens lascifs & lubriques conuoitee par son beau-fils, qui desiroit l'auoir pour femme, luy dit que cela se pouuoit faire, & qu'il estoit licite, s'il le vouloit : d'autant qu'il estoit Empereur, & que c'estoit à luy de donner les loix, & non pas les receuoir : à laquelle parole vn si beau mariage fut fait, contre le droit de nature & des gés, & cōtre toute honnesteté. Ainsi dit-on que Cambyses Herod. liure 3. prit à femme sa propre sœur, laquelle toutesfois il fit mourir quelque temps apres. Telle chose estant pour lors inusitée entre les Perses, & ne l'osant cestuy-cy entreprendre (quoy qu'il fut meschant) que par

Plut.

l'auis des magistrats & conseillers de son royaume, les appella pour entendre d'eux, s'il estoit point permis de faire tel mariage. Auquel ils 'respondirent franchement, qu'il n'y auoit aucune loy, qui dônast congé de ce faire. Toutesfois pour luy complaire, craignâs d'encourir son courroux, luy dirent, qu'vn tel Roy que luy, pouuoit faire ce qu'il vouloit. Par semblable maniere le flatteur Philosophe Anaxarchus rendit les mœurs d'Alexandre le grand bien plus dissolues en beaucoup plus de choses, & bien plus violentes, qu'elles n'auoyent esté parauant, apres qu'il luy eut dit tout haut, qu'il ne deuoit auoir aucune peur des loix, ni du blasme des hommes, d'autant que c'estoit luy-mesme, qui leur deuoit donner la loy, & leur establir les bornes, de ce qui estoit iuste ou iniuste: ayant vaincu pour demeurer seigneur & maistre, non pas pour seruir à vne vaine opinion: & que tout ce que le prince fait, est saint, droit & iuste. Les Empereurs (dit Diô en l'epitome de Xiphilin) ont vsurpé cela d'estre exépts des loix, pour n'y estre obligez par aucune necessité, comme aussi ils ne veulent aucunement s'affuiettir aux choses escrites. Ce qui se voit par les de-
 porte-

portemens des premiers d'entre eux, tant pour le regard de leur vie & de leurs mœurs, que pour l'administratiō de la re- publique. Car quant à Anguste, ayant retenu le Triumvirat l'espace de dix ans (ainsi que tesmoigne Suetone) il s'attribua la puissance tribune à tousiours, & vsurpa pareillement durant sa vie l'office de Censeur, assauoir, la correction & le regime des mœurs, & des loix aussi. De la pluspart de ses successeurs on peut bien dire, que par leur intemperance, dissolutiōs & cru- autez ils ont foulé aux pieds toutes bon- nes & sainctes loix. Cependāt il s'est trou- ué quelque insigne flatteur entre les Iurif- consultes, qui pour mieux agreer à l'Em- pereur son maistre, & pour estançonner & plastrer la domination tyrannique ia vsupée par les autres Empereurs, a fourré ceci comme vne loy parmi les autres, Princeps legibus solutus est, c'est à dire, que le prince est exempt des loix.

D'alleguer ici le dire d'Aristote du troi- sieme liure des Politiques, ne seruira de gueres pour y dōner quelque couleur. S'il y a quelcun (dit-il) si excellent en vertu par dessus les autres, que la vertu d'iceux ne puisse estre accomparee à la sienne: vn tel doit estre reputé comme vn Dieu entre les

hommes, auquel nulle loy ne doit estre donnee, d'autât qu'il est la loy luy-mesme, Cela seroit bien vray, si ce qui est presu- posé auoit lieu. Car où il n'y a point de transgression, là n'est aucunement besoin de loy. Suiuuant quoy S. Paul dit, Que la loy n'est pas mise pour le iuste, mais pour les iniques & meschās. Mais où trouuera-on vn prince si excellent & si vertueux, qui n'ait besoin d'aucune loy?

De mesme prix & valeur est, ce qui se trouue au premier liure des Institutes, titre secōd: Que ce qui plaist au Prince a vigueur de loy: d'autant que le peuple luy a cedé & remis toute son autorité & puissance. Cela est dit des Empereurs Romains, mais avec vne raison bien froide & maigre, & avec peu de fondement pour pou- uoir subsister. Car si on demande si ç'a esté volontairement, ou par force, que le peuple s'est ainsi demis de son droit & prerogatiue, que respōdra-on? Si c'est par crainte (comme il est vray) qui ne iugera qu'une telle vsurpation est du tout iniuste & tyrannique, qu'un seul s'attribue ce qui appartient à plusieurs, voire à tout un peuple? Et quand biē ceste raison auroit lieu, la glose dit notamment, que ce qui plaist au prince, peut estre tenu pour loy, moyē-
nant

nant que ce qui luy plaist, soit iuste & honeste: donnât par cela à entēdre, que toute volōté & plaisir de prince ne peut estre indifferemment approuuē pour loy, s'il y a quelque chose d'iniuste, & deshoneste & contre les bonnes mœurs.

Or il appert par les coustumes de plusieurs anciens peuples & royaumes, que toute licence n'a point esté donnee aux princes, pour faire toutes choses à leur appetit. Car quoy que ce fust vn grand Roy que Darius, sous lequel la monarchie des Babyloniens a esté abolie: si est-ce toutefois qu'il ne peut (selon la loy & coustume des Perfes & Medes) enfreindre l'ordon- Dan. 6.
nance qui auoit esté faite par l'avis & mennee de ses princes & conseillers, & laquelle il auoit de son authoritē confirmee, encore qu'il desirast, & se mist en peine de la reuoyer, ou moderer, pour la deliurance de Daniel qu'il aimoit.

Telle a esté iadis la coustume des Rois Diod.
d'Egypte, de ne rien faire par leur propres^{1.2. cap. 2.} affections, mais selon l'ordonnance des loix. Car il ne leur estoit point permis de iuger ni faire leuee de deniers, ne punir aucun par outrecuidance, ou cholere, ou par quelque autre iniuste cause: mais estoient tenus de suiure en toutes choses

le droit. Et de cela ils n'estoyent nullemēt marris, estimans qu'en obeissant aux loix, il ne leur en pouuoit que mieux aduenir.

Tucyd. l.

liii. l.

Les Rois de Lacedemone ont esté tellement assuiettis aux loix, que les Ephores, qui estoyent establis pour les tenir en bride, auoyēt puisſacé de les chastier, quād ils auoyēt commis quelque faute. Laquelle ſuietion ne despleut nullement au Roy Theopōpus, ainſi qu'il appert assez par la replique qu'il fit à sa femme, laquelle luy reprocha vn iour en courroux, que par sa lascheté il laisseroit à ses successeurs le royaume moindre, qu'il ne l'auoit receu de ses predecesseurs: & il luy dit, Mais plus grād d'autāt qu'il fera plus durable & plus feur. Plutarque loüant l'integrité du Roy Alcamenes, qui pour ne contreuenir aux loix auoit refusé les presens, qui luy auoyēt esté offerts, s'escrie en ceste maniere disant: ô cœur digne de Roy, qui a preferé l'authorité des loix à son profit particulier! Ou ſont ceux qui crient, Que ce qui plaist au Roy, doit estre tenu pour loy, & que le prince donne les loix, mais qu'il n'y eſt pas ſuiet? Voila ce qu'en dit Plutarque,

Lin 3. des

Annal.

qui a esté du temps de Traian. Cornelius Tacitus discourant des commencemens & origine du droit Ciuil entre les Romains,

mains, dit que Seruius (le troisieme des
 Rois apres Romulus & Numa) a esté ce-
 luy, qui a le plus establi de loix, ausquelles
 mesmes les Rois deuoient estre assuiettis.
 Et quoy que les Empereurs ayent esté
 grands en puissance & autorité quasi
 par tout le monde, si n'ont ils esté toutes-
 fois si farouches ne si hautains, que Pline
 n'ait bien osé parler ainsi rondement à ^{In Pa-}
 Traian: Que l'Empereur (dit-il) s'accou- ^{neg.}
 stume à se conduire en telle maniere du-
 rant son empire, comme s'il deuoit rendre
 conte de toutes ses actions. Tu ne veux
 point auoir plus de licence qu'aucun de
 nous. Le prince n'est point par dessus les
 loix, mais bien les loix par dessus le prince.
 Voila ce qu'il en a dit. Ainsi Antonin &
 Seuere Empereurs, combien que selon
 grandeur & hautesse en la quelle ils se flat-
 toient, disent qu'ils ne sont point suiets
 aux loix: toutesfois ils aioustent quant &
 quant, que neantmoins ils viuent selon les
 loix. C'est vne voix (disent Theodose & ^{Liu. II.}
 Valentiniã Empereurs) digne de grãdeur ^{tit. xvii.}
 & maiesté royale, que le prince s'aduouë ^{lib. i. Cod.}
 estre tenu aux loix: & à la verité c'est vne
 chose plus grande que la dignité de l'Em-
 pire, de soumettre aux loix la souueraine-
 té. Entre plusieurs beaux enseignemens &

Nicol.
Gil. vol.
I. des
Chro. de
Fran.

exhortations que le bon Roy S. Loys fit à son fils auant que mourir, il lui commanda d'aimer & craindre Dieu de tout son pouuoir, & qu'il se gardat de faire chose, qui fut contre le commendemât d'icelui, quoy qu'il lui en deut auenir: Qu'il fit obseruer les bonnes loix & status de son royaume, & les priuileges de ses suiuetz: & qu'il defendit aux iuges, que en sa cause il ne fut point fauorizé non plus qu'un autre: dōnant par cela a entēdre, que tout bon Roy se doit submettre à l'obeissance de Dieu, & à la regle de iustice & de toute equité. Partant il n'y a prince ne Roy, qui se puisse exempter de l'obseruāce des bonnes & saintes loix: ausquelles fils contreuennēt, ils sont coupables indubitablement, & sur tout s'ils sont rebelles à Dieu.

CHAP. VII.

*Quelle punition est auenue à Pharaon Roy
d'Egypte, pour auoir resisté a Dieu &
peché contre le premier comman-
demant de sa Loy.*

Nous auons suffisamment monstré ci dessus, comme les plus grands du monde sont tenus de se ranger à l'obeissance de la loy de Dieu. Il reste maintenāt, que nous produisions les exemples des puni-

punitiōs, qui sont auenues aux transgresseurs d'icelles, selō qu'ils ont forfait ou en vne sorte, ou en autre. Pour lesquels mieux remarquer il nous faut suyure l'ordre des commandemens, selon qu'vn chacun d'iceux y peut estre rapporté. Et premiere-
 mēt auons à noter, que quād l'Eternel dit, *Tu n'auras point d'autres dieux deuant moy*: il condamne par ces paroles la vanité des hommes, qui se sont forgez vne pluralité de dieux, defend toute fausse religion, declare qu'il veut estre recognu seul & vrā Dieu, qu'on doit seruir & adorer, aimer & craindre, & luy obeir en tout & par tout. Quiconque fait autrement, ou empesche le seruice d'iceluy, ou afflige ceux qui le seruent, il prouoque son ire, pour estre precipité en ruine & confusion.

Cela est auenu à Pharaō Roy d'Egypte, cōme nous en auons l'histoire en l'Escriture sainte. Estant cestuy cy l'vn des puis-
 sans Rois de la terre, qui fust de son tēps, Dieu a voulu aussi demonstrier en luy sa grande puissance, par les horribles playes qu'il luy a enuoyées, le ruinant en fin avec toutes ses forces, ainsi qu'il auoit meritē. Car continuant l'oppression inique des enfans d'Israël comme vn cruel tyran, sans leur vouloir donner aucun relāché ne li-

berté pour seruir à Dieu, quoy que par plusieurs fois il en ait esté requis instamment par Moÿse, au nom & en l'autorité de Dieu, qui se donnoit assez à cognoistre sans aucune loy escrite: voici les chastimés & punitions qui l'assailent les vnes apres les autres, en telle sorte que finalement il en est accablé. En premier lieu toutes les eaux d'Egypte conuerties en sang luy denoncét la guerre. Puis les grenouilles couurâs toute la terre & montâs iusques en sa chambre, en son lit, & par tout ailleurs luy donnent l'alarme. Les poux aussi & la meslee des moucherons & autres bestioles facheuses & poignantes, comme auancoueurs attaquent l'escarmouche. Les poignees de flammesches espanchees en l'air luy sont comme coups de pierre, ou de flèche qui le desfigurent estrangemét par vlcères & rongne tres-mauuaise. Les sauterelles rengées en bataille, apres la peste, la gresse, les horribles tonnerres & la foudre, courent par son pays, y faisans vn grand & calamiteux degast. Apres tels coups ruez, étant ce tyran arresté tout court, par l'obscurité hideuse & tenebres espesses & espouuâtâbles qui le tenoyent assiegé de tous costez, si qu'il n'auoit moyen de se remuer, encores ne veut-il point

venir à raison : ains demeure obstiné & endurci cōtre Dieu, quoy que les elemēs, le ciel, & la terre fussent armez contre luy pour le desfaire. Continuant donques en son malheur, l'Ange de Dieu le frappe en la personne de son premier nay, qui meurt subitemēt en vne nuiēt, ensemble tous les premiers nais d'Egypte : dequoy estant griefuement esmeu, & tous ses gens esplorez pour la mort des leurs, il donne congé aux Israëlites, les haste de partir. Mais aussi tost qu'il les voit en chemin, comme forcené, court apres eux, les poursuit furieusement à main armee, pendant que Dieu donnant chemin aux siens par le trauers de la mer rouge, l'attend au passage, ou il le surprend & l'attrappe, renuerle & iette par terre impetueusement les rouës de ses chariots, met son armee en desarroy : & pour le perdre entierement, fait retourner, la mer en son lieu d'une part & d'autre, dans laquelle ce desloyal & melchant demeure submergé avec toute sa gendarmerie. Qui est l'un des grands & redoutables iugemens de Dieu qu'on puisse raconter. A raison dequoy aussi il est bien souuēt ramentu en plusieurs endroits de l'Escriture sainte, comme chose memorable entre tous autres. Et ne se faut

esbahir, si vne telle histoire si remarquable ne se trouue point parmi les escrits des autheurs profanes. Car outre ce que leurs histoires ne s'estendent pas communement si loin, pour faire mention de choses si anciennes, il n'y a point de doute aussi que les successeurs de ce tyran là, & tous les Egyptiens, n'ayent tasché par tous moyens d'enseuelir la memoire d'une si grâde & horrible ruine sur eux aueneue. Et si d'aenture il se trouue que quelque historien parle des Hebrieux touchât leur despart du pays d'Egypte, c'est en telle maniere, que la verité est non seulement desguisee, mais aussi du tout peruertie, au lieu de laquelle il n'y a que fausseté & mensonge.

CHAP. VIII.

*Plusieurs Rois & peuples desfaits & destruits
pour semblable peché que dessus.*

Ainsi que Pharaon en persecutant iniquement & à toute outrance le peuple de Dieu, s'est rendu grandement coupable, pour estre entierement ruiné avec la pluspart des siens: ceux-la pareillemēt qui apres la deliurance miraculeuse de se peuple

ple se sont venus assaillir, ou luy ont donné quelque empeschement, ou fait resistance, nont pas moins encouru l'ire de Dieu, par laquelle aussi ils ont esté finalement destruits & ruinez. La descōfiture d'Amalec nous en est vn exemple, lequel ne pouvant ignorer les grandes merueilles que Dieu auoit faites en Egypte, & en la mer, en faueur des Israelites, dont le bruit estoit ia espandu en diuers lieux: fut neantmoins si malin, que de prendre les armes contre eux, & aller au deuât pour les combattre. Mais il fut desfait par Iosué & les siens, combié qu'ils ne fussent gens aguerris, & qui ne venoyét que de sortir de seruitude, en la quelle ils auoyent esté seulement excercez a faire du mortier & des briques. Mais le Dieu des armées, & qui dōne les victoires à qui il luy plaist, batilloit pour eux, aux prieres ardētes de Moÿse, à la confusion d'Amalec & de ses gens. Partant il fit commandement à Moÿse de mettre ce fait par escrit, comme chose memorable. Moÿse aussi en dressa vn autel pour memorial perpetuel d'vne si notable victoire.

Exod.17.

Le Chananeen Roy d'Arad, & Schon nomb.2.
 Roy des Amorrhéens, & Og le Roy de Basan, pour auoir fait le semblable qu'Amalec.

lec, furent aussi desfaits avec tous leurs peuples, & leurs villes destruites.

Nöbr. 31. Les Madianites aussi ayans malicieusement entrepris contre les susdits Israelites, suiuant le meschant & pernicieux conseil de Balaam, ont tous esté desconfits & mis au fil de l'espee, ensemble cinq Rois des leurs, sans que persöne ait esté épargnee, excepté les ieunes filles vierges, qui n'auoyent point commis de fornication.

CHAP. IX.

Suite d'exemples conformes aux precedens.

A Pres que les enfans d'Israel eurent esté quelque temps en repos en la terre de Chanaan, que Dieu leur auoit donnee, Eglon Roy de Moab les assuiettit par armes, & domina sur eux l'espace de dixhuit ans. Or iaçoit que Dieu les ait voulu ainsi chatier à cause de leurs corruptions & iniquitez: neantmoins il en a voulu à ce Moabite, pour l'amour de son peuple, l'ayant fait ruer par Aod l'un des Israelites comme il estoit en son palais & dans sa chambre à laise de son corps.

Iug. 3.

Ainsi a-il esté courroucé cötre Iabin le Roy d'Asor, qui auoit opprimé Israel par vingt ans, duquel l'armee quoy quelle fut fort gräde & bien en poinct, fut miraculeusement desfaite par les gés de Barac, cöduis & menez par Debora Prophetesse: si bien

Iug. 4.

bié qu'il n'en demeura pas vn de reste, qui ne fust mis au trenchât de l'espee, excepté Sifara le chef d'icelle : lequel s'estant sauué de la bataille, & mis en fuitte à pied, se retira d'auenture en la maison d'une femme nommee Iahel, où estant caché, cōme il dormoit, elle luy ficha vn clou en la teste avec vn marteau, dont il mourut. Ainsi ce vaillant guerrier ayant esté combatu & defait par la cōduite d'une femme, a esté aussi mis à mort par la main d'une femme.

Ce qui auint aux Madianites du tēps de Iug. 7. Gedeō, est admirable, quād estās vn si grād nombre de gens de guerre avec les Amalecites & autres leurs alliez contre les Hebreux, furēt neantmoins si espouuātez & esperdus au son des trōpettes & à la lueur des lampes des trois cens hōmes que Gedeon auoit en somme, que de grād esfroy ils s'entretuerent eux-mesmes les vns les autres pour la pluspart. Le reste s'estant mis en fuite, & poursuiuis par ceux d'Ephraim, deux de leurs princes, assanoir Oreb & Zeb furent pris & tuez.

Auint quelque temps apres, que les princes des Philistins, qui auoyent affligé le peuple de Dieu par quarante ans, s'estans assemblez avec tout le peuple au tēple de Dagon leur dieu, lors qu'ils pensoyent apres leurs sacrifices prendre leur

esbat & passetemps sur le poure Samson, auquel ils auoyét par moquerie & opprobre creué les yeux: furét tous ensemble accablez sous la ruine de la maison, laquelle par le moyen & la force de Samson trebuchâ sur eux. Qui fut la plus grande playe & perte, qu'ils eussent receue auparauant.

Du regne de Saul Roy d'Israel, Agag Roy d'Amalec, de la posterité de ceux qui s'estoyét iadis efforcez d'empescher le passage à Israel au desert, fut suiuant le commandement de Dieu assailli par Saul Roy d'Israel, lequel courant sur luy, fit vn grâd carnage & tuerie de tout le peuple, iusques aux femmes & petis enfans, sans reseruer persône, hors mis le Roy, qu'il prit à merci, & l'emmena prisonier: ce qu'il ne deuoit faire. Ayant donc esté ce meschant espargnè, par vn qui ne valoit gueres mieux que luy, voici Samuel le Prophete qui met la main sur luy, comme executeur de la vègeance de Dieu, & le tue, lors qu'il pensoit auoir eschappè le peril de la mort.

1. Sam. 15.

1. Sam. 17. Peu de tēps apres le geât Goliath du cāp des Philistins, qu'on eult peu estimer estre inuincible, tant pour la grandeur & force de son corps, que pour la fiertè audacieuse qui estoit en luy, deffia orgueilleusement l'armee du Dieu viuant, presentât le combat

bat à tout homme d'Israel. Ce neât-moins il fut vaincu par Dauid, encore bien ieune, & qui n'auoit pour toutes armes qu'un simple baston, & quelques pierres en ses mains: de l'une desquelles il frappa tellement au front ce grãd animal, du premier coup qu'il tira contre luy, qu'il le fit choir en terre: sur lequel s'estât ietté aussi tost, & ayant empoigné le glaiue d'iceluy, luy en coupa la teste. Ce que voyans les Philisthins se mirent en fuitte, & estãs poursuiuis furent battus & desfaits.

CHAP. X.

Autres exemples semblables,

DV temps d'Achab, Benadad Roy de I rois. 20 Syrie, accompagné de trente deux Roys, vint orgueilleusement cõtre Israel, comme contre Dieu, luy faire la guerre. Mais ce fut à sa honte & confusion, ayant ce deshonneur d'estre mis pour la premiere fois à val de route par les valets des princes d'Israël, qui n'estoyent en nombre que deux cens & trente. L'autre fois qu'il reuiet, il y eut cõt mille hommes de pied des siens, qui furent desconfits. Le reste estant de vingt & sept mille hommes qui s'enfuirent en la cité d'Aphec, furent escarbouillez sous la ruine d'un mur qui cheut

sur eux. Et ce braue Roy, qui disoit que l'or & l'argent d'Israël estoit sien, voire les femmes & les enfans, s'enfuit aussi: & en fa retraite se cacha tout effrayé en vne petite chambre, d'où par l'auis de ses seruiteurs il entroya deuers Achab, le supplier, que sa

2. Rois 6. vie luy fust sauue. Quelque temps apres ayant voulu attenter contre la personne d'Elisee le Prophete, & depuis ayant assié- gé, la ville de Samarie, & par si long temps que quelques femmes pressées de famine

2. Rois 7. mangerent leurs enfans: en fin il fut contraint d'abandonner le siege, par vne frayeur que Dieu luy donna en son camp, d'un son de chariots & de cheuaux, comme si quelque grande armee fust venue contre luy: & s'enfuit avec toutes ses gens, en laissant leurs tentes, leurs cheuaux, tout leur bagage, leurs viures & munitions. Finalement estât deuenu malade, Hazael l'vnde ses seruiteurs qui regna apres luy, pour le despescher habilemēt & sans bruit, print vn matin vn drap espais, & l'ayant plongé en l'eau l'estédit sur la face d'iceluy, & l'estouf-

2. Chron. 20. sa. Quād les Moabites & Ammonites s'estas esleuez vindrēt en armes contre Iosaphat Roy de Iuda, apres que ce bon prince se fut pour la crainte d'iceux humilié avec tout son peuple deuāt Dieu par ieune & o-

raisons.

raisōs: Dieu leur enuoya vn tel estourdisse-
mēt d'esprit, qu'ils s'entretuerēt eux mes-
mes: de maniere que ceux de Iuda n'eurent
pas la peine de les cōbatre, aīs seulement de
prēdre leurs despouilles & tout leur bagage

Aman esleuē en honneur & credit par Esth. 7. &
9.
dessus les princes de la court du Roy Af-

uerus, conceut vne telle haine contre les
Iuifs, qui estoient espars en ce royaume,
(faisant pour lors l'Eglise de Dieu) que ma-
licieusement il conspira de les destruire, &
faire mourir tous en vn iour, insques aux
femmes & petits enfans: abusant en cela de
l'authorité de ce Roy, auquel il auoit don-
né à entendre, que ceste nation ne se vou-
loit assuiettir à ses ordonnāces, ni à la ma-
niere de viure des autres peuples: partant
ne les falloit laisser, ne souffrir d'auantage.
Mais Dieu qui veille tousiours sur les siēs,
& qui fait biē rompre les entreprises de ses
ennemis, rendit ce meschāt confuz: quand
ceux auxquels il en vouloit, estās garētis &
cōseruez miraculeusement, il fut contraint
d'honorer Mardochee, lequel il taschoit
sur tous d'accabler d'opprobre, & le faire
mourir en vne potēce, qu'il auoit fait faire
tout expres, en laquelle luy mesme fut puis
apres pēdu, & y mourut hôteu semēt. furent
aussi pēdus & estrāglez dix fils qu'il auoit.

Et tous ceux qui estoient de la conspiration avec luy, furent par le mandement du Roy occis par les Iuifs, au mesme temps & iour qu'ils les pensoyent desfaire.

Balsasar Roy de Babylone faisant vn grand festin à ses princes, & estât conduit par le vin, se fit apporter les vaisseaux & hanaps d'or & d'argent, que Nabuchodonozor auoit pris au temple de Ierusalem: ausquels il beut, & ses princes, ses femmes & ses concubines, en s'esleuant à l'encontre du Seigneur du ciel, & se glorifiant en ses idoles. Parquoy Dieu estant irrité contre luy, & luy ayant appresté sa ruine, pendant qu'il beuuoit & prenoit son plaisir à table, il luy fit voir pour vn signe prodigieux & effroyable, vne main à la paroy à l'endroit du chandelier, qui escriuoit certaines paroles, signifians la perdition de son royaume, laquelle ne tarda gueres. Car en ceste mesme nuit il fut occis, & son royaume pris & faisi par Darius Roy de Mede.

CHAP. XI.

Des Rois qui ont estrangement affligé les Iuifs en haine de la Loy de Dieu & de son seruice, du temps des Machabees.

1. Mac. 2.
& 6.

ANtiochus surnommé l'illustre (outesfois mesprisé du peuple, & appelle furieux

furieux) Roy d'Asie, enuenimé de fureur
 & de rage contre les luifs, se print à les op-
 primer grandement, pillât leur temple de
 Ierusalem, & faisant vne grande occision
 de gens parmi eux pour la premiere fois.
 Deux ans apres ayant deceu ce poure peu-
 ple par belles parolles, vsant de toute frau-
 de & trahison, se rua sur eux, de telle sorte
 que ce leur fut vne ruine & desolation in-
 estimable. Car outre la destructiõ de Ieru-
 salé, & la mort d'vne infinité d'entre eux,
 qui furét occis, & sans la captiuité de plu-
 sieurs femmes & enfans, il y eut encores
 ce mal pour le comble de leurs miseres, c'
 est que ce mal-heureux tyran se voyant au
 dessus de son entreprise, commanda par
 tout, que tous ses suiets fussent vnis en
 vne mesme religion en delaisant la loy de
 Dieu. Au moyé dequoy le seruice de Dieu
 fut abatu, les liures de la loy furent deschi-
 rez & bruslez, & ceux-la estoient mis à
 mort, chez lesquels on trouuoit tels li-
 ures. Ceux qui circoncisoient les enfans,
 & les meres qui les faisoient circoncir,
 estoiet meurtris, & leurs enfans pendus à
 leurs cols, & leurs maisons confisquées.
 Ce que voyans plusieurs des luifs, perdi-
 rent courage, & se souillerent és façons
 de faire des incirconcis & idolatres, en

suivant l'edit inique de cest enragé. Apres auoir commis tous ces grands maux il fut premierement repoussé avec honte par ceux d'Elimaide en Perse, ou il s'acheminoit pour piller leurs richesses: & contraint de s'enfuir, s'en retourna en Babylone: où estant il receut les nouuelles de la

1. Mach. deffaite de ses deux armées en Iudee, dont
6. il mourut de regret, de despit & tristesse. Antiochus son fils ayant succédé à la couronne se monstra aussi meschât, aussi desloyal & periure que luy, quand pour entendre à ses affaires, ayant fait la paix avec les Iuifs, & accordé l'exercice de leur religion, avec serment tant de luy que de ses princes, bien tost apers il leur faussa la foy, qu'il leur auoit promise & iuree. Or ne tarda guères, qu'il fut pris par l'armée

1. Mach. de Demetrius, & tué avec Lysias son gou-
7. uerneur. Alexandre son frere regna depuis
1. Mach. quelque temps. Et pendant qu'il se trouua
11. empesché apres ceux de Cilice, qui s'estoyent reuoltez, voici le Roy d'Egypte son beau-pere qui vient frauduleusement occuper son royaume, luy oste sa femme, la donne à son plus grand ennemi: puis le combat en champ de bataille, & rompt toutes ses forces, dont s'enfuit Alexandre en Arabic, pensant y estre à sauueté: où

TOU-

toutesfois il eut la teste tréchee, laquelle fut enuoyee au Roy d'Egypte pour luy gratifier. Quelque temps apres Antiochus le fils de c'est Alexandre recouura & obtint le royaume. Mais il ne regna gueres. 13. Car estant encore ieune enfant, il fut tué par Tryphon, côme il le menoit à la guerre contre les Iuifs, ne cherchant que les occasions d'occuper la couronne apres la mort d'iceluy: ce qu'il fit. Ainsi perit ceste meschante & mal-heureuse race d'Antiochus, sentant lire de Dieu sur soy iusques à la troisieme generation. 1. Mach.

Anthiocus fils de Demetrius, duquel il a esté fait mention ci dessus, apres qu'il eut chassé par armes Tryphon (qui auoit iniquement usurpé le royaume d'Asie) & eut rompu l'alliance qu'il auoit faite avec les Iuifs, s'adonna dutout à leur mal-faire. Estant donques venu contre Ierusalem, la print par force & commanda aux soldats de mettre tout à mort. Au moyen dequoy il y eut vne grâde tuerie, de ieunes & d'anciens, de femmes, filles & de petis enfans, en si grand nombre qu'en trois iours il y en eut de morts quatre vingts mille. Ayant fait depuis plusieurs autres grâds maux à ce poure peuple, iusques à le contraindre de renoncer à la Loy de Dieu. 2. Mach.

2. Mach. 9.7. faisant mourir cruellement tous ceux qui ne s'y vouloyent accorder, auint que ce cruel tyran fut premierement chassé par les habitans de Persepolis ville de Perse, pour auoir voulu piller leur temple. Puis fit perte de son armee en Iudee. De laquelle

2. Mach. 6. desfaite estant auerti, delibera en courroux de se venger de Ierusalem, vsant de grandes menaces. Auquel instant il fut soudainement frappé d'une playe incurable, & surpris d'une horrible douleur aux entrailles. Ce nonobstant poursuiuant son entreprise & son malin courage contre les Iuifs, & ayant fait haster son voyage, il cheut en chemin de son chariot, Et se brisa tout. Si deuint son corps tellement corrompu & infect, que la vermine en sortoit, & sa chair tomboit par pieces, & nul ne pouuoit endurer la puanteur d'iceluy, non pas luy-mesmes. Dont il fut contraint de dire au milieu de ses griefs tourmens, que c'estoit bien raison de s'assuiettir à Dieu, & que celuy qui est mortel, ne se doit point esleuer si haut par outrecuidance, pour se faire semblable à Dieu. En tel estat dôques ce meschant finit ses iours par vne mort estrange & miserable.

CHAP. XII.

De ceux qui ont persecuté le Fils de Dieu & son Eglise.

SI ceux qui du temps de la Loy ayans outragé & persecuté le peuple de Dieu, ont esté punis selon leurs demerites, comme nous venons de voir ci dessus: ce n'est pas de merueilles, si les ennemis & persecuteurs du Fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ, & qui se sont efforcez d'aneantir la doctrine d'iceluy & opprimer son Eglise, sentent la main & la vengeance de Dieu espouuantable sur eux, à cause de leur malice & incredulité. Car celuy qui n'honore point le Fils, n'honore point le Pere, qui l'a enuoyé: & pourtant il demeure coupable d'impicté. De ce crime ne peut nullement estre excusé celuy Herodes, qui fit occir tous les enfans de Matth. 2. Bethlehé, & de toutes les marches d'icelle, depuis l'aage de deux ans & au dessous, pensant faire mourir le Messias promis, le Sauueur du monde. Apres lequel forfait si enorme, accompagné de plusieurs autres grâdes cruautéz, comme d'auoir fait mourir les iuges ordinaires de la maison de Dauid, & sa propre femme, & ses enfans: ce meschant fut toumenté de diuerses &

L'iu. 17.
des An-
tiq. Iud.
chap. 8.

griefues douleurs, iusques à vne mort hideuse & espouuantable. Car selon que raconte Iosephe, il sentoit vne chaleur lente, qui le brusloit au dedás, & qui luy rongeoit ses entrailles, sans qu'on la peust appercenoir par dehors. Il estoit si affamé qu'il ne prenoit pas le loisir de mascher, mais deuoroit, ce qu'on luy mettoit en la bouche. Ainsi il luy failloit ietter à toutes heures de la viande en la gueule. Ses pieds furent enfléz d'un tel flegme, qu'on voyoit le iour au trauers. Il auoit les parties honteuses toutes pourries & fourmillantes de vermine, & son halaine si puante, qu'on n'osoit approcher de luy. Voyant ce malheureux qu'aucun remede ne luy donnoit point d'allegeance, tascha de se tuer, ce qu'il ne peut faire, estant contraint de sentir & attendre tous les efforts d'une mort horrible, qui luy auint, non pas soudainemét, mais par vne longue & extreme langueur, en laquelle il mourut comme enragé.

L'uc. 9. 7.
Quand à Herodes le tetrarque, surnommé Antipas, qui pour complaire à Herodias fit trencher la teste à S. Iean Baptiste, il dressa aussi des embusches à nostre Seigneur, & depuis se moqua de luy, quand Pilate le luy eut enuoyé pour en vider ses mains, & luy gratifier. Mais la moquerie
tourna

tourna sur luy, quelque renard qu'il fust.
 Car apres la desfaite de son armee par la
 gendarmerie d'Arctas (duquel il auoit re-
 pudie la fille, à l'occasion d'Herodias qu'
 il auoit prise pour sa femme, & l'auoit o-
 ftee à son propre frere) il receut ceste hon-
 te & ce deshonneur, que d'estre despouil-
 lé de sa dignité royale, & se voir reduit en
 vn bien bas & petit estat, priué de tous ses
 biens, banni & confiné bien loin pour tout
 le reste de sa vie, où il finit ses iours mise-
 rablement. Touchant Pilate gouverneur
 de Iudee, il fut si meschant & inique, que
 contre sa propre conscience, & contre
 toute equité, nonobstant l'aduertissement
 & l'admonition de sa femme, il condam-
 na Iesus Christ, le iuste & l'innocent, à
 estre crucifié & mis à mort: quoy que la
 vertu des miracles d'iceluy ne luy peust e-
 stre cachée, dont la renommee estoit es-
 pandue en diuers lieux. Quelque temps
 apres qu'il se fut efforcé de mettre l'image
 de l'Emperetur Caligula dans le temple de
 Ierusalem pour la faire adorer, il eut com-
 mandement de venir à Rome, pour res-
 pondre aux accusations dressées contre
 luy par les Iuifs, à cause de ses grandes cru-
 autez. S'estant mis en chemin, & pressé
 en sa conscience par le grand nombre &

Ioseph.
 liu. 18. des
 Antiq.
 Iud. ch. 9.

Euf

Euseb.
Eutrop.
liu. 7. pesanteur de ses malefices, voulant preuenir la peine qu'il craignoit, il se tua soy-mesme comme vn mal-heureux desesperé.

Le premier des Empereurs qui s'est pris à persecuter les Chrestiens, ç'a esté Neron

Tert.
Niceph. le cruel, prenant occasion de les affliger sur l'embrasement de la ville de Rome, qu'

Tacit. l.
15. des
Annal. il leur mettoit sus, dont toutesfois il estoit luy-mesme coupable. De ce mesfait se voulant descharger sur eux, les exposa à la fureur de la populace, qui les tourmenta griefuement comme boute-feux & ennemis du genre humain. Là dessus estés les poures innocens apprehendez, on les couuroit de peaux de bestes sauuages pour les faire deschirer aux chiens: ou bien estoient crucifiez, ou brulez en si grand nombre, que le feu qui en estoit allumé, seruoit de lumiere pour la nuit. En somme telle cruauté fut exercee contr'eux, que plusieurs mesme de leurs ennemis eurent quelque compassiō. En fin ce meschant se voyāt en danger de mourir honteusement par la main d'vn bourreau, à cause de ses grands & horribles forfaits, il auança sa mort en se tuant soy-mesme, comme il sera dit plus au long par ci apres au second liure.

Suet.

Domitian fut celuy qui esmeut la secōde perse-

persecution contre les Chrestiens: & tant s'esleua en orgueil, qu'il se voulut faire appeller Seigneur, & dieu. Ses domestiques ^{Suet.} & seruiteurs conspirerent contre luy, & le ^{Eutrop.} tuerēt à coups de dague dans sa chambre, du consentement de sa femme. Son corps fut enterré sans hōneur, sa memoire condamnée, ses armoiries abbatues & abolies. Traian, quoy qu'au demeurant il se soit mōstré assez bon & sage prince pour la conduite & le gouvernement de l'Empire, si s'est-il ahurté à ceste pierre comme les autres, estant le troisieme persecuteur de l'Eglise Chrestienne. A raison de quoy aussi il a senti la main de Dieu sur soy. Car ^{Dion.} il deuint paralytique: puis ayant soudain perdu le sens, se fit accroire qu'on l'auoit empoisonné. En fin estant tombé en hydropisie, il mourut en grands tourmens.

Hadrian fit crucifier dix mille Chrestiens en Armenie le neuueme an de son empire. Ayant encores depuis esmeu vne ^{Spart.} bien aspre persecution, voila Dieu qui le persecute par vn flux de sang, qui le debilita, avec telle inquietude, que souuent il rascha de se desfaire soy-mesme. Il vint à cracher ses poulmonis: puis l'hydropisie l'empoigna. Se voyant en grand langueur il demanda du poison pour haster sa mort.

puis vn cousteau, pour s'en donner au tra-
uers du corps. Ce qui luy ayant esté refusé,
fut contraint de languir dauantage, &
mourir en grand tourment.

Sous Marc Antonin surnommé Verus,
il y eut de terribles cruautéz exercees cõ-
tre les Chrestiens, principalemēt à Lyon,
& à Vienne en Dauphiné, selon qu'Euse-
be le raconte en l'histoire Ecclesiastique.
Parquoy aussi il receut sa punition, mou-
rant d'vne apoplexie, apres auoir perdu la
parolle trois iours parauant.

Euseb.
Spart.

Après que Seuerus se fut declairé du tout
ennemi de l'Eglise de Dieu, ses affaires
commencerent à aller en decadence, & se
trouua embarrassé parmi beaucoup de
difficultez, & empesché en plusieurs guer-
res. En outre ayant esté saisi d'vne douleur
extreme par tout le corps, il languit quel-
que temps, puis mourut en grandes de-
stresses ayant demandé du poison souuen-
tes fois. Vn de ses lieutenãs nommé Vitel-
lius Saturninus deuint aueugle. Vn autre
qui auoit non Claude Herminian gou-
uerneur de la Cappadoce, ayant affligé les
fideles à toute outrance, en haine de sa
femme qui estoit Chrestienne, fut par apres
ataint & affligé de peste, & persecuté de
vermine, qui s'engendra en luy, en telle
forte

Tert. ad
Scap.

sorte qu'il en estoit mägé tout viu. En cest estat languissant il disoit, Que personne ne le sache, de peur que les Chrestiens ne s'en resiouissent : donnât assez à entendre, que par sa cruauté telle punition luy estoit auenue.

Decius en haine de Philippe son predecesseur, qui auoit fait quelque profession du Christianisme, fit de grâds efforts pour ruiner l'Eglise de nostre Seigneur, vsant de toutes les cruantez & tourmés dont il se pouuoit auiser, par dessus tous ceux qui auparauant s'estoyent addonnez à persecuter. Or auint qu'en faisant la guerre cõ-
 tre les Scythes, il fut desfait & tué avec sõ
 fils, n'ayant esté Empereur 2. ans accõplis.

Euseb.
 liu. 7. de
 l'hist. Ec-
 clef. ch. 1.

Combien que Valerian du commencement de son Empire se fust monstré aucunement doux & humain, enuers ceux qui seruoient à Dieu: toutesfois il se rëdit par apres leur cruel ennemi. Apres donc les auoir terriblement persecutez, ne tarda gueres, qu'il fut pris en guerre par les Per-
 ses aagé de septante ans, tenu cõme serf & esclau. Duquel la condition estoit si miserable, que Sapor le Roy de Perse se seruoit de son dos comme d'un trõc de bois, pour monter à cheual. Et tant ce roy barbare vsa de cruauté à l'encõtre de ce poure
 d.ij.

Eutrop.

Au Ser- & miserable vicillard (seló le recit d'Euse-
 mon en be) que finalement pour le cõble du mal-
 la con- heur d'iceluy, il le fit escorcher tout vif.
 grega- Aurelian estant sur le point de vouloir
 tion des Saincts. troubler le repos de l'Eglise, qu'elle auoit
 Euf. lii. eu sous l'Empereur Galién, la foudre tom-
 7. de l'hi ba à ses pieds: dont il fut tellemét effrayé,
 stoire que cela le retint vn peu, & reprima aucu-
 Ecclef. nement son malin courage: iusques à ce
 chap. 30. que reprenant ses premières erres, & vou-
 lant encore obstinement poursuiure sa
 mauuaise entreprise, Dieu arma ses pro-
 Vop'isc. pres domestiques cõtre luy, qui le tuerent.
 Entrop. Quant à Diocletian, il ne fit du premier
 Niceph. coup ses grands efforts: ains premieremét
 essaya par subtils moyès de destourner de
 la Foy ceux qui estoyét de son armee. Puis
 fit publier par tout, que les temples des
 Chrestiens fussent demolis & abbattus,
 les liurés des sainctes Escriptures bruslez,
 les Magistrats fideles deposez, & tous ceux
 qui estoyent en quelque estat ou dignité
 publique de la vraye religion: semblable-
 ment que les serfs qui renonceroient au
 Christianisme fussent mis en liberté. N'a-
 yant rien obmis de ce qu'il pensoit pou-
 uoir seruir pour abolir entieremét la reli-
 giõ Chrestienne, & voyant neant-moins
 que nonobstant sa grãde malice & cruelle
 fureur

fureur elle prenoit accroissement de iour
 en iour par la cōstāce admirable des Mar-
 tyrs: d'ennuy & de despit qu'il eut, il quit-
 ta l'Empire: & finalement apres auoir esté
 tourmenté par diuerses & estranges mala-
 dies, & auoir eu sa maison fondroyee & ^{Ruff.}
 bruslee du feu du ciel, il deuint enragé &
 se rua, ayāt peu de temps au parauant esté
 tellemēt estonné du tōnerre, qu'il ne sca-
 uoit où se cacher. A cestuy ci estoit adioint
 au gouuernemēt de l'Empire Maximian,
 qui fut si meschant & si cruel, qu'vn iour
 solennel auquel grand nombre de Chre-
 stiés estoyēt assemblez dans vn temple en
 la ville de Nicomedie, il enuoya gēs pour
 les enclorre & les brusler illec. Ce qui fut
 fait. Et y en eut de bruslez (selō Nicepho-
 re) vingt mille personnes. Il y eut aussi vne
 ville de Phrygie, laquelle apres auoir esté ^{Eus.liure}
 assiegee, il fit brusler entierement, & re- ^{7. del'hi-}
 duire toute en cendres avec tous les ha- ^{stoire}
 bitans. La fin de ce mal-heureux fut, qu'a- ^{Eccles.}
 pres auoir quelque temps languy par vne ^{Eus.liure}
 griesue maladie, en vne vermine & pua- ^{8. cha. 16.}
 leur horrible qui sortoit de son corps, il ^{Niceph.}
 s'estrangla avec vne corde. ^{liure 7.}
chap. 6.

Maximin qui eut la dominatiō du Le- ^{Niceph.}
 uant, comme par vne grāde & vilaine ma- ^{7 22.}
 ladie de laquelle il estoit tourmenté, eut

esté cōtraint de faire cesser la persecution: il accorda aux Chrestiens par edict publié vne telle paix, que six mois ne furēt point passez, qu'il s'efforça par tous moyens de troubler leur repos. A ceste fin il fit vn edict nouveau, tout contraire au precedēt, pōur tout exterminer. Ne s'estant dôques nullement amendé, aussi ne fit sa maladie, laquelle empira tellement, qu'il en mourut, estant tout pourri & plein de puanteur & de vers. S. Chrystome dit, que la prunelle luy sortit hors de ses yeux estant encore en vie.

Euf. 9. 9.
Contre
les Gen-
tils.

Maxentius & Licinius tindrēt de l'Empire l'vn l'Italie, l'autre le Leuant. Eux voyans que l'Empereur Constātin qui gouernoit l'Occident, estoit en estime & reputatiō, à cause qu'il supportoit les Chrestiens, voulurent du commencement faire le semblable. Mais bien tost leur malice & hypocrisie se vint à descouvrir, quād ils se prirēt à troubler & à tourmēter, ceux auxquels ils auoyēt fait semblant de fauoriser. A l'occasion dequoy Constātin ayant pris les armes contre eux les desfit, l'vn apres l'autre. Maxentius cuidant se sauuer par dessus vn pont sur le Tybre, le pont se rōpit, & tomba dans leau, où il perit. Quant à Licinius il fut pris, & mis à mort.

Euf. Soc.
& So-
zom.

CHAP.

CHAP. XIII.

Des Iuifs qui ont persecuté le propre Fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ.

D'Autant plus que le forfait des Iuifs a esté enorme & execrable, d'auoir non seulement mesprisé & reiecté le Seigneur de gloire, que Dieu leur auoit enuoyé pour leur salut, mais aussi auoir esté si meschans que de s'estre esleuez furieusement contre luy pour le mettre à mort: d'autât plus la feueriré de Dieu s'est espandue sur eux, en ceste grande calamité & horrible desolation qui leur est auenue, au temps que Ierusalem a esté destruite pour la derniere fois. Laquelle ruine commencee par Vespasian, & acheuee par Titus, a esté si grande & si miserable, qu'il n'est pas possible d'ouir parler d'vne plus calamiteuse & pitoyable. Que si le saccagement & la destructiõ de ceste cité pour raison de laquelle Ieremie le Prophete a fait ses lamentations, a esté estimee plus griefue, que la subuersion de Sodome, qui est perie soudainemēt & en vn instāt: c'est ceste derniere ci, qui doit estre tenue pour la nompareille, à cause des horribles & estranges miseres & oppressions qui y sont aduenues, les vnes sur les autres, & par

trait de tēps. Et n'y a aucune histoire, qui contienne tant de mal-heurs que ceste ci, selon que Iosēphe l'a mise par escrit. Car apres qu'ils eurent esté longuemēt affligez par leurs gouuerneurs ça & là en diuerses contrees, il y en eut de tuez pour vn iour en Cesāree iusques au nombre de vingt

Ios. liu. 2.
de la
guerre
des Iuifs
chap. 19.
21. 22. &
25.

mille. En Alexādie y en eut cinquāte mille, qui furent massacrez: en Zabulō & Ioppe huit mille & quatre cens. Et ces deux villes apres qu'elles eurent esté pillées, furent bruslées. En Damas il y en eut dix mille, qui eurent tous la gorge coupee. Et quant aux habitans de Ierusalē ayans lōg tēps soustenu les efforts de la guerre, tant

Liure 6.
chap. 16.
Liure 7.
chap. 7.
& 8.
Liure 6.
chap. 15.

au dedās qu'au dehors, ils furent pressez de telle famine, qu'aux vns la fiēte des bœufs seruoit de viāde, aux autres le cuir des souliers & des boucliers qu'on arrachoit. Il y eut des femmes reduites à si grande extrēmité, qu'elles mangerēt leurs propres enfans. Plusieurs pēsans se sauuer au cāp des ennemis estoient pris, & fendus par le milieu du ventre, pour l'or & l'argēt qu'on pēsoit trouuer dans leurs boyaux. Pour vne nuit il y en eut enuirō deux mille hōmes,

Liure 7.
chap. 9.
&c.

qui furent ainsi piteusemēt accoustrez. Finalement la ville fut prise par force, & le tēple bruslé. Et telle fut en somme l'issue de

de ceste guerre. Durât laquelle il y eut des Iuifs prisonniers quatre vings & dixsept mille, & de morts durât tout le siege de la ville onze fois cent mille. Car en icelle se trouuerét enclos dés le comécemét de ceste guerre, tous ceux qui pour la solennité de la feste de Pasques, y estoient venus en grâde multitude, presques de toutes les regions du monde, esquelles ils habitoient. Quât aux prisonniers les vns furét menez à Rome pour en faire le triôphe, les autres furét par ci par là massâcrez: les vns estoient iettez aux bestes pour estre deschirez & deuorez, les autres estoient cōtraints de se ruer par trouppes les vns cōtre les autres pour s'entretuer cōme ennemis enragez. Tous lesquels maux leur sont auenus, pour le mespris & la haine & la fureur cruelle qu'ils ont exercee cōtre le Fils de Dieu le Sauueur du môde. A raisõ dequoy luy preuoyant la destructiõ de Ierusalem pleura sur elle: disant, Qu'elle seroit assiegee de tous costez, & rasée, & ne seroit, laissée en elle pierre sur pierre, d'aurant qu'elle ne cognoissoit point le temps de sa uisitacion. Ainsi dit-il aux femmes, qui le plaignoyét & lamétoyét, lors qu'on le menoit au supplicé de la croix: Qu'elles pleurassent sur elles mesmes & sur leurs

S. Luc 19.

enfans, à cause des iours qui deuoyent auenir, esquels bien-heureuses seroyent les steriles, qui n'auroyent point enfanté, & les mammelles qui n'auroyent alaité. Tāt fut horrible & hideuse ceste desolation, que Dieu ne voulut point, que les siens y fussent enuoloppez, pour perir avec ceste generation peruerse & incredule. Car selō qu'en dit Eusebe, ils furent diuinement auertis de sortir de la ville, & se retirer loin du pays, auant que les maux arriuaissent. Ceux qui depuis ceste grande tempeste de la fureur de Dieu sont restez de ce poure & miserable peuple, ils sont demeurez espars & dissipez parmi toutes les nations de la terre, ausquelles ils sont assuiettis, sans auoir entre eux aucun roy ne prince, iuge ou magistrat qui les conduise, ou qui leur face droit, estans reduits à la volunté & discretion des seigneurs, és terres desquels ils font leur demeure: de maniere que leur condition, comme il se void auioird'hui, est si vile & contemptible, qu'il n'y a gent au monde, si miserable que ceste-ci. Qui est vne marque apparente de la vengeance de Dieu demeurant encore sur eux:

CHAP. XIII.

*De ceux qui de nostre temps ont persecuté
l'Euangile en la personne des
fideles.*

SI la doctrine salutaire du Fils de Dieu a esté iadis furieusement assaillie par les grands du monde cōme nous auons veu ci dessus : elle n'a pas esté mieux receuë de ceux de nostre aage, lesquels n'ont cessé d'inquieter & poursuiure à mort les enfans de Dieu à cause d'icelle. Pour lesquels ruiner & destruire totalemēt, ils ont dressé tous les engins & artifices de leurs conseils malins & pernicieux, sans espargner aucune chose qui ait esté en leur puisſâce. Ils ont employé avec leurs forces les ruses, la perfidie, & tous les cruantez les plus horribles du monde : pensans opprimer en iceux la verité de Dieu, & estaindre ceste belle & excellente lumiere, que Dieu par sa grande misericorde apres vn long temps d'abus & d'ignorance, a voulu remettre au dessus. Les feus en ont esté par tout allumez, & n'a on cessé de brusler par ci par là, ceux qui l'ont voulu ensuiure durant l'espace de quarante ans ou environ. Mais voyans que leurs bourrees & fagots ne pouuoient consumer ceste

saincte semence, laquelle croissoit & se multiplioit d'autât plus, qu'ils s'efforçoÿët de l'abolir, ils ont suscité diuers troubles & seditions, cuidans venir par ce moyen plus aisemët au dessus de leur intention. L'enfer à vomï toutes ses furies de guerre: la terre en a esté toute emeue: le verd & le sec ont esté employez pour exterminer l'Eglise de nostre Seigneur. Contre lesquels efforts Dieu opposant sa main, non seulement se môstre victorieux, mais aussi seuerẽ vëgeur de tous ses aduerfaires.

Cela se voit, en ce qui est auenu premierement à vn Thomas Arondel Archeuesque de Cantorbic en Angleterre, ennemi & persecuteur de la verité. Car apres auoir fait mourir quelques saincts personnages, pensant auoir tout gagné, il fut arraché de ceste vie par vne mort estrange & horrible. Sa langue s'enfla tellement qu'elle luy remplissoit toute la bouche, de maniere que quelques iours auât sa mort il ne pouuoit rien aualler, ne mesme parler, & mourut affamé en grand desespoir: luy qui auoit voulu fermer la bouche à Dieu, & empescher le cours de sa saincte Parole par ses cruantez.

Illiricus. Le conte Felix de Vvartemberg l'vn des Capitaines de l'Empereur Charles v. estât
à Auf-

Liu. 1. de
l'hist. des
Mar-
sirs.

à Aufbourg en vn souper avec plusieurs de ses semblables, où on menaçoit fort les fideles, iura deuant tous, qu'auant mourir il vouloit cheuaucher iusqu'aux esperons d'as le sang des Lutheriés. Auint en la mesme nuit, qu'il fust frappé de la main de Dieu, en telle sorte que son sang le suffoca, & ainsi il se baigna iusqu'a la groge d'as son propre sang auant que mourir.

Du regne de François de Valois premier de ce nom Roy de France, de bonne memoire, ceux qui se sont monstres les premiers les plus aspres & enuenimez à faire brusler les Martyrs en ce royaume, ont serui aussi d'exemple les premiers, de la iuste punition qui est apprestée pour tous leurs semblables. Dequoy peut faire foy la mort miserable d'un nommé Ieã de Roma moine Iacopin lequel combien qu'au regard de son habit & de son froc, ne merite pas d'estre mis au reng des gens de marque si est-ce toutesfois, que pour l'horrible vengeance de Dieu qui est tombée sur luy, de laquelle il a esté estrangement Liu. 2 des marqué & flestry, il doit auoir ici place. Martyrs. Ayant cestui-ci obtenu commission des Euesques de la Prouence & du Legat d'Avignon (au temps qu'on commença à persecuter les fideles de Cabrieres & de

Merindol) pour informer & saisir au corps ceux qui pour lors estoient appelez Lutheriens, ne cessa depuis le temps de les affliger, par tourmens les plus cruels dont il se pouuoit auiser. Entre autres il emplissoit des botines de graisse bouillante, & les leur faisoit chauffer, les ayant attachez sur vn banc à la renuerse les iambes pendantes au dessus d'vn petit feu: & tant les tourmentoit, que finalement il les faisoit mourir. De ceste cruauté estant auerti le Roy François commanda par lettres patentes au parlement de Prouence, qu'en toute diligence ledit de Roma fust cõstitué prisonnier, & son proces fait, qu'il fust auerti de sa condemnatiõ. Ce que ayant entendu ce meschât, il se retira en Auignon, ou il pensoit iouyr des pilleries extorsions & raiuissēmēs qu'il auoit faits sur ces poures gens. Mais contre son esperance il fut volé par ses domestiques, & tost apres tomba malade d'vne si horrible & si estrange maladie, qu'il n'auoit fomentation ni remede aucū, qui luy donnast repos ou allegement. Il n'y eut personne, qui peust demeurer aupres de luy, pour la puanteur & infection qui sortoit de son corps: à cause de quoy il fut porté des Iacopins à l'hospital, & de plus en plus nul ne s'osoit approcher

cher de luy, sa chair eſtât toute vlcerée & pleine de vermine, tellemēt que luy-mesme ne pouuoit souffrir sa puāteur, & souuent s'escricoit disant, Las! qui me deliurera, ou tuera? Ayant bien la volonté de se tuer, il n'auoit pas la force. En ces tourmēs horribles & desespoir espouuātable, il finit mal-heureusemēt ses iours, & ne se trouua personne, qui le vouſist toucher pour l'enſeuellir, sinon vn moine conuers de son ordre, lequel pour tout benefice de sepulture ayāt accroché ceste puante charongne la traina en vne fosse prochaine, qu'on luy auoit faite.

Le sieur de Reuest, qui tint quelque tēps le lieu de premier president au Parlement de Prouence, sous le quel plusieurs fideses furent mis à mort, apres estre demis de l'office, & s'estre retiré en sa maison, fut là saisi d'vne maladie si horrible, que pour la fureur en laquelle il estoit, sa femme ni autre de ses plus prochains n'osoit approcher de luy, & mourut agité de furie & de rage.

Vn conseiller de ladicte Cour nommé de Belomonté, fut si ardent & affectiōné à faire les proces de ceux qui estoient prisonniers pour la Parolle de Dieu, que pour les enuoyer plutoſt au feu, il ne bougeoit de la Conciergerie, depuis le matin iuf-

qu'au soir, où il se faisoit apporter son boire & son manger, & ne retournoit en sa maison sinó la nuict pour dormir. S'employât si fort & si viuement en cest affaire il luy prit vn petit mal à l'vn de ses pieds, qui du commencement ne montoit non plus, que si vne guespe l'eust piqué en cest endroit. Cela estoit rouge, & luy faisoit grande douleur : & du premier iour ainsi que ce mal s'augmenta, il se prit à tout le pied, qui en deuint tout rouge & tout enflammé avec accroissement de douleur. Là dessus les medecins & Chirurgiens estans appelez, & voyans que c'estoit vn mal incurable, & vn feu qui s'espandroit par tout le corps, estoÿét d'avis, qu'on luy coupast le pied pour sauuer le demeurant. Ce que n'ayant voulu aucunement accorder le malade, auint le second iour, quelques autres remedes qu'on luy feust appliquer, que le mal enuahit toute la iâbe, puis toute la cuisse le troisieme iour, & le quatrieme tout le corps, & mourut ce mesme iour. Estant mort son corps fut trouué tout hui, & tout ainsi que si on l'eust roti au feu. En ceste sorte celuy qui estoit si eschauffé à faire bruster les poures fideles, fut luy-mesme brullé par vne flamme secrette de l'ire de Dieu, qui le consuma

com-

comme à petit feu.

Loys de Vaine beau frere du president Liu. 2.
des Mart.
Menier au dit Parlement de Prouence, & le frere & le gendre de Pierre durand maître bouchier de la ville d'Aix, le soir d'après leur meschantes & cruelles executiōs faites à Merindol, prinrēt noise ensemble, & executans le iugement de Dieu contre eux mesmes, s'entretuerent le lendemain.

Le Iuge de la ville d'Aix, du nombre de ces mal-heureux meurtriers, passant à son retour la Durance, se noya. Là mes-
me.

Quand au president qui condamna ini- Là mes-
me.
quement à mort les fideles de Merindol & Cabrieres, il mourut subitement sans voir l'execution de son arrest.

Iean Mesnier sieur d'Oppede, president Là mes-
me.
au susdit Parlemēt, se fit bailler la conduite de l'armee meurtriere des poures gens de Merindol & de Cabrieres, où il commit des horribles cruantez, dont les plus barbares du monde auroyent compassion. A cause dequoy il fut aussi aiourné à comparoir en personne au Parlement de Paris, pour respōdre de ses concussions, pilleries, & saccagemens: desquelles choses ayāt esté conuaincy, il fut neantmoins relasché, mis hors de prison, & qui plus est remis en son estat. Ainsi il eschappa la main des homes,

mais non pas celle de Dieu, la quelle le feut bien attrapper, lors qu'estât en prosperité mondaine & persecutât plus griefuement les Chrestiens qu'au parauant, il fut abbatu d'un flux de sang, qui luy esmeut les parties honteuses, & luy engendra vne carnosité & retention d'urine, dont il mourut avec cris & despitemens horribles, sentant vn feu qui le brusloit depuis le nombril iusques en haut, avec extreme infection de ses parties basses, commençant de sentir en ce monde, & en son corps & en son ame, la rigueur du feu eternel.

L.ii.6. des Martirs. Iean Martin Trombaut de Briqueras en Piemont, s'estant vanté par tout, que pour empescher la predication de l'Euangile il couperoit le nez au Ministre d'Angrongne, fut tost apres assailli d'un loup enragé, qui luy mangea le nez, dont il mourut enragé. Ce qui a esté cognu notoirement par tout le pays circonuoisin, & si n'a on iamais entendu, que ce loup ait fait quelconque autre mal ne dommage.

Là mesme. Vn des Magistrats de la ville d'Anuers nommé Gaspard de Renialme, ayant iugé à mort quelques poures fideles, receut aussi soudain vne horrible sentéce de Dieu sur le champ, de sorte qu'il fut mené à demi desesperé en sa maison, ou il mourut tost apres,

apres, lamentant & criât, qu'il auoit condanné le sang innocent.

CHAP. XV.

*Autres exemples de mesme
suet.*

ENuiron le mesme tēps auint vn iugement de Dieu fort notable sur vn ancien aduocat de Bourges, nommé Iean Craquin, hōme de fort bon sens naturel & grand praticien, mais fort ignorant en droit escrit, & en toutes bonnes lettres: & tellement enuieux sur ceux qui en sauoyēt plus que luy, & qui s'abstenoient des pollutions de la Papauté, qu'il seruoit de delateur à Ory l'inquisiteur à l'encontre de eux. Dieu le frapa d'vne maladie de phrenesie merueilleusement estrange. Car tout ce qui luy estoit represanté deuāt ses yeux, lui sembloit estre des serpens se remuans: tellement qu'apres auoir en vain essayé tous remedes, iusques à faire venir des sorciers & deuins, finalement il deuint tout insensé, & mourut en tel estat.

Iean Morin grand ennemi de ceux qui fuiuoient la verité de Dieu, traueillant continuellement à Paris aux captures de tout son pouuoir, enuoyoit de iour en iour force appellans au palais. En fin il

mourut, avec vn horrible torment, par le feu qui le print à ses iambes, qu'il auoit de long temps toutes pourries d'excez.

Le Châcelier du Prat, qui defera le premier aux Parlemans de France la cognoissance des causes contre les fideles, & donna les premieres commissiôs pour les faire mourir, mourut en iurant & despitant Dieu, & trouua-on son estomach rongé & percé de vers. Le Châcelier Oliuier remis en son estat, força sa conscience comme ia parauant au fait de la religion, & se rendit coupable du sang innocent de plusieurs, qu'il condamna à mort: par la bouche desquels l'horrible iugement de Dieu luy ayant esté denoncé, il conceut vne telle frayeur, qu'il en tomba malade, saisi d'vne extreme melancholie, dôt il iettoit des souspirs sans cesse, murmurant miserablement contre Dieu, & affligeant sa personne d'vne façon espouuanteable. Ce corps iacadue estoit tellement demené, qu'il sembloit phrenetique, & que ce fust quelque ieune homme en la fleur de son aage, qui de toute sa puissance esbranlast le lit & la couche par la force de la maladie. En ce tourment estant visité par vn Cardinal, il ne le peut voir ne souffrir en sa chambre, d'autant que ses douleurs luy rengregeoyent

geoyent par sa presance. Le sentant esloigné s'escria disant, Ha! Cardinal tu nous fais tous danner. Apres s'estre ainsi tourmenté par assez long temps, il mourut en angoisses & frayeurs extremes.

Thomas Morus Chancelier d'Angle-Sleid.Liu. terre, ennemi iuré de l'Euangile, & qui 2. persecutoit les fideles à feu & à sang, dont il vouloit se faire renommer: voulut aussi perpetuer la memoire de son impieté & cruauté en vn beau sepulchre, qu'il auoit fait bastir magnifiquement: auquel il fit engrauer les louâges de ses vertus: la principale desquelles estoit, qu'il auoit persecuté à outrance les Lutheriens, c'est à dire les fideles. Mais il auint contre son esperance, qu'estant accusé, conuaincu & condamné pour trahison & crime de lese maiesté, on luy trancha la teste, & n'eut autre sepulchre que le gibet.

Le Cardinal Crescence Legat du Pape Sleid. au Concile de Trente l'an M.D.LII. ayant esté fort empesché d'escrire à son maistre, & trauaillé pour cest effet toute la nuict; en se leuât vn peu de sa chaire pour prendre nouvelle vigueur il luy fut auis, qu'un chien noir d'excessiue grandeur ayant les yeux flamboyans, & les oreilles pendâtes iusqu'en terre, entroit & tiroit droit à luy,

puis s'esuanouissoit dessous la table. A l'instant il fut tout esperdu & pasmé: mais reuenu à soy, s'escria à ses seruiteurs, qu'ils apportassent de la chandelle. Ne trouuant point le chien, il tomba au lit malade, par vne vehemente apprehension qui luy causa la mort: de laquelle estant prochain il crioit souuent à ses gens, qu'ils chassassent le chien, qui montoit sur le lit.

Liu. 27.
de ses
hist.

Albert Pighius grand ennemi de la verité de Dieu (à raison de quoy il a esté appellé de Pol Ioue le fleau des Lutheriens) estant au couronnement de l'Empereur à Bologne sur vn eschaffaut, pour voir la magnificence, l'eschaffaut rompit à cause de la multitude qui y estoit montee, & luy tomba sur les pointes des halebardes des gardes qui estoient au dessous, dont il mourut transpercé de part en autre, sans qu'un tel inconuenient auint à pas vn des autres qui estoient avec luy. Car quoy qu'il y eust là beaucoup de personnes qui tomberent du haut en bas, bien peu toutesfois se trouuerent blesez, excepté ce venerable Pighius.

Liu. 6.
des Mar-
tyrs.

Poncher Archeuesque de Tours pour-
suivant l'execution d'une chambre ardente, fut bruslé du feu de Dieu, qui luy commença au talon: pour à quoy remedier se
faisant

faisant couper vn membre apres l'autre, il mourut miserablement.

Vn nommé freté Lambert, docteur & prier des Augustins en la ville du Liege, de la troupe des inquisiteurs, preschant vn iour à gueule ouuerte contre les fideles, demoura tout court au milieu de son sermon: de maniere que defaillant de sens & de parole, fut emporté de la chaire en son conuét, & quelques iours apres on le trouua noyé aux fossez.

Liu. 7.
des Mart.

Les desconuenues de quelques grands de nostre siecle ont serui de miroir, pour faire paroistre les hauts exploits des admirables iugemens du grand Roy des rois, qu'il a fait sentir à ceux, qui ont assailli & combatu sa sainte verité, en quelque contrée qu'ils ayent esté. les vns apres plusieurs grandes victoires, & vne dexterité singuliere & prudence mondaine qu'ils auoyent en la conduite & maniment de leur estat, ont terni finalement le lustre & obscurci la gloire de tous leurs beaux faits, par vne fin contraire à si grand heur & prosperité, demeurant leur renom de beaucoup ravalé, & leur authorité diminuée apres leur mort.

Les autres ayans pareillemant dressé toutes leurs forces & leur batterie, & br-

e. iij.

qué toutes leurs pieces & canons contre la forteresse de Sió, pensans la foudroyer & reduire en poudre, ont fait plusieurs bresches & ruines. Ils ont couru sus l'Eglise du Seigneur, l'affligeans à toute outrâce, avec telle cruauté & effusion de sang, que mesme le souuenir en est triste & hideux. Apres tous tels efforts ils ont esté abbatuz & raclez de ce móde, les vns apres les autres, avec marques apparentes de la iuste vengeance de Dieu sur eux.

Si pour vn temps il semble que Dieu dorme, & qu'il ne lui chaut des violences & oppressions que les siens souffrent & endurent: il ne laisse pas pourtant d'auoir tousiours l'œil sur eux, & de faire vengeance de leurs ennemis en temps opportun.

*Au long des champs herbeux peints de mille couleurs,
De plusieurs liz semez, & de mille autre fleurs,
Ioignans les clairs ruisseaux dont ceinte est la contrée,
Avec l'ombrage frais du boschage à l'orée:
Lors que ce grand flambeau, l'œil de cest vniuers,
S'esgayoit espenchant de ce monde au trauers
Ses rayons lumineux: & que par mesme grace
Vn printemps doux & gay florissoit à la trace:
Maints paisibles troupeaux d'un courage pareil,
Ne cerchans que repos propre à leur naturel,
Se passoient coyement sans auoir autre cure,
Que d'auoir deuant eux leur verdoyant pasture.*

*Ces troupeaux se parquoyent sans crainte de danger,
Où paistre les menoit leur souverain berger.*

Là

Là ses brebis oyoient en reuerence & crainte
 Sa treshaute voix, salutaire & tressainte.
 Et là de ses doux chants, Sonnets & loz espars,
 De ioye tressailloyent sauteillans en leurs parcs.
 C'est luy qu'elles suiuioyent comme pasteur & maistre,
 Ne voulans nullement autre que lui cognoitre:
 Sachans bien que de ceux desquels il est pasteur,
 Il sera treshoureux & vray conseruator.

Ainsi alloient paissans ces saintes brebrietes,
 Alors que tout soudain les plus cruels bestes
 Courent sus, esgorgans, deuorans les agneaux,
 Dissipans le surplus des affliges troupeaux.
 Alors par la fureur d'une telle tempeste
 En triste dueil changé fut mainte belle feste:
 Et le son doux, plaisant, par ray tant de douleurs
 A esté conuersti en griefts & tristes pleurs.
 Le ciel en a blemy, la terre toute esmue
 A tressailli voyant telle desconuenue.

Et quoy! (dira quelcun) de quoy sert la houleste
 De ce puissant berger, qui dessus l'eschauguete
 Ne sommeille iamais de quoy sert son regard,
 S'il n'a à ses brebis un special esgard
 Pour les bien conseruer? Veux que sa bergerie
 Se void en mains endrois presque toute perie?

Ce n'est pas, que sa main des plus puissans & fortes
 Ne puisse en un instant rompre tous les efforts.
 Ce n'est pas, que iamais luy qui aux siens se donne,
 Et qui pour eux est mort, à mort les abandonne.
 Et ne faut ia penser, qu'ils meurent en mourant:
 Ains qu'en mourant la mort sen va en eux mourant:
 Et que la vie en eux en mieux se renouuelle,
 Finans aueques Dieu d'une vie, eternelle.
 Quoy donc que grieftue soit toute leur passion,
 Iamais ne passera sans consolation:
 Et quoy que des tourmens grande soit la remence,

Adocie sera par foy & esperance.

*L'esperoir qui est en Dieu, espoir glorifiant
Rend le cœur assésuré, & l'esprit patiant.*

*A ceux qui aiment Dieu, le craignent & reuerent,
T'achent lui agreer, toutes choses prosperent.*

*Ainsi ne peuuent ils ces tigres inhumains
Arracher ni rauir d'entre les fortes mains*

*Au Seigneur, qui tout peut, qui tout void & regarde,
Ceux, qu'une fois il a pris en sa sauuegarde.*

*Tant plus que leur fureur va en se débordant,
Tant plus vn chacun deux du tout se va perdant.*

*Tant plus que contre Dieu vn chacun deux machiné,
Tant plus sans y penser il presse sa ruine:*

*Comme quand le sanglier chassé hors de son fors
Se void suiuy de pres, d'un furieux effort*

*S'eslencant mutiné contre cil qui l'enferre,
Dans l'espien esmolu lourdemant il s'enferre.*

*Le doux puissant Agneau combatant
En fin tous ces haineux si bien il va batant,*

*Qu'ils rendent les abbais, & que leur fiere race
Vaincue de tout point de ce monde s'efface.*

*C'est de Iuda le fort le lion couraueux,
Le rocher assésuré, & chef victorieux:*

*Qui a son Israel est aussi favorable,
Qu'aux Philisthins il est terrible & redoutable.*

CHAP. XVI.

*Des Apostats & reuoltez, trebuschans par
infirmite & crainte.*

C'Est vne apostasie & reuolte contre-
uenant au premier commandement
de la Loy, quand celuy qui a esté vne fois
illuminé en la cognoissance de salut par la
Parolle

Parolle de Dieu, ou y a esté nourri & instruit des sa jeunesse, reiette puis apres vne telle grace, ou la defaouë, & quitte le seruice de Dieu pour suiure les idoles, ou fait semblant y adherer. Ce qui se fait en deux sortes, ou par infirmité & crainte, ou volontairemēt & de propos deliberé, quand n'estât pressé d'ailleurs, on vient à quitter & abandonner entierement la vraye religiō, pour marcher sous l'enseigne de Satā & de l'Antechrist. Ce qui auient aussi en deux manieres, ou quand on delaisse simplement la profession de la vraye Foy, pour courir apres les superstitiōs & idolatries, sans attendre quelque chose d'auantage: ou quand s'estant reuolté, non seulement on suit la fausse religiō, mais aussi on s'esforce par tous moyens de la faire valoir, & d'opprimer à l'opposite le seruice de Dieu & la doctrine de verité, en ceux qui la maintiennēt. Ainsi il y a trois especes d'apostasie. L'une est comme forcee & contrainte: l'autre est volontaire: l'autre est volōtaire & malicieuse. Toutes lesquelles iaçoit qu'elles soyent bien grieues & de grande offense à l'encontre de Dieu: toutesfois la seconde & la troisieme sont les plus dangereuses & dommageables, & l'une encore plus que l'autre, comme nous

le verrons ci apres. Or selon qu'elles sont diuerfes, nous mettrons aussi leurs exemples à part, pour les faire mieux cognoistre: & premierement ceux de la reuolte, qui se fait par crainte & infirmité, puis les autres consequemment.

Combien que ceux-la ayent quelque excuse selon la foiblesse & imbecillité de la chair, qui par l'apprehension & l'horreur des peines & tourmens qui leur sont presentez, ou de la mort violente & cruelle qui les menace, viennēt à defaillir & à decliner de la profession du saint Euangile: si est ce toutesfois que deuant Dieu ils sont cōpables, quand ils preferent l'amour de ceste vie caduque & temporelle au zele de la gloire d'iceluy, & de l'honneur deu à Iesus Christ son Fils, lors qu'ils sont appelez pour estre ses Martyrs & tēmoins de sa verité sacree deuant les hommes, & qu'il veut estre glorifié par leur franche & constante confession. A quoy tous fideles sont exhortez avec belles promesses de salut & vie eternelle, comme par le contraire ils sont menacez d'encourir ceste peine & confusion, que d'estre defaueuez de Iesus Christ deuāt Dieu son Pere, quand ils l'auront renié deuāt les hommes. Ce qui est le plus grand mal-heur qui pourroit

pourroit onques aduenir. Car que deuiendra l'homme, si le Fils de Dieu ne le reconnoit point? Or que Dieu soit offensé d'une telle lascheté & couardise, il le donne à connoistre par les chastimens qu'il en fait quelques fois paroistre, cōme du temps de l'Empereur Valeriā, qui esmeut la huitieme persecutiō: durant laquelle cōme ainsi soit que plusieurs Chrestiens se porterent vaillamment au combat de la foy, il y en eut aussi aucuns, qui eurent le cœur failli, & au lieu de tenir bon & resister iusques au sang, se rendirent à l'ennemi, aussi tost qu'ils furent assaillis. Entre lesquels vn de ceux qui monta au Capitole à Rome pour S. Cypr. abiurer, au lieu où estoit le temple de Iupiter, deuint muet, aussi tost qu'il eut renoncé Iesus Christ, estant puni par où il auoit offensé.

au Ser-
mō tou-
chant la
cheute
d'aucūs.

Vne femme aussi n'ayant aucun regret de sa cheute, alla incontinent aux bains & estuues, comme en temps de repos & de prosperité, & comme si tout fut bien allé pour elle. Mais là estant elle fut tellement saisie & possedee du malin esprit, qu'elle se couppa & tronçonna la langue à belles dents, dont elle auoit parlé meschamment & deshonoré Dieu, & auoit gousté des viādes sacrifiees aux idoles. Ainsi la pour

au lieu de se baigner en larmes, & de chercher son vray lauement en la grace & misericorde de Dieu avec vne vraye repentance, elle n'eut autre soing que de sa chair. Estant donques souillee & immonde & d'esprit & de corps, l'esprit aussi immonde l'enuahit pour l'affliger. Et ayant gusté, masché & aualé celle maudite viande, la bouche enragee s'esleua contre soy-mesme à sa propre ruine. Elle fut sa propre boutrelle, & ne vescu pas fort long temps apres, estant suffoquee de douleurs de ventre & d'entrailles.

Vne autre qui estoit femme aagée, s'estant desuoyee en semblable maniere vint par apres à se fourrer parmy l'assemblee, qui communicuoit au Sacrement de la saincte Cene. Mais au lieu de recevoir nourriture, y trouua vn glaiue, & receut en sa bouche & en son ventre comme vn venin mortel: tellement que tost apres la communion elle commença à estre troublee & merueilleusement agitee en son ame, & sentit de telle sorte la punition de son forfait commis pour euitter la rigueur de la persecution, qu'en tremblant & petillant elle tomba morte.

Il y eut semblablement vn certain homme, qui s'estant reuokté se trouua toutes-fois

fois depuis en l'assemblée, lors qu'on y celebroit la sainte Cene. Ayât esté si osé de s'y presenter, il receut sa part du Sacremēt cōme les autres: mais la cuidant mettre en sa bouche, il trouua que ce n'estoit que cēdres en ses mains. Par ainsi il demeura cōfus, & Dieu manifesta en luy, que celuy qui renie la Foy, & se recule de Iesus Christ, Iesus Christ aussi s'esloigne de luy, & le laisse en la mort, vuide desnueé entierement de sa grace, & de sa vertu viuifiante & salutaire. Ce sont les exemples, que S. Cyprian met en auāt des iugemēs de Dieu sur certains reuoltez de son temps: aioustant au surplus qu'il y en auoit plusieurs, qui deuenoyent demoniaques, & d'autres qui perdoyēt l'entendement, & rōboyent en fureur & rage à cause d'vn tel forfait.

De nostre temps nous auons vn piteux exēple entre tous autres, de la seuerité de Dieu sur tous ceux qui trebuschent, en la personne de François Spiera Itailen Iu- Sleid. lii. risconsulte, & hōme d'authorité entre les 21. siens. Ayāt embrassé la vraye religion d'vne ardeur incroyable, de laquelle il faisoit profession ouuertement, & declaroit librement à tous son auis de chasque point de doctrine, en laquelle il profitoit de iour en iour: ne tarda gueres, qu'il ne fust

deferé au Legat du Pape. Dequoy estant bien auerti, & voyât le danger où il estoit, apres auoir longuement debatü & disputé avec soy-mesme, se resolut en fin par le conseil de sa chair & sagesse mondaine, d'aller par deuers le Legat, afin de l'appaiser, & faire son commandement. Estant venu à Venise, & abbatu de crainte, il confessa auoir failli, & demanda pardon, promettant qu'à l'auenir il obeiroit au Pape. Qui plus est, luy ayant esté enioint quand il seroit de retour chez soy, de se desdire publiquement, s'y accorda, & l'excuta de fait. Or auint bien tost, que ce poure & miserable homme tomba malade de corps & d'esprit, & commença à se desfier de la misericorde de Dieu. Voyans les medecins sa disposition, iugerēt, que la maladie procedoit d'apprehensions & pensees trop uehementes, & que c'estoit l'esprit, qui causoit la maladie au corps: partant furent d'avis, qu'il le falloit consoler songneusement. A ceste fin plusieurs sauans personnages vindrēt vers luy de iour à autre, luy reduisans en memoire bien à propos, les passages expres des Escritures saintes touchant la misericorde de Dieu: lesquelles choses il confessoit estre vrayes: mais disoit aussi, qu'elles ne luy appartenoyent point,

point, pourautant qu'il auoit renoncé Iesus Christ, & abiuré la verité cognue, & qu'à ceste cause le feu eternal luy estoit préparé, lequel il voyoit, & sentoit desia en son esprit. Je voudroye, disoit-il, aimer Dieu, s'il m'estoit possible, mais cela m'est du tout impossible: ie l'ay en horreur. Tels & semblables propos il tenoit d'un visage affeuré, & n'extrauagoit iamais en ses responses, ayant vne belle memoire, & faisant de bonnes remonstrances aux assistans, de prendre garde à eux à son exemple, afin de ne prester iamais l'oreille à la sagesse humaine, sur tout quād il est question de confesser la doctrine de l'Euangile deuant les hommes. En ces termes reduit, il ne vouloit point mâger, & se courrouçoit asprement contre ses fils, qui luy ouuroyent la bouche, pour luy faire aualer quelque viande qui le soustinst: & disoit, puis qu'il auoit abandonné le Seigneur & le maistre, il falloit que toutes creatures se reculassent de luy. I'ay peur de toutes choses (disoit-il) & n'y a creature, que ie ne voye bâdee contre moy pour m'exterminer. Que ie meure, afin d'aller sentir ce qui me brulle desia, & que ie ne faurois euitier. Ainsi il mourut de faim en desespoir, & espouuâtable tourment de sa conscience.

Nous difons que ceux-la defaillent volontairement, qui n'estans forcez nullement, ni menacez, & fans qu'il y ait aucun danger, s'abandonnēt neantmoins à l'idolatrie en delaisât le seruice de Dieu. Contre lesquels il est ordonné au XIII du Deut. S'ils sont tout vn peuple de ville, qui se soyent destournez de Dieu pour fuiure les dieux estranges, qu'ils soyēt defcōfīts, & toute la ville mise à feu & à sang, pour estre entierement rasee & destruite, sans y rien espargner. C'est le mal que

I. Rois. II. nous voyons auoir esté fait par Salomon, lequel estant Roy d'un si beau & puissant royaume qu'estoit Israel de son temps, auquel nul ne pouuoit commander, & ne luy pouuoit aucun estre redoutable: toutesfois il est trespuché si lourdement, que de son plein gré & vouloir il est deuenu idolatre: luy qui auoit esté si bien nourri & instruit des son enfance en la vraye congnissance de Dieu sous Nathan le Prophete, entre les mains duquel il auoit esté mis: luy qui auoit esté si longneusement admonesté par Dauid son pere de garder fidelement la loy du Seigneur, pour cheminer

miner tousiours en ces voyes, & auoit eu cest hōneur de Dieu, qu'il luy apparut par deux fois, duquel aussi il fut orné & érichi d'vne telle sapience, que la Roine de Saba ayāt ouy la renommee d'icelle, vint en Ierusalem pour l'ouir & l'entēdre. Ce neantmoins par les allechemens de ses femmes estrāgeres & cōcubines, son cœur fut desuoyé apres les dieux estranges, voire au temps de sa vieillesse, auquel aage il deuoit estre le plus ferme & constant au seruice de Dieu. Et comme ainsi soit, qu'auparuant il s'estoit rendu grandement louable, d'auoir basti & esleué ce tant beau & magnifique temple de Ierusalem: d'autāt plus il semit en opprobre, quand pour complaire à ses femmes & concubines, il ediffia des autels & des chappelles à toutes leurs idoles, voire pour chacune d'icelles. Ce fut donques à bon droit, que Dieu estant irrité contre luy, luy suscita deux grands aduersaires, qui firent beaucoup de mal à Israel. D'auantage luy encore viuant, pour peine de son idolatrie & reuolte, Ieroboam l'vn de ses seruiteurs fut par l'ordonnance de Dieu designé Roy sur dix lignees, comme ne luy restant plus que la moindre portion du royaume, laquelle demeura à ses successeurs, & ce en faueur

de Dauid son pere. Vray est ; que nous ne trouuôs point, qu'il ait empesché le ministère du tēple, ne cōtraint , ne induit personne au seruice des idoles: tāt y a neantmoins qu'il a esté grandement coupable, d'auoir commis vne telle lascheté & apostasie en Israël, luy estant le chef & le souuerain magistrat de tout le peuple. Et est chose estrange & esmerueillable, que d'vne telle cheute il ne se trouue aucun signe ne tesmoignage de repentance en son histoire. Et qui bien considerera la qualité de ce peché, le trouuera aucunement semblable à celuy duquel il est parlé au v. i. chap. de l'Epistre aux Hebrieux. Car Salomon n'estoit point quelque poure ignorant , qui fust destitué de la cognoissance de Dieu ains en auoit vne telle plénitude & abondāce , & estoit tellemēt doué des dōs & graces de l'Esprit de Dieu, qu'il a esté suffisant pour enseigner les autres, & faire office de docteur en l'Eglise, comme il a fait, tant de bouche que par escrit. Et cōbien que le Fils de Dieu ne fut point encore pour lors manifesté en chair, si est ce toutesfois que la vertu de sa mort estāt d'vne vigueur & efficace eternelle, ne luy a peu estre cachee n'incognue , de laquelle la doctrine de la Loy estoit vn enseignement,

ment, ensemble les ceremonies & sacrifices d'icelle. Quand donques il s'est abandonné aux idoles & à leur seruice, il a quât & quant delaisé les sainctes ordonnances & sacrifices de la Loy de Dieu, & quitté l'alliance de salut y cōtenue, aneantissant quant à luy la grace du Mediateur proposé dès le commencement. Ainsi il est tombé d'vne cheute bien terrible & perilleuse. Aucuns estimēt toutesfois, que le liure de l'Ecclesiaste est vne declaration de sa respiscence: ausquels ie ne veux pas contredire.

Roboam fils d'iceluy a forfait en semblable maniere. Car apres que les bons Sacrificateurs & Leuites ayās laissé le parti de Ieroboam à cause de ses idoles, & quitté leurs demeures & possessions, furent venus se renger à luy en la crainte & pour le seruice du Seigneur, apres qu'il eut donné ordre aux affaires de sō royaume pour le confermer & fortifier par tous moyés, il delaisa la Loy de Dieu avec son peuple, par idolatrie & autres grâds pechez. Parquoy aussi Dieu le delaisa, & l'abandona en la main de Sefac Roy d'Egypte qui s'esleua contre luy, & luy vint faire la guerre avec vne puissante armee de mille & deux cēs chariots, & de soixante mille cheuaux

avec vn nombre infini de gens de pied: de maniere qu'il prit toutes les villes & forteresses de Iuda, & mesme Ierusalé: & pillâ les thresors du temple & de la maison royale, & emporta tout le meilleur & le plus beau, qui y fut trouué. Qui fut la premiere secoussé, que ce royaume-la recut, par laquelle il commença à diminuer. Toutesfois d'autant qu' à la reprehension du Prophete Semeia, Roboam s'humilia, & les princes aussi: Dieu eut encore pitié de luy & des siens, & ne permit point que sa royauté fust abatte & supprimée, ains la conferua, pour le faire encore regner honorablement. Qui est vn indice apparent, que le peché d'iceluy n'a point esté vne apostasie vniuerselle, telle que celle de Salomon son pere, par laquelle il se soit entierement destourné de Dieu, & de l'esperance de sa grace: ains a esté vne reuolte particuliere, semblable à celle de ses ancestres les enfans d'Israël: lesquels en la figure du veau d'or pensoyent auoir Dieu present, & en icelle l'adorer, tant ils estoient rudes & grossiers: combien toutesfois que Roboam semble estre plus coupable en sa reuolte.

Ceux d'entre les Iuifs qui du temps de Ptolomee Philopator Roy d'Egypte demeu-

demeurans en son royaume, abandonnerent volontairement la Loy de Dieu & son seruice, pensans bien pouruoir à leurs commoditez charnelles, ne firent gueres longuemant à leur aise. Car les autres de leur nation qui iusques à la mort auoyent courageusement adheré a Dieu, & auoyét esté miraculeusement deliurez, estans indignes d'vne telle lacheté, demanderent au Roy (que Dieu leur auoit rendu benin & fauorable) qu'il leur fut permis de punir ^{3. Mach.} ceux la, comme ils auoyent deserui: disans ^{7.} pour leurs raisons qu'a peine ceux la obeyroient de bon cœur au Roy, qui pour le ventre delaissoyent les commandemens de Dieu. Ce Roy trouuant leur dire veritable, & les loüant, leur donna plein pouuoir de desfaire tous ceux qui seroyent trouuez tels en tous les lieux de son royaume, sans qu'il fut. besoin d'autre cognoissance de cause & autorité royale. Parquoy tous ceux qu'ils trouuerent en chemin, qu'ils cognoissoyent estre souillez par les idoles, apres leur auoir dit toute leur honte, il les mirent à mort: & pour ce iour la ils en despecherent plus de trois cens, & s'eshouyrent, apres qu'ils eurent exterminé ces profanes.

CHAP. XVIII.

Des Apostats malicieux, & qui sont grandement coupables.

SI ceux desquels nous venons maintenant de parler aux deux chapitres precedens, sont inexcusables en leurs reuoltes, beaucoup plus sont à condâner ceux-la, qui non seulement reiettent par vn vilain mespris la grace de Dieu & son seruice, mais aussi s'esleuēt de malice deliberee à l'encontre, & s'efforcent de l'abatre & abolir de tout leur pouuoir, en suiuant le mēsonge, les erreurs & abusions de Satan, lesquelles choses ils taschēt de faire valoir par tous moyēs. Cōtre tels & semblables apostats il est commandé de Dieu au XIII. du Deut. de proceder par toute rigueur de iustice, iusques à entiere executiō de mort, sans espargner personne, soit Prophete, ou de quelcōque autre qualité, qui voudra inciter autruy à delaisser l'Eternel pour courir apres les faux dieux. C'est le peché, auquel Ieroboam le premier Roy d'Israël est iadis trebusché par sa mauuaise conscience, lequel comme il se rebella

1. Rois II. & s'esleua contre Roboam & la maison de Dauid, en faisant vn royaume nouveau, aussi se reuoltra-il de l'obeissance de Dieu,

Dieu, pensant par ce moyen mieux retenir sous sa main & en sa suietion les dix lignes d'Israel. Se desfiant de la promesse que Dieu luy auoit faite par Ahias le Prophete touchant le royaume d'Israel, auquel toutesfois il estoit paruenue, & mesprisant l'auertissement qui luy auoit esté donné par la Parole de Dieu, de cheminer selon ses cōmandemens & ordonnances il fut si mal auisé & conseillé, que suiuant le pernicieux exemple de ses ancestres les enfans d'Israel, qui par leur idolatrie Egyptienne prouoquerent l'ire de Dieu contre eux, il fit des veaux d'or, & les fit adorer au peuple, les destournant d'aller en Ierusalem pour adorer Dieu. Non content de cela il edifia des hauts lieux pour ses idoles: & ayant interdit aux Sacrificateurs & Leuites l'exercice de leur charge, il s'ordōna des sacrificateurs pour la sacri-
 ficature de ses dieux, & institua vne nouvelle feste & solennité le quinzieme iour du huitieme mois. En quoy faisant il a nō seulement reietté le pur seruice de Dieu: mais aussi a peruersti & renuersé l'ordre & la police Ecclesiastique, qui estoit instituce par la Loy. Qui plus est, comme vn iour il faisoit encensemens en Bethel, & que le I. ROIS 13. Prophete qui estoit enuoyé de Dieu, crioit

contre l'autel, reprenāt ceste idolatrie, & denonçāt la vengeance de Dieu à cause d'icelle : il fut si forcené , que de luy vouloir faire violence, & commanda qu'il fust apprehendé. Mais aussi tost il sentit la main de Dieu sur soy, car sa main qu'il auoit estēdue cōtre le Prophete , deuint seche, si qu'il ne la peut retirer à soy. Au mesme instāt pour plus ample declaratiō de l'ire de Dieu, l'autel se rōpit, & la cēdre qui estoit dessus, fut espādūē. Et iaçoit qu'aux prieres de l'hōme de Dieu, la main de ce Roy eust estē remise en sa première vigueur & fantē : si ne se destourna-il point pourtant de son train inique & desloyal, ains y persista obstinemēt iusques au dernier de ses iours. Parquoy aussi la fureur de Dieu le poursuīuit continuellemēt. Car en premier lieu

1. Rois 14. il perdit vn de ses fils nommé Abia, qui mourut de maladie. En apres estant assail-
2. Chor. 13. li par Abia le Roy de Iuda avec quatre cēs mille hōmes de guerre, il fut desfait, quoy que son armee fust plus forte au double, estant de huit cens mille hommes: & perdit en ceste iournee-la de ses gens iusques au nombre de cinq cens mille, qui furent tuez, & quelques villes aussi, qui furent prises par Abia poursuiuant sa victoire. Depuis ce temps il fut tellement abatu & affoibli,

affoibli, qu'il ne se peut releuer pour faire reste deslors en auât au Roy de Iuda. Ainsi Dieu se vengea pour lors de l'apostasie pernicieuse, tant du Roy d'Israël, que de son peuple. Apres vne telle desconfiture finalement Dieu le frappa & mourut.

Ioram Roy de Iuda quoy qu'il eust eu ^{2. Chro.} la bõne & saincte instruction de son pere ^{21.} le Roy Iosaphat, qui fut si songneux de repurger l'Eglise de toutes idolatries, & de maintenir ses suiets en la pureté du seruice de Dieu: toutesfois il se desuoya tellemēt, que s'estant allié avec la maison d'Achab, par le moyē d'Athalia qu'il prit pour femme, non seulement il s'adonna à l'idolatrie, à la maniere des Rois d'Israël: mais aussi y attira le peuple, & fit faire fornication aux habitãs de Ierusalem & à ceux de Iuda avec les idoles: dont il fut aigrement repris, par les lettres que le Prophete Elie luy enuoya: suiuant le contenu desquelles, ainsi qu'il auoit delaisé le Seigneur, le Dieu de ses peres, certains peuples aussi le delaisserent, & se retirerent pour n'estre plus sous son obeissance. Les Arabes & Philistins s'esmeurent contre luy, & luy firent la guerre, gasterēt le pays, pillerent ses thresors, & prirent ses femmes, & tuerēt ses fils, excepté Ochozias le plus petit

d'iceux, qui fut preserué. Apres toutes ces punitions il mourut d'une mauuaise maladie, Dieu l'ayant frappé d'une langueur incurable, qui luy dura enuiron deux ans.

2. Chro.
22.

Ioas Roy de Iuda receut beaucoup de graces de Dieu, dès son enfance, en laquelle il fut miraculeusement sauué de la main sanglante d'Arthalia, puis nourri & entretenu en la maison de Dieu sous la conduite & instruction du bon Sacrificateur Ioïada: mais apres qu'il eut esté esleué en la dignité royale, & que mesme il se fut employé en la reparation du temple, il luy est auenu de se destourner de la Loy avec le peuple pour seruir au bois & aux images.

2. Chro.
24.

Ce qu'il fit apres le decez de ce saint personnage Ioïada: enuers lequel il se môstra plus qu'ingrat: quand par le moyé d'iceluy estant paruenü à la couronne, il occit neantmoins son fils Zacharie, lequel il fit assommer de pierres au paruis du temple, lors qu'en pleine assemblee estant suscité de Dieu, il remôstroït & reprenoit le mal & l'idolatrie qui se commettoit contre le Seigneur. En quoy côme il s'esleua outrageusement contre le S. Esprit, côme le voulât opprimer & esteindre en la mort de ce S. Prophete, qui l'auoit fait parler: Dieu aussi fit esleuer contre luy l'armee de Syrie,

Syrie, qui desconfit la sienne, quoy qu'en apparence elle fust la plus forte. Ses princes furent destruits, qui l'auoyent seduit, & luy fut laissé en grosses lagueurs. En fin ses seruiteurs comurerent contre luy pour la mort de Zacharie, & le tuerent en son lit, & ne fut point enseveli és sepulchres des Rois.

Amasias se porta droitement pour quel-
 que temps au seruice de Dieu: mais par a-
 pres il se corrompit, & se destourna de la
 bonne voye mauuaisement, ainsi qu'auoit
 fait son pere Ioas. Car apres qu'il eut des-
 fait les Idumeens, & en eut fait mourir
 vingt mille, & eut rauagé par tout, au lieu
 de rendre graces à Dieu, qui sans l'aide de
 ceux d'Israël luy auoit donné vne telle vi-
 ctoire contre ses ennemis: il fut si abesti
 & forcené, que d'adorer leurs images, les-
 quelles il auoit emportees du pillage, & se
 les ordonna pour dieux, & leur fit encen-
 semens. Dequoy estant repris par le Pro-
 phete, que Dieu luy enuoya, tant s'en salut
 qu'il s'humiliaist & se repêrist de son apo-
 stasie: que tout au contraire il repoussa or-
 gueilleusement la reprehension qui luy fut
 faite avec menaces de mort. Ayât dôques
 empiré son mal, & demeurât obstiné, il a-
 uança sa ruine par soy-mesme en ceste ma-

2. Chro.
25.

niere. Se glorifiant de la deſconfiture des Idumeés & en eſtât enorgueilli, il deſfia le Roy d'Israël & le prouoqua à la guerre: en laquelle ayant eu du pire, il perdit la bataille, & fut pris, & mené priſonnier en Ierusalem: où eſtant, pour plus grâd opprobre, on luy rompit de la muraille de la ville quatre cens coudees, & pillâ on les plus grands threſors qui furent trouuez, tant au temple qu'en la maiſon royale, & furent ſes enfans menez en Samarie pour oſtage. Du depuis on conſpira contre luy en Ierusalem, & s'en eſtât fui en Lachis, il fut pourſuiui iuſques là, & illec mis à mort.

2. Chro.
28.

Quant à Achaz, il fit des images de fonte aux Baalims, cheminât és voyes des rois d'Israël, & fit bruſſer ſes fils en la valec des fils d'Hennon ſelon les abominations des Gêtils. Parquoy Dieu le liura és mains du roy de Syrie, & fut mené priſonnier en Damas. Il fut auſſi mis en la puissance de Phacee roy d'Israël, apres auoir perdu la bataille en laquelle ſon fils fut tué, & y en eut de morts de ceux de Iuda ſix vingts mille hômes, & de priſonniers deux cens mille, tât femmes, que fils & filles. Et au lieu que par tels chaſtimens ce roy deuoit eſtre induit à quelque amendemēt, il ne fit que ſe empirer. Car il voulut auſſi ſeruir & ſacri-

fier

fier aux dieux de Damas , esperant auoir aide & secours d'iceux , & fit cesser en Ierusalé le pur seruice de Dieu , & röpit les vaisseaux sacrez , & ferma les portes du tēple pour dōner lieu à ses abominables superstitions & idolatries , & les faire valoir parmi le peuple. Car mesme il se fit des autels en tous les coins de Ierusalem. Cōme donques il se rebella contre Dieu en toutes sortes , aussi Dieu fit esleuer contre luy ennemis de tous costez. Car les Idumēens & les Philistins luy coururent sus , & battirent le peuple , & prindrēt plusieurs villes : & n'eūt des Assyriens , qu'il auoit pratiqué pour son secours , qu'vne charge biē pelante , & vne despence excessiue , qui ne luy seruit que de ruine & confusion , en laquelle il mourut.

Que dirons-nous de Manasses ? Il reedi². *Chro.* fia les hauts lieux & les autels , que son pere Ezechias auoit demolis. Il adora les planetes , le soleil , & la lune , & les estoilles , & profana le paruis du temple , par les autels qu'il y fit dresser , faisant selon toutes les abominations des Gētils. Il fit passer ses fils par le feu , il prenoit garde aux temps , & s'adonnoit aux enchantemens & deuinemens , & auoit des esprits familiers , & vsoit d'art magique. Il mit aussi vne

image taillee en la maison de Dieu contre l'expres commandement de la Loy. En quoy faisant non seulement il a commis preuarication quant à sa personne, s'estant abâdonné à choses damnables : mais aussi a esté cause, que le peuple s'est desuoyé, & a fait de mesme. Qui plus est, n'ayant tenu conte des amonestemens, qui luy furent faits par les Prophetes seruiteurs de Dieu, il s'obstina d'avantage à faire mal, & se desborda en toute cruauté pour le cõble de ses forfaits. Car il espendit beaucoup de sang innocent en Ierusalem, depuis l'un des bouts iusques à l'autre, faisant mourir cruellement ceux, qui l'amonestoyent, ou qui ne se vouloyent reneger à ses abominatiõs. Entre lesquels on tiét, que mesme le Prophete Esaie, quoy qu'il fust du sãg royal, fust executé à mort d'une façon estrange. Partant l'ire de Dieu s'embrasa contre luy & son peuple. Si fit venir sur eux l'armee des Assyriens, à laquelle ils ne peurent resister : & fut pris Manasses, & mis en ceps, & lié de chaines, & en cest estat fut mené captif en Babylone. Là estât en angoisse il s'humilia deuant Dieu, & le supplia. Et quoy qu'il eust esté vn meschant apostat, cruel & abominable, Dieu toutesfois ayant pitié de luy exauça sa priere,

2. Rois
12.

2. Chro.
33.

prière, & le receut en grace, & le fit retourner en Ierusalé, & le remit en sa royauté. Luy n'estant ingrat d'une si grande beneficence de Dieu, & estât touché d'une vraye repentance, il osta les dieux estranges, & demolit tous leurs autels, & reſtablit le ſervice de Dieu, avec commendement à tout le peuple de l'enſuire. En quoy Dieu nous a voulu laiſſer vn exemple notable & apparent de ſa grande & infinie miſericorde pour tous poures & miſerables pecheurs, afin que nul ne ſe deſeſpere point en ſes pechez quelques grands & enormes qu'ils ſoyent. Car là où Rom. 5. le peché a abondé, grace y a plus abondé. Iaçoit que la reuolte de Manasses ait eſté plus griefue, & plus violente & outrageuſe ſans comparaiſon que celle de Salomon: ſi eſt-ce toutesfois que par penitence il a eſté releué de ſa cheute & a trouué grace. Car Dieu a merci de celuy, à qui il veut faire merci, & fait miſericorde, à qui il veut faire miſericorde. O profondes richesses Rom. 9. de la ſapieuce & cognoiſſance de Dieu! que ſes iugemens ſont incomprehenſibles & ſes voyes impossibles à trouuer! Amon ſe deſtourna ſemblablement apres les dieux estranges: mais il ne s'humilia 2. Chro. point deuant Dieu, comme auoit fait son 33.

pere Manasses. Parquoy Dieu esmeut contre luy ses propres seruiteurs, qui coniu-
rèrent contre luy, & le tuèrent en sa mai-
son, n'ayant regné que deux ans.

CHAP. XIX.

Des Apostats les plus coupables.

D'Autât plus que Dieu a eslargi sa gra-
ce aux hommes par la manifestation
de Iesus Christ son Fils, & a esclairé le mô-
de d'une plus ample lumiere de sa cogoif-
sance que parauât par la doctrine du saint
Euangile, d'autant plus ceux-la sont coul-
pables, & encourent vne plus grieue con-
damnation, lesquels ayans esté illuminez
& faits participâs de si grands dons, vien-
nent à les mespriser & reietter puis apres,
ou s'esforcent d'opprimer la verité, & e-
steindre le saint Esprit, par lequel ils ont
esté enseignez. C'est le peché contre le
saint Esprit, duquel il est parlé non seu-
lement au VI, & X, chap. de l'Epistre aux
Hebreux, mais aussi au XII, de saint Luc,
I. Iean. 5. & est appelé aillieurs peché à mort, d'au-
tât qu'il est irremissible, où il n'y a aucune
excuse d'ignorance, n'aucun remede de re-
penteance ou renouvellement. Duquel pe-
ché les apostats de l'ancien Testament
n'ont point esté coupables. Car combien
qu'au-

qu'aucuns se soyent reuoluez volontairement & malicieusement, & se soyent opposez aux saincts Prophetes, comme faisant la guerre au sainct Esprit: toutesfois n'ayans eu vne telle manifestation de salut, ni vne telle clarté du sainct Esprit que nous auons: leur peché n'a point esté proprement contre le sainct Esprit, pour non estre pardonné, selon que ce peché est décrit es passages qui ont esté cottez ci dessus: & de cela fait foy l'exemple de Manasses. Que la reuolte sous le nouveau Testament soit chose plus horrible & de plus grande offense, le sainct Apostre le declare, quand il dit: Si nous pechons volontairement, apres auoir receu la cognoissance de verité, il ne reste plus de sacrifice pour les pechez, mais vne attente terrible de iugement, & vne ferueur de feu qui deuorera les aduersaires. Si quelqu'un auoit mesprisé la Loy de Moyse, il mouroit sans aucune misericorde sous deux ou trois tesmoins. Combien pires tourmens cuidez-vous, que desseruirá celuy, qui aura mis le Fils de Dieu sous les piedz, & tenu pour chose profane le sang de l'alliance, par lequel il auoit esté sanctifié, & qui aura fait iniure a l'Esprit de grace? Voila ce qu'il en dit. En ce malheur est trebusché le

Hebr. 10

meschant & mal-heureux apostat Iudas
 Matt. 26. Iscariot, lequel ayant esté quelque temps
 disciple de Iesus Christ, & du nôbre de ses
 Apostres, toutesfois par son auarice ayât
 complotté & coniué avec les ennemis, il
 vend son Seigneur & maistre, le Sauueur
 du monde, & pour trente pieces d'argent
 le liure traistrement entre les mains
 des iniques & meurtriers, qui ne cerchoy-
 ent qu'à le faire mourir. Ayant ce traistre
 perpetré vn si grand forfait, si enorme &
 execrable (à raison de quoy il est appelé
 Fils de perdition) il ne peut auoir repos
 en sa consciéce: ains en est horriblement
 agité & tourmenté, se sentant coupable
 de mille morts. Il voit la vengeance de Dieu
 toute preste pour l'accabler, & les enfers
 ouuerts pour l'engloutir. Il hait la lumière
 du monde, & sa vie luy desplait. Parquoy
 s'estant le mal-heureux enfondré en vn
 Matt. 27. abysme de desespoir, il s'estrangla & se
 Act. 1. creua par le milieu, & toutes ses entrailles
 furent espandues.

Suid. Ce qui est auenu à Lucian, est memora-
 ble. Iceuy ayant fait profession quelque
 temps du Christianisme sous l'Empereur
 Traian, il se reuolta par apres, & deuint si
 meschant & si profane, que de se moquer
 de la religion Chrestienne & de toute
 diuinité

diuinité: dont aussi il a esté appelé athe-
iste. Or comme en medisant en ses dialo-
gues il a abbayé comme vn chien mastin
contre la vraye religion, raschât de la des-
chirer & abolir: aussi par vn iuste iuge-
ment de Dieu il a esté deschiré & mangé
des chiens.

Porphyre fut aussi si meschant qu'apres
auoir eu la cognoissance de la verité, de
despit qu'il eut d'auoir esté repris de ses
fautes par quelques Chrestiens, il se ban-
da depuis cõtre eux, & fit des liures pleins
de blasphemés, cuidant par iceux obscur-
cir & renuerser la foy Chrestienne. Mais
ayant esté suffisamment refuté, & se voyãt
confus & tenu pour execrable, il mourut
desesperé.

En vn tel & semblable precipice de pe-
ché s'est ietté l'Empereur Iulian, surnom-
mé l'apostat. Car ayant esté nourri & en-
tretenu en la foy des Chrestiens, & mesme
serui pour quelque temps de lecteur en
l'Eglise: apres qu'il eut obtenu l'Empire, il
se reuolta & s'cleua malicieusement con-
tre la foy & l'Eglise, faisant tous ses efforts
pour la destruire & ruiner, employãt aussi
toutes les ruses & finesses dont il se pou-
uoit auiser. Et d'autant qu'il raschoit de
nuire aux Chrestiens, d'autãt il s'estudioit

Socr.
Theod.
Sozom.

d'agrecer & complaire aux Payens, les fa-
 uorisant en tout ce qu'il pouuoit. Il leur
 fit rendre leurs temples, que Constantin
 auoit fait fermer: & osta aux Eglises &
 aux Ministres d'icelles, les priuileges, fran-
 chises & commoditez à eux donnees par
 ledit Constantin. Non content de cela, il
 confisqua les biens des Eglises, & imposa
 de gros tributs sur les fideles, & leur de-
 fendit d'auoir escoles pour leurs enfans,
 & fit introduire au paganisme plusieurs
 choses de l'ordre & police ecclesiastique,
 pour irriter les Chrestiens d'auantage. A-
 pres qu'il eut tenté & essayé tous moyens
 pour rompre le cours du regne de Christ,
 sa domination aussi fut rompue & print
 fin, lors que faisant la guerre contre les
 Perses, il fut atteint d'vne fiesche, qui lui
 perça le bras, & entra au costé si auant,
 qu'il en mourut. Il fit ce voyage avec
 grand appareil & brauade, comme s'il eust
 deu renuerser le monde, vsant de grandes
 menaces contre les Chrestiens, lesquels il
 auoit deliberé de destruire & faire mourir
 tous entierement à son retour de Perse,
 cōme il fat seu depuis par vn de son con-
 seil. Ayant vn nombre infini de gens, &
 telles forces qu'il s'assuroit de se rendre
 maistre en bien peu de temps de tout le
 royaume

Socr. liu.
 3. de l'hi-
 stoire
 Eccles.
 chap. 20.

royaume de Perse : il eut neantmoins ce mal-heur, que toute son armee (comme dit Saint Chrysostome cõtre les Gentils) sembloit mieux estre vne multitude de femmes ou d'enfans, que de gens de guerre. Par sa mauuaise conduite & folie la famine fut en son camp, iusques à manger les cheuaux : & plusieurs moururent de faim & de soif. Aux escarmouches il mettoit ses gens plus en danger, qu'il n'endommageoit les ennemis. Et si indiscretement les mena, qu'en fin ils se trouuerent enferrez en vn destroit, d'où ne pouuans eschapper furent contrains apres la mort d'icelui, de supplier les Perses qu'il leur fust permis de soy retirer. Ainsi se desbanderent & s'enfuirent honteusement ceux qui se peurent sauuer : & toute ceste belle armee fut ainsi dissipée, à la confusion de cest apostat.

Vn sien thresorier, qui pour luy com-
 plaire s'estoit aussi destourné de la reli-
 gion Chrestienne, s'estât moqué du saint
 ministere de l'Eglise, mourut miserable-
 ment, apres qu'il eut ietté tout son sang
 par la bouche. Selon le tesmoignage de
 Chrysostome, ses parties honteuses furent
 pourries, & consumees de vermine, quel-
 que remede qu'il y eust.

Theode-
 ret. liu. 3.
 chap. 13.
 Sozom.
 liure 5.
 chap. 3.

On tient, que le premier roy des Bulgares nommé Trebellius, ayant esté fait Chrestien avec tout son peuple, pour mieux vaquer à la meditation & exercice de pieté, se desinit de la royauté, & la resigna à son fils aisné. Mais le voyât destourné de la foy, & suiure derechef le seruice des faux dieux, non seulement il le deposa de toute dignité & puissance royale, mais aussi luy creua les yeux pour punition de son apostasie, & donna le royaume à son autre fils: monstrant en cela que celuy qui delaisse & abandonne la lumiere de salut, est du tout indigne de la clarté & lumiere de ce monde.

Iaques Latomus Theologien de Louuin eut premierement cognoissance de la verité de Dieu: puis l'ayant abandonnee, se dressa contre icelle pour la combatre de tout son pouuoir. Iceluy estant vne fois monté en chaire pour prescher deuant l'Empereur Charles v, fut tellemét estonné, qu'on ne sauoit qu'il vouloit dire, & s'exposa en risce à tous les assistés. Se voyant tout confus il s'en retourna de Bruxelles à Louuain: où il tomba en telle fache & chagrin de ce deshonneur, que le desespoir suruint. En ses leçons faites depuis ce beau sermon, il luy eschappoit souvent

souuent de dire qu'il auoit impugné la verité. Quoy entendans ceux de sa robbe, le firent tenir enfermé dans sa maison, où il mourut desespéré, disant à tous propos qu'il estoit damné, qu'il estoit reietté de Dieu, & qu'il n'esperoit aucun salut ne pardon, d'autant que de certaine malice il auoit bataillé contre Dieu.

Le Cardinal Polus Anglois auoit fait autresfois profession de cognoistre la pureté de l'Euangile, quand contre sa conscience il remit en Angleterre les marques & trophées de l'Antechrist, lesquelles choses auoyent esté au parauant ostées. Or il mourut deux ou trois iours apres la roine Marie avec grands regrets, apprehensions & espouuantes horribles, sans toutesfois aucune repentance.

Estienne Gardiner Euesque de VVincestre, & puis Chancelier d'Angleterre, fit quelque deuoir en sa ieunesse de faire teste aux abusions du Papisme. Mais se voyant esleué en hõneur il se prit à assaillir furieusement les fideles seruiteurs de Dieu, les faisant mourir le plus cruellemēt qu'il luy estoit possible. Et pour mieux descouurer s'õ impieté & apostasie, il escriuit plusieurs liures contre la pure doctrine. Estant cest apostat si enueminé de rage contre le Fils

de Dieu, avec ce qu'il estoit extremement auaricieux, & paillard & rapineux, voici Dieu qui lui met la main dessus, & le frappe d'une si estrange façon, que deuant sa mort ce vilain pouoit si fort, que pas vn de ses amis ou domestiques, voire lui-mesme ne pouuoit porter telle puanteur. Il estoit enflé comme vn tabourin, & auoit les yeux tors & enfoncez en la teste, les iouës coufues, & vne apparence de face effroyable. Sô halaine estoit puante & insupportable, & tous ses membres pourris avec douleurs & pasmoisons continuelles. Au milieu de ces peines & tourmens ce malheureux ne vomissoit que blasphemes & paroles infâmes, & en maugreant & despitant Dieu il mourut.

Pierre Castellan Euesque de Mascon, s'estant enrichi & agrandi par le moyen de l'Euâgile, tourna puis apres le dos à Iesus Christ: contre la doctrine duquel il prescha fort & ferme à Orleans, voulant faire paroistre, que non seulement il l'auoit abiuree, mais qu'aussi il lui estoit de tout point aduersaire. Vn iour estant en chaire, il fut saisi d'une maladie estrâge & du tout incognue aux medecins. Car la moitié de son corps estoit en feu, & brusloit, l'autre estoit plus froide que glace, & mourut en

ce tourment avec cris & gemissemens espouuantes.

Vn cordelier nommé Picard, ayant fait profession de l'Euangile, se mit à prescher à l'encontre: & estant vn iour en chaire à Orleans, apres auoir desgorgé vne infinité de blasphemes contre la vraye religion, dit, qu'il protestoit deuant Dieu & l'assistance, qu'il ne vouloit iamais prescher, & que ce iour luy fust le dernier, au cas qu'il eust esté apostat: ce qu'il nioit fort & ferme, au peril & damnation de son ame: péfiant par telles execrations abuser tât plus le poure peuple ignorant & superstitieux. Mais sur le champ il fut frappé de la main puissante de Dieu, en telle sorte qu'il perdit la parole, & fut emporté de là à demi mort, & mourut bien tost sans aucun signe de repentance.

Entre les iuges qui se monstrerent les plus aspres & rigoureux à persecuter & faire les proces des fideles prisoniers de Valence en Dauphiné & de Romans, du tēps que les deux Ministres de ladite ville de Valence forent martyrisés, ce fut Laubespain Conseiller, & Ponsenas Aduocat du Roy au Parlement de Grenoble, qui autresfois auoyent fait tous deux profession de l'Euangile. Aduint, chose merueilleuse-

ment estrange) que Laubespain eſtât eſpris de l'amour d'une damoiſelle, en fut ſi extrêmement paſſionné, qu'il quitta ſon eſtat & toute honneſteté pour la ſuiure par tout où elle alloit. Se voyant meſprié d'elle, il ſ'anonchalit tellemēt, que ne tenant conte de ſa propre perſonne, il fut accueilli de poux, qui prindrent telle habitude en luy, qu'on ne l'en peut iamais deſenger. Car ils croiſſoyent ſur luy, & ſortoyent de toutes les parties de ſon corps, cōme lon voit les vers ſortir d'une charongne pourrie. Finalement quelques iours deuant ſa mort, ſe voyāt attain de la main de Dieu, il commença à deſeſperer de la miſericorde d'iceluy: & pour abbreger ſes iours cōclud de ſe laiſſer mourir de faim: ioint que les poux le tenoyent de ſi court à la gorge, qu'il ſembloit qu'ils le vouluſſent eſtrangler. Ceux qui voyoyent ce piteux ſpectacle, furent grandement eſmeus, & de pitié ſe reſolurent de le parforcer de manger, vouluſt-il ou non: & pour lui faire prendre des coulis & preſſis, d'autāt qu'il y reſiſtoit de toute ſa force, ils lui lierent les bras, & le baillonnerent d'un baſton pour tenir ſa bouche ouuerte, pendant qu'on lui mettroit la viande. Eſtât ainſi baillonné, il mourut comme vne beſte enragée,

de

de l'abondance des poux qui entrerēt iufques en fa gorge. Dont meſme les Catholiques Romains diſoyent entre eux, qu'il eſtoit mort baillonné, ainſi qu'il auoit fait mourir les Miniſtres de Valence baillonnez.

Quant à Ponſenas dit Bourrel (vrayemēt bourreau des poures fideles) apres auoir aliené tout ſō patrimoine, & celui de ſa femme & de ſes amis, pour acheter ſon eſtat, il conſuma le ſurplus à tenir maiſon ouuerte, eſperāt d'en eſtre bien toſt rembourſé au double. Mais eſtant tombé malade d'vne maladie incognue aux medecins, il entra en deſeſpoir de l'aide & miſericorde de Dieu, & ſe representant ordinairement deuant les yeux la mort de ceux de Valence & de Romans, renioit Dieu cōme forcené & enragé, appelloit les diables, & faiſoit toutes les ſortes d'imprecations, qu'il eſt poſſible de pēſer. Son clerc le voyant en ce deſeſpoir, lui parla de la miſericorde de Dieu pour le conſoler & le remettre en bon ſens, en lui propoſant les paſſages de l'Eſcriture ſaincte propres à cela. Mais au lieu de ſe retourner à Dieu, & lui demander pardon de ſes offenſes, il lui dit, O Eſtienne que tu es noir! Je ſuis noir, reſpōdit le Clerc, ſauf voſtre grace: ie

ne suis ni Turc, ni More, ni Bohemien, mais bien Gascon, & de poil roux. Non non, dit-il, tu es noir: mais c'est de tes pechez. Trop bien cela, replique Estienne, mais j'ay esperance en la bonté & misericorde de Dieu, qu'ils ne me feront point imputez, pour l'amour de Iesus Christ son Fils, mort pour nos pechez. Luy redoublant sa rage, se prend à crier apres son Clerc, l'appellât Lutherien, Huguenot & meschant. A ce cri arriuerent de ses amis, auxquels il commande qu'Estienne soit mené prisonnier, & brussé comme heretique. Bref la rage s'esmeut tellement en luy, qu'avec sanglots & hurlemens il mourut d'une façon espouuanteable. Ses crediturs ne donnerent quasi loisir de tirer le corps hors du lit. Et de tous ses biens il ne demeura à sa femme que la paille du lit, avec des enfans du tout pources, tant ceste maison fut maudite de Dieu.

Vn grand Prince ayant quelque temps serui d'auancement au regne de Dieu par l'authorité qu'il auoit, seduit puis apres par les allechemés de ce monde, tourna le dos à Dieu, & se renga avec les ennemis de son Eglise, pour luy faire la guerre: en laquelle ayant esté frappé à mort, il a serui d'exemple de la vengeance de Dieu, pour
 tous

tous ceux qui trebucheront en semblable maniere.

CHAP. XX.

Des heretiques.

Comme c'est vne chose appartenante au premier commandement de la Loy, que la doctrine de la Parole de Dieu soit maintenue en sa pureté, selon laquelle il veut que nous le cognoissions, & que nous entendions les saincts mysteres qui nous y font reuelez : aussi par le contraire ce qui tend à la corrompre & à la renuerfer par folles & estranges opinions, repugne au susdit commandement comme fait l'heresie : qui est vn mal bien pernicieux, non moins à craindre, que la fureur de la persecution : dont plusieurs grands troubles ont esté iadis esmeus en la Chrestienté, & en a esté l'Eglise de Dieu grandemēt affligee. Mais ainsi que la Verité a surmôté le mensonge, aussi ont esté surmontez & rendas confus tous ces docteurs de fausse doctrine & heretiques, mesmes par les chastimens qui sont auenus à la plus part d'entre eux.

On tient communement que Ce-Euseb. rinthus, qui a tasché d'obscurcir la doctrine touchant le regne eternal de Christ, fut accablé sous les ruines

des estuues, qui tomberent sur lui & ses compagnons, aussi tost que saint Iean en fut eslongné. Car Irenee tesmongne, que Polycarpe souloit raconter, qu'un iour saint Ieã, voulant entrer aux bains en Ephese, y apperceuant Cerinthus, en sortit viftement, disant à ceux de sa compagnie, qu'il craignoit, que les estuues n'accablassent ceux de dedans, puis que Cerinthus ennemi de verité y estoit.

Euseb.
Soer.

Manes, duquel les Manicheens ont esté nommez, forgea en son cerueau deux dieux & deux principes, & mit en auant vn cinquieme Euangile, reiettant le vicil Testament, & le vray Dieu manifesté en icelui. Et tant fut fol & insensé (selon le tesmoignage de Suidas) qu'il se disoit estre le S. Esprit. de telles heresies & blasphemés ayant infecté le monde, & estant poursuivi par le iuste iugement de Dieu, il fut en fin pour autres malefices escorché tout vif.

Soer.
Theod.
Sozom.

Entre tous ceux qui ont le plus troublé & traouillé les Eglises, ç'ont esté les Ariés: l'auteur desquels selon que par sa folle ou-trecuidance & ambition, il s'estoit voulu esleuer cōme par dessus les nues, se glorifiant en son erreur damnable: il a esté aussi abaissé & mis en opprobre, par la iuste punition

punition qu'il a receüe. Car apres auoir par vn long temps combatu contre l'eter-
 nité du Fils de Dieu, & que de cela il eust
 esté condamné comme heretique au Con-
 cile de Nicee, & ses liures eussent esté bru-
 slez, & depuis eust fait semblât de se retra-
 cter, avec serment en la presence de l'Em-
 pereur Constâtin, qu'il approuuoit la con-
 fession de foy du Symbole de Nicee, con-
 cernant la diuinité de Christ, laquelle mes-
 me il soubsigna de sa main, le tout par
 feintise, pour renouueller & remettre au
 dessus tant plus audacieusement sa faul-
 se & pernicieuse doctrine: comme il pen-
 soit estre venu au dessus de son intention,
 & se brauoit accompagné de ses suposts,
 vne frayeur soudaine le surprit en pleine
 rue, avec vne douleur de vêtre & de fir fort
 grand de le descharger: dont il fut cōtraint
 d'aller en des latrines publiques prochai-
 nes de là, où estant il perdit le soufle, ses
 entrailles luy fortyrent par le fondement,
 & demeura mort sur le siege des retraits.

A ceste secte comme ainsi soit que l'Em-
 pereur Constâtin eust tousiours par trop
 favorisé, tenant ce parti contre les vrais
 fideles & Chrestiens, & par ce moyen e-
 stoit cause d'vn grand & pernicieux schis-
 me & discord en la Chrestienté: Dieu aussi

Soer. liu. lian, que luy meſme auoit auencé. Contre
2. ch. 47. lequel eſtant preſt de marcher en bataille,
il tóba en apoplexie, de laquelle il mourut.

Ruff. liu. L'Empereur Valens fut auſſi infecté
2. chap. de ce poiſon, & en abruua les Goths, les-
13. quels furent par luy faits plutoſt Ariens,
Iornand. que Chreſtiens: de quoy il ne demeura
point impuni. Car du temps que les Goths
ſe furent reſpandus par toute la Thrace,
luy eſtât allé au deuant d'eux pour les com-
batre, & les ayant chagez, il perdit la ba-
taille: de laquelle s'eſtant retiré & mis en
fuite, il fut pourſuiui par l'ennemi, & bru-
ſle dás vne maiſonnette, où il s'eſtoit caché.

Quant à Neſtorius, qui par ſes folles &
dangereuſes opinions a voulu ſeparer la
diuinité de Chriſt d'aucc l'humanité d'ice-
luy, faiſant comme deux Chriſts & deux
perſonnes, & par ainſi renuerſant la certi-
tude de noſtre ſalut, il n'a nō plus eſchap-
pé la main de Dieu que les autres hereti-
ques. Car il fut banni en vn pays fort re-
culé, où vne maladie violéte le faiſit, en la-
quelle (ſelon que dit Nicephore) les vers
Liu. 14. rongerent ſa langue, & finalement la terre
chap. 36. s'ouurit ſous luy, & l'engloutit.

Touhant les heretiques Anabaptiſtes,
qui ont eſté depuis enuiron cinquâte ans,
chacun

chacun fait commét Dieu a frappé sur plusieurs d'entre eux: les vns ayās esté desfaits par troupes & milliers, les autres executé à mort miserablement en diuers lieux, tant à cause de leur reueries monstrueuses & opinions damnables, que pour leurs execrables forfaits. Par lesquelles choses Dieu nous fait voir clairement, combien la pureté de la doctrine contenue en sa sainte Parolle, luy est chère & precieuse, ensemble l'vniō de son Eglise, & combien nous deuons estre songneux de l'entretenir, & conseruer, quand il se venge ainsi de ceux, qui la veulent peruertir & corrompre, & qui sont cause des sectés & diuisions en son peuple.

CHAP. XXI.

Des hypocrites.

Selon que Dieu est Esprit & verité, aussi veut-il estre serui de cœur & d'affection, & non point par feintise & simulation. A raison de quoy il nous commande par Moÿse au v. i. & x. chap. du Deuter. que nous l'aimions & l'honorions de tout nostre cœur, de toute nostre ame & force. Ce que ne font les hypocrites, lesquels n'ayās qu'une vaine apparece de pieté, pechét aussi eōtre le premier commandement.

- dement de la Loy, pensans abuser Dieu par leurs mines & façons de faire exterieures, comme s'il estoit semblable aux hommes, pour ne voir point le dedans, comme
- 1.Sam.16. le dehors. Or est-il, qu'il regarde au cœur & à la pureté d'iceluy. A ceste cause il a en haine & detestatiō toute hypocrisie, & reiette tout seruice qui luy est cōme fait par couruee & maniere d'acquit, ou pour le regard des hōmes seulement, comme il se voit par les reproches & reprehēsiōns du Prophete Esaie faites contre les hypocrites de son temps, qui feignoient d'honorer Dieu, mais ce n'estoit que de leurs & par ceremonies vaines & friuoles, & non point de cœur & affection. Ainsi le Fils de
- Matth.23. Dieu tonne & foudroye sur les Scribes & Pharisiens par ces imprecations, leur denonçant la malediction & vengeance de Dieu à cause de leur hypocrisie & iniquité.
- Nomb. 22. De ce peché a esté infecté Balaam, lequel ayant receu de Dieu quelque don de Prophetie, lors qu'il est requis & prié de la part du Roy Balac, de venir vers luy pour maudire Israël, fait semblant de ne vouloir rien entreprendre contre la volonté de Dieu, comme s'il luy eust porté grād honneur & reuerence. Neantmoins estāt alleché & amorcé par les presens qui luy sont

font offerts, il mesprise la defense, que Dieu luy auoit faite, descouure son impieté, & se rend mercenaire de Balac ennemi du peuple de Dieu. S'estant donques mis en chemin pour l'aller trouuer & luy cōplaire, voici vne chose esmerueillable & prodigieuse qui auient. C'est qu'vn Ange de Dieu luy vient au deuant, tenant vne espee desgainee en sa main, comme pour le vouloir tailler en pieces. Ne le voyant point par l'aveuglement de son auarice qui luy estoit comme vn bandeau deuant ses yeux, voilà son asnesse qui le voit, & en est espouuantee. Qui plus est, ceste pouré beste brute & muette parlât en voix d'hōme, reprima la phrenésie de ce Prophete, dont il demeura confus. Et nonobstant cela quoy qu'il se fust humilié en la presence de l'Ange, si poursuit-il son voyage cōme vn obstiné & endurei, à sa grande honte & confusion. Car il fut contraint & forcé par l'Eprit de Dieu, de benir ceux lesquels il auoit proposé de maudire. Des-
 Nomb.
 couurant encor plus son hypocrisie & 25.
 malin courage, il fut cause que les Israëlit-
 tes pronouquerent l'ire de Dieu contr'eux,
 par le cōseil pernicieux & deceuable qu'il
 donna aux Madianites. A raison de quoy il
 fut finalement occis. Nomb. 3.

En ce rang nous pouuons mettre Giezi le seruiteur d'Elisee, lequel estant en estat de disciple, & faisant profession de vouloir ensuiure la doctrine & les mœurs de son maistre, qui estoit vray Prophete & seruiteur de Dieu, au quel il auoit veu faire tant de beaux & si excellés miracles, pour estre assureé de la grace & benediction de Dieu: toutesfois son cœur n'a point esté droit, ains a decliné apres l'auarice: de laquelle estant espris il a couru secretement & au desceu d'Elisee apres Naaman, pour auoir & des vestemens & de l'argent que le Prophete auoit du tout refusé, au nom du quel toutesfois il a demandé ces choses impudemment. Or pensant que son fait fust bien caché & couuert, Dieu le manifeste, & son hypocrisie se descouure: pour chastiment de laquelle, & pour l'offense qu'il auoit commise, il a esté frappé de lepre, luy & les siens.

L'hypocrisie d'Ananias & de Saphira nous est depeinte par S. Luc. au v. chap. des Actes: lesquels pour apparoir estre remplis de zelé enuers Dieu & de charité enuers les saints, ayans védu vne possession qu'ils auoyent, sous pretexte de vouloir donner tout le prix d'icelle pour la subuentio des pures, en retirèrent toutesfois vne

vne partje pour leur vsage. Ayans donques este si impudens, que de se presenter deuât les Apostres pour mentir au S. Esprit, cõme le voulans abuser de leur propre gré, luy qui preside en l'Eglise, & qui sonde toutes choses: auient par vn iuste & redou- table iugement de Dieu, qu'à la reprehen- sion de S. Pierre il cheurent tous deux morts en terre l'vn apres l'autre.

Vn nômé Philippus fut le premier des Empereurs (selõ le recit de Nicephore) qui se rengea à l'Eglise Chrestienne. Mais ce ne fut pas tât (au dire de quelques autres) par zele de vraye pieté & crainte de Dieu, que pour contrefaire l'homme de bié, & cou- urir ses vices & cruantez sous le voile de la vraye religion. De ceste sienne hypocrisie & simulation Dieu le punit bien tost. Car n'ayant regné que cinq ans, il fut massacré par ses gens de guerre, luy & son fils à Ve- rone.

Apprenons donc par ces exemples, à nous conduire en toute pureté, rondeur & bonne conscience deuât Dieu, à ce que nos pensées, nos paroles & œuures estans eslongnees de toute vaine fiction & faux semblant, luy soyent agreables.

Or comme au pur & legitime serui- ce de Dieu l'hypocrisie se fourre & se

messe parmy, ainsi que nous venons de voir: aussi fait elle en la superstition & idolatrie, voire avecques parade & ostentation. Dequoy (auant que passer outre) ie reciteray vne histoire n'estant du tout indigne d'estre rememorée. Il n'y a pas encore deux cens ans, que du regne de Charles v. roy de France, il y eut vn prescheur

Enguer. Carme de Bretagne, nommé frere Tho-
de Mon- mas, lequel par les manieres de faire &
str.vol.2. fanfares abusa tellement le monde, sous
pretexte de quelque reformation de
mœurs, que par tout on le tenoit pour
vn saint homme. Lui se paissant de cette
vaine gloire, alloit de ville en ville, & de
pais à autre, receuant tresbien les grans &
excessifs honneurs que tous lui faisoient.
Estant monté sur vn petit mulet pour al-
ler plus doucement & mieux à son aise,
aucuns de son ordre l'accompagnoient,
& plusieurs autres de ses disciples, dont la
plupart alloient à pié. Gens accouroient
de toutes pars pour le voir, & y en eut plu-
sieurs, qui furent si abestis, que de laisser &
abandonner leurs peres, meres, femmes
& enfans pour suivre & seruir ce saint
homme. Approchant des villes, les Bour-
geois & les gentishommes & le Clergé al-
loyent au deuant de lui, lui faisans tel hon-

neur

neur & reueréce (dit Enguerran de Monstrelet) qu'on eut peu faire à vn des Apostres de nostre Seigneur, s'il fut descendu du ciel en terre. Il souffroit bien, que les plus honorables, cōme cheualliers & autres estans à pié tinsent la bride de son mulet, comme ses estaphiers & laquais, pour le mener & conduire dans les villes: esquelles il faisoit ainsi son entrée pompeusement, & estoit logé chez le plus appariant & riche des bourgeois. Pour iouier ses farces on lui dresseoit des echausés es plus beaux lieux & conuenables, richement tendus & parez: sur lesquels apres auoir dit sa messe, il faisoit ses predications. Par icelles blasmant les vices d'vn chacun, il reprochoit spécialement le Clergé à cause de leurs concubines & putains. En quoy il ne faisoit que bien. Mais en cela il y auoit du moine & de la manie tout ensemble, & de l'impudence sacrilege, quand il esmouuoit les petis enfans à erier contre les femmes pour leurs atours, leur promettant certains iours de pardon, comme s'il eut esté quelque Dieu. Ainsi & Dames & damoiselles furent cōtraintes de laisser pour vn temps leurs atours accoustumez. Car outre cela il commendoit sur la fin de ses sermons, qu'elles les lui apportassent:

comme auffi il se faisoit apporter tabliers, eschiquiers, cartes, quilles & dez: toutes lesquelles choses il les faisoit bruler deuant son eschaffaut publicquement. Pour mieux faire valoir ses badinages, il faisoit mettre les hommes d'un costé, & les femmes d'un autre, vne corde entre deux, comme en vn ieu de paume. Ainsi se trouuoient assemblez quelquefois de seze à vingt mille personnes, estant le monde de tout temps plus prompt & eschauffé à ouyr & suiure les hypocrites abuseurs, que ceux qui annoncent la verité de Dieu. Voyons maintenant quelle fut son issue. S'estant assez pourmené tant en France qu'en Flandres, il lui print enuie de passer les monts & de aller à Rome, ayant opinion (comme il semble) qu'il pourroit estre Pape, quand il y seroit, veu que par tout ailleurs on lui auoit fait vn pareil honneur: ou que du moins le Pape viendroit au deuant de lui avec ses Cardinaux pour le receuoir honorablement. Mais il se trouua bien loin de son conte. Car les Papes ne sont pas si prodigues de leurs honneurs, pour en faire tant à vn poure moine, veu que mesmes il en sont chiches enuers les rois: tant s'en faut qu'ils en soyent si volonterez, de des-

gendre

cendre de leur siege pour y faire monter
 quelque autre. Et ne falloit pas penser que
 le Pape se souciat beaucoup de tous les a-
 gios de frere Thomas, ni de ses coquilles,
 veu que c'est lui mesmes qui les vend aux
 autres. Estant arriué à Rome, & voyant le
 Pape Eugene qu'il ne lui venoit point bai-
 ser les piez, l'enuoye querir par deux fois.
 Entendant qu'il refusoit de venir, & qu'il
 faignoit estre mal disposé, lui enuoye son
 tresorier: non pour lui faire part de ses
 tresors, mais pour le prendre & l'emmen-
 ner. Frere Thomas voyant qu'on venoit
 apres lui, & qu'on estoit ia à l'huis de sa
 chambre, sort par vne fenestre pensant se
 sauuer. Mais aussi tost il fut attrappé par
 les satellites, & fait prisonnier. Son procez
 fait par les Cardinaux, il fut iugé hereti-
 que, & quant & quant brulé. De quels
 poins il ait esté atteint & conuaincu d'he-
 resie, il ne s'en trouue rien. Mais c'estoit
 assez pour le declarer heretique, & l'en-
 uoyer au feu, d'auoir diffamé les prestres,
 & auoir ainsi parlé de leurs commeres:
 auoir esté si hardi, que d'vsurper ce que
 les Papes s'attribuent, assauoir de don-
 ner des pardons: & auoir tenu si peu de
 conte de celui qui est vn dieu en terre:

& que sans son auen & congé il eut fait tant de choses. A peine endureroyent les pontifes Romains, que quelque moine courut sur leurs brisées, & qu'il derroguat tant soit peu à leur autorité: veu qu'ils n'en quittēt rien mesmes aux Empereurs, desquels ils se fauent bien venger à moindre occasion. Et ne faut douter qu'Eugene ne fut ialoux de ces grans honneurs qu'on auoit fait par tout, à frere Thomas, il pouoit craindre aussi, que la presence d'icelui ne troublat son estat. Par ce moyen Dieu qui se sert de tous instrumens, & qui fait bien metre toutes pieces en besoigne, a voulu ainsi chatier & punir l'hypocrisie de ce moine, lequel faisant du sainct homme, estoit vn fol, estourdi & ambitieux.

CHAP. XXII.

Des magiciens & enchenteurs.

SI par le premier commandement de la Loy Dieu requiert que nous l'aimions, que nous le seruions & adheriōs à lui seul, vnis & conioins avec lui par vraye foy & esperance: il n'y a point de doute, qu'il ne defende à l'opposite, ce qui contrarie a cela, & principalemēt cete maudite accointance qu' aucuns miserables ont avec l'esprit

l'esprit d'erreur, aux abusions & fallaces duquel ils s'amusent par forceries & enchantemens. C'est pourquoy il est dit au Leuitique xix. chap. *Vous ne vous destournerez point apres les esprits familiers, & ne vous enquesterez point des deuins, pour vous souiller en eux.* Pour distraire tant plus les hommes d'un tel crime si damnable, ceste menace (qui sert de commadement) est proposee au chap. suiuant, *Que l'homme ou la femme qui seront sorciers ou deuins, mourront de mort, on les lapidera, leur sang sera sur eux.* Ainsi au xxii. d'Exode le Loy de Dieu dit, *Tu ne laisseras point viure la forcieri.* Suiuant cela Moÿse fait ceste defence expresse au Deuteronomie xviii. cha. disant: *Il ne se trouuera point au milieu de toy qui deuine, ni homme ayant esgard aux nuees, ni magicien, ni enchanteur, ni sorcier usant de forcelerie, ni homme demandant conseil aux esprits familiers, ni diseur de bonne auenture, ne qui s'enqueste aux trespassez. Car quiconque fait telles choses est abomination à l'Eternel.* Partant aussi vn tel peché contre Dieu si detestable est reputé & mis entre les plus grans & enormes, qui puissent estre, au i. de Sam. chap. xv. *Quand il vous Icsa. 8. diront, dit le Prophete, demãdez aux sorciers & aux deuins, qui iasent & barbouillent:*

respondez, le peuple ne s'enquerra-il point de son Dieu, depuis les vivans jusques aux morts? A la Loy & au tesmoignage. Parquoy ce fut vne chose louable & de bon exemple, quand ceux qui auoyent creu à la predication de S. Pol. s'estans au parauant exercez en choses curieuses & de la magie, touchés de la crainte de Dieu; apporterēt leurs liures, & les brulerent deuant tous: quoy que le prix d'iceux fut de oinquante mille pieces d'argēt, reuenans à cinq mille escus sol, selon la supputation de Budee: Les Conciles condamnent telle maniere de gens, qui sont forciers & enchanteurs: comme celui de Carthage & de Constantinoble, tenu pour la secōde fois aux faubourgs. Les douze tables des Rom. punifoyent ceux, qui enchantoyent les bleds estans sur terre. Quant au droit ciuil, la loy Iulia condamne à mort, cōme fait aussi la loy Cornelia, telle sorte d'hommes. Pareillemant les sages Empereurs, & qui ont eu cet honneur d'estre Chrestiens, ont prohibé telles choses par leurs constitutions, sous tresaspres & griefues peines, comme Constantin en la loy IIII. du titre XVIII. liure IX. du Code, ordonnant que ceux la foyent griefuemant punis, qui par art magique attentēt contre la santé des personnes,

sonnes, ou les induisent & eschauffent, & les font trebucher à quelque impudicité & luxure. En la loy v. il defend, que nul ne s'enquiere des deuins, & ne se serue des enchanteurs & magiciens, sous peine de mort. Que ceux la, dit-il, en la loy vi, soyēt liurez aux bestes pour estre denorez, qui par art magique, & se seruans d'esprits familiers tendent à faire mourir leurs ennemis & autres. En la loy vii. il veut, que s'il se trouue quelcun de ses courtisans & officiers entaché de tels forfaits, il ne soit nul le māt espargné, ains puni rigoureusement. C'est à quoy neantmoins plusieurs de nostre temps s'abandonnent par trop audacieusement, sans aucun respect ni crainte de Dieu: les vns par vne folle & dangereuse curiosité: les autres pour donner lieu à leurs meschantes affections & cupiditez: & les autres espouuantez par la mauuaise conscience de leurs mesfaits veulēt sauoir, ce qui leur doit auenir.

Ainsi Saul le premier roy d'Israël, 1. Sam. 28. estant troublé en soy mesmes & faisi de crainte à cause de l'armee des Philistins, qui venoit contre lui, voulut sauoir quelle seroit son auenture, & quelle issue il pourroit auoir de cette guerre. Or iaçoit qu'au parauant faisant deuoir

de bon roy, & fuiuant le commandement de Dieu, il eut osté de son royaume les deuins & enchanteurs: il fut toutesfois si malheureux, que de s'en seruir lui mesmes, aioustant à ses autres grans pechez encores cetui ci pour combler la mesure. Il s'adressa donques à vne deuineresse, laquelle lui fit parler à vn diable en forme de Samuel, qui par vn iuste iugement de Dieu lui predict sa ruine à sa grande confusion.

Plutarque recite en la vie de Romulus, qu'il y eut iadis vn nommé Cleomede, grand homme comme vn geant, vsant de violence & cruauté, lequel fut cause de la mort de plusieurs petis enfans. Estant ce garnement & enchanteur poursuyui par les peres d'iceux, qui le cerchoyent pour le ruer, il se cacha dedans vn coffre qu'il ferma sur soy. Mais estant le coffre aussi tost rompu & brisé, Cleomene ne s'y trouua ne mort ne vif: Car il fut enleué de là & emporté par le dæmon & esprit malin, qui est le diable, pour vn plus grand supplice.

Tac. Il y eut iadis vn nommé Piso, homme de marque & d'authorité entre les Romains, que l'Empereur Tibere donna à son fils Germanicus, pour aide & conseil au manicement des affaires de l'Asie, qu'il auoit

auoit tant de sa suffisance, que de sa preu-
 dhomie. Auint neantmoins quelque tēps
 apres, qu'il fut soupçoné d'auoir enforce-
 le & fait mourir le dit Germanicus. De-
 quoy furent trouuez pour marques & in-
 dices, quelques offemans de morts deter-
 rez, certains charmes & execrations, & le
 nom de Germanicus graué en tables de
 plomb, & autres telles choses, dont les
 forciers ont acoutumé se seruir, pour faire
 mourir les gens. A raison dequoy il fut ac-
 cusé d'vn tel malefice par Tibere mesme,
 qui vouloit seulemant cela par vn priui-
 lege special, que le Senat en print la co-
 gnoissance, & non pas les iuges ordina-
 res. Lui qu'on pensoit qu'il se deurt prepa-
 rer pour defendre sa cause le lendemain,
 fut ce mesme iour la trouué mort en sa
 maison ayant la gorge coupée: estant vray
 semblable, que se sentant coupable, &
 ayant afaire à vne forte partie, il se deffit
 soy mesme, pour preuenir l'infamie d'vne
 honteuse mort. Combien qu'aucuns ont
 dit, que ce fut quelcun enuoyé exprez, qui
 l'accoutra de cette sorte.

Il y eut iadis vn grand magicien nom-
 mé Methotin, lequel (selon que raconte
 Olaus Magnus) embabouina tellemant
 les poures gens, simples & ignorans, par

lin. 3. ch.
 4. des
 peuples
 Sept.

ses illusions diaboliques, qu'ils le renoyét non seulement pour quelque grand personnage, mais aussi comme quelque dieu: auquel en signe d'honneur & de reuerance ils faisoient des offrandes, lesquelles il ne refusoit point. Mais en fin ses tromperies & meschancetez estans decouuertes, on le tua. Et pourautant que la puanteur de sa charoigne en infectoit plusieurs, il fut deterré & embroché au bout d'un pau pour estre deuoré des bestes.

18.ch. du
fusdit li-
ure.

Vn autre nommé Hollere en fit de mesme. Car (comme dit le mesme auteur) il abusa si fort le poure peuple, qu'il acquist la reputation d'estre quelque dieu, se faisant valoir par armes & puissance, & par ses impostures. Pour passer la mer, il vsoit seulement d'un os marqué de quelques charmes au lieu d'un nauires, avec lequel il trauersoit les eaux, comme s'il eust esté aidé de voiles & poussé par les vents. C'est os toutesfois ne le peut garantir, qu'en fin il ne fust meurtri cruellement par ses ennemis. Encores escrit ceci le susdit auteur, qu'en Dannemarch il y eut vn Odo, grand coursaire & escumeur de mer, qui semblablement passoit la mer sans l'aide d'aucune nauires ou autre vaisseau, faisoit perir & enfondrer les nauires de ses ennemis

ennemis au milieu des vagues, qu'il faisoit esmaouoir par son art magique. Auint finalement que ce maistre ingenieux estant surpris par vn plus expert & plus grand docteur que lui, son ennemi, il fut submergé dans les gouffres.

Il y eut vn enchanteur à Saltzbourg, qui se ventoit de pouuoir amasser & faire mourir en vne fosse tous les serpens de demie lieuë à la ronde. Estant sur l'essay, voici le grand & vieil serpent qui arriue: & comme l'enchanteur le pensoit faire entrer dans la fosse par ses charmes, il se dressa cõtre lui, & l'entrelaça comme d'vne ceinture si bien & si ferme, qu'il le tira ainsi par force dedans la fosse, où il le fit mourir. Voila le salaire de tels malheureux, lesquels faisans mestier d'abuser les gës, sont eux mesmes trompez par le diable qui est plus fin & rusé & plus fort qu'eux.

C'est chose espouuantable de ce qui a- Hugo de uint à vn Baillif de Mascon qui estoit Ma- Cluni. gicien: car le diable le ravit à l'heure du disner & l'enleua, le transportât par trois fois à l'entour de la ville de Mascon, en la presence de plusieurs, lui criant & disant, Aidez moy mes amis, aidez moy, dõt toute la vill. demeura fort estonnee. La me-

moire de cest euenement si estrange demeure encores par toutes les contrees d'alentour, & dit on, que ce poure malheureux s'estant donné au diable, auoit fait prouision de pain benit (qu'on appelle) qu'il portoit sur soy, pensant que cela le garantiroit: mais il ne lui seruit de rien.

Enuiron lan mille quatre cens trente sept, du regne de Charles VII. Roy de France, Gilles de Bretagne cheuailier, seigneur de Raiz, grand Mareschal de France, fut
 Volu. 2. accuse (selon le recit d'Enguerran de Monstrelet) d'auoir fait mourir plusieurs enfans & femmes enceintes, iusques au nombre de huit vingts, ou plus: du sang desquelles personnes il en escriuoit, ou faisoit escrire des liures plains de coniurations diaboliques, pretendant par tel moyen abominable pouuoir paruenir à grandes choses. Mais il en auint tout au rebours de sa pensée & contre toute son attente. Car ayant esté conuaincu de tels & si execrables forfaits (Dieu ne voulant point que si grandes & enormes meschancetez demeurent impunies) il fut condanné a estre pendu & bruslé. Ce qui fut executé a Nâtes de l'authorité du Duc de Bretagne, qui estoit pour lors.

Iean François Picus de la Mirande tesmoigne

moigne auoir parle à plusieurs, lesquels s'estans abusez apres la vaine esperance des choses a venir, furent par apres tellemant tourmentez du diable, avec lequel ils auoyent fait certain accord, qu'ils s'estimoient bien heureux d'auoir la vie sauue. Dit dauantage, que de son temps il y eut vn certain magicien, qui promettoit à vn trop curieux & peu sage prince de lui représenter comme en vn theatre le siege de Troye, & lui faire voir Achilles & Hector en la maniere qu'ils combattoient. Mais il ne peut l'executer, se trouuant empeché par vn autre ieu & spectacle plus hideux de sa persone. Car il fut emporté tout viu par vn diable, sans que depuis il soit comparu.

De nostre tēps le Comte d'Aspremont & son frere le Sieur d'Orne ont fait parler d'eux par leurs faits estranges & prodigieux, estans leurs dissolutions & insolences si desreglées, que mesmes il leur auenoit par fois de casser & rompre par maniere d'esbat & passé temps les verrieres de leur chasteau d'Aspremont, où ils se renoient (en Lorraine à deux lieuës de S. Miel) & de ietter dās vn puis tresprofond de leur vaisselle, pour en ouyr le coup: preface de la ruine & desolation auenue par

leurs propres vices & mesfaits, tant sur cette maison la qu'on void auiourdhui estre deserte & ruinée en maints endrois, que sur eux mesmes, ayans fini leurs iours miserablemant, l'vn apres l'autre, comme nous l'entendrons ici touchant le sieur d'Orne, & verrons quelle a esté la mort du Comte en l'autre liure au chap. xxviii. en son propre lieu. Or est il que comme le sieur d'Orne estoit de mauuaises mœurs & cruel, il auoit aussi vn mauuais regard respondant à son naturel avec le bruit d'estre vn enchanteur & magicien. de sa cruauté & fureur on fait ce conte. C'est qu'il mit vne fois vn boulenger des seruiteurs de la maison (duquel il entretenoit la femme) dans vn tonneau, lequel il fit rouler du haut en bas, faisant par fois le tonneau des bons de la hauteur d'vne pique, selon les endrois ausquels il donnoit. Dieu eut pitié de ce poure homme, qu'il n'en mourut point. Au reste le bruit est tout commun, que les gentishommes & seigneurs qui l'alloyent voir, estoient traitez, selon qui leur sembloit, fort honorablemant, estans seruis de toutes viandes exquisés, comme si on n'eut rié espargné à leur faire la meilleure chere du monde. Mais au partir de là eux qui pensoyent auoir esté bien

bien repeus, se trouuoient tous affamés & mal en point pour faire longue traite, n'ayans beu & mangé que par imagination & pensée. Il est bien à croire que les cheuaux n'auoyent pas meilleur traitemât que leurs maitres. Auint vn iour, que quelque seigneur ayant passé par là, vn de ses gens ayant oblié quelque chose retourna au chasteau, & estant entré soudain en la salle où on auoit dîné, il vid vn guenon battant ce malheureux sieur d'Orne, qui auoit si bien festoyé la compagnie. Il y en a aussi qui disent, qu'on le vid vne fois par quelque petite ouuerture d'huis, couché sur le ventre tout de son long sur vne table, & vn guenô dessus lui, qui l'affligoit d'vne estrange façon: auquel ce miserable disoit, Laisse moy, laisse moy, me tourmenteras tu touiours ainsi? En fin ce poure malheureux apres auoit dissipé tout son bien, fut reduit à telle extremité, qu'estant destitué de toutes facultez & abandonné de tous, il ne peut auoir autre meilleur refuge ni retraite que de l'hospital de Paris, qui fut sa dernière maison, en laquelle il mourut. Voila combien piteuse & miserable a esté la fin de celui, qui tenant quelque reng & degré entre les grans de ce monde, pour auoir tenu si peu de conte de

Dieu, & auoir fuiuy les abusions de Satan, l'ennemi du genre humain, est deuenu si poure & si calamiteux que de mourir à l'hospital.

Il n'y a pas long temps, qu'en Lorraine il y eut vn quidã qu'on appelloit de Couleu, lequel se mesloit de la magie. Entre autres choses on s'esmerueilloit, qu'il se faisoit tirer coups d'harquebouze & de pistole contre soy, & receuoit toutes les bales en sa main sans en estre aucunement offensé. Mais vn iour auint, que son serui-teur estant faché contre lui, lui donna vn tel coup de pistole, qu'il le tua.

Au surplus de tous ceux qui se sont adonnez à telles abominatiõs & diableries depuis enuiron deux cens ans en ça, il s'en est trouué plus de moines & de prestres, que de toutes autres gens, ainsi qu'il appert du second volume d'Enguerrand de Monstrelet: où il est fait mêtion d'un moine, faisant ses sorceleries en la tour de Monié, prez de Lagni sur Marne, où les diables se presentoyent à lui, pour l'affaire qu'il auoit: & ce du temps de Charles v. i. roy de France.

Il se trouue au mesme liure que du regne de Charles v. i. i. il y eut vn maître Guillaume Edeline, docteur en Theologie,
&

& prier de S. Germain en Laye, au parauant Augustin, lequel pour iouyr de ses plaisirs & auoir à sa voloté quelque grosse dame se donna au diable. Il se trouuoit par fois en vn certain lieu, où la synagogue se tenoit, & ne lui falloit que monter sur vn balay pour y estre aussi tost, comme lui mesmes le confessa disant, qu'il auoit fait hommage à cet ennemi de Dieu, qui lui apparut en forme de mouton, le baissant par le derriere. Parquoy il fut eschafaudé & mitré publiquement, & condamné à demeurer es prisons de l'Euesque de Eureux, enferré durant le reste de sa vie. Ce qui fut executé. Et cela auint l'an mille quatre cents cinquante trois.

Du mesme regne enuiron l'an M.cccc. *Là mesme.*
 lvi i. il y eut vn Curé à vn village prez de Soissons, qui pour se venger d'vn censier duquel, il n'auoit peu auoir les dismes, aduisez aux cheualliers de Rhodes, s'adressa à vne forcierre: laquelle lui bailla vn gros crapaut dans vn pot de terre, qu'elle auoit long temps nourri, lui disant qu'il le baptizat, ce qu'il fit, & le nomma Iean. l'ay horreur de le reciter. Mais il faut que par cela chacun voye, combien forsenez sont ceux la, qui s'abandonnent ainsi à Satan, & quelle efficace d'erreur, il a sur eux, &

combien malin est cet esprit immonde, voulant si vilainement profaner le saint Sacrement de Baptême, comme en despit de Dieu. Ce bon Curé consacra vne hostie, & la donna à manger au dit crapaut, puis le rendit à sa forcierre, laquelle l'ayant tué & mis en pieces, & fait autres diableries, fit porter le tout secretement en la maison dudit censier par vne ieune fille, qui le mit dessous la table à l'heure du dîner. Dont & le censier, & sa femme, & leurs enfans qui estoient à table, se sentirent aussi tost malades, & en moururent trois iours apres. La forcierre fut brulée. Mais le Curé fut seulement mené és prisons de l'Euésque de Paris, dont encores il sortit par force d'amis & d'argent.

Froissard qui fut tresorier & chanoine de Chimay, raconte, qu'au pays de Bear il y eut vn Curé (regnant Charles v. roy de Frâce) qui auoit vn esprit familier, & s'appelloit Orthon, duquel il se seruit contre vn sieur de Corasse, lui faisant faire vn terrible bruit en son chasteau, que lui & ses gens oioyent toutes les nuits: & ce à cause des dismes, que ledit sieur s'attribuoit.

Vvier.

L'an MD. IX. & xxx. il y eut vn prestre à Nuréberg, qui se mesloit de la magie: & selon qu'il estoit couoiteux d'or & d'argent, le diable

diable auquel il seruoit, lui montra par le trauers d'un cristall quelques thresors cachez en la ville. Lui desirât les auoir, s'en va celle part, où il estimoit qu'ils fussent enterrez. Arriué qu'il fut au lieu avec vn sien compaignon, qu'il auoit amené pour lui faire voir le passé temps, il se prit à chercher & fouiller dedans vn creux fossoyé, tant qu'il apperceut vn coffre au fond de la cauerne, avec vn chien noir couché apres. Estant entré illec, il fut aussi tost etouffé & crauâté dedans la terre, laquelle tomba dessus, & remplit ledit creux. Ainsi ce poure prestre fut attrappé & salarié de son maitre, comme il meritoit: mais autremant qu'il ne pensoit.

Or nô seulemât il y a eu des simples prestres & moines, qui se sont meslez de telles choses, mais aussi des Papes, côme Syluestre 2. de ce nom, lequel (ainsi que dit Platine & autres) fut premieremēt moine & magiciē, & se dôna au diable, à cōdition qu'il seroit Pape: ce qu'il fut. Estât venu au dessus de son entreprise, selō qu'il lui sēbloit, il lui prit enuie de sauoir le iour de sa mort. Cela lui fut declaré par son docteur & maitre: mais en termes si ambigus, qu'il s'endormit en vne sole opinion d'une vie immortelle. Auint vn iour, côme il chatoit messé en vn tēple de Rome appellé Ierusalé,

Nacler.
Vine.&
Gagu.

qui estoit le lieu assigné, où il deuoit mourir, & non pas Ierusalem de la Palestine, comme il se faisoit accroire, il ouit le bruit des diables (notez que ce fut durant la messe) qui le venoyent querir. Dequoy lui estant espouuanté & en tourmant, & ne pouuant eschapper, pria ses gens qu'apres la mort son corps fust mis en pieces, puis mis sur vn chariot attelé, & qu'on laissast aller les cheuaux. Ce qui fut executé. Car estant mort les pieces furent portees au temple de Latran, sans autre conduite que du malin esprit de Syluestre, qui presida en ces funerailles, comme en la mort & en la vie d'icelui.

**Benno.
Balleus.**

Par mesme moyen Benoit neufuieme paruint au siege Papal, estant vn execrable magicien. Ayant commis infinies meschancetez & vilenies l'espace de dix ans & plus, qu'il fut Pape: en fin il fut estranglé par son diable familier, en vne forest, où il estoit allé pour vaquer à ses enchantemens.

Bal.

Gregoire sixieme disciple de Syluestre, aussi grand Magicien que son maistre, fit mille maux de son temps. Mais finalement il fut banni de Rome, & mourut en Allemagne miserablement.

Iean vingt & deuxieme n'estant de meilleur

meilleure humeur que les dessus dits, & suiuant l'Astrologie iudiciaire, se païssoit d'une vaine esperance de vie longue: de quoy comme ainsi soit qu'un iour entre les autres qu'il estoit à Viterbe, il se van-toit deuant ses familiers, estant en vne chambre qu'il auoit fait bastir de neuf, disant qu'il viuroit longuement: le plan-cher de dessus & dessous se rompit sou-dainement, où il fut accablé, & trouué seul entre les ruines sept iours apres. En-cores ne cesserét point depuis aucuns Pa-pes d'estre infectez de ceste magie dete-ctable, comme Hildebrand, qui fut Gre-goire VII. & Alexandre VI. desquels nous verrons la Legende en l'autre liure au chap. xxxv. Voila quels saints peres ont esté ces amominables, de s'estre ainsi a-bandonnez à Satan. Que chacun aprene par tous ces exemples à craindre Dieu, à se tenir ferme & constant à sa sainte Pa-role, sans s'en destourner aucunement.

CHAP. XXIII.

*De ceux qui par outrecuidance ont voulu
usurper l'honneur deu
à Dieu.*

LA mescognoissance & ingratitude
des biens de Dieu est vne espece de

transgression du premier commandement de la Loy, nō moindre que les precedētes, quand on ne recognoit point les grands benefices d'icelui, pour lui en rendre graces, ains par vne vaine gloire on se veut esleuer plus haut qu'on ne doit, & se faire valoir par trop, presumant de foy plus que de raison & outre mesure.

De ceste folle cupidité, comme ainsi soit que dès le commencement du monde les premiers hommes ayent esté charouillez & atteins, pour caider enuahir la gloire de Dieu, ceux-la aussi ont esté semblablemēt poussez du vent d'ambition, qui par ie ne say quelle affection volage, temeraire & arrogante, ont voulu apres le deluge edifier vne cité & vne tour d'vne excessiue hauteur, pour acquerir par ce moyē bruit & renommee entre les hommes, & faire parler d'eux. Au lieu que plustost ils deuoÿēt donner gloire à Dieu, en recognoissant le bien & la grace qu'il leur auoit faite, de les auoir miraculeusemēt conseruez en la personne de leurs peres, au temps du naufrage vniuersel de tout le monde. En quoy d'autant que d'vn cœur superbe & hautain ils se sont esleuez contre Dieu, auquel seul toute gloire appartient : Dieu aussi s'est esleué contr'eux, s'est opposé à leur

leur audacieuse entreprise, rompât le dessein orgueilleux qu'ils auoyent proietté, par la confusion & diuersité du langage qu'il leur a fait parler: si que les vns ne peurent entendre les autres, dont furent contrains de quitter honteusement l'ouurage encommencé. Et au lieu qu'ils pensoyent auoir là vne retraite & habitation assuee pour se maintenir & defendre contre tous, & que ce leur seroit vne forteresse, & comme vne citadelle pour tenir les autres en suiettion: il leur a falu abandonner la place, Dieu les ayant escartez & dispersé çà & là, pour les reduire en l'estat qu'ils craignoyent & taschoyent d'euitter. Ainsi Dieu resiste aux orgueilleux, & donne grace aux humbles. Voila la peine de laquelle ceux-la ont esté battus, laquelle reste encores parmi le monde pour chastiment de son orgueil naturel.

De ce vice sont cōmunement entachez les plus grans du monde, lesquels iaçoit que de bouche & par escrit ils auouent la grace de Dieu, toutesfois ce sont ceux-la, qui pour la pluspart la recognoissent le moins, & qui se monstrent enuers lui les plus ingrats, tant ils sont fiers & hautains. Car ils lui rauissent le plus souuent

la gloire, & l'honneur qui lui est propre, pour l'attribuer à eux-mêmes, & en faire leurs parades & triomphes. C'est le péché dont a esté repris Nabuchodonozor le Roy de Babylone, auquel Dieu ayant donné le royaume, la magnificence & la gloire, faisant trembler deuant lui les nations, & lui assuiettissant les peuples, au lieu de l'en remercier, il s'en glorifie, & son cœur en est enflé, & son esprit endurci par outrecuidâce, ne cognoissant point le Souuerain qui l'auoit si hautement esleué: lequel toutesfois par l'auertissement des songes que Daniel lui auoit exposez, & par la deliurance miraculeuse des trois ieunes hommes en la fournaise ardente, il auoit esté contraint de recognoistre pour le vray Dieu, duquel le regne est eternal & la puissance perdurable. Comme donques il se pourmenoit vn iour par son palais royal de Babylone, & se glorifioit en sa grandeur & magnificence, disant, N'est-ce pas ici Babylone la grande, que i'ay edifiée pour la maison du royaume en la puissance de ma force, & en la gloire de ma magnificence? La parole estant encore en sa bouche, vne voix du ciel fut ouye, disant, O roy on te dit, ton royaume despartira de toy. Selon ceste voix il fut en la mesme

heure

Dan.4.

heure deposé de son siege royal, despouillé de gloire, chassé hors d'entre les hommes, & priué de son sens, reduit avec les bestes des champs & asnes sauvages, mangeant l'herbe comme les bœufs, tât que son poil creut comme celui de l'aigle, & ses ongles comme celles des oiseaux. Auquel estat il demeura l'espace de sept ans, luy qui parauant auoit esté si hautain & superbe, & qui auoit subiugué tât de peuples, & auoit triomphé de toute la Iudee, & de Ierusalem & de ses rois. Voici vn beau miroir pour les rois, auquel vn chacun d'eux peut contempler & voir que c'est de toute leur grandeur & magnificence, quand il plaist à Dieu les humilier & abaisser. Il n'ya ni sceptre, ni couronne, ni aucun appuy ou force humaine, qui puisse destourner ou empescher la main du tout-puissant le grād Roy des rois, qu'il ne les abbate du plus haut en bas, ne les affoiblisse de tout poinct, les rendant du tout abiets & contemptibles, & semblables aux bestes, quelques braues & magnifiques qu'ils soyent.

Or c'est vn orgueil & vne outrecuidance du tout damnable & à detester, de se mescoignoistre tellement, qu'on se veille emparer de l'honneur qui appartient tant seulement à Dieu, pour s'attribuer quelque

diuinité. On ne pourroit croire qu'il se trouuast entre les hommes de si hautains & presomptueux que cela, n'estoyét quelques exemples que nous en auons : ainsi que du roy de Tyr, duquel le cœur fut si haut esleué par ces grâdes richesses & opulence, & par la splendeur & magnificence de sa maison, que de s'estimer estre Dieu, & auoir vne pareille maiesté & puissance que Dieu. Ce qui lui est reproché de Dieu chap. 28. par le Prophete Ezechiel, avec denontiation de sa ruine qui lui est auenue. Car par la main d'une nation estrangere & hideuse ce beau dieu a esté d'esconfit & massacré, ayant sentit de fait qu'il estoit vn homme, & non pas Dieu.

Act. 9. Le roy Herodes surnomé Agrippa, qui fit mourir S. Iaques frere de S. Iean, & fit prisonnier S. Pierre avec intantion de le metre à mort aussi, ne fut pas moins enflé d'une telle arrogance sacrilege. Estant vn iour assis en son trone, orné de ses habits royaux, montrant sa grandeur & magnificence en la presence des ambassadeurs de ceux de Tyr & de Sidon, qui demandoyét de demeurer en paix avec lui: ainsi qu'il parloit a eux, le peuple s'escria disant, Voix de Dieu & non pas d'homme: ausquelles paroles il acquiesça. Parquoy soudain vn Ange

Ange de Dieu le frappa, & fut consumé de
 vermine, & ainsi mourut, d'autât qu'il n'a-
 uoit point donne gloire à Dieu. Iosephe ra-
 conte ceste histoire plus au long en ceste
 maniere: Au second iour, dit-il, de la solen-
 nité des ieux qu'Herodes faisoit celebrer
 pour la santé de l'Empereur, grād nombre
 de gentilshommes & seigneurs estās venus
 de toute la contree à ceste feste, il vint le
 matin au theatre, vestu d'vn habillement
 tout tissu d'argent d'vn merueilleux ouura-
 ge, sur lequel comme le soleil leuant vint
 à donner, il en sortit vne telle splendeur,
 que de là les pernicious & meschans flat-
 teurs prirent occasion de l'appeler Dieu
 tout hautemēt. Dequoy ne les ayant point
 reprins, ni repoussé vn sacrilege si horri-
 ble, fut tost saisi d'vne vehemente douleur
 & trenchees de ventre. Dont regardant
 vers ses gens leur dit ces parolles, Voici
 vostre beau dieu, qui se meurt. Ainsi don-
 ques il mourut miserablement, lors qu'e-
 stant au plus haut de sa gloire & de sa ma-
 gnificence, & comme au milieu de son pa-
 radis terrestre, il a esté abbatu & abyssé
 en confusion & ignominie, atteint & asse-
 né, non de quelque coup d'espee ou de lan-
 ce (car cela luy eust esté plus honorable)
 mais de la vermine & des poux.

Liu. 19.
 des Ant.
 Iud. c. 7.

D'ailleurs nous auons Alexandre le
 grâd, qui fut si courageux, si magnanime
 & de si haute entreprise, que de sortir de
 Grece pour aller assaillir toute l'Asie. Ce
 qu'il fit avec trente deux mille hommes de
 pied seulement & quatre mille & cinq
 cens cheuaux, & cent & quatre vings na-
 uires, selon le recit d'Orose. En tel equip-
 page ayant trauersé la mer, il conquesta &
 assuiettit à soy en bien peu de temps la
 plus grand part du monde. A raison de
 quoy il a esté representé en vision à Da-
 niel le Prophete par vn leopard ayant des
 ailes sur son dos, pour signifier la grande
 diligence & prompte execution de laquel-
 le il a vsé au fait de la guerre obtenant de
 si soudaines & grandes victoires. Dont il
 s'enorgueillit, & ne voulut souffrir aucun
 qui lui fast compaignon, pour estre seul
 monarque de toute la terre, comme vn
 seul soleil en tout le monde. Ce qu'il fit
 entendre pour responce à Darius roy de
 Perse, qui lui demandoit la paix, & luy of-
 froit la moitié de son royaume. A quoy il
 ne daigna aucunement s'accorder, disant
 qu'il ne vouloit point partager, mais a-
 uoir le tout. Ayant desfaits Darius pour
 la premiere fois, & depuis entré en Egy-
 pte (laquelle il prit sans coup ferir, ainsi
 que

Lin.3.

Iust. I. II.

que Rhodes & la Sicile) il suborna & pratiqua les prestres seruâs à l'oracle d'Hannon, pour se faire auouër & renommer fils de Iupiter, selon l'erreur & l'abusion commune de ce temps là. Ayant gagné ce point il se voulut puis apres faire adorer à la maniere des rois de Perse, voire estre tenu pour vn Dieu. A quoy l'incitoient certains flatteurs, qu'il auoit apres de sa personne: combien que d'autres taschoyent l'en destourner de tout leur pouuoir. Auint qu'en faisant la guerre cõtre les Indiens, il receut vn tel coup, que de la douleur de sa playe il fut contraint de dire, Quoy qu'il fust renommé fils de Iupiter, il ne laissoit point pourtant de sentir les infirmittez d'un corps debile & malade. Finalement estant de retour en Babylone, où plusieurs ambassadeurs de diuers & lointains pays, comme de Carthage, & des autres villes d'Afrique, d'Espagne, de la Gaule, de la Sicile, de Sardinie & de quelques villes d'Italie, estoient arriuez pour lui congratuler, à cause du grand renom que par armes il s'estoit acquis entre toutes gens: comme il fut là de repos plusieurs iours, prenant ses esbats & plaisirs, apres vn grand festin qui dura vn iour & vne nuit, il fut empoisonné

Iust. liu.
12. Curt.
liu.8.

en faisant encore colatiō, lors qu'il se vouloit retirer. Ayant beu à moitié, soudain comme s'il eust esté transpercé d'un trait, il ietta vn soupir, & fut emporté de là tout pāsmé, & sentit vn tel tourment & destresse, qu'il se voulut tuer. En ceste sorte celui qui s'estoit voulu mettre hors du reng des hommes pour estre esleué par dessus les nues & les cieus cōme vn dieu, il receut en beuāt le coup de la mort, en delaisāt aussi soudainemēt toute sa gloire mondaine, que soudainement il auoit acquise, laquelle s'esuanouit comme la fumee, sans paruenir à pas vn de ses enfans.

Il y eut iadis vn medecin nommé Menecrates, de la ville de Syracuse en Sicile (qu'on appelle auourd'hui Saragoſse) qui fut si fol & si presōptueux, de s'estimer estre quelque dieu, voulāt estre tenu & réputé pour tel d'un chacun: de maniere que des malades qu'il pensoit, il ne demandoit autre salaire & recompense (selon que tesmoigne *Ælian*) sinon qu'ils le recogussent pour Iupiter, & l'appellassent de ce nom, & qu'en outre ils s'auouassent & cōfessassent estre ses seruiteurs. Vn iour Dennis le tyran voulut auoir de lui son passereps. Il fit vn festin auquel il le cōuia avec quelques autres. Mais d'autant qu'il estoit dieu,

dieu, pour lui faire plus grand honneur, il le fit metre tout seul en vne table à part, sur laquelle il n'y eut autre mets, que d'un encensoir & de l'encens au dedans, chose propre & conuenable pour le seruice des dieux. Menecrates estoit bien aisé pour le cōmancement de cet honneur, & humoit ce parfum: mais voyât que les autres mangeoyēt & buuoyēt à bon esciant, & que la faim lui venoit, ne se pouuât paitre de fumée, ce poute dieu se leue & s'en va tout despité, se faisant moquer d'un chacun, ayant plus besoin de purger son cerneau, que de guerir les autres.

Après que Caligula le v. des Empereurs se fut rédu vn contēpteur ordinaire & moqueur manifeste de toute diuinité, il se mit en teste & se fit acroire (tāt il fut enyuré d'une sole opiniō de soy mesme) qu'il n'y auoit poir d'autre dieu que lui. Partāt il se fit adorer cōme vn dieu, & lui baisoit on la main ou le pié par grāde reuerēce, ainsi que depuis on a fait aux Papes. Et tāt fut insensé, que par certains engis & artifice il cōtre-faisoit le tōnerre & les esclairs. Estāt si outrecuidé, ou plustost si abesti, il n'y auoit cependant aucun si poureux ne si craintif que lui, ne qui pour moindre occasion s'effroyast si fort. Vn iour qu'il estoit en

Sicile pres d'Etna, il ouit d'aventure le bruit des flammes de ceste montagne, qui de ce temps la brusloit: & soudain telle peur le saisit, qu'il s'enfuit tout de nuit iufques au Phar de Melline. Il ne se pouuoit asseurer contre le tonnerre, au bruit duquel il tressailloit aussi tost, & ne s'en pouuoit garder. S'il auenoit que le son fut plus impetueux & plus horrible que de coutume, & qu'il se trouuast couché, soudain il se iettoit en bas, & se fourroit dessous le lit pour se cacher. Ainsi estoit-il contraint de craindre celui, que volontairement il ne daignoit recognoistre: comme il en préd à tous ces meschâs & mal-heureux atheistes, lesquels n'ayans point de Dieu en leurs cœurs, n'ont aussi aucune assurance, & ne faut qu'un esclair pour les estonner, ou mesme vne fueille d'arbre qui se remue pour les faire trembler. Cestuy-ci donques n'ayant aucune religion ni reuerence de Dieu, & estant du tout profane, fut tué par vn de ses gens, comme il sera dit plus amplement ci apres au liure suivant.

Qros.liu. Domitian fut si auéuglé d'orgueil, qu'il
7.chap.7. voulut estre appellé Seigneur & Dieu, &
estre adoré: duquel il sera aussi parlé au
liure suivant chapitre xxxiiii.

A ceux

A ceux ci faut adiouter ceux la qui pour se faire craindre & redouter comme Dieu, ont contrefait les foudres & les tonnerres, comme nous lifons d'un Alladius roy des Latins qui regna deuant Romulus, lequel estant du tout meschant & tyran, & contempteur de Dieu, trouua le moyen de représenter le son des tonnerres & le bruit esclattant de la foudre, afin que par tel artifice estonnant ses suiets il fut reconnu pour Dieu. Mais il aduint qu'estant son hostel vrayemant foudroyé du ciel, & renuersé par le ragas d'une forte & impestueuse pluye, dont aussi l'estang prochain se desborda contre, il perit & par feu & par eau tout ensemble.

Dionys.
Halic.
lib.1. an-
tiq. Rô.

Que fit le roy d'Elide? aux mesmes fins il contrefaisoit les foudres, les esclairs, & tonnerres sur un chariot attelé de quatre cheuaux: dans lequel il remuoit certains ferremens par un fort grand bruit, & iettoit aux passans des torches allumées & fuzées, qui les brusloyent. Et ainsi alloit çà & là faisant ses brauades, principalement sur un pont de fer, qu'il auoit fait faire tout expres: par lequel il passoit & repassoit: iusques à tant que Dieu ne pouuant plus souffrir une telle outrecuidance & frenesie, le foudroya du ciel en bas, pour

Diod.
lib.4.

faire voir à tous hōmes la vaine presumption & folie de ce Roy. Ce que le Poëte a exprimé en la personne de la Sibylle, disant en telle substance:

Virg. liu. 6. des E-
neides. *L'ay veu cruellement tourmenter Salmonée,
Pour auoir contrefait du ciel la flamme nee
Tonnerres & esclairs. Brâslât diuers flabeaux
Alloit monté sur char, à quatre fors cheuaux,
S'esgayant çà & là, courant à toute bride
Parmi le peuple Grec, & la ville d'Elide.
Ainsi se piaçoit, pour l'haut honneur aquerre
Des puissans dieux, tāt fut inse. sé sur la terre:
Qui de l'orage, hideux & foudre nonpareil
Par fer, cheuaux, voulut feindre le naturel.
Mais le Dieu tout puissant trestaloux de sa
gloire,
Tel foudre lui lança echauffé de colere,
Que soudain trebuchant de son char agité
Aux enfers plus profonds il fut precipité.*

Ainsi fut chastie cest outreuide selon la qualité de son offense. Laquelle chose ne doit estre tenue pour fable, n'estât incroyable, qu'un roy ait fait tels ieux & tintamarres, & qu'à ceste occasiō il ait esté puni: veu que Caligula a bien fait le semblable, comme nous auons veu ci dessus: & trouuons aussi qu'un Arthmesius, du tēps de l'Empereur Iustinian, contrefit par certains engins & artifice dans sa maison en

Agath.
liu. 5. de
la guer-
re des
Goths.

la ville de Constantinoble vn tremblemēt de terre, avec esclairs & tonnerres, dont on estoit estonné.

Or entre tous ceux qui se sōt effleuez par orgueil cōtre Dieu, pour se faire valoir en obscurcissant la gloire d'icelui, ce sont les Papes, desquels l'effrenee audace a esté tāt plus impudēte & pernicieuse, quand se disāns estre seruiteurs des seruiteurs, ils se sont attribuez l'authorité & la puissāce de absoudre & pardonner les pechez, & faire des loix & ordōnances à leur appetit, mesme pour astreindre les consciēces, ce qui n'appartiēt qu'à Dieu. Ont esté si effrōtez de commander aux Anges & aux diables, comme Clement cinquieme en vne siene bulle: si eshontez que de se faire porter comme des idoles, sur les espaules de leurs staphiers pour estre adorez avec trois couronnes sur leurs testes: si arrogans & hautains, que de se faire baisser les pieds aux Rois & Empereurs, qu'ils tiennent pour leurs vassaux, sur lesquels aussi ils vsurpent toute seigneurie & domination, & les mettent à l'interdit eux & leurs terres, quand il leur plaist: ostent les royaumes à ceux qu'ils veulent, & les donnent à ceux qu'il leur viēt en fantasie, se voulās rendre terribles & redoutables par la foudre

de leurs excommunications. Au moyenn dequoy ils verifient en eux ce qui est dit en
 2. Theſ. 2 l'Eſcriture de l'Antechriſt, qui eſt l'homme de peché, le fils de perdition, lequel ſe oppoſe & s'eſleue contre tout ce qui eſt renommé Dieu, ou qu'on adore, iuſques à eſtre aſſis comme Dieu au temple de Dieu, ſe monſtrant ſoy-mefme qu'il eſt Dieu. Parquoy auſſi la vengeance de Dieu ſe manifeſte ſur eux, par les grâdes & horribles punitions qui leur ſont auenues. Car les vns ont eules yeux creuez, les autres ſont morts és priſons : les vns ont eſté eſtouffez, les autres ſont peris de glaiue. On en a fait auſſi mourir de faim, & en a on aſſommé de pierres, & ainſi fait mourir. D'autres ont eſté empoizonnez : & y en a eu, qui ont eſté eſtranglez par le diable.

C'eſt bien s'eſleuer par deſſus les nues, & s'attribuer vne uiſſance plus qu'humaine, de vouloir uſurper authorité & preeminace ſur les plus grans monarques de la terre. Tel a eſté l'orgueil de Boniface VIII, quand il enuoya ſignifier à Philippe le Bel roy de France, qu'il eut à faire le voyage d'outre mer cõtre les Sarrasins, ſous peine qu'il lui oſteroit ſon royaume. Ayãt l'eſpee au coſté n'eut point de honte de dire, que lui ſans autre eſtoit Empereur & ſeigneur

Sabell.
 Enn. 9.
 lib. 7.
 Iean le Maire de Belges.
 Nicole Gilles des Chroniques de France.

seigneur de tout le monde : en signe de quoy il donna l'Empire au duc Albert, ensemble le titre de la courone de France. Et tant fut hautain & insolent, de mander au dit Philippe le Bel , qu'il se deuoit reputer estre son suiet en toutes choses, tant spirituelles que temporeles, & qu'il se gardat bien de leuer aucuns deniers sur le Clergé: disant en outre que la collation des benefices ne lui appartenoit point. La conclusion de sa bulle estoit, *Aliud credentes fatuos reputamus*. C'est à dire, ceux qui en pensent autrement, sont des fots. A quoy le roy respondit en ceste sorte, *Philippus Dei gratia Francorum rex Bonifacio se gerenti pro summo Pontifice salutem modicam, siue nullam. Sciat tua maxima fatuitas, in temporalibus nos alicui non subesse, ecclesiarum & prebendarum vacantium collationem ad nos iure regio pertinere. Secus autem credentes fatuos reputamus deuiantes*. C'est à dire, Philippe par la grace de Dieu roy de France à Boniface soy disant estre Pape peu de salut, ou du tout point. Que ta fadeze tresgrande sache, que nous ne sommes suiets à aucunes choses temporeles, & que la collation des benefices vacans nous appartient de droit royal. Et s'il y en a qui ayent autre opinion, nous les tenons pour fots deuoyez.

Voila la responce qu'il lui fit procedant d'un cœur vrayement royal & françois, & digne de memoire. Ayant fait assembler à Paris vn Concile national des Barons & Prelats de son royaume, Boniface y fut déclaré heretique, simoniaque & homicide, & fut cõclu, qu'il ne lui falloit point obeir. Pour dompter l'arrogance & malice d'icelui, le roy despect, secretemēt deux cēs hommes d'armes sous la conduite du Capitaine Noguarede, qui l'alla prēdre en la ville d'Aniane, au royaume de Naples, où il s'estoit retiré, pour crainte de ceux desquels il auoit fait raser les maisons & les chasteaux. Il le mena prisonnier à Rome, où il mourut miserablement, Pierre Messie gentilhomme de Seuille en Espagne dit en ses diuerses leçons, qu'il mourut en prison de rage affancee. Nicole Gilles au 1. vol. des Chroniq. de Frāce dit, que le Pape estāt au chasteau S. Ange il lui print vn flux de vētre, & entra en vne frenesie & rage si cruelle, qu'il mangea & rongea ses mains, & mourut piteusement : & qu'à l'heure de sa mort furent ouys des horribles tonnerres avecques tempestes & foudres espouventables. C'est celui, à l'honneur duquel on fit ce bel Epitaphe, *Intrauit vt vulpes, re-*
gnauit

gnavit ut leo, mortuus est ut canis. C'est à dire, il est entré comme vn renard, il a regné comme vn lion, & est mort comme vn chien. C'est celui aussi, qui le premier iour de Carefme donnant des cendres à l'Euesque de Genes, changeant le formulere ordinaire des paroles, vfa de ces mots par moquerie & maltalant, *Memento homo, quia Gibellinus es, & cum Gibellinis in cinerem verteris.* C'est à dire, Souuiene toy homme, que tu es Gibellin, & qu'avec les Gibellins tu retourneras en cendre. Et au lieu de lui metre les cendres sur le front, les lui mit dans les yeux: & bien tost apres lui osta son Euesché, & eut fait pis, s'il eut peu. Ainsi ce pere saint ne tenoit pas grand conte de telles ceremonies. Parquoy ne se fait esbayr, si les autres s'en moquent, veu que les Papes mesmes en font leurs farces.

Sabell.
Enn. 9.
lib. 7.

Si donques nul homme ne se doit attribuer aucune diuinité, non plus la doit il deferer à quelque autre, pour vouloir faire dieu, celui qui est mortel. En quoy le peuple de Cesarée faillit grâdemant, & commit vn horrible blaspheme, quand il appella dieu le roy Herodes, ainsi que nous auons veu ci dessus. Ce fut aussi vne par trop grande

arrogance au Senat Romain, ne voulant recevoir aucun dieu, sans l'auoir au préalable approuué, cōme si Dieu ne pouuoit estre que du gré & cōsentement de l'homme: ou comme si l'homme pouuoit deifier celui, qui lui plait. qui est la chose plus absurde & ridicule du monde. Ainsi ayans les Romains cōsacré entre eux vne legion & milliassé de faux dieux, ont reictté le **Tertul.** vray Dieu viuant & son fils Iesus Christ, **Apolog.** du temps de Tibere.

Entre les folies des Atheniens cete ci est remarquable, quand ils ordonnerent & arresterét, que Demetrius successeur d'Alexandre (qui leur auoit rendu leur democratie & ancienne liberté) & son pere Antigonus fussent appelez rois, avec le titre de dieux sauueurs, & qu'vn sacrificeur fut eslu pour leur sacrifier. En la baniere en laquelle estoient les images de Iupiter & de Minerue, dieux patrons & protecteurs de la ville, pourtrais de broderie, on y fit pourtraire leurs figures. Mais ainsi qu'on portoit cette baniere en la procession, il se leua vn orage & estourbillon de vét si impetueux, qu'il la deschira en deux par le milieu: Dieu montrant euidammât par vn tel signe, combien cette nouvelle & ancienne superstition lui desplaisoit. Les grandes

grandes & louables vertus de ce nouveau dieu Demetrius estoient. la violence & la cruauté, l'intemperence, & toute luxure desbordée, estant vn vilain & detestable paillard. Ayant cetui ci obtenu quelque victoire, comme ainsi soit, qu'avec son armee de mer il fit la piafe & se brauat, il fut soudain batu d'une telle tempeste, qu'il perdit la pluspart de ses nauires. Du depuis ayant esté vaincu par Seleuchus, & perdu la bataille, en laquelle son pere Antigonus fut tué, comme il se pensoit retirer en Athenes, les citoyens firent refus de le receuoir: quoy que parauât ils l'eussent canonisé pour leur dieu. Parquoy il leur fit la guerre, & leur donna tant de fatigue, & les tint de si court, tant par mer que par terre, qu'il les reduisit à vne extreme famine & necessité: tellemant qu'ils furent contrains lui ouurir leurs portes, pour voir bien tost toutes les insolences & vilainies de ce beau dieu, qu'ils auoyent eslu à leur confusion. Lui ayant esté derchef desconfit par ledit Seleuchus, & s'estre rendu à lui, trois ans après qu'il eut esté confiné en vne certaine contree de Syrie, se fachant de sa vie il se creua de viande & mourut.

Chacun donques soit apris de laisser à

Dieu l'honneur & la maïesté qui lui est propre & particuliere, sans la transferer ailleurs, nous souuenant de ce qu'il dit par son Prophete, qu'il ne donnera point sa gloire à autrui.

CHAP. XXIII.

Des Epicuriens & atheïstes.

Quant à ces voluptueux Epicuriens & maudits atheïstes, qui nient la prouidence de Dieu, l'immortalité des ames, & l'estat de la vie auenir, & consequemment toute diuinité, viuans en ce monde ainsi que bestes brutes, & comme chiés & pourceaux, ils s'ahurtent aussi contre le premier commandement de la Loy, par lequel Dieu veut estre retenu seul & vray Dieu, & ces mal-heureux veulent effacer la cognoissance d'icelui, voire aneantir son essence, s'il leur estoit possible. En quoy ils se monstrent plus que forcez & abrutis, quand nonobstant tant de tesmoignages de la vertu, bonté, sagesse, & puissance eternelle de Dieu, qui se presentent à leurs yeux, & les sentent en eux-mesmes, ils s'efforcent neantmoins d'esteindre ceste lumiere naturelle, qui esclaire toutes gens, & leur donne ceste persuasion

fiation engrance en leurs cœurs, qu'il y a
 vn Dieu. Car c'est par lui que nous viuôs, Act. 17.
 & auons mouuement, & sommes. Et com-
 bié qu'en son essence il soit inuisible, tou-
 tesfois il se rend côme visible par ses œu-
 res & creatures, & par la conduite vni-
 uerselle de tout le monde: si bien que ce-
 lui qui le veut chercher, il le peut attoucher
 par maniere de dire, cômme de bien pres.
 Ceux-la donques ont bien l'entendement
 renuersé, & le cœur de trauers, qui se veu-
 lēt faire accroire, qu'il n'y a point de mai-
 stre ni de conducteur au ciel ni en la terre.
 Et quoy? y a-il quelque partie du monde,
 qu'elle n'ait sa cause, dont elle subsiste? Le
 iour est il sans soleil? voit-on des fruits
 sans arbres, & des plantes sans semences?
 y a-il quelque pluye sans nuages, quel-
 que tempeste & orage sans quelque souf-
 fle de vent? Verra-on vn nauire faire voile
 sans pilote, vne maison bien bastie & bien
 conduite sans maistre & bastisseur ou ar-
 chitecte, vne cité bien policee sans magi-
 strat? Si donc vne chacune partie de cest
 vniuers a sa cause particuliere, d'où elle
 depend, ce tout n'aura-il point la sienne,
 pour son estre, embellissement & condui-
 te ordinaire? Vous ne croyez (dites-vous,
 chiens & pourceaux que vous estes) que

ce que vous voyez. Et si vos yeux sont creuez, faudra-il par vostre auuglemēt croire qu'il n'y a point de soleil au ciel, ni de lumiere au monde, pource que vous serez en tenebres? Pouuez-vous voir tout ce qui est en nature? N'est-ce pas quelque chose que la voix, le chant des oiseaux, & le son harmonieux des instrumens de musique? Et qui est celui qui voit telles choses? Voyez-vous le vent? voyez-vous les odeurs souëfues de tant de belles fleurs, qui sont par les champs? Voyez-vous bien ce qui est dedās vostre corps? voyez-vous vos entrailles, vostre cœur & vostre cerueau? Vous ne laissez pourtant de le croire, encores que ne le voyez, si vous n'estes du tout sans esprit & sans ceruelle. Pourquoy dōc ne croyez vous qu'il y a vn Dieu, bien qu'il soit inuisible, puis qu'il se fait assez cognoistre & sentir voire bien plus viuement que la voix, l'odeur & le vent? Vos iuremens & blasphemes, vos execrations horribles ne rendent-elles pas tesmoignages contre vous, quand vous reniez, maigreez & despitez celui, que vous dites n'estre point? Quand il tonne, n'estes vous pas contrains de trembler à la force de sa voix? Si quelque malheur vous approche, ou tombe sur vos testes, ou que la
mort

mort vous menace, ou se presente à vos yeux, ne sentez-vous pas alors, maugré que vous en ayez, que le seuerie iugement de Dieu resueille vostre conscience assoupie, pour faire vostre proces? Il n'y eut iamais nation si barbare, qui par vne certaine persuasió & impressiõ de nature n'ait tousiours fait estat de quelque diuinité. Auoir autre sentiment, est chose non seulement detestable, mais aussi du tout absurde, & si repugnante au iugement humain, que mesme les payens n'ont peu tolerer vn si horrible blaspheme: tesmoins les Atheniens, qui chasserēt & bannirent de leur ville & pays vn Protagoras, pour auoir au commencement d'vn sien liure renouqué en doute la deité: & furent ses liures bruslez publiquement.

Cic. de la
nature
des
dieux.
liu. 1.

Contre Diagoras surnommé l'Athee, ils n'vserent pas de moindre seuerité, quād lui ayant esté deferé (calomnieusement selon aucuns) & gagné au pié pour crainte du supplice, ils firent publier, que quiconque l'occiroit, il auroit vn talent d'argent pour recompense. C'est la valeur de six cens escus courone à raison de 35. sous tournois pour escu.

Diod.
lib. 13.

D'autāt plus est à deplorer aujourdhui l'estat de la Chrestienté, laquelle on voit

estre infectee d'une telle peste en plusieurs lieux, avec vne telle contagion, que aucuns empoisonnez de ce venin mortel, sont si meschans & malheureux, que de donner lieu à telle impieté: pendant qu'ils defendent à corps & à cri, & empeschent par toutes voyes, le cours du saint Euan-gile. En quoy ils font assez cognoistre quels ils sont, & quel zele ils ont à la religion & au service de Dieu, & de quelle affection ils sont menez pour le bien & le salut du public, & ce qu'on peut esperer d'eux. Car où il n'y a point de cognoissance & crainte de Dieu, là aussi ne se trouue aucun lien ne bride, qui retienne les hommes de mal faire: dont ils deuiennent du tout insolens & profanes. C'est la Theologie & le bel enseignement, qui viét delà les monts, de l'vniuersité & college scientifique des Reuerendissimes, & de la venerable sainteté de quelques vns de leurs Pontifes: desquels la maniere de viure est si dissolue, si lubrique, si deshoneste & si fardanapalique, qu'elle fait monstre appa-rente & notoire à vn chacū de leur atheisme, avec leurs propos tout de mesme.

Bale. De cela le Pape Leon x. natif de Floren-ce nous seruira d'exemple, lequel comme ainsi soit qu'il fut vn homme du tout vo-luptueux,

luptueux, adonné aux delices, & fondu en toutes sortes de plâsirs, n'ayant autre soin que de foy-mefme & de l'aife de fa chair, auffi n'auoit-il aucun gouft ni fentiment de Dieu, ni de la doctrine de falut, non plus qu'un chien. Il fe rioit & des promeffes & des menaces de l'Escriture faincte, & de tout ce que nous en croyons, ne plus ne moins que d'une chofe friuole & de neant, fe moquant de la fimplicité, foy & croyance des Chreftiens. Car vn iour que le Cardinal Bébe alleguoit quelque propos de l'Euangile (bien que lui-mefmes ait montré n'auoir pas esté des meilleurs Chreftiens du monde, quand en fon hiftoire Venitienne il ne parle iamais de Dieu qu'en nombre pluriel, à la maniere des Payens) il fut fi impudent & fi execrable, de dire que cete fable de Chrift leur auoit apporté vn tresgrand profit, à lui & à fes femblables. O quelle gueule puâte & execrable, d'auoir vomi vn fi horrible blafpheme! Ne font-ce pas paroles d'un vilain & abominable atheifte, s'il en fut onques? N'est-ce pas fe declarer outertement estre antechrift? Car celui est antechrift, qui nie Iefus estre le Chrift, & qui nie le Pere & le

1. Iean 2.

faisoit semblant d'estre protecteur & defendeur de la foy Catholique, faisant la guerre de tout son pouuoir à Iesus Christ, en la personne de Luther. Or apres que par le moyen de ses pardons & indulgēces il eut espuisé le monde d'argent, & amassé de grands thresors pour l'entretènement de ses courtisanes & putains, & en eut enrichi ses bastards, vn iour qu'il estoit à table, il receut les nouvelles de la desfaite des François en la Lombardie, dont se resiouissant outre mesure, & en redoublant sa bonne chere, il fut soudain contraint de changer sa ioye en tristesse, son aise en douleur & grincement de dents, par vne mort amere & inopinee, qui lui rauit tout à coup ses plaisirs & voluptez, pour lui faire boire de la coupe de fire de Dieu, & le precipiter aux peines & tourmens qui lui estoyent apprestez.

Le Pape Leon, dit Messire Martin dit Bellay au second liure de ses Memoires, ayant nouvelles de la perte que les François auoyent faite de la ville de Milan, en print telle ioye, qu'vn catarre & vne fièvre continue en trois iours le firent mourir. Il fut bien aise de mourir de ioye.

Le Pape Iules III. ne fut pas de meilleur calibre, ne moins auancé en ceste faculté.

Car

Car estant aussi d'une vie dissoluë & du Bale. tout infame, & de propos vilains & exe- Verg. crables, il a fait paroistre de son impieté, qu'il n'avoit autre Dieu que son ventre, & qu'il estoit vrayement non de la bergerie du Fils de Dieu, mais du troupeau d'Epicure. Il fut si glouton, si passionné en ses appetis, si profane & si contempteur de Dieu & de sa Parole, qu'à un souper s'estât fort eschauffé de colere avec blasphemes horribles contre Dieu, de ce qu'on ne l'avoit servi d'un paon, qu'il avoit fait garder tout entier du dîner, quoy qu'il y en eust d'autres tous chauds sur la table, un de ses Cardinaux le priant de ne s'esmouvoir point tât pour si peu de chose, Commet, dit-il, si Dieu s'est voulu si fort courroucer pour vne pomme, que de ietter Adam & Eve hors de paradis, ne me courrouceray-je point, moy qui suis son vicairre, pour un paon, qui est bien plus qu'une pomme? Voila comme ce meschant profanoit l'Escriture sainte, & se moquoit de Dieu en Epicurien & atheiste. Il mourut podagre, apres avoir esté longuement affligé de ceste maladie & d'autres, ne laissant autre renom de foy, que d'un homme du tout meschant & abominable.

Philippe Strozzi, dit Pol Louio, eut le 16.

To. 2. Hist.

bruit d'estre vn atheiste. Ce fut l'un des exiliez de Florence, & qui depuis estant prisonnier en la ville, du temps de Cosme Medici prince de cete Republique (contre lequel il auoit entrepris de faire la guerre) se tua soy mesme en la prison, d'une espée qu'un espagnol qui auoit charge de le garder, y auoit laissée par mesgarde. Il se la mit sous sa gorge, & s'affessant dessus s'ocit malheureusement.

François Rabelais ayât humé de ce poison, s'est voulu moquer de toute religion, comme vn vilain & profane qu'il estoit. Dieu lui osta tellement le sens, qu'ayât mené vne vie de pourceau, il mourut aussi brutalement & tout yure, se moquant de ceux qui lui parloyent de Dieu & de sa misericorde.

Ce mal-heureux Bonauenture des Perriers, auteur du detestable liure intitulé *Cymbalum mundi*, où il se moque ouvertement de Dieu, & de toute religion, tomba finalement en desespoir, & se tua soy-mesme maugré toutes ses gardes.

Iodelle poëte François tragique, Epicurien & atheiste, a fait vne fin vraiment tragique & piteuse. Car apres auoir gournadé son bié & du tout cōsumé son patrimoine, il mourut de faim miserablement.

Ligne-

Ligneroles le courtifan, pour faire paroïr qu'il estoit homme de seruice, faisoit profession ouuerte de l'atheïsme. La fin de ce mal-heureux fut, que de là d'où il attendoit son plus grád heur & auancement, il receut son mal-heur & sa ruine.

Pour mettre fin à ceste matiere, ie mettray ici en auant vne chose memorable & prodigieuse, qui auint du regne de Loys XI. selon le recit d'Enguerran de Monstrelet au second volume de ses histoires. Le quinzieme iour de Iuin, dit-il, l'an cIo. cccc. lxxiiii. auint vne merueilleuse chose au palais à Paris. C'est qu'en plaidât vne cause d'un proces entre l'Euesque de Angiers & vn riche bourgeois de la ville, auquel l'Euesque impositoit, qu'il auoit dit presens plusieurs, qu'il ne croyoit point qu'il fut Dieu ne diable, enfer ni paradis: comme l'auocat de l'Euesque recitoit ces paroles, le lieu commença à trembler tresfort, & cheut vne pierre du haut en bas sans blesser personne. Toutesfois n'y eut homme, qui n'eust grand peur: & sortirent tous de la dedâs iusques au lendemain, que ceste cause fut derechef plaidee. Et lors se prit ladite chambre à trébler, & sortit vn des somniers de la chãbre de sa mortaize, & auala bié deux pieds en bas sans cheoir:

dont cuiderent tous mourir, & vuiderent si impetueusement qu'aucuns y laisserent leurs bonnets, aucuns leurs chapperôs, les autres leurs patins: & ne plaida-on plus là dedâs que la chambre ne fust bien refaite. Voila ce qu'en dit Enguerrâ, sans faire aucune mention de la vuidange & decision de ce proces. Or d'autant que rien n'auier à l'auenture, il est vray-semblable, que par vn tel accident Dieu a voulu monstrier & donner à entêdre cōbien telles & semblables paroles sont execrables & à detester, & combien les hommes en doiuent auoir horreur, veu que les creatures muettes & insensibles, comme le bois, les poutres, le plancher & les pierres, & mesme la terre (qui de sa nature est immobile) en ont esté esmeuës, & ne les ont peu endurer.

CHAP. XXV.

De ceux qui par idolatrie ont peché contre le second commandement de la Loy.

NOUS auons veu ci dessus, comment & en quelle maniere ceux-la ont esté punis, qui par malice & impieté, ou par apostasie & reuolte, ou par heresie, ou autrement, se sont esleuez contre le premier commandement de la Loy de Dieu.

Voyons

Voyons maintenant, quels chastimens
 sont auenus aux idolatres, qui ont cōtre-
 uenu au second commandement d'icelle.
 Mais auant que passer outre il nous faut
 entēdre, que comme par le premier com-
 mandement, Dieu requiert que nous le
 tenions pour nostre seul & vray Dieu, au-
 quel nous deuons mettre toute nostre
 confiance, & le deuons inuoquer, seruir &
 adorer: par le second il nous defend ce qui
 est contraire à cela, c'est de faire seruice,
 honneur & reuerēce aux idoles par quel-
 que deuotion: Car d'autāt qu'il est Esprit, Iean 4.
 c'est à dire d'une nature & essence spiri-
 tuelle, & qui est infinie & incomprehen-
 sible, il veut aussi estre serui & adoré spiri-
 tuellement, & d'une façon respondant à
 sa nature, & non point par images ou
 peintures, ni par autres moyēs extérieurs
 & corruptibles qu'il n'a point cōmandez.
 Partant Esaie dit, reprenant la folie & va- Chap. 40
 nité des idolatres, A qui ferez-vous res-
 sembler Dieu? & quelle remembrance lui
 disposerez-vous? Que si Dieu ne veut
 point que sous pretexte de son nom, au-
 cune statue où représentation soit adored,
 comme n'estant chose conuenable, ains
 absurde & impertinente: moins veut-il
 que sous le nom de quelque creature quel-

le qu'elle soit, vne image soit honoree par deuotion. A ceste cause il dit, *Tu ne te feras image taillee, &c.* A ceste defense le peuple d'Israël a cōtreuenu au desert, par le veau d'or qu'il fit & adora, en se prosternant & enclinant deuant luy à la maniere des Payens, luy transferant l'honneur qui estoit deu à Dieu: dōt il tomba en l'indignation du tout-puissāt, qui est fort & ialoux, pour ne souffrir qu'vn tel opprobre luy soit fait. Au moyen dequoy il fut frappé & mis à mort iusques au nombre de trois mille personnes, & ce par le commandement de Moÿse, qui fut executé par les Leuites, pour mieux faire cognoistre, combien l'idolatrie desplait à Dieu, quand il a voulu que ceste punition ait esté faite mesme par les mains de ceux qui n'estoyent ordonnez que pour le ministere de l'Eglise, & le seruiçe de l'autel & du tabernacle.

Exo. 32. Nomb. 25. Ce neantmoins quelque temps apres ce mesme peuple retomba au mesme peché, & s'enclina deuant les dieux estranges, & s'aioignit a Beelphegor par les allechemens des filles de Moab. Dont le Seigneur estant irrité luy enuoya vne telle playe, qu'il en mourut pour vn iour environ vingt & quatre mille.

Et iaçoit que depuis il les eust introduits
en la

en la terre promise , avec defenses exprefses & grieues menaces de n' adherer point aux idoles du pays: si ne se garderent ils point pourtant de seruir à Baal & à Astaroth, tant ils estoient enclins à idolatrie. Parquoy l'ire de Dieu s'enflamma contre eux, & les liura entre les mains de leurs ennemis pour estre pillés & oppressez. Ainsi en diuers temps & par beaucoup d'annees ils furent assuiettis, maintenant aux Moabites, maintenant aux Chananeens : ores aux Philisthins , ores aux Madianites. Ce qui leur auenoit apres le trespas des Iuges & cōducteurs que Dieu leur suscitoit. Car estans alors comme sans regime & conduite, ils se destournoyent de la bonne voye, & chacū faisoit, ce qui lui sembloit bon. Or combien que ces exemples la semblent auoir quelque chose de commun avec l'apostasie, toutesfois d'autant qu'il y a eu plus d'ignorance & de rudesse aux personnes, que d'affection à se vouloir distraire du seruice de Dieu, pour ceste cause nous les mettons en ce rang icy, comme ceux-la semblablement qui ont esté nourris & entretenus en idolatrie.

De ceux-ci a esté Ochozias Roy de Iu-2. Chro.
da, fils de Ioram, lequel ayant eu le mau-22.
uais exemple de son pere, & la mauuaise

nourriture & instruction de sa mere Athalia, de laquelle aussi il estoit conſeillé à mal faire, & de ceux pareillemēt de la maiſon d'Achab : il s'aiognit à eux & à leurs idoles. Parquoy aussi il fut enueloppé en vne meſme peine & ruine, quand par la main de Iehu qui tua Ioram le Roy d'Israël, il fut aussi occis avec les princes de Iuda & les fils de ses freres. Pour faire court, le royaume de Iuda s'en est allé en decadēce par l'Idolatrie, & singulieremēt du temps de Ioachaz fils de Iofias, qui ne regna que trois mois en Ierusalem, & fut pris par le Roy d'Egypte, & mené prisonnier en Egypte, où il mourut. Dés lors le royaume fut fait tributaire au Roy d'Egypte. Et ne tarda gueres qu'il fut entierement ruiné & destruit par les forces de Nabuchodonozor le Roy de Babylone, qui vint contre Ierusalem & la prit, & transporta en Babylone le Roy Ioachin, & sa mere, & ses princes, & ses seruiteurs, ensemble tous les thresors du temple & de la maiſon royale. Finalement il prit Sedecias, qui s'en estoit fuy de Ierusalem : en la presence duquel on tua ses fils, & puis on lui creua les yeux : & l'ayant lié de chaines d'airain (quoy qu'il eut esté Roy) on le mena ainsi prisonnier en Babylone. Tous
les

2. Rois

23.

2. Rois

24. 25.

les princes de Iuda furent mis au fil de l'espee, le temple fut bruslé, & le palais royal, & toutes les plus belles & magnifiques maisons de Ierusalem. Ainsi finit le royaume de Iuda, quoy que par vn priuilege special il eust esté consacré & ordonné de Dieu, sans que iamais depuis il ait esté restabli & remis au dessus. Ce n'est d'oc pas de merueille, si le semblable est auenu au royaume d'Israël, qui fut comme establi & confirmé par l'idolatrie des veaux que Ieroboam y dressa. Auquel peché comme tous les successeurs d'icelui se font abandonnez, aussi Dieu les a exposez à plusieurs encombriers & malheurs.

Nadab fils de Ieroboã ayant esté nour- 1. Rois 15.
ri & eslé au seruice des idoles, suiuant le train de son pere, a receu la peine deuë à son iniquité. Car il fut tué par Baasa qui regna en s'õ lieu, & mit à mort tout ce qui restoit de la maison de Ieroboam. Cestui-ci n'estant meilleur que ceux qu'il auoit fait mourir, il fut puni en la personne de son fils Ela, qui fut tué avec toute sa race, 1. Rois 16
allicz & amis, par Zãbri l'vn de ses seruiteurs. Cetuici occupa le royaume, mais ne regna que sept iours: au bout desquels se voyant en danger dans la ville de Thersa, prise par Amri, que le peuple auoit
m.j.

1. Rois.
22.

esleu pour Roy, il se retira dans le palais, où il mit le feu, & se brussa. Quand à Achab, il augmenta l'idolatrie en Israël, & fit pis que tous ses predecesseurs. Partant l'ire de Dieu fut estendue sur lui, & sur tous les siens. Car il fut nauré à mort par les Syriens en champ de bataille : du depuis Io-

2. Rois 9.
10.

ram son fils fut occis par Iehu, & soixante & dix autres siens fils furent tuez en Samarie, par les mains de leurs propres gouuerneurs & les principaux de la ville, & leurs testes furent enuoyees dās des paniers audit Iehu en Iezrael.

En la mort de Iezabel femme d'Achab, qui l'auoit incité à tout mal, il y a eū vn iugement de Dieu notable & apparent, quand par ses eunuques & seruiteurs domestiques & plus feaux, à la parole de Iehu elle fut ietee d'vne fenestre en bas, où estant foulée aux pieds des cheuaux elle fut mangée des chiens. La pluspart des succeffeurs rois d'Israël furent meurtris les vns par les autres. Et vint le royaume à tel declin, que premierement il fut fait tributaire au Roy d'Assyrie, qui depuis l'enuahit & le ruina entierement, ayant fait transporter tous les habitans en Assyrie, où ils sont demeurez espars sans retourner en leur terre, & ce à cause de leur ido-

2. Rois
15.17.

latrie

latric. Ce qui doit seruir d'instruction à tous peuples, princes & rois. Car si Dieu n'a point espargné ces deux royaumes de Iuda & d'Israël, lesquels il a du tout destruits & effacez de dessus la terre à cause de leurs idoles: il n'espargnera nō plus les autres principautez & monarchies, qui continueront à l'irriter par le seruice de leurs images & marmoufets.

C A H P. XXVI.

*Grands maux suruenus en la Chrestienté
par l'idolatrie.*

Q Vi considerera bien, d'où est venue la ruine de l'Empire du Leuant, & de tant de belles & florissantes Eglises, qui ont esté iadis en vne bonne partie de l'Europe, assauoir en la Grece: il trouuera que l'idolatrie qui y a esté introduite, en est la cause. Car selon qu'elle y a pris pied & accroissemēt, la force aussi des Sarasins a pris racine, & la tyrānie des Turcs a ietté ses fondemens, & s'est auancee si auant, que c'est pour faire trébler tout le reste du monde: Dieu les ayant suscitez & fortifiez ainsi que iadis les Assyriés & Babyloniés,

pour chastier & se véger par eux des peuples & nations du monde, qui ont si lâchement abusé du S.Euangile de nostre Seigneur, & qui se difans estre Chrestiens, sont toutesfois deuenus idolatres. Or ne peuuent estre autremét appelez ceux-la, qui par deuotion font quelque honneur & reuerence aux images ou peintures, quoy qu'on puisse alleguer. Car de quicóque soit la representation, fust elle d'un Prophete, ou d'un Apostre, ou mesme de Iesus Christ, il faut que la Loy de Dieu demeure en son entier, qui dit, *Tu ne te feras image taillée, ne semblance aucune des choses qui sont là sus au ciel, ny ça bas en la terre: tu ne t'enclineras point à icelle, & ne*

Epiph. à Iean Euesque de Ieruf. *luy seruiras.* Parquoy cestuy-la fit deuoir de bon Euesque, qui trouuant vn voile tendu à l'entree d'un temple, auquel l'image de Iesus Christ, ou de quelque sainct estoit peinte, le deschira & mit en pieces, disant, que c'estoit contre l'authorité de l'Escriture sainte, d'auoir en l'Eglise de Christ quelque image dressée. Suiuant cela Serenus Euesque de Marseille brisa & ietra au loin les images du temple, pour ce qu'on y commettoit idolatrie. Pour laquelle euiter il fut aussi ordonné au concile Elibertin, qu'aux Eglises il n'y auroit point

point de peintures. A ceste cause l'Empereur Leon troisieme de ce nom fit vn edit, par lequel il commanda que tous les suiets eussent à ietter hors de leurs temples les statues & images des saints & des Anges, pour oster toute occasion d'idolatrie. Lui mesme en brusla, & punit aucuns de ceux qui lui furent desobeissans & rebelles en cest endroit. Depuis ce temps la les images ayãs esté remises au dessus és pays de la Grece, & mesmes en Constantinoble, ville capitale & siege de l'Empire du Levant, il auient par vn iuste iugement de Dieu merueilleusement grand & redoutable, que ceste tant belle & renommee cité, & qui sembloit estre du tout imprenable, apres auoir esté longuement assiegee, & auoir soustenu de bien grands & furieux assauts, fut en fin prise par les Turcs: lesquels ayans gaigné la bresche, comme ils entrerét de furie, le poure Empereur Paleologue, qui iusques à l'heure auoit tousiours esté en defense contre les ennemis, se retirant avec les siens, fut tellement foulé en la presse, qu'il y mourut. Son corps estant trouué, on lui coupa la teste, laquelle fut portee par ignominie le long de la ville sur vne lâce. Apres la tuerie de plusieurs milliers d'hommes, pour le

Paul.
Diac. liu.
6.ch.14.

comble d'une cruauté & insolence plus que barbare, l'Imperatrice fut traînée au festin avec ses filles, & plusieurs autres dames & damoiselles: où après qu'elles eurent esté vilainement honnies & violees, on les massacra, & furent taillées en pieces d'une horrible façon. Auquel euenemēt si hideux & si estrange l'executiō de l'ire de Dieu s'est monstree ouuertement à cause de l'idolatrie: laquelle y estoit accompagnée de tant d'autres pechez & forfaits si enormes & execrables, qu'il a fallu que Dieu en ait fait vne terrible & espouuanteable punition, pour seruir d'exemple aux autres. Et n'est auenu à l'auenture, qu'en ceste piteuse iournee les Turcs se soyent moquez des Chrestiens: quād parmi leurs triumphes sanglans ils firent porter vn crucifix par les rues, auquel on iettoit de la bouë, & disoyent en leur langue, Voici le beau Dieu des Chrestiens. Ainsi Dieu permet de iour en iour, que plusieurs grādes & horribles desolatiōs & desconfitures soyent faites par les mesmes ennemis. Lesquels se fortifient & accroissent en telle sorte, qu'il est à craindre que ce qui a esté dit par Lactance, du retour de l'Empire en Asie, ne se trouue entieremēt verifié & accōpli, s'il n'y a autre amendemēt.

Liu. 7.
des Inst.
diu. cha-
pitre 15.

On

On voit par experiēce, que presque toutes les forces que les princes Chrestiens ont assemblees de toutes parts, pour penser resister à la fureur d'iceux, non seulement ont esté comme vaines & inutiles, mais qui pis est, ont donné occasion à ces bestes farouches de s'endurcir davantage en leur mahumetisme detestable, par leurs sanglantes victoires, par la tuerie & le carnage de tant de millions d'hommes, qui sont tombez en leurs mains. Desquelles choses ils se glorifient, & en font leurs trophées, n'ayās aucune pitié ne compassion de ceux qui par eux sont vaincus, non plus que de quelque troupeau de bestes qu'on esgorge à la boucherie. Dequoy nous auons vn exemple pitoyable en la desfate de l'armee Françoisē, qui alla contre le Turc Pazaitē, sous la conduite de Iean fils de Philippe Duc de Bourgongne. Sur lequel ayant eu victoire par la lascheté & couardise des Hōgres (qui au iour de la bataille au lieu de combatre tournerent le dos & se mirent en fuite) ce meschant & cruel tigre commanda expressement que tous les prisonniers, qui estoient en fort grand nombre, fussent massacrez les vns apres les autres. Ce qui fut promptement executé en sa presēce. Et ny eut

que le chef, & quelques vns des plus grâds seigneurs de sa suite, qui furent espargnez pour le respect de leur grosse rançon.

Pour euitier tels & si grands malheurs, le vray & singulier remede est de se conuertir à Dieu & se destourner de tout ce qui est contraire à son pur seruice, en reiettant toute idolatrie & superstition, selon que l'Escriture sainte nous y exhorte, pour seruir Dieu, & l'adorer en esprit & verité.

CHAP. XXVII.

De ceux qui ont brouillé & corrompu le seruice de Dieu par leurs inuentions, & qui ont voulu alterer, ou ont troublé l'ordre de l'Eglise.

OR d'autant que Dieu nous a donné l'instruction & l'enseignemét, selon lequel il veut que nous le seruions, & a pareillement establi l'ordre & la police, qui doit estre maintenue & conseruee parmi son peuple inuiolablement, il faut bien que chacun se conforme à cela & se conduise, non par l'imagination de son cerueau, ne par aucune sienne presumption ou temerité, mais selon la reigle que Dieu nous en a donnée en sa Parole, laquelle seule il nous faut

faut ensuiure. Ce que n'ayant esté fait, plusieurs vaines & pernicieuses ceremonies estranges superstitions ont esté introduites & mises en vogue, pour raison desquelles on est auourd'huy en dispute & cōtrouerse, encores que ce soit chose manifeste, que n'ayans aucun fondement ni appuy en l'Escrature, elles doiuent estre de tout abolies, quelque belle monstre & apparence qu'elles ayent.

Ceux qui les ont mises en auant, n'ont esté inculpables, comme il appert par le chastiment auenu à Nadab & à Abiu, lesquels estans Sacrificateurs ordonnez de Dieu pour sacrifier & offrir les choses seulement qui leur auoyēt esté commandées par la Loy: neantmoins ayans esté si mal auisez que d'auoir fait autre encensement & perfumigation qu'ils ne deuoyent sur l'aatel deuant Dieu, ils ont receu sur le champ la punition de leur outrecuidance. Car soudain ce feu estrāge qu'ils offroyēt, s'enflamma si fort & si auant, qu'aussi tost ils en furent enuahis & consumez: & ainsi moururēt sans auoir esté espargnez, quoy qu'ils fussent les fils d'Aaron, voire les deux premiers, & neueux de Moyse: pour donner exemple & crainte à tous autres, de ne rien entreprēdre au seruice de Dieu.

contre son ordonnance expresse.

Nombr.
16.

Telle modestie doit auoir lieu en la police de l'Eglise, c'est que chacun se cōtienne dās les limites de sa vocatiō, & que nul ne s'ingere à aucune charge sans estre appellé de Dieu. En quoy ayant grādemēt preuariqué Coré pour auoir ambitieusement conuoité l'office de sacrificature, ne se contentant point de l'honneur que Dieu lui auoit fait d'estre du nombre des Leuites, & sur ce ayāt attiré à soy & esmeu Dathan & Abiron, & plusieurs autres à l'encontre de Moysé & d'Aaron, iusques au nombre de deux cens cinquante hommes: il attira aussi sur soy la vengeance de Dieu, laquelle tomba pareillement sur tous ceux de sa suite d'vne façon horrible & espouuantable. Car les vns furent bruslez, assauoir les deux cens cinquante, lesquels nonobstāt la reprehension de Moysé furent si presomptueux & temeraires, que de s'oser presenter le lendemain de l'esmeute publiquement en plaine assemblee deuant le tabernacle, pour vouloir faire encensement, comme s'ils eussent esté sacrificateurs. Comme dōques ceux-ci estoient ardens en orgueil & ambition, aussi furent ils ars par le feu que Dieu enflamma contre eux, qui les consuma. Les autres

autres assaouir Coré, Dathan & Abiron, qui s'estoyent si audacieusement esleuez contre Dieu en la personne de ses seruiteurs, & auoyent esté si hautains & si rebelles, que de n'auoir daigné sortir hors de leurs pauillons, pour venir au mandement de Moÿse, ont esté abbaissez iusques au plus profond, s'estant la terre ouuerte sous eux qui les engloutit tous vifs, eux & leurs tentes, & leurs familles, & tout ce qui leur appartenoit, avec vn effroyable estonnement de tout le peuple.

Ozias Roy de Iuda se porta pour vn lóg ^{2. Chro.} temps droitemēt & modestement au ser-^{26.} uice de Dieu: mais apres plusieurs belles & grâdes victoires que Dieu lui donna contre les Philistins, les Arabes & les Ammonites, & qu'il eut acquis renommee, & se fut rendu redoutable parmi les nations estrangères, son cœur s'esleua en orgueil, & tant fut outrecuidé & arrogāt, que d'oser entrer au temple de Dieu pour faire encensemens sur l'autel des encensemens: chose qui ne lui appartenoit nullemēt, ains aux seuls Sacrificateurs fils d'Aaró. Auquel instant estant viuement reprins & repoussé par les bōs & vertueux Sacrificateurs, qui auoyent la charge du temple, il fut aussi frappé de lepre, & aussi tost ietté dehors.

& sequeſtré de la compagnie des hommes iuſques à ſa mort. Ainſi ce Roy qui par ſa folle preſomption & arrogance vouloit plus entreprendre, & s'auancer plus qu'il ne deuoit, à eſté cōtraint ſoy reculer & ſe tenir coy, ſe trouuant abbatu & humilié ſous vn tel fleau, qui l'a accompagné iuſques au ſepulchre.

2. Sam. 6. Lors que l'Arche de l'alliãce fut rame-
 1. Chron. nee de Cariath-iarim, de la maiſon d'Abi-
 13. nadab ſur vn chariot conduit par Oza & Aiho les fils d'icelui, auint en chemin, que eſtant ſecouee par les bœufs (qui ne deuoient eſtre employez à ce ſeruice) Oza eſtendit ſa main, & la ſouſtint. En quoy ayant tranſgreſſé & outrepaſſé le deuoir de ſa charge, il a eſté iuſtement chaſtié & puni de ſa folle & temeraire entremiſe, Dieu l'ayant fait mourir ſur le champ. Car iãçoit qu'il fuſt Leuite, & qu'il péſaſt bien faire, il ne lui eſtoit point pourtant permis de toucher à l'Arche en aucune maniere. Cela appartenoit ſeulement aux Sacrificateurs.

Qu'vn chacun donc ſoit auerti de ſu-
 uire la reigle que Dieu nous a donnee de ſon ſeruice ſans varier, ou s'en deſtourner en ſorte quelconque, cheminant en toute ſimplicité, modeltié & obeiſſance, pour

ne rien entreprendre aussi par dessus sa vocation.

CHAP. XXVIII.

Des periures.

CE qui repugne au troisieme commandement, qui est, *Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain*, c'est en premier lieu le periurement, par lequel Dieu est vilipendé & mesprisé, quand sans aucun esgard de son Nom, assauoir de sa grandeur, maiesté, puissance & vertu diuine, & iustice redoutable, on abuse du serment par fraude & malice en niant la verité, ou affermant ce qui n'est point, ou contreuenât à la foy promise & iurce: qui est lui porter peu de respect & de reuerence. Car c'est le faire tesmoin de mensonge & fausseté, comme s'il approuuoit, ou n'auoit le pouuoir de se venger d'un tel outrage & deshonneur à lui fait. Partant il denonce par vne grande menace, Qu'il ne tiendra point pour innocét, celui qui aura pris son Nom en vain. A cela neantmoins plusieurs s'abandonnent par trop audacieusement, ne faisans pas beaucoup de consciéce de se tromper les vns les autres par sermens. En quoy ils monstrent

clairement, qu'ils ne font gueres touchez de la crainte de Dieu, n'estans menez que de leurs propres affections, selon lesquelles ils bastissent leurs iuremens, & les desfont. Car selon qu'ils les iugét estre à leur auantage, il les tiennent : & aussi tost les rompent quand il leur vient à propos. En cela ils se portent pirement enuers Dieu & plus iniurieusement, qu'enuers ceux qu'ils tiennent pour leurs ennemis: car celui qui trompe son ennemi, moyennant la foy qu'il lui iure, d'õne à cognoistre qu'il le craint, mais qu'il ne se soucie point de Dieu. C'est donques à bon droit, que de toute ancienneté ceux-la ont esté reputez infamés, qui ont esté periures. De là vient, qu'Homere taxe si souuent les Troyens à cause de leurs periuremens. Les Egyptiẽs ont eu tels profanes en detestation, tenans ce forfait pour vn crime capital. Car ceux qui en estoient conuaincus, estoient condannez à mort. Les anciens Romains n'ont eu chose au monde en plus grande reuerence que la foy publique. A raison dequoy ils auoyent en leur ville le temple de la Foy, dans lequel pour plus grande obligation, on promettoit & iuroit solennellement tous les traitez de paix, trefues & alliances, avec execration de ceux qui

Diod. liii.

2. chap. 2.

qui les premiers y contreuindroyent. A ceste cause auoit on aussi accoustumé en telles affaires d'vser de quelques sacrifices pour plus grande solennité & confirmation. De là vient qu'Attilius Regulus qui auoit esté chef de l'armée des Romains contre les Carthaginois, a esté si haut loué de tous, quand apres auoir esté vaincu & fait prisonnier, & enuoyé à Rome, il retourna à l'ennemi pour tenir la promesse qu'il auoit iurée: ores qu'il feut bien, les grieus tourmens qu'il auroit à souffrir. Ceux que les peres & meres, femmes, parents & alliez tachoyent de retenir, les embrassans & prians instamment ne vouloyent retourner au camp d'Annibal, pouoyent estre esbranlez, pour faire ce qu'ils desiroyent: mais d'autant qu'ils auoyent fait serment à l'ennemi de reuenir, au cas que les Romains n'accorderoyent les conditions offertes & presentées: ils postposerent leurs commoditez particulieres & l'affection de leurs plus proches à l'obligation & reuerâce de leur foy promise, quoy qu'elle fut suiuite d'une captiuité perpetuelle pour eux. Deux de dix qu'ils estoyent, ayans faussé leur iurement, quelque pretexte qu'ils eussent pris, pour desguiser leur periure, furent

mesprifez & blasmez de tous comme laches & du tout schelmes. Les Céseurs aussi les declarent infames : dont ils eurent tel regret & desplaisir, que se sachans de viure en ce monde ils se tuerent eux mesmes.

Que diront maintenant ceux qui se disent Chrestiens & Catholiques, pour excuser leurs periuremans, veu que mesmes les Payens crient tout haut & clair, qu'il faut garder son serment & la foy aux ennemis? C'est l'vne des belles vertus & louanges attribuées à l'homme fidele & craignât Dieu, & que Dieu adouïe pour sien, au pseaume xv. quād ayant iuré il ne fausse point son serment, encores que ce soit à son dommage. Les Gabaonites du peuple Chananeen estoient aussi execrables, à cause des grandes meschancetez & horribles abominations qu'ils commettoient. Ce neantmoins les princes d'Israël leur ayans iuré & promis la foy, ne se voulurēt point retracter ni contreuenir à leur serment, iacoit que par iceux ils eussent esté deceus & abusez : craignans d'encourir l'ire de Dieu, qui ne laisse point les periures impunis. Sur quel passage donques ou exemple de l'Escriture sainte pourra on fonder le decret

Cic. l. iij. i.
des offi.

101. 9.

le decret du Concile de Constance, par lequel il est porté, qu'il ne faut point garder la foy aux heretiques? Le laisse a dire, que les bons Peres appellent heretiques, ceux qui croyans en Dieu se tiennent & s'arrestent du tout à sa parole, & reiettent les folles & superstitieuses inuentions des hommes. Et quel pretexte peuuent auoir les Papes, d'vsurper cete autorité que de quitter & absoudre les suiets & vassaux du sermēt & de la foy dōt ils sont astraints & obligez à leurs superieurs? Telle a esté l'audace de Zacharie, de Boniface VII. & de Benoit dit de la Lune, quand ils ont dispensé les François, de la feauté & obeissance qu'ils deuoyent à leurs rois. En cete sorte Gregoire VII. deschargea sa colere & maltalant contre l'Empereut Henri, commendant à tous les suiets d'icelui de ne lui obeir plus.

Platin.
Paul.
A Emil.
Enguer.
de Mon-
strel.

Si quelque serment a esté fait contre Dieu, ou au dommage & detrimēt d'autrui, estant pour cete cause illicite, nul ne doit ignorer, qu'il ne doiue estre reuocqué, si on ne veut estre coupable à la maniere de Saul & d'Herode I. Sam. cha p. XIII. & S. Marc v. I. Or quels maux auient aux suiens, nous le verrons par les exemples

2. Rois
17.

Osée le dernier roy d'Israël, ayant esté par vn iuste iugement de Dieu à cause de ses pechez assuieti & fait tributaire à Salmanasar roy d'Assur, sans auoir esgard à l'obligatiō qu'il auoit à lui, & à la foy qu'il lui auoit donnée, eut intelligence & entra en ligue avec le roy d'Egypte pour se rebeller contre icelui. Mais lui ayāt descouvert telles menées, & la conspiratiō dressée contre lui, assemble ses forces, entre au pais, fait la guerre par tout, tient la ville capitale du royaume assiegée l'espace de trois ans, la prend finalement, & fait prisonier ce periure le gardant bien estroitement. Et tant lui que tout le peuple furent menez captifs en Assyriē, en pais estrange, pour y finir leurs iours miserablement. Du quel mal & de tous les autres qui auindrēt durant toute cette guerre, la perfidie & desloyauté d'Osée en fut la plus prochaine cause.

Entre les pechez dont Sedechias le dernier roy de Iuda est noté en l'Escriture sainte, le periure est mis en ligne de conte. Car ayant esté constitué roy par Nabuchodonozor avec serment de fidelite, cōme à son souuerain seigneur, toutesfois il se periura en se souleuant contre lui: qui fut cause de sa ruine. Car le roy de Babylonē

2. Chro.
36.

lone pour se venger d'une telle desloyauté, enuoya vne puissante armée contre Ierusalé. Si fut la ville prise, saccagée & brulée: & fut le periure attrappé, comme il se pensoit sauuer en fuyant. Il vid tuer ses fils en sa presence, puis eut les yeux creuez, & fut mené prisonnier en Babylone lié de chaines d'airain, seruant de spectacle à tous du iugement de Dieu sur tous periures. Ainsi par fauseté de serment le royaume d'Israël & de Iuda furent du tout esteints & abolis.

L'un des plus grans trompeurs & desloyaux de la Grece ce fut Lysander de La-^{Plu.} cedemone, vn faiseur de menées, fin & cauteleux, & qui faisoit la pluspart de ses faits de guerre par fraude & surprise, plustost qu'autrement. C'est lai, qui disoit, que quãd la peau de lion n'y peut fournir, il y faut coudre celle du renard. Il faisoit aussi bien peu de conte de se periurer. Car il disoit, qu'il falloit tromper les enfans avec le ieu des osseles, & les hommes avec les sermens. Par ses entremises deceuables il fut cause de beaucoup de maux & de plusieurs meurtres. En fin ce renard & periure faisant la guerre aux Thebains, par ce qu'ils auoyent porté les Atheniens contre lui, & leur auoyent donné aide &

moyen de se remettre en liberté, fut pris au piège, tué au pié de leurs murailles.

Liu.

Metius Suffetius Capitaine general des Albanois, cõtre l'accord iuré avec les Romains, incita les Fidenates à la guerre contre iceux. Estant appellé par les Romains à leur secours, à l'heure du combat s'estant mis à costiere avec ses gens, fait semblant de les metre en ordonnance, & de renger ses escadrons, n'attendant que de voir qui auroit du meilleur, pour se ioindre de ce costé la. Tullus roy des Romains estant demeuré vainqueur, & ayant veu la lacheté & cognu la perfidie & trahison de cet Albanois, le fit mourir d'une estrange façon, respondât au forfait qu'il auoit commis. Car comme il auoit eu vn cœur double, nageant entre deux eaux, tirant ores d'un costé, ores d'un autre: son corps aussi fut desmembré & mis en pieces tiré à quatre cheuaux, pour seruir d'exemple à tous autres, d'estre plus fideles & loyaux en leurs sermens.

Si les Africains & Carthaginois ont esté taxez en general de perfidie & desloyauté, ç'a esté principalement ce vieux routier de guerre Annibal, qui par ses tromperies & fallaces a acquis le bruit d'estre vn periure signalé, sans aucune religion &

Liu. dec.
3. liu. 1.

& crainte de Dieu. Ayant cestuy-ci fait la guerre en Italie, harcelé & trauaillé les Romains l'espace de seze ans, apres plusieurs grandes victoires, degasts de pays, ruines & saccagemés de villes, & cruelle effusion de sang, il est finalement vaincu de tout poinct par Scipion en Afrique. Voyant que les Carthaginois lui imputoyent la cause de leur ruine, & taschoyent de le rendre odieux aux Romains, en le chargeant d'auoir rompu l'alliance qui auoit esté entre eux, se retira deuers Antiochus le Roy de Syrie : non tant pour la seurreté de sa personne, que pour auoir moyen de continuer encore la guerre contre les Romains, ausquels ledit Antiochus en vouloit, les voyant approcher de si pres de ses frontieres. Mais il se trouua deceu de son esperance, car ce Roy ne lui voulut iamais donner aucune charge en son armee, quelque braue & vaillant capitaine qu'il fust, pour le peu de fiance qu'il auoit en lui, le tenant tousiours suspect à cause de sa perfidie. Auint qu'Antiochus ayant esté desfait par les Romains, Annibal fut contraint de s'enfuir vers Prusias le Roy de Bithynie, qui le receut en sa sanuegarde. Mais estant ce Roy aussi perfide que lui, il delibera bien tost de le liurer à Quin-

tius general de l'armee Romaine. Ce que sentant Annibal, & voyant qu'on lui auoit fermé les passages pour se sauuer, & qu'il ne pouuoit elchaper, s'empoisonna soy-mesme, & mourut miserablement. Ainsi la deslozauté de laquelle il auoit vsé enuers les autres, tomba finalement sur sa teste à sa ruine. Iacoit que tous periures fussent odieux & abominables aux Egyptiës (cōme il a esté dit ci dessus) il y a eu toutesfois vn Ptolomee fils de Ptolomee, qui s'est villainement honni & souillé d'vne telle macule, pour rauer le royaume à sa sœur Arsinoë. Ce qu'il fit. Car ayant protesté de la bonne affection & amitié qu'il se disoit lui porter pour la vouloir prendre à femme (selon que par vne peruerse & damnable coustume tels mariages incestueux estoient permis en ceste nation) & de cela ayant iuré solennellement en la presence des ambassadeurs d'icelle, il declara bien tost, que son intention n'auoit esté autre, que de se faire Roy. Estant venu sous couleur de la vouloir espouser, il fit tuer à son arriuee ses neueux, les fils qu'elle auoit eu de Lyfimachus, qu'elle lui auoit enuoyé au deuant par honneur: & tant fut inhumain, que de les poursuyure iusques au giron de leur mere, où on les meurtrit.

Iust. en
l'Epit. de
Trog.

Après

Après l'auoir chassée, il prit la courōne, & regna au lieu d'ellé. Lesquels maux il perpetra, par le moyen du faux serment qu'il auoit fait. Et iagoit qu'en tel cas le iurement ne deust auoir lieu pour confirmer vne telle alliāce illicite, encōres qu'il ait esté pronōcé par le nom & au temple des idoles: si est-ce toutesfois que ayant esté fait en mauuaise conscience, lui ne peut estre autrement appellé que periure. Pour telle desloyauté accompagnée d'autres forfaits, bien tost ce meschāt fut vaincu par les Gaulois, desquels il fut occis apres auoir esté pris en bataille, & lui couperent la teste, laquelle fut fichée au bout d'vne lance, & portée par tout le camp en signe de victoire & de triomphe.

Il y a vn exemple memorable du periu-
remēt & de la desloyauté punie en la per-
sonne d'Vladislaus Roy d'Hongrie, & en
son armee, qui fut desfaite par les Turcs à
l'occasiō qui sensuit. Ce Roy auoit si bien
besoigné qu'Amurathes fut induit de fai-
re paix avec lui, par conditions fort auan-
tageuses pour les Hongres, ausquels il
rendoit certaines prouinces, qu'ils n'eus-
sent peu autrement recouurer qu'avec per-
te de beaucoup de gēs. La paix estant faite,
& les articles escrites aux deux langues,

Anton.
Bonfin.
en l'hist.
d'Hon-
grie.

avec serment d'une part & d'autre pour plus grande confirmation, voici le Cardinal de Florence chef de l'armée sur mer en Hellespont (qu'on appelle aujourdhui le bras sainct George, qui diuise la Turquie d'avec la Grece) qui enuoye lettres au roy d'Hongrie, pour lui faire rompre ceste paix. A cela s'employa de tout son pouuoir le Cardinal Iulian, qui pour lors estoit Legat du Pape en Hongrie: & ensemble firent tant ces deux bons pilliers d'Eglise, poussez d'un mesme esprit, qu'à leur instance Vladislaus faussa son serment, rompit la paix, & enuoya en Constantinoble pour denoncer la guerre. Aussi tost il fit marcher ses forces pour donner sur les Turcs, pendant que leurs ambassadeurs retiroyēt leurs garnisons des villes de la Mysie, pour les remettre entre ses mains, & que desia suiua la teneur de la paix, pour la rançon d'un des grands d'entr'eux, ils auoyent enuoyé quarante mille escus, & auoyent aussi rendu le royaume de Rascie, ensemble tous les prisonniers. Ne se doutans de rien, ils furent assaillis, & s'estans mis en defense, la bataille fut moult aspre, & dura longuement. Voyant Amurathes que ses gens auoyent du pire, & qu'ils s'en alloyēt defaits, tira de son sein les articles de la susdite paix,

te paix, & eleuant ses yeux au ciel, s'escria dilant : O Iesus Christ, ce sont les accords que tes Chrestiens ont faits avecques moy, & iuré par tō Nom, lesquels ils ont rompus & violez. Si tu es Dieu, comme ils disent, fay vengeance de l'iniure qui t'a esté faite, & à moy aussi, & puni ceux qui ont rompu la foy. A peine eut-il acheué ces mots, que la bataille des Chrestiens commença à s'affoiblir, & fut tué le Roy Vladislaus par les Janissaires, son cheual ayant esté blessé : & fut son armee entierement desfaite, & tous ses gens mis au fil du cimeterre, excepté ceux qui se mirēt en fuite, cōme le venerable Legat du Pape, qui de bonne heure se retira loin des coups & du danger, apres qu'il y eut fourré les autres. Là y eut vn horrible carnage, & des cris piteux & lamentables de ces pources gens, qu'on tailloit en pieces inhumainement, & qui mouroyent en extreme langueur, portans la peine d'une telle desloyauté & periure, que Dieu a voulu ainsi venger rigoureusement. Il y a plusieurs autres exemples és histoires, de la perfidie dommageable & pernicieuse de telles gēs que cela, dont ils ont vsé les vns contre les autres, d'une façon du tout profane & meschâte: n'ayans eu aucune honte de se mon-

strer periures execrables, & par consequēt contempteurs de Dieu & de sa maiesté. Mais d'autāt qu'en parlant des meurtriers au liure suiuant, semblables exemples seront là proposez, nous n'en aiousterons pas ici dauantage.

Reste, qu'vn chacun de nous apprenne à estre entier & sans fraude, gardant sa foy & promesse enuers tous en la crainte de Dieu.

CHAP. XXIX.

Des blasphemateurs.

Touchant le blaspheme c'est vn grief & enorme peché, repugnāt aussi au troisieme commandement, quand l'homme est si mal-heureux & si depraué, que de proferer quelque meschante parole contre dieu, par laquelle son nom est cōme mis en opprobre. Ce qui ne se peut pas fer sās encourir vne tresaspre & rigoureuse punition. Car si ainsi est, que Dieu tient pour coupable celui qui prend son Nom en vain: combien plus aura-il en horreur le blasphemateur? Voila pourquoy cestui-la fut puni selon son merite, qui auoit esté si meschant & si peruers que de blasphemer & transpercer le nom de l'Eternel parmi le peuple de Dieu estant au desfert.

Car

Car apres auoir esté empoigné & mis en prison (comme il est recité au xxiii. chapitre du Leuitique) il fut condanné de Dieu à estre lapidé de tout le peuple hors de l'ost. Ce qui fut promptemant executé. Et de cela (selô que des mauuaises mœurs naissent les bonnes loix) Dieu en fit vn arrest & vne ordonnance perpetuelle, qui est, Que tout blasphemateur, & quiconque aura maudit son Dieu, de quelque estat & condition qu'il soit, soit mis à mort & soit lapidé en signe d'execration. Si l'exécution de cete sentence auoit lieu, on n'orroit point tant de blasphemateurs execrables, & tant de vilains renieurs de Dieu, dont le monde est auiourdhui tout rempli & infecté. Par la nouvelle constitution de Iustinian il est enioint aux iuges Cod. lib. 3. tit. 45. de reprimer & punir tous blasphemés. Mais la corruption est si grande, que ceux qui deuroyent chatier les autres pour si meschâtes paroles, sont quelquesfois ceux la qui en disent le plus. Et y en a, qui ne pensent point se faire assez craindre & redouter, qu'en despitât Dieu tout leur sou par leurs horribles maugreemens. On en est venu aussi iusques là, qu'en quelques lieux les execrations & blasphemés ont esté marques & enseignes de Catholiques,

Nicol. estans ceux la bien venus, qui blasphemēt
 Gil. vol. le plus. D'autant plus donques a esté loua-
 1. des ble le bon roy S. Loys, quand il a defendu
 Chro. de les iuremās & blasphemes. Oyant vne fois
 France. vn homme qui blasphemoit Dieu villene-
 Le Sieur de Ioa- mant, il le fit prendre incontinant, & lui
 uille. fit fendre les leures d'vn fer chaut, disant
 qu'il seroit contant de souffrir telle peine,
 & qu'il eut osté tous les iuremans de son
 royaume.

Or nous appellons blaspheme, selon le
 commun vsage de l'Escriture sainte, toute
 mauuaise parole qui est contre Dieu, de-
 rogant ou à sa bonté & misericorde, ou à
 sa iustice, ou à son eternité & puissance
 souueraine. De cete sorte a esté le propos
 blasphematoire de celui, qui fut grād Ca-
 pitaine de Ioram roy d'Israël, lequel ayant
 ouy dire à Elisée (lors que par le siege des
 Syriens la ville de Samarie estoit pressée
 2. Rois 7. de grande famine) que le lendemain il y
 auroit abondance & tresgrand marché de
 viures, reietta ceste promesse de Dieu an-
 noncée par la bouche de son Prophete, di-
 sant, que cela ne se pouuoit faire: comme
 si Dieu eut esté menteur ou impuissant à
 faire ce qu'il veut, A ceste cause cet incre-
 dule blasphemateur receut le mesme iour
 la punition de son blaspheme: car il mou-
 rut

rut estant foulé aux piez à la porte de la ville, par la multitude du peuple qui sortit pour aller aux victuailles du camp, abandonnée des Syriens.

Sennacherib roy d'Assyrie ayant obtenu plusieurs grandes victoires, & assuieti beaucoup de gens, fut si outrecuidé, qu'ayant mis le siege deuant Ierusalem, il iniuria & blasphema le Dieu viuât par la bouche de ses seruiteurs: ne parlans de lui autrement que comme de quelque Dieu estrange, & qui n'auoit la puïssance de garantir & conseruer ceux qui esperoyêt en lui, Pour raison desquels blasphemes bien tost apres il sentit la iuste vengeance de Dieu tant sur soy que sur ses gés. Car quoy que selon l'apparêce humaine il semblast estre hors de tout danger, n'estant assailli d'aucun, ains assaillant les autres, & ayant vne si forte & puïssante armee, qu'il s'asseuroit de se rendre bien tost maistre de Ierusalem, ayât ia tout le reste du pays entre ses mains: neantmoins il perdit de ses gens cent quatre vingts & cinq mille hommes; que l'Ange de Dieu occit en vne nuit: qui fut cause de leuer le siege, & de s'en retourner en son royaume: où finalement il fut tué par ses propres enfans, ainsi qu'il estoit vn iour à genoux au tēple de sō dieu.

2. Rois

19.

2. Mach.

10.

Ceux qui du temps des Machabees estoient en la forteresse de Gazara contre les Iuifs se confioyēt en la force du lieu, qu'ils estimoient estre imprenable, blasphemerent et estrangemēt proferans paroles infames à l'encontre de Dieu. Mais ne tarda gueres, qu'ils receurent la iuste peine digne de leurs blasphemes. Car au cinquieme iour qu'ils furent assiegez par Machabee, le feu fut mis aux tours, & y furent ces blasphemateurs bruslez tous vifs.

Paul. diac. en l'hist. de Anastase. Sabel. En nead. 8. liu. 2. L'an cinq cens & dix comme ainsi soit qu'un nommé Olympius Euesque Arian estant à Carthage aux bains eut blasphémé contre la sainte & sacree Trinite publiquemēt, il fut ars & consumé de la foudre, qui lui tomba dessus par trois fois.

Ant. Pa-norm. des gestes d'Alphonse. Aen. Syl. des Edits d'Alph. Du regne d'Alphonse Roy d'Aragon & de Sicile, il y eut en vne certaine Isle deuers l'Afrique vn grand hypocrite d'Hermite nommé Antonin, lequel ayant eu vne si meschante pensée, & vne si puante gueule, que d'auoir mal & iurieusement parlé de Iesus Christ, & de sa mere la Vierge Marie, il fut frappé d'une tresgriefue maladie, de laquelle il mourut miserablement tout mangé & rongé de vers.

*De ceux qui en mangeant & reniant Dieu
se donnent au diable.*

QU'AT à ceux qui sont addônez à mau-
greemés, & qui comme des gueules
d'enfer à tous propos despitent
Dieu (qui est benit eternellement) par exe-
cratiôs estrâges & horribles, & sont si for-
cenez que de le renier pour se donner au
diable: ils meritêt bien d'estre abandonnez
de Dieu, & d'estre liurez és mains de Satâ,
pour aller avec lui en perdition. Ce qui est
aueu visiblement à certains mal-heureux
de nostre tēps, qui ont esté emportez par
le diable, auquel ils s'estoyent donnez.

Il y a quelque temps, qu'en Allemagne vn garnemēt hōme de mauuaise vie estoit si mal embouché, que iamais il ne parloit sans nommer les diables. Si en cheminant il lui auenoit de faire quelque faux pas, ou de s'ahurter, aussi tost il auoit les diables en sa gueule. Dequoy combien que plusieurs fois il eust esté reprins par ses voisins, & admonesté de se chastier d'vn si meschant & detestable vice, toutesfois ce fut en vain. Continuant donques ceste mauuaise & damnable coustume, auint vn iour, qu'en passant sur vn pôt il trebuscha,

Luth. sur
le 15. cha.
de la 1. E-
pist. aux
Corinth.

& estant cheu du haut en bas profera ces paroles, Leue toy par tous les cents diables. Soudain voici celui qu'il auoit tant de fois appellé, qui le veint estrangler, & l'emporta.

Le Vnier
medecin
au liu. 3.
ch. 17. des
impostu-
res & trô-
peries
des dia-
bles.

Il y eut vn soldat qui passât par la Mar- que pays d'Allemagne, & se sentât malade demeura en vne hostellerie, & bailla son argent à garder à son hostesse. Quelques iours apres qu'il fut gueri, il le redemanda à ceste femme, laquelle auoit ia delibéré avec son mari de le retenir. Parquoy elle lui nia, & l'accusa côme s'il lui eust fait iniure. Le soldat au contraire se courrouça & accusa son hostesse d'infidelité. Ce que l'hoste ayant entendu, prit la querelle de sa femme, & la defendit, & ietta le soldat hors de sa maison: lequel choleré d'une telle indignité, tira son espee, & en donna de la pointe contre l'huis. L'hoste commença à crier au latron, disant, qu'il lui vouloit forcer sa maison: qui fut cause que le soldat fut pris, mis en prison, & son proces fait par le magistrat, & prest à estre condamné à mort. Le iour estat venu que la sentence deuoit estre prononcee & executee, le diable entre en la prison, & annonça au prisonnier qu'il estoit cōdamné à mourir: toutesfois s'il se vouloit donner à lui,

à lui il lui promettoit qu'il n'auroit aucun mal. Le prisonnier respōdit, qu'il aimeroit mieux mourir innocent, que d'estre delivré par ce moyen. Le diable derechef lui ayant mis au deuant le danger auquel il estoit, & voyant qu'il perdoit sa peine, lui promit de l'aider pour rien, & faire tant qu'il le vengeroit de ses ennemis. Il lui cōseilla, lors qu'il seroit appellé en iugement de remonstrer son innocence, & declarer le tort qui lui estoit fait, & que pour ceste cause il priaist le iuge de lui bailler pour aduocat, celui qu'il verroit là present avec vn bonnet bleu, c'est assauoir lui, qui lui assisteroit. Le prisonnier accepte cest offre: parquoy estant en iugement apres qu'il eut entēdu l'accusation qui lui estoit faite, il ne faillit point à demander l'aduocat qui s'estoit presenté à lui: ce qui lui fut accordé. Alors ce fin docteur és loix commença à plaider & à defendre subtilement sa partie, disant, qu'elle estoit faussement accusée, & par consequent mal iugee: que l'hoste lui retenoit son argent, & l'auoit forcé: & conta comme le tout estoit passé. Qui plus est, il declaira le lieu auque l'argent auoit esté mis. L'hoste au contraire se defendoit fort & ferme, & le nioit impudēment en se donnant au diable. Et

alors ce gentil docteur & habile maistre au bonnet bleu qui ne demandoit pas mieux, laissa la cause, & empoigna l'hoste, & l'emporta hors du parquet, & l'esleua si haut en l'air, qu'onques depuis on n'a seu fauoir qu'il est deuenu. Ainsi le soldat fut deliuré de peine, & mis hors de proces par vn moyen estrange, au grand estonnement de tous les assistans, tesmoins de ce qui estoit auenu à l'hoste à cause de son peché.

Le mesme que dessus. L'an mille cinq cens cinquante & vn, pres Megalopole ioignant Voildstat il auint les festes de la Pentecoste, ainsi que le peuple s'amusoit à boire & yurongner, que vne femme qui estoit de la compagnie, nommoit ordinairement le diable parmi ses iuremés: lequel à ceste heure en la presence d'vn chacun l'enleua par la porte de la maison, & la porta en lair. Ceux qui estoient presens, sortirent incontinent tous estonnez, pour voir où ceste femme estoit ainsi trāsportee: laquelle ils virent hors du village pendue quelque temps en l'air bien haut, dont elle tomba en bas, & la trouuerēt apres morte au milieu d'vn camp.

Enuiron ce temps-là il y eut vn grand iureur en vne ville de Sauoye, homme fort vicieux,

vicieux, & qui donnoit beaucoup de peine aux gens de bié, qui pour le deuoir de leur charge s'employent à le reprendre & admonester bien souuent, afin qu'il s'amendast: à quoy il ne voulut onques entendre. Or auint que la peste estant en la ville, il en fut frappé, & se retira en vn sien iardin qu'il auoit, avec sa femme & quelque sienne parente. Là les Ministres de l'Eglise ne cesserent de l'exhorter à repentance, lui monstrant ses fautes & pechez, pour le reduire au bon chemin. Mais tant s'en falut qu'il fust touché par tant de bonnes & saintes remonstrances, qu'au contraire il ne fit que s'endurcir dauantage en ses pechez & empirer. Auancât donques son mal-heur, vn iour comme ce meschât renioit Dieu, & se donnoit au diable, & l'appelloit tant qu'il pouuoit, voila le diable qui le rauit soudainement, & l'emporta en l'air, sa femme & sa parente le voyans passer par dessus leurs testes. Estant ainsi trāsporté, son bonnet lui tomba de dessus la teste, & fut trouué auprès du Rosne. Le Magistrat auerti de cela vint sur le lieu, & s'informa du fait, prenant attestation de ces deux femmes de ce qu'elles auoyent veu. Voila des euenemens terribles & espouuantables de la iuste vengeance de

Dieu, pour donner crainte & frayeur à tels & semblables iureurs & renieurs de Dieu, desquels le monde n'est que trop rempli auiourdhuy: estans si endiablez que de ne parler autremēt, que par celuy qui est ennemi de Dieu & des hommes, & qui est comme vn lion bruyant, tracassant & aguertant par tout, pour engloutir quelqu'un, ne cerchāt que nostre ruine & perdition. Neantmoins ils l'inuoquēt & l'appellent cōme à leur aide, ou par desespoir, quand ils sont en quelque peine, ou que quelque destourbier se presente, ou que quelque danger & peril les menace ou presse: au lieu qu'ils auroyent besoin de se recommander à Dieu, & de requerir sa grace, & implorer son secours suiuant son commandement & la promesse qu'il nous a faite de son assistance en nostre necessitē, quand nous l'inuoquerōs & prierons. Ce n'est donc point sans cause, que Dieu a voulu proposer & mettre en auant tels spectacles en ce siecle si depraué & corrompu, afin que tous y prennēt exemple.

Refrenez, donques, miserables que vous estes, vos langues infernales, cessez de prouoquer plus longuement l'ire de Dieu sur vous, deportez vous de toutes meschātes paroles & execrations, & vous

accou-

accoustumez à louer & glorifier Dieu tant de bouche que de fait.

C A H P. XXXI.

De ceux qui profanent le iour du repos.

POUR le quatrieme & dernier commandement de la premiere table de la Loy de Dieu, il est dit, *Aye souuenance du iour du repos pour le sanctifier.* Il est enioint & ordonné de cesser vn iour de la septmaine de tout trauail & labour corporel & seruite, non pour estre oisif & ne rien faire du tout: mais pour vaquer au seruice de Dieu, qui est spirituel & salutaire.

A cete sainte police ayant iadis contrenu par mespris vn quidam des enfans d'Israël, qui le iour du repos estant le peu-^{Nomb.}ple au desert, cueuilloit du bois, il fut mené par ceux qui le trouuerent, à Moyses & à Aaron, & à toute l'assemblée, & mis en prison: iusques à tant qu'il fut déterminé, ce qu'on deuoit faire, cognoissant bien vn chacun qu'vn tel homme estoit grandement coupable. Par sentence diffinitive que Dieu prononça parlant à Moyses, il fut condamné a estre lapidé de pierres hors de l'ost. dont l'executiō s'ensuit aussi tost, & en mourut. Ainsi Dieu montra, combié

la profanation d'un tel iour lui desplaisoit, & combien serieusement telle ordonnance deuoit estre maintenue & gardée.

Or iagoit que cete obseruation ait esté en partie ceremoniale du temps de la Loy, & qu'en nostre Seigneur Iesus Christ nous en auons l'accomplissement (ainsi que des autres ceremonies) éstant qu'il est le vray Sabbath & assuré repos de nos ames : ayans toutesfois besoin de quelque temps pour l'instruction & exercice de nostre foy, il nous est nécessaire d'auoir à tout le moins vn iour la sepmaine, assauoir le dimanche, afin de nous occuper à telles œuvres pies : comme à tel usage il a esté ordonné des le temps des Apostres : éstant ainsi appellé du nom du Seigneur (*dominicus dies à Domino*) d'autant qu'il est resuscité vn tel iour, assauoir le lendemain du Sabbath : auquel par vn commun accord & consentement le iour du Dimanche a succédé : pour faire différence entre les Chrestiens & les Iuifs. Ce iour donques doit estre saintement obserué. Ce qui est aussi ordonné par la Loy x. du tit. xii. liure III. du Code, avec defense expresse de n'abuser point du repos de ce iour, apres aucuns ieux & passe-temps deshonestes, vilains & de mauuais exemple.

Mais

Mais au lieu de cela on void comme il est mal employé, & comme on en abuse, & quel desordre il y a en cet endroit en la pluspart. Car outre le faux seruire & les grandes superstions qui regnent en tant de lieux, toutes desbauches & dissolutiōs ont la vogue en ces iours la. C'est alors que les cabarets & tauernes sont plaines de gēs de neant & de gaudisseurs, & qu'on oyt plus de paroles vilaines & deshonestes, & plus de chāsons sales & lubriques. C'est alors que les gourmandises & yurogneries se montrent le plus, & qu'il y a plus de iuremans & de blasphemes. Les ieux de hazard & dommageables, les danses impudiques & maquerelages sont lors en train & sur les reings. Dont sourdent & s'esmeuent enuies, haines, courroux, querelles & desbas, effusion de sang & meurtres, comme il se void ordinairement. Lesquelles choses sont signes euidans & manifestes de l'ire de Dieu sur telles gens que cela. Et n'y a iour, auquel Dieu soit plus offensé & deshonoré que le Dimanche, ni auquel on voye tant de desbordemens ne tant de mauuais exemples.

Apprenons de tout ce que dessus, d'aimer Dieu de tout nostre cœur & affectiō, afin de l'adorer, l'inuoquer & metre toute

la confiance de nostre salut en lui seul par
 Iesus Christ, tachans de lui complaire
 & obeir pour le glorifier, & lui
 rendre graces de tous
 les biens qu'il
 nous fait.

HISTOI-





HISTOIRES
MEMORABLES DES

GRANDS ET MERVEILLEUX
iugemens & punitions de Dieu auenes
au monde, principalemēt sur les grands,
à cause de leurs mesfaits, contreuenans
aux commandemens de la seconde Ta-
ble de la Loy de Dieu.

LIVRE SECOND.

CHAP. I.

*Des rebelles & malins enuers leurs peres
ou meres.*



NOUS auons veu au liure
precedent, quelles peines
ont encouru ceux-la, qui
par malice ou autrement
ont transgressé & violé les
commandemens de la premiere table de
la Loy de Dieu. Maintenant il nous faut
voir les punitions & chastimens qui sont
auenus pour la transgression de la secon-
de table, & en premier lieu ce qui attou-
che le premier commandement d'icelle,
qui est, *Honore ton pere & ta mere, afin que*

tes iours soyent prolongez sur la terre, que le Seigneur ton Dieu te donne.

Gen. 9. Ici nous trouuõs coupable Cham l'un des fils de Noé, lequel au lieu de rendre la reuerêce deuë à son pere, mesmes apres le deluge (dont la memoire estant encores fraische le deuoit rendre tant plus attentif à cheminer en la crainte de Dieu) tant s'en falut qu'il fust touché de quelque respect de son pere, que le voyât descouuert il s'en moqua. A ceste cause il a esté maudit de son pere & de Dieu, en la personne de Chanaan son plus ieune fils, & fait seruiteur des seruiteurs de ses freres. Laquelle malediction est paruenue & demeuree sur sa posterité, assauioir les Chananeens, lesquels il a falu en fin que la terre ait vomi ayans esté exterminéz à cause de leurs grands forfaits & abominations.

Nõbr. 33.
Deut. 7.

La malice d'Absalom a esté merueilleusement estrange, de se reuolter si furieusement cõtre Dauid son pere, pour lui faire la guerre. Ce qu'il fit avec tous les plus grands efforts qui lui furêt possibles, sans y rien espargner. Suiuant sa meschante & detestable entreprise, par le malin & pernicieux conseil d'Achitophel, il s'auança iusques là, cõme du tout forcené & abruti, de souiller villainemét la couche de son pere,

2.Sam. 15.

2.Sam. 16.

pere, comme en la presence de tout le peuple. Au moyen dequoy s'estant du tout ^{2. Sam. 18} rendu abominable, bien tost apres il perdit la bataille: en laquelle n'ayant esté ni blessé ni atteint d'aucun coup, ne fut pas quitte pourtant: ains estant poursuyui par le iuste iugement de Dieu, tomba sans y penser au malheur, qu'il auoit bien deservui. Car comme il s'en alloit se sauuant le long de la forest, son mulet sur lequel il estoit monté le porta (à la récontre des gés de son pere) dessous vn chesne espais, où il se trouua pris par la teste à vne branche, & y demeura quelque espace de temps pendu entre le ciel & la terre, le mulet ayant passé outre. Là finalement il fut frappé de plusieurs playes, & mis à mort. En quoy chacun peut voir que Dieu n'a pas faute de moyens pour punir les meschâs, quâd il lui plaist: se seruant de ses creatures muettes & insensibles pour en faire la végeance. Car celui qui auoit eschappé le heurt & la furie de la bataille (n'ayant pas pourtant eschappé la main de Dieu) est porté par vne beste brute sous vn arbre, qui le préd, comme executeur du iuste iugement de Dieu pour le pendre. Qui est vn euement autant estrâge & merueilleux, qu'il est possible de voir: mais tel que Dieu a

dressé, pour faire punition de ce meschant orgueilleux & rebelle. Car puis que si outrageusement & vilainement, il s'estoit esleué contre son pere, tel & si bon pere, qui s'estoit monstré si benin enuers luy: ç'a esté iustement qu'il a esté puni d'une telle sorte. Et en cela Dieu a voulu mettre deuant les yeux de tout le monde vn spectacle de son iugement redoutable contre tels meschâs enfans, pour donner crainte & frayeur aux plus effrontez & malicieux. Pour ceste mesme cause il a voulu aussi, 2. Sam. 17 que le malin & le desloyal Achitophel soit tombé en vne extreme confusion & ignominie, quâd ayant delaisié Dauid & iuyui le parti d'Absalom, lui seruant de conseil à l'encôte de son pere, il s'est en fin estranglé par desespoir. Et en ceci on peut cognoistre, combien ce peché est desplaisant à Dieu, & combien il veut que chacun l'ait en horreur. A quoy aussi nature nous induit, & nous apprend elle mesme ce que nous deions à ceux qui nous ont engendrez, nourris & esleuez.

Ce neantmoins il se trouue tousiours quelque mal auisé & mal appris ne faisant gueres moins qu'Absalom, ainsi qu'un nommé Cranne, l'un des fils de Clotaire, Roy de France, fils du Roy Clouis, lequel ayant

ayant complotté & fait entreprise, prit les armes contre son pere, & lui fit la guerre, en laquelle il fut desfait. Le Comte de Bretagne qui le soustenoit, voyant la desfouite, tourna le dos, & en se retirant fut tué. Lui s'enfuit de la bataille, & se pensa sauuer sur mer, où il y auoit quelques nauires toutes prestes pour le receuoir à l'orce du pays de Bretagne: mais estant poursuyui, il fut pris avec sa femme & enfans, qu'il vouloit emmener avec soy: & tous ensemble par le commandement expres du pere furent bruslez dans vne petite maisonnette d'vne poure femme, dans laquelle on les auoit enfermez. En ceste maniere Clotaire se vengea de la rebellion de son fils d'vn courage felon & cruel, & autre que celui de Dauid, qui voulut qu'on espargnast Absalom, quelque meschant qu'il fust. Cestuy-ci donques estant despouillé de toute affection paternelle, ne voulut verser d'aucune misericorde enuers son fils: ains commanda qu'vne si cruelle execution fust faite, non seulement de lui, mais aussi de sa belle fille, & de leurs enfans, qui possible estoyent innocens de tout le mal. Chose bien estrange, veu que le plus souvent on voit que les peres grands cherissent & mignardent beaucoup plus les en-

fans de leurs enfans, que les leurs propres. Ici donc Dieu a voulu laisser vn exemple de sa tresiuste & trefequitable seuerité contre les rebelles à peres & meres, afin de donner crainte à tous ceux qui voudroyent entreprendre le semblable.

phil. de
Commi
nes du
regne de
Loys
xii. ch.
63.

Il y eut aussi vn nommé Adolf, si meschant & si cruel (comme le monde ne va qu'en empirant) qu'un soir il vint prendre son pere, le Duc de Gueldres, prisonnier, ainsi qu'il se vouloit aller coucher, & ne lui donna point le loisir de se rechauffer, mais soudainement l'emmena, & le fit marcher à pied & sans chausses cinq lieues d'Allemagne par vn tēps mout froid: & le mit au fond d'une tour, où il n'y auoit clar té que par vne petite lucarne, & là le tint l'espace de six mois. Apres lequel forfait ce mal-heureux fut pris, & mené prisonnier à Namur, où il demeura en prison assez long temps, iusques à ce que les Gantois le mirent dehors, & le menerent avec eux deuant Tournay, où finalement il fut tué. Du tēps de son emprisonnement son pere allant de vie à trespas le desherita de tous ses biens, à cause de son ingratitude & de la rudesse & cruauté qu'il luy auoit faite, & laissa la succession de sa Duché au Duc de Bourgongne.

En l'an cld cccclxi en vn village
 nommé luchi pres de Cambray il y eut vn
 homme qui ietra hors de sa maison par
 grand courroux sa propre mere trois fois
 pour vn iour, & lui dit avec cholere la
 troisieme fois qu'il la mit dehors, qu'il ai-
 meroit mieux voir le feu en sa maison, &
 la voir entierement brusler, qu'elle y de-
 meurast vne seule iournee. Auint ce mes-
 me iour, que le feu se mit en sa maison,
 sans qu'on peust sauoir comment: & tel-
 lement s'enflamma, qu'elle en fut toute
 bruslee avec les maisons voisines en nom-
 bre de douze. Ce qui est auenu par vne iu-
 ste punition de Dieu ayant enuoyé vn tel
 feu pour chastiment d'une telle rudesse &
 inhumanité, meritant bien pour le moins
 ce mal-heureux & barbare de perdre sa
 maison, puis qu'il en auoit chassé celle qui
 l'auoit porté en son vêtre, & l'auoit nour-
 ri & alaieté.

I'adjousteray deux exemples memora-
 bles concernans ceste matiere, recueillis
 par vn autheur assez celebre & de renom.
 N'agueres, dit-il, vn mien ami, homme de
 grand esprit & digne de foy, me raconta
 vne chose esmerueillable, laquelle il disoit
 luy estre auenue, & laquelle il prouuoit
 par le tesmoignage de plusieurs. C'est

Enguer.
 de Mon-
 strelet
 vol. 2.

Alex. ab
 Alex. lii.
 4. chap.
 19. des
 iours Ge
 maux.

qu'estant vne fois à Naples chez vn sien parent & familier, il entendit de nuict la voix d'un homme, qui estoit en la rue, lequel demandoit aide: qui fut cause, qu'il alluma la chandelle, & y courut, pour sauoir que c'estoit. Là estant arriué il vid vn diable cruel, qui auoit vn port espouuanable & horrible, lequel vouloit à toute force prendre & arrester vn ieune homme, qui crioit, & se defendoit. Ce pource le voyant, soudain se iette pres de lui, lui prend la main, & le tient par sa robbe tant qu'il peut, & ayant crié à Dieu apres grande resistance, en fin il fut laissé de son ennemi, & mené dans la maison, si effroyé & espouuâté, qu'il ne voulut onques lascher son homme, auquel il se tenoit tousiours fort & ferme, iusques à ce qu'il reueint à soy-mesme & se rassura. Il auoit mené iusques alors vne fort meschante vie, & estoit vn contempteur de Dieu, & rebelle à pere & mere, ausquels il auoit dit tant d'iniures & tant de maux griefs & insupportables, qu'en fin ils l'auoyent maudit. Voila quant à l'un.

Touchant l'autre, le mesme autheur tesmoigne ce que s'ensuit. De toutes les choses (dit-il) dont i'ay iamais ouy parler, ceste-ci est digne de memoire, laquelle est auenue

aueneu depuis peu de temps à Rome. Vn ieune homme natif de Gabie, d'une poure maison & de poures parents, estant fort terrible & furieux, & d'une desbordee & meschante vie, prit querelle contre son propre pere, se courouçant contre lui asprement par grosses iniures: en laquelle fureur s'estant donné au diable, il se partit pour aller à Rome à ceste intention de brasser quelque meschanceté contre son pere. En chemin il rencontra le diable en forme d'un homme cruel & hideux, ayant la barbe & les cheueux crasseux & mal en point, la robbe vsee & sale, qui lui demanda (comme ils alloient de compagnie) de quoy il estoit si triste. Il lui respondit, qu'il auoit eu quelques paroles avec son pere, & qu'il deliberoit de lui faire vn mauuais tour. Alors le diable dit, qu'il estoit apres pour faire le semblable par vne mesme occasion, & qu'ils poursuyuissent leur voyage & leur entreprise par ensemble. Estans venus à Rome, & arriuez de nuit en vne mesme hostellerie, ils s'allerent coucher ensemble: & comme desia le ieune homme dormoit bien profondement, voici le mal-heureux qui le prend à la gorge pour l'estrangler. Auquel instant le poure miserable se refucilla criant à l'aide de Dieu.

Dont il auint que ce malin esperit le laiffa, & fort it hors de la chambre avec vn si grand effort & violence que le toit en fut rompu, & les tuilles cassées. A ce bruit l'hoste s'esueilla, criant & demandant que c'estoit : & estant venu en ce lieu avec de la chandelle trouua le poure ieune homme tout seul, & comme demi mort : duquel apres il entendit la verité du fait. Cela lui estant auenu, il se repêtit de sa mauuaise vie, & eut desplaisir de son peché, & fit mieux par apres. Voila ce que cest auteur en a laissé par escrit.

Ce n'est point pour néant aussi qu'il est dit en la Loy de Dieu au Leuit. xx. que celui qui maudira son pere, ou sa mere, mourra. Quant aux rebelles & incorrigibles, il est ordonné au xxi. du Deut. qu'à l'instance des peres & meres ils soyent iuridiquement punis & lapidez.

Or comme par toutes ces choses les enfans doiuent apprendre à reuerer leurs peres & meres, & se garder de leur faire aucun desplaisir ou vitupere, afin de ne prouoquer point l'ire de Dieu sur eux : les peres semblablement & meres sont ici auertis de prédre garde à leurs enfans, pour les bien nourrir & instruire en la crainte & obeissance de Dieu, de peur qu'à faute
d'in-

d'instruction ou chastiment ils ne soyent punis de leur lascheté & negligéce mesme en la personne de leurs propres enfans.

Cela est auenu à ceux de Beth-el, des-^{2. Rois 2.} quels les petis garçons en nombre de quarante & deux, furent deschirez par deux ourses, pour auoir esté si mal appris & si mal conditionnez, que de s'estre moquez tout haut du Prophete Elisee, l'appellans teste chauue.

Heli le Sacrificateur auoit deux fils^{1. Sam. 2.} peruers, qui n'estoyent retenus d'aucune^{4.} crainte de Dieu, lesquels ne se contentans point de la portion honorable que Dieu leur auoit ordonnee des sacrifices, comme gens affamez & infatiables, ils en prenoyent dauantage, & mesme par force, autant qu'ils pouuoient. Et qui pis est, ils estoyent si vilains & profanes, que de polluer le tabernacle de Dieu par leurs paillardises qu'ils y commettoient: dont le seruice de Dieu fut grandemét mesprisé. La dessus combien qu'il semble que le pere ait fait quelque deuoir de les reprendre & admonnester: neantmoins il appert par la reprehensio que l'homme de Dieu lui a faite, qu'il s'y est porté laschement, & qu'il les a trop espargnez, sans vser d'aucune senerité a les chastier. Dequoy aussi

il a esté chastié en la mort d'iceux, quand ils furent occis en la desfaite d'Israël par les Philisthins. Car ayant entendu ces pitteuses nouvelles, & la prise de l'Arche de Palliance, il cheut à la renuerse de dessus son siege, & mourut, estant homme vieil, aagé de quatre vings & dixhuit ans.

CHAP. II.

Des rebelles à leurs superieurs.

Comme donques c'est vne chose iuste & equitable, que tous enfans portent honneur & reueréce à leurs peres & meres, il est aussi raisonnable que tous suiets honorent leurs Seigneurs, leurs Princes & leurs Rois, & leur soyent obeissans en toutes choses selon Dieu, & ce d'autât qu'ils sont comme peres du peuple, en bié faisant leur deuoir, d'entretenir vn chacū en paix & repos sous l'obeissance de Dieu, à quoy ils sont ordonnez. Pour ceste raison l'Escriture dit, Que toute personne doit estre suiette aux puissances superieures, non seulement pour cuiten la punition qui peut eschoir à ceux qui font autrement : mais aussi d'autant que cela est agreable à Dieu. A ceste cause vn chacun est admonesté aillicurs d'honorer le Roy, *Rom. 13.* & de réndre à Cesar, ce qui est à Cesar, *I. Pier. 2.* *Matt. 22.* comme

comme à Dieu ce qui est à Dieu. Aussi est-il defendu aux XII. d'Exode, de detracter de ses superieurs & magistrats, & de maudire le Prince de son peuple.

Cela toutesfois a esté fait par ceux d'Israël, lors principalemant que par grand malice ils ont chargé Moÿse d'auoir esté cause de la mort de ceux qui s'estoyent si fierement esleuez cõtre lui & Aaron, sous la conduite de Coré Dathan & Abirom, chefs de telle entreprise & seditiõ, lesquels Dieu extermina à cause de leur outrecuidance & rebellion. Ayans ainsi mal parlé de Moÿse, & s'estans mutinez contre lui, qui estoit leur souuerain Magistrat, & qui les conduisoit si doucement & droitement: la fureur de Dieu s'alluma contr'eux, dont ils furent battus griefuement, & moururent de ceste playe iusques au nombre de quatorze mille sept cens.

Du temps que Dauid Roy d'Israël s'enfuyoit de deuant Absalom son fils, qui auoit pris les armes contre lui pour occuper le royaume, vn nommé Semei fut si meschant & felon, qu'au lieu de se presenter à Dauid pour lui faire quelque seruice, comme à son Seigneur & Roy, mesmemēt en l'estat qu'il le voyoit, non seulement il le maudit lui disant de grosses iniures,

l'appellant meurtrier & meschant homme: mais aussi lui ietta des pierres, & à ses gens, pour l'affliger encores dauantage. De laquelle indignité combien que durant le regne de Dauid il n'ait point esté recherché, si n'a-il point esté pourtant exempt de punition. Car en fin le mal qu'il auoit fait, lui tomba dessus la teste, & fut tué par sa propre faute au commandement de Salomon.

1. Rois 2. La punition de Seba n'a point esté differée si long temps, lequel ayât esté si audacieux & si haut à la main, que de faire rebeller & sousleuer la pluspart du peuple cõtre le roy Dauid son seigneur, lors qu'il pẽsoit estre en repos, ne porta gueres loin vne telle desloyauté & felonnie. Car bien tost estant viuemẽt poursuiui par les gẽs de Dauid, & assiégé en la ville d'Abel, les habitans lui couperent la teste, & la ietterent par la muraille en bas.

CHAP. III.

*De ceux qui temerement se sont esleuez
contre leurs superieurs à cause des
subsides, ou autres telles
charges.*

Comme il n'est point permis aux enfans de se rebeller contre leurs pères,

res, encore qu'ils leur soyent rudes & fa-
cheux, il n'appartient non plus aux suiets
de faire teste à leurs Seigneurs & Princes,
ores que par eux ils soyent aucunement
greuez. Nô qu'il soit licite aux superieurs
d'vser d'aucune rigueur ou charge desme-
sutee enuers le peuple, dequoy il sera par-
lé ci apres au chap. xxx. mais nous traitons
ici seulement du deuoir de ceux, qui sont
assuietis sous la puissâce d'autrui, à laquel-
le ils ne doiuent point resister, s'ils ne se
veulent opposer à l'ordonnance de Dieu,
comme il est dit aux Rom. chap. xiii. Ils ne
doiuent donc point vser d'aucune force,
pour secouier le ioug de suiuetion & obeis-
sance, ou se vouloir exépter de toute con-
tribution. Randez, dit l'Apostre au chap.
que dessus, à qui tribut le tribut, à qui peage
le peage, à qui crainte la crainte, & à qui
honneur l'honneur. En telles choses où il
ne va point du seruice de Dieu ni de la
conscience au fait de la religion, mais est
question seulement des biens de ce monde,
encore qu'il y eut de la greueure, il faut
porter patiemment vne telle charge, sans
esmouuoir aucuns troubles pour cela.
Ceux qui ont fait autrement, ne s'en sont
guiere bien trouvez, comme il appert des
exemples suiuians.

L'an cloccc & lxxxiiij. apres que Guy Comte de Flandres s'estat souleue, contre Philippe le Bel roy de France son souuerain, lui eut esté par armes assuieti, & se fut venu rendre à lui prisoniers avec ses deux fils, les Flamens s'esleuerent contre les gés du roy, pour raison de quelque imposition de deniers sur les nauires, qui arriuoyent en certains ports de mer: & y eut grosse guerre, batailles & desconfitures d'une part & d'autre à cete occasiō: en telle forte neantmoins que finalement le roy demeura maitre & victorieux, & y en eut de morts des Flamens, en la derniere bataille qui fut donnee, trente six mille, & grand nombre de prisoniers.

Là mesme.

Deux ans apres il y eut à Paris vne grande esmotion du menu peuple, à cause du changemant des monoyes. Non contans d'auoir pillé & saccagé les maisons de ceux qu'ils estimoyent estre cause de cela, & qui en auoyent donné l'aduis, vindrent deuant le logis du roy à l'hostel du Tēple en grand nombre, auēc tel bruit & fureur, que de tout ce iour ne le roy, ne pas vn de ses officiers, n'osa sortir de la maison. Cōme on apportoit à manger au roy, ce populace fut si desbordé & insolent, que de jeter la viande par terre sur la bouë, & metre

mettre le pié dessus par grand desdain & mespris. Trois ou quatre iours apres que cete furie de peuple fut appaisée, plusieurs en furent pendus deuant leurs maisons, & és portes de la ville, iusques au nombre de

xxviii. Du regne de Charles v. Roy de France, les Parisiens se banderēt contre lui à cause de quelque imposition qu'il vouloit mettre sur eux. Ils delibererent vne fois (dit Froissard) d'abatre le Louure, & le chasteau de Vincenes, & toutes les maisons fortes autour de Paris pour n'en estre point greuez. Mais le Roy les mania si dextremant, quoy qu'il fut ieune d'aage, que les ayans du tout desarmez, & fait oster les portes de la ville, & toutes les chaines des rues, & leurs armes transportées & serrees au chasteau de Vincenes, il fit d'eux ce qu'il voulut. Estant ainsi leur orgueil abbatu, il y en eut plusieurs d'executez & pendus, comme aussi à Troyes, Orleans, Chalon, Sens & Rheims pour semblable rebellion & desobeissance.

Au mesme temps ceux de Flandres & principalement les Gantois donnerēt de la peine à Loys leur Comte, pour les mallectostes & impositions qu'il vouloit mettre sur eux, à quoy ils ne se vouloyent au-

Volu. 2.
ch. 120.

Chap.
129.

Chap.
130.
Nic. Gil.
vol. 2.

Froiff. cunemât assuietir. Si vindrét aux armes, &
 vol. 2. ch. y eut beaucoup de sãg espèdu, & plusieurs
 97. grandes desconuenues d'vne part & d'au-
 tre: Dieu voulant ainsi chatier & punir les
 vns par les autres. N'estãs les Gantois que
 de cinq à six mille hommes, deffirent l'ar-
 mee de leur Comte, qui estoit en nombre
 de quarante mille. Pursuiuans leur vi-

chap. 23. etoire prindrent la ville de Bruges, où s'e-
 stant sauué le Comte en la maison d'vne
 poure femme, il eschapa, & sortit de la vil-
 le en habit de poure hõme. En fin par l'ar-
 mee du roy Charles vi. venu au secours du

chap. 125. Comte son homme lige, ils furent deffaits
 125. en champ de bataille à Rose bec iusques
 Nicol. au nombre de quarente mille hommes: &
 Gil. vol. leur chef Philippe d'Arteuille mourut en
 2. la presse, & estant trouué mort fut pendu
 à vn arbre. Ainsi finit ceste tragedie, & fut
 le pays remis à l'obeissance de son sei-
 gneur.

Quelque temps au parauant lors que
 le roy Iean estoit prisonnier en Angleter-
 re, il y eut vne grande esmeute de peuple
 Froiff. & de villageois en France, contre les Sei-
 vol. 1. ch. gneurs & gentilshõmes, qui les greuoyët.
 182. De cent hommes qui s'assemblerent les
 premiers au pays de Beauuoisin, ils vindrét
 iusques au nombre de neuf mille, courans
 &

& rauageans par toute la Brie, le long de la riuere de Marne, au Laonois & autour de Soissons, avec batôs ferrez & sans chef en intention de destruire toute la noblesse. En tel desordre ils firent beaucoup de maux, forcerent maisons & chasteaux, tuerent quelques seigneurs: qui fut cause, que plusieurs dames & cheualliers, mesmes la duchesse de Normâdie & d'Orleâs s'enfuirēt à Meaux pour estre à sauueté. Là ces mutins les voulâs poursuiure, ils furēt tous desfaits, tuez & pendus par troupeaux. Chap. 183. 184.

Et l'an 1525. quelques payfans de Souabe cômencerent à estriuier cōtre le Comte de Lupsfen, à cause des charges dont ils se plaignoyēt estre greuez. Les autres voisins firēt le sēblable cōtre leurs superieurs: qui fut le cōmancement d'vne terrible & perilleuse esmotiō, qui s'espēdit bien tost par la pluspart d'Alemagne: Croissant la fedition de tous costez, & les armes prises par les payfans sous pretexte de la liberte & religion Euangelique (au grand regret & desplaisir de toutes gēs de biē & craignâs Dieu) ils firēt la guerre non seulement aux Catholiques Romains, mais aussi à tous autres indifferamment, tant en Souabe, qu'en Franconie, estâs en nombre de quarante mille hommes. Ils desfirent Sleid. liu. 4.

la pluspart de la noblesse saccagerent & brulerent chasteaux & forteresses, iusques au nombre de deux cens: & firent mourir & passer par les piques le Comte de Helfsten. Finalement ils furent tous rompus, desconfits & taillez en pieces, avec vn horrible carnage de plus de dixhuit mille hommes, qui en furent occis en diuers lieux. Durant laquelle reuolte & sedition il en mourut tant d'vne part que d'autre bien cinquante mille. Geisner le chef des payfant de Souabe ayant gaigné au pié & passé les mons, se retira à Pauie, où il fut tué par trahison.

Voila quelles ont esté les issues & malheureux succez de telles reuoltes & seditions, par lesquels Dieu a voulu faire voir à vn chacun, combien telles entreprinſes folles & temeraires lui desplaisent. Que tous peuples apprenent ici à demeurer sous la suietion & obeissance de leurs seigneurs, princes & rois, en la crainte de Dieu, qui est par dessus tous.

CHAP. IIII.

Des meurtriers.

Quant à l'homicide, qui est defendu par le second commandement de la seconde

seconde table qui est, *Tu ne tueras point,*
 Dieu denonce, Que celui qui aura frappé Exod. 21.
 vn homme à mort, mourra de mort. C'est
 fuiuant la menace qu'il auoit faite apres le
 deluge parlant à Noé. Car pour reprimer
 toute cruauté laquelle ne s'estoit que trop
 montree ia parauant des le cōmencement
 du monde en Cain & en sa posterité, soi-
 gneux de la vie de l'homme, il dit, Qu'il re- Gen. 9.
 querra le sang de l'homme, mesme des a-
 nimaux qui l'auront occis, & redemanda-
 ra le sang de la main de l'homme: aioustât
 au surplus, Que quiconque aura espandu
 le sang de l'homme, son sang sera espādu:
 d'autāt que Dieu a fait l'hōme à son ima-
 ge: laquelle il ne veut point estre ainsi in-
 dignement outragée, ains veut nous estre
 chere & precieuse. Si donc la beste brute
 qui est sans entendement, n'est point es-
 pargnee par la Loy de Dieu, qu'elle ne soit
 condamnée à mort, quand il auient qu'elle
 tue vn homme, comme il est ordōné au
 xxi. de l'Exode: combien plus est punissa-
 ble l'homme qui est capable de raison &
 de volonté, quand malicieusement & par
 aguet il oste la vie à son prochain? Com-
 biē ce peché est grief & enorme, l'ordon-
 nance de Dieu qui est au xxi. du Deuter. le
 demontre, par laquelle il estoit enioint,

Que s'il se trouuoit vn hōme occis gisant au champ, & on ne feut qui l'eut tué, les anciens & les iuges de la plus prochaine ville de l'occis feroient par la main des Sacrificateurs vn sacrifice expiatoire, demādans à Dieu pardō pour vn tel homicide, que le sang innocent ne leur fut point imputé. Si c'estoit par mesgarde & inadvertance & sans aucune malice & haine, que quelcun eut occis vn autre, Dieu ne vouloit pas pourtant qu'il fut exempt de toute peine, ordonnant (au xxxv. chap. des Nomb.) qu'un tel s'enfuit en l'une des villes de refuge, pour y estre en garde & comme confiné iusques à plaine cognoissance de sa cause & de sō innocēce, ou iusques à la mort du grand Sacrificateur. Dont cete coustume semble auoir esté tiree, anciennement vsitee entre les Payens en semblable fait, C'est que celui qui sans y penser auoit commis quelque meurtre, il lui falloit vuidier promptement le pays, & se retirer vers quelque homme opulent & d'autorité, & se deuoit presenter à la porte de la maison d'icelui, la teste couuerte & assis, suppliant & requerant sa grace, assauoir l'expiation de son homicide. Et d'un an ne pouuoit retourner au pays. Ainsi fut receu chez le roy Cræsus le fils d'un roy de Phrygie,

Phrygie, qui sans y penser auoit occis ^{Herod.} son frere. Dont il appert en quelle de- ^{lu.1.} testation ont esté de tout temps les homicides, lesquels on a tousiours tenus pour execrables. On fuyoit leur rencontre & compagnie, on les chassoit des temples & assemblees publiques, comme gens excommuniés & profanes.

A telle cruauté neant moins par trop de gens se sont abandonnez ainsi que bestes farouches, poussez de l'esprit malin, qui est meurtrier des le commencement, n'ayans point horreur de violenter nature & espandre le sang humain. Telle a esté la fureur de Cain le second homme du monde, ayant esté si forcené & si peruers, que de tuer son propre & vniue frere Abel, sans ^{Gen.4.} autre occasion que d'enuie qu'il lui portoit. Ce qu'il a fait par trahison. Or iacoit que ce forfait tant inhumain ait esté perpetré en cachete & hors la vue des homes, Dieu toutesfois lui en fait reproche disât, Que la voix du sang d'Abel crie vengeance de la terre. Et quoy que ce malheureux meurtrier maudit de Dieu n'ait point receu de peine correspondante à son mesfait (Dieu voulant encor vser de quelque grace enuers lui quoy qu'il en fut indigne, pour espargner le sang humain) si n'a-il

point esté sans punition, quand avec tourment & inquietude d'esprit & frayeur continuelle il a esté vagabond & fugitif sur la terre. Se voyant réduit a yn tel miserable estat, il se plaint, que sa peine est plus grãde, qu'il ne la peut porter. Ainsi Dieu a laissé trainer ce malheureux tout le reste de sa vie en vne telle anxieté par vn long temps, afin que pour plus grand supplice il languist dauantage en ce mode. On ne trouuera que par trop d'autres Cains, qui sans occasion aussi ont meurtri traistreusemēt ceux, lesquels ils deuoyent reconnoistre pour freres & amis, à raison de la nature commune, par laquelle tous hommes sont conioints ensemble les vns avec les autres, estans descendus d'vn mesme pere: sur lesquels meurtriers aussi la main de Dieu ne s'est mōstree moins forte & puissante à se véger d'eux, ou en vne sorte, ou en autre. Mais pource que le nōbre en est par trop grand, & n'est ia de besoin d'en faire ici vn si grand amas, il suffira de ramenteuoir les plus notables exemples, comme de ceux qui ont esté de quelque marque entre les hommes: ou qui par ambition & cupidité de regner se sont auancez par armes & violence. Car tels sont communement les plus grãds meurtriers & carnafiers,

fiers, qui par leurs meschantes affections & gloire mondaine, ou appetit de vengeance, font couler le sang humain comme ruisseaux sur la terre, ne faisans nulle estime de la vie d'autruy, non plus que d'une mousche, ou d'un vermisseau.

Tela esté Abimelech, l'un des fils de Ge- Iug. 9.
 deon, qui pour occuper la domination sur le peuple, que son pere auoit refusee, assemblea quelque nombre de garnemés, à uec lesquels estât venu à la maison de son pere, il tua tous ses freres, iusques au nombre de septante, excepté Ioathan le plus petit, qui s'estoit caché. Apres ce massacre il regna trois ans: au bout duquel temps voici Dieu qui lui taille de la besongne, & à ceux de Sichem qui l'auoyent esleué, & qui estoient aussi coupables du sang innocent qu'il auoit respâdu. Car il leur enuoye vn esprit de diuisiõ entr'eux, de maniere que les Sichimites commencerét à le mespriser, & se rebellerent contre lui: mais ils eurent du pire, & furent desfaits. Lui poursuyuant sa victoire, prit la ville par force, & mit tout au fil de l'espee. Puis ayant demoli & ruiñe la ville, il mit le feu au fort, ou furent bruslez enuiron mille personnes, qu'hômes que femmes, de ceux qui s'y estoient retirez pensans se sauuer.

Ainsi Dieu visita sur eux le mal auquel ils auoyent consenti & presté la main. Et cōme ils auoyent donné aide & suport à Abimelech pour esprendre le sang de ses freres, aussi fut leur sang espendu par iceluy mesme, & furēt tous tuez iusques aux femmes & aux petits enfans. Luy non contēt de cela, s'en alla faire la guerre contre ceux de Tebetz & assiegea la ville, & l'ayant prise voulut aussi forcer la tour, en laquelle s'estoyent sauuez les habitās. Mais cōme il s'approchoit de la porte pour y mettre le feu, vne femme lui icctā vne piece de meulle sur la teste, dōt se sentāt blessé à mort, commāda à l'vn de ses gēs, qu'il acheuast de le tuer: ce qu'il fit. Et en ceste sorte ce meschant meurtrier qui auoit fait mourir tant de gens, sans auoir espargné mesme ses propres freres, fut assommé par la main d'vne femme, & mourut ainsi qu'vn mal-heureux desesperé.

La desloyauté sanglante de Baana & de Rechab ne demeura gueres impunie. E-
 2.Sam.4. stās des principaux capitaines d'Isboseth fils de Saul, ils conspirerent contre lui, & le tuerent, comme il dormoit de iour en sa chambre. Lui ayans coupé la teste, l'apporterent à Dauid, pensans par ce moyen lui gratifier, & estre les bien venus enuers lui

lui. Mais David qui auoit le cœur droit & vrayement royal, ne peut porter vne telle lascheté, encores qu'elle eust esté cōmise cōtre la personne de son ennemi. Parquoy il reietta ces hommes comme meschans & traistres qu'ils estoient, d'auoir occis leur maistre & seigneur, mesme en son repos: & leur ayant fait couper les pieds & les mains qui s'estoyent employez à vn tel meschef, il les fit puis apres tuer & pendre. 2. Sam. 3.

Pour semblable cause Ioab le chef des armées de David ayāt tué Abner par trahison (qui s'estoit venu rēdre à David laissant le parti d'Isbofeth) fut maudit de David d'vne malediction grande & terrible, & toute sa maison. Et nonobstant cela, quelque temps apres il se mōstra encores si meschant, que de tuer Amasa, l'vn des grans capitaines de David, en le saluant & faisant semblant de l'accoler. Pour lesquels malefices combien que du temps de David il n'ait receu aucune punition: si a il fallu à la parfin que le mal qu'il auoit si laschement & iniquement perpetré, lui soit tombé sur la teste, pour estre lui-mesme occis. Ce qui est auenu au commencement du regne de Salomon, 1. Rois. 2 lequel suyuant la charge & le commandement que son pere lui auoit donné,

fit mourir ce meurtrier, ayant commandé qu'il fust tué mesme au tabernacle de l'Eternel, & ioignant l'autel, où comme en lieu de franchise il pensoit estre à sauueté.

CHAP. V.

Suite d'exemples conformes aux precedens.

Herod.
liu.I.

D'Ailleurs nous auons l'exemple d'Attyages Roy de Mede, qui tant fut inhumain, que d'auoir fait commandement & donné charge expresse de faire perdre & mourir Cyrus, le fils de sa propre fille, venant de naistre, pensant cuiten par ce moyen, ce que par songe lui auoit cité signifié. Mais ayant eité l'enfant industrieusement conserué, & estant deuenu grand, à la faueur des princes il obtint la royauté, de laquelle son pere grãd fut despouillé à cause de ses grandes cruauitez.

Ce Cyrus a esté le grand & redoutable Roy de Perse, duquel Dieu s'est serui pour deliurer son peuple de la captiuité de Babylone, ainsi qu'il auoit esté prédit par le Prophete Isaie. Neátmoins ayãt tousiours suyui son naturel de faire la guerre en plusieurs & diuers lieux incessãmmët, l'espace de tréte ans: il a fallu en fin qu'il ait senti les fruits de sa cupidité insatiable à tant guer-

guerroyer. Car apres plusieurs grandes victoires & conquestes ayant encores voulu tant entreprendre que d'affaillir les Scythes, il fut surpris, & son armée desfaite, qui estoit de deux cens mille hommes. Et receut ceste honte d'auoir esté vaincu par vne femme: laquelle s'esgayant en sa victoire, ietta par insolence & mespris la teste de Cyrus dans vn sac plein de sang, disant ces paroles, Soule toy de sang, dont tu as esté si alteré par si long temps.

Cambyses le fils de Cyrus fut si cruel & sanguinaire, qu'vn iour estant admonesté par vn de ses Satrapes de son yurôgnerie, à quoy il estoit fort adonné, ietta vn trait de fleche contre le fils d'icelui, qui lui perça le cœur, dont il mourut. Ce qu'il fit par indignation, & pour monstrier qu'il n'estoit pas si yure, qu'il ne sceust bié tirer de son arc. Il fit tuer son propre frere secrettement, craignant qu'il ne regnast apres lui. Dequoy estât reprins par sa sœur, il la fit aussi mourir. Au voyage qu'il entreprit contre les Ethiopiens, son armée fut reduite en telle necessité de viures, que on fut contraint de manger les cheuaux. Et tant fut sa cruauté barbaresque, qu'apres les cheuaux il fit manger plusieurs de ses soldats, les vns par les autres. A son

retour d'Egypte en Perse les Susiens se souleuerent contre lui: & auint finalement qu'un iour lui estant à cheual, son espee tomba du fourreau, & lui quant & quant cheut sur la pointe, & se perça de part en part, dont il mourut.

Diod.
lib.ii.
Just.
Oros.

Après que Xerxes par sa temeraire entreprise eut troublé vne grande partie du monde, eut passé la mer, trauersé plusieurs contrees pour assaillir la Grece, & lui faire la guerre avec forces quasi innombrables, il fut neantmoins vaincu & par mer & par terre, contraint de s'en retourner en son pays honteusement, & cōme à la destrobée. Là où finalement il fut tué en son palais, de nuit, par Artabanus le capitaine de ses gardes. Lequel depuis tant pour ce meurtre que autres semblables forfaits par lui perpetrez, il fut massacré.

Just.

Les trête gouuerneurs que les Atheniés furent cōtraints de receuoir sur eux des Lacedemoniés, ce furent autāt de cruels tyrās, qui ne cesserēt de les opprimer, & de tuer la pluspart d'entr'eux, iusques à tant qu'ils furent chassés. Depuis lequel temps apres les auoir cheualez & secrettement poursuuius, on les occit les vns apres les autres.

Plut.

Pyrrus roy d'Epire, qui regna quelque temps apres Alexandre le grand, fut d'un

d'un courage si vif, si chaud & si bouillant qu'il ne pouuoit estre en repos, s'il ne faisoit du mal à quelqu'un, ou que quelqu'un ne lui en fist, remuant toujours quelque chose de nouveau par maniere d'exercice & passetemps pour molester autrui. Ce naturel si brusque & d'agereux commença à se monstrier en la mort de Neoptolemus, qui estoit Roy avec lui: lequel il tua par fraude, l'ayant conuié à souper en son logis, sous p'texte d'un sacrifice qu'il auoit fait à ses dieux, le preuenant sur l'entreprise qu'il auoit faite de l'empoisonner. Ce fait, il prit par armes & conquesta le royaume de Macedone. Puis vint en Italie faire la guerre aux Romains pour les Tarentins, auxquels il donna bataille, laquelle il gagna, & y en eut de morts des Romains environ quinze mille ceste iournee-là. Il prit tout d'une suite leur camp, & retira plusieurs villes de leur alliance, courut & pillab beaucoup de leur pays, iusques à s'approcher de la ville de Rome. Pres d'Ascoli il les battit encores pour la secôde fois, & y eut vne grâde descôfiture, assauoir de quinze mille hommes, tant d'une part que d'autre, & furent les Romains mis en fuite. Estant requis par les ambassadeurs de la Sicile de les vouloir aider à dechasser les

Carthaginois hors de l'isle, il y accourut, & les en chassa. Ayant esté rappellé par les Tarétins contre les Romains, il fut desfait par iceux, leur ayant fait la guerre durant six ans. A son retour en Epire il rentra dedans le royaume de Macedone, & y prit plusieurs places, ayant assailli & desfait l'armee d'Antigonus Roy de Macedone, dont toutes les villes du royaume se rendirent à lui. Prié par Cleonymus de faire la guerre contre Sparte, pour le remettre en sa royauté, aussi tost il y mena ses forces, mit le siege contre la ville, pilla & sacagea tout le plat pays. Depuis s'estant eleué vne sedition en la ville d'Argos entre deux principaux citoyés, l'vn desquels enuoya le premier deuers lui, qui pour estre ne vaincu ne vainqueur ne pouuoit demeurer en paix qu'il ne trouuast rousiours quelcun, & qu'il ne fust aussi lui mesme trouuillé, il ne faillit d'aller celle part: mais ce fut à sa ruine & perdition. Car premierement il eut en chemin vne mauuaise rencontre, par les embuches qui lui furent dressées, & y perdit son fils au combat. Si ne changea il point d'auis, & ne perdit point courage pourtant, ains poursuiuant sa pointe s'achemina iusques en Argos, quoy que les citoyens l'eussent prié se retirer,

tirer, & qu'il n'auoit que voir sur la ville.
 Arriué qu'il fut de nuict, trouuant l'une
 des portes ouuerte, par celui qui l'auoit
 appellé à son aide, mit ses gens dedans,
 lesquels aussi tost se saisirent de la place.
 Mais estans presséz par les gens d'Antigo-
 nus & du roy de Sparte, venus au secours
 de la ville, & combattás avec grand peine
 & difficulté, il tascha de se retirer hors de
 la ville. Auquel instant comme il vouloit
 choquer vn Argien, qui l'auoit blessé, la
 mere d'icelui l'apperceuant, lui ietta de
 dessus la couuerture, d'une maison où elle
 estoit montée, vne tuille à deux mains, la-
 quelle tomba au lóg de la teste au desfault
 de l'armet, & lui donna droit sur le chi-
 gnon du col, & lui brisa les ioinctures,
 dont il lui prit soudain vne pamoison, tel-
 le qu'il en perdit soudain la vuë sur l'heu-
 re: les reines lui cheurent des mains, & lui
 tóba de dessus son cheual en terre. Quel-
 ques soldats des ennemis l'ayāt recognu,
 le trainerent au dedans d'une porte, où fi-
 nalement l'un d'iceux lui trencha la teste.

La cruauté des Ephores fut merueil-Plut.
 leusement estráge, quand ne voulans ouir
 parler de l'egualité des terres & posses-
 sions que leur roy Agis taschoit de remet-
 tre au dessus pour le bien du public, selon

l'usage ancien, & l'ordonnance de Lycurgus, ils s'esleuerēt contre lui, & le mirent en prison: là où ils l'estranglerent, & le firent mourir sans aucune forme de proces, avec sa mere & son ayeule. Mais ils le comparerent bien puis apres. Car Cleomenes qui auoit esté Roy avec Agis, iaçoit qu'il eust tramé la mort d'icelui afin de regner tout seul, il ne laissa pourtant d'en vouloir à eux. Si fit tant par ses iournees, que les ayant espiez quelque temps, il les surprit vn iour qu'ils souppoyent tous ensemble, & soudainement les fit occir par ses gens. Ainsi fut vengée la mort du bon roy Agis. Et quant à ce meurtrier qui estoit souillé & pollué de tant de sang humain, il ne porta gueres loin l'impunité de ses mesfaits. Car bien tost apres il fut desfait en bataille par Antigonus roy de Macedone, & perdit la ville de Sparte, dōt s'enfuit, & se retira en Egypte. Ayant illec demeuré quelque temps il fut par quelque accusation dressée contre lui mis en prison: de laquelle toutesfois il sortit avec les siens par ruse & finesse. Or il alloit par la ville d'Alexandrie en armes, estimant selon les menées qu'il auoit faites, que les habitās s'adjoindroyēt à lui pour se mettre en liberté sous sa conduite. Mais voyāt que personne ne

ne ne le suiuoit, & qu'il estoit du tout perdu, il commanda à ses gens de s'entretuer les vns les autres: ce qui fut fait. En ceste fureur & rage desesperée il fut occis, & son corps trouué fut pëdu au gibet par le commandement du roy Ptolomee, & sa mere, & ses femmes, & ses enfans qui estoient venus en Egypte apres lui, furent mis à mort. Telle fut la fin de Cleomenes roy de Lacedemone, & des siens.

Alexandre le Tyran de Pheres ne cessoit de faire la guerre à plusieurs peuples de la Theffalie, espiant les moyens comment il les pourroit subiuguer & asservir tous vniuersellement à soy. C'estoit vn hōme du tout cruel & sanguinaire, & qui ne se soucioit de raisō ni de iustice en façō quelconques. Il faisoit enterrer des hōmes tous vifs, & faisoit cotuir d'autres de peaux d'ours & de sangliers, & puis lâcher les grans leuriers sur eux, qui les deschiroient en pieces: ou bien lui-mesme par maniere de passetëps les tuoit à coups de dard & de trait. Vn iour que les habitans d'vne certaine ville estoient assemblez en conseil, il les fit enclorre soudain par ses satellites, & passer tous au fil de l'espee iusques aux enfans. Il tua aussi vn sien oncle, & consacra & couronna de festons

de fleurs la lance dont il l'auoit occis, & lui sacrifioit comme à vn dieu. Or combien que ce cruel tygre eust dōné bon ordre à la garde de son corps, & que le palais où il faisoit sa demeure, fust tousiours plein de soldats, qui faisoient le guet mesme toute la nuit, & auoit vn chien attaché à la porte de sa chābre, terrible à tout le mode, ne cognoissant que lui & sa femme & vn valet, qui lui donnoit à manger: si ne peut il eschapper le malencontre, qui lui auint mesme par le moyé de sa femme. Laquelle ayāt deualé l'eschelle par laquelle on montoit en la chambre du tyran estant au plus haut estage, elle donna entrée à ses trois freres: & comme ce meschant dormoit, l'vn le saisit par les pieds les tenant & serrant bien fort, l'autre lui renuersant la teste en arriere, le tenoit par les cheueux, le troisieme le tua à coups de espee, sa femme leur esclairant. Les habitans de Pheres trainerent son corps tout leur soul par toute la ville, & le foulerent aux picz, & en fin le ietterēt & l'abādonnerent à manger aux chiens.

Sallust.

Ingurtha fut fils de Manastabal, frere de Micipsa roy des Numides: lequel combien qu'il fust nay d'vne concubine, si est-ce toutesfois que Micipsa le voyant ia preux
&

& vaillât & bien voulu de tous, lui fit cest honneur, que de l'adopter, & le faire heritier de son royaume avec ses deux fils Adherbal & Hiemsal: l'admonestant affectueusement avec obtestation d'aimer ses freres & demeurer avec eux en bonne vnion & concorde. Ce qu'il promit de faire. Mais aussi tost que Micipsa fut decedé, ne se contentant point d'une portion du royaume, voulut auoir le tout. Parquoy il trouua moyen de se despescher de l'un de ses freres, assauoir Hiemsal, lequel il fit tuer de nuict en son logis par ses satellites. Et depuis ayant vaincu en bataille Adherbal il regna tout seul. Ayant corrompu à force de presens la pluspart des Senateurs Romains, qui auoyent la souueraineté de ce royaume: au lieu de receuoir quelque punition du parricide commis en la personne d'Hiemsal, il fut gratifié de la moitié du royaume qui lui fut adiugé par arrest du Senat. Dont estant deuenü encores plus audacieux que parauant, il se iette aux champs, fait des courtes sur les terres d'Adherbal, y faisant beaucoup de dommage. En outre lui fait la guerre ouverte, le met en route, & l'ayant poursuyui & longuement tenu assiégué dans vne ville, & contraint de se rendre, le fait mourir

le plus cruellemēt qu'il peut. Qui fut cause que les Romains lui firēt la guerre puis apres, & le desconfirent. Lui se voyant perdu, se mit en fuite, & s'alla rendre à son gendre Bocchus roy de Mauritanie, qui l'ayant receu à sauueté, le liura neantmoins à ses ennemis. Si fut mené prisonnier à Rome en triomphe par Marius, lié & garroté : puis mis en prison, où estant les vns lui deschirerent sa robbe avec violence, les autres pour lui oster vne bague d'or qu'il auoit à l'oreille, lui arracherent par force le bout d'embas de son oreille. Finalement le ietterent tout nud dans vne basse fosse, où apres auoir combatu contre la faim durant six iours, il mourut miserablement selon le merite de ses grands forfaits. Orose dit, qu'on l'estrangla en la prison.

Orof.
Sabell.

Mithridates le roy des Parthes fit mourir le roy de Cappadoce pour auoir le royaume. Puis occit l'vn des fils d'icelui, l'ayant fait venir sous couleur de parlementer à lui. Dont auint, que les Romains lui firēt la guerre: durant laquelle il receut de grandes pertes, tāt par terre que par mer. Apres vne de ses desfaites il perdit l'vne de ses sœurs, qui fut prise: & se voyant comme perdu, par desespoir il fit tuer ses
deux

deux autres sœurs & ses deux femmes: ayant ia fait mourir de poison auant cette guerre vne autre siene sœur, qu'il auoit pour femme. Du depuis ayant esté desfait de nuict par Pompee, & s'estât mis en fuite seulement avec trois de ses gens, il voulut derechef se remettre au dessus & assembler nouvelles forces pour faire teste à l'ennemi. Mais comme il estoit apres, voici nouvelles qui lui viennent de la reuolte de plusieurs de ses prouinces & contrees: dõt il fut espouuenté, entendant aussi que le reste de ses filles auoyent esté amencées à Pompee par aucuns desloyaux de ses gens. Toutesfois ce qui l'estonna le plus, ce fut, quand il ouit, que son fils Pharnax (le plus gaillard de tous ses autres fils, & lequel il vouloit qu'il succedat à la couronne) s'estoit ioint à l'ennemi: de maniere que lors estant du tout abbatu de courage & hors de toute esperance, il donna du poison à deux de ses filles, qui en moururent: en ayât pris pour soy mesmes & n'en pouuât mourir, il se fit donner d'une espee au trauers du corps, dont il mourut.

Entre les Romains combien que Pompee le grand n'ait pas esté des plus vicieux, si n'a-il point esté sans tache de cruauté avec ambition & conuoitise de dominer.

Plut.

Car premierement il s'aioignit à Sylla, & se monstra inhumain cōtre Carbo, lequel il fit mourir, apres auoir parlé à lui. Il se porta inhumainement enuers Quintius Valerius, homme lettré & de grād sauoir: avec lequel s'estant pourmené quelques tours, puis le fit tuer. Il fit punir les plus notables personnages des ennemis de Sylla, & fit mourir Brutus, qui s'estoit volontairemēt rendu à sa merci. Ce fut lui aussi qui inuēta à Rome le combat des prisonniers avec les bestes, pour donner passe-temps au peuple: esbat trop inhumain & cruel, de voir deschirer & desmēbrer des pources corps humains à des bestes brutes: ce qui fut cause de son malheur, selon l'opinion de Plutarque. Or apres tāt de belles & grandes victoires & magnifiques triumphes, comme de la prise du roy Iarbas, de la desfaite de Domitius, d'auoir reconquis l'Afrique, esteint toutes les esmotions d'Espagne, & appaisé les troubles qui y estoient, d'auoir aussi rendu la mer paisible des Courfaires, vaincu Mithridates, subiugué les Arabes, reduit en gouuernemēt & prouince à l'Empire Romain la Syrie, conquis la Iudee, le royaume de Pont, l'Armenie, Cappadoce & Paphlagonie: apres tant de belles conquestes, il fut
en

en fin honteusement desfait en la guerre
 ciuille par Iule Cesar, iacoit que selon l'o-
 pinion commune il semblast auoir bonne
 cause, de maintenir & defendre l'autho-
 rité du Senat, & la liberté du peuple, com-
 me il disoit. S'estant mis en fuite & pris la
 route d'Egypte, où il pensoit auoir lieu de
 refuge, & secours du Roy, pour se remet-
 tre au dessus (d'autant que parauant il a-
 uoit esté son tuteur) il se trouua deceu, &
 bien eslongné de sa pensee. Car ce fut là
 où il fut occis par les gens du Roy, & lui
 coupa on la teste, laquelle fut enuoyee à
 Cesar pour lui gratifier.

Nonobstant cela vne si lasche cruauté
 ne laissa point d'estre vengée sur ce ieune
 roy, & ceux qui en furent cause, par celui
 mesme auquel ils pensoyent auoir fait
 grand plaisir d'auoir fait mourir Pompée.
 Car comme Cleopatra sœur de ce roy se
 fut venu ietter aux piez de Cesar deman-
 dant sa part du royaume, lui la voulant en
 cela fauorizer, aussi tost il se trouua assie-
 gé au palais du roy, par les mesmes meur-
 triers qui auoyent tué Pompée. Mais a-
 pres auoir soustenu leur effort, rompu
 leurs desseins, & recouuert ses forces, il as-
 fallit promptement & en toute diligence
 ses ennemis de toutes parts, & desfit cete

Flor.I. 4. natiõ lasche & desloyale. Apres la desconfiture le corps de ce ieune roy mal conseillé fut trouué mort, tout couuert de fange. Theodotus le precepteur du roy, par l'auis duquel Pompée fut mis à mort, & qui fut motif de cette guerre, s'estant sauué & mis en fuite, print la route d'Asie, où estant il fut pris, & occis. Ses semblables ayans pareillement fendu le vent, & estans dispersez par la mer, fuyans ça & là, y laisserent la vie.

Combien que Iule Cesar (duquel nous parlerons ci apres au chap. xxxi.) eut enuahy & vsurpé tyranniquement le souverain empire sur la Republique Romaine, ce fut toutesfois vne par trop lasche & traitreuse cruauté, que de se ruer sur lui & le massacrer, lors qu'en plain Senat il estoit assis en son siege, & ne se doutoit de rien. Ce forfait si desloyal & sanguinaire n'est pas demeuré impuni, s'estant la vengeance de Dieu desployee ouuertement sur les coupables. Tous ceux qui auoyent conspiré contre luy furent poursuiuis & par mer & par terre, tant qu'il n'en demeura pas vn seul à punir, de tous ceux qui de fait ou de conseil auoyent participé à la conspiration de sa mort. Cassius apres auoir esté desfait en la iournee de
Phi-

Plut.

Philippes, pensant que Brutus eust aussi e- Eutrop.
 sté desconfit, se tua soy-mesme, voire (qui
 est chose esmerueillable) de la propre e-
 spee dont il auoit frappé Cesar. Quelques
 iours apres que Brutus eut veu de nuit la
 vision du fantosme effroyable, qui lui ap-
 parut pour la seconde fois, entendant
 bien par cela que son heure estoit venue,
 se ietta la teste baissée à tous perils & dâ-
 gers de la bataille (ayant gagné la premie-
 re le iour de deuant) en laquelle il ne peut
 mourir en combattant. Voyant ses gens
 deuant soy rompus & desfaits, il se retira
 à la course en vn lieu à l'escart, où il mit la
 pointe de son espee à l'endroit de son e-
 stomac, & se iettât dessus se perça le corps
 d'outré en outré, & mourut sur le champ,
 Ainsi fut vengée la mort de Cesar, & de- Plut.
 meurèrent vainqueurs Octavius & An-
 tonius. Entre lesquels neâtmoins survint
 depuis vne grande dissention, qui fut cau-
 se d'vne furieuse guerre & cruelle bataille
 donnée sur mer: en laquelle Antonius a-
 yant esté vaincu, il s'enfuit en Egypte, où
 par apres il se tua. Ainsi finit ses iours mal-
 heureusement, lui qui aussi auoit esté du
 pernicious Triumvirat, & qui auoit esté
 cause de la mort de plusieurs. Et pour-
 autant que Cleopatra, Roine d'Egypte

auoit esté le principal motif de ceste guerre, à laquelle elle auoit induit ledit Antonius, il a bien fallu aussi qu'elle ait participé à la peine, de laquelle tous deux estoient bien dignes. Se voyant reduite entre les mains de l'ennemi, pour n'estre menée à Rome en triomphe, elle se fit mourir par la morseure d'un aspic.

Voilà des piteuses tragedies, suiués les vnes les autres par vne longue chaine & trainée de plusieurs mal-heurs, s'entretenans ensemble & tirans les vns les autres à vne miserable fin : miroir tresapparent & clair du iuste iugement de Dieu sur tous sanguinaires, lesquels il punit les vns par les autres.

CHAP. VI.

Autres exemples semblables.

Comme apres Theodose, l'Empire Romain estant venu à sa dernière periode, Theodoric Roy des Goths eut v-
 Procop. surpé la domination d'Italie sous l'Empereur Zeno, il fit mourir deux grands personnages, qui estoient Senateurs, & des principaux de la ville de Rome, assauoir Symmachus & Boëtius, ayant opiné qu'ils ourdissoyent quelque fourde trame contre
 lui

lui. Apres ceste cruauté comme vn iour à souper on lui eut serui à table de la teste d'un poisson, qui estoit merueilleusement grand, pensant faire bonne chere tout à son aise, voici la vengeance Diuine qui lassaut, qui l'estonne, le presse & le poursuit si viuemēt, que sans lui donner aucun relasche elle lui arracha la vie de son corps par vn moyen du tout estrāge & merueilleux. Car il lui fut auis (comme il le declarra puis apres) que de celle teste de poisson c'estoit la teste de Symmachus, qu'il auoit n'agueres occis, laquelle lui monstroit les dents, & le regardoit de trauers d'un œil furieux & menaçant. Dont estant effroyé, soudain il se leua de table tremblant de tous ses membres excessiuement, & froid comme glace, & s'estāt retiré en sa chambre, se mit dans le liēt, où bien tost il mourut d'ennuy, de regret & de desplaisir. Il auoit aussi auparauant commis vne grande lascheté & trahison en la personne de Odoacer, lequel il tua, l'ayant cōuié frauduleusement à banqueter, pour auoir lui seul l'Empire & des Gots & des Romains.

Ce n'est point sans cause qu'Attila a esté appellé le fleau de Dieu. Car auec son armee qui estoit de cinq cens mille hom-
mes, il gastoit & ruinoit tout par où il

Iornand.
Greg. de
Tours.

passoit, champs, villes & villages, & n'espargnoit aucunes gens, mettant tout à feu & à sang. Ainsi il rauagea par la Gaule, & y donna bataille contre les Romains, les Visigoths, les François, Sarmates, Bourguignons, Saxons & Alemans tous ensemble. Apres il entra en Italie, & prit par force la ville d'Aquilee, saccagea & destruisit Milan, & plusieurs autres citez, & ruina tout le pays. En fin s'estant retiré outre le Danube, & ayant vn iour espousé vne fille de grande beauté apres plusieurs autres femmes, il mourut la nuict de ses nopces subitement. Car ayant beu d'autant, & se trouuant appesanti de somne il s'endormit à la renuerse. Alors le sang qui auoit de coustume de lui sortir par le nez souuentefois, trouuant les conduits fermes, tout esmeu & regorgeant, l'estouffa. Comme donques cestuy-ci auoit fait mourir vne infinité de gens par effusion de sang, aussi mourut-il de mesme par l'effusion de son propre sang, par vne iuste vengeance de Dieu.

Ildibaldus roy des Goths fut si mal affecté, qu'à l'instigation de sa femme il occit vn des grands du royaume. Apres lequel meurtre comme vn iour il estoit à table banquetant avec ses princes, enuironné de

de ses gardes & satellites, ainsi qu'il mettoit la main au plat, & tenoit encores de la viande en ses doigts, veila vn qui lui donne par derriere vn tel coup d'espee, qu'il lui coupa la teste, & peu s'en faut qu'elle ne tombast sur la table, dont tous furent grandement estonnez & esperdus.

Sigismond roy de Bourgongne se laissa transporter d'une telle passion & cholere, par vn faux rapport & malicieuse accusation que lui fit sa femme, qu'il auoit espousee en secondes nopces, qu'il fit estrengler vn de ses fils de nuict au liect, lequel il auoit eu de sa premiere femme, estant abbrué de ceste opinion, qu'il machinoit de se faire Roy. Le fait diuulgué, voici Clodamire l'un des rois de France fils de Clodouee & de Clotilde, la cousine germaine de Sigismond, qui lui vient faire la guerre pour se venger d'un fait tant enorme & d'un tel parricide. A quoy sa mere l'incita, pour faire vengeance aussi de l'outrage que le pere de Sigismond auoit fait à son pere, lequel il auoit tué, & auoit fait noyer sa mere. Estans venus à donner la bataille, le Bourguignon fut abandonné des siens, fut pris, & quant & quant mis à mort. Ses fils aussi qu'il auoit eus de sa seconde femme,

Greg. de
Tours.li.
3. de ses
hist.

furent pris & menez prisonniers à Orleãs, où on les ietta dedans vn puits. Ainſi fut puni le meurtre execrable de Sigismond & de ſa femme, en la perſonne de leurs propres enfans. Quant à Clodamire telle fut ſa deſconuenue. Ayant gagné la bataille, & paſſé outre avec ſes forces, pour combattre le frere de Sigismond, il fut deſfait & occis : on lui coupa la teſte, & la fi-cha-on au deſſus d'vne pique pour plus grande iniure. Il laiſſa trois fils encores bien petis, leſquels nonobſtant leur bas aage, leurs propres oncles, freres de leur pere, aſſauoir Clotaire & Childebert, les prindrent de la main de Clotilde leur mere grand, qui les nourriſſoit, feignans de leur vouloir partager le royaume de leur pere : & furent ſi meſchans & ſi cruels, que pour occuper le bien, les terres & ſeigneuries appartenantes à leurs poures petits neueux, ils les meurtrent, excepté vn, qui ſe ſauua en vn monaſtere. En ceſt acte ſi eſtrange & monſtrueux, Clotaire ſe monſtra plus que barbare, quand il ne eut aucune pitié & compaſſion du plus icune des deux, qui n'auoit que ſept ans : lequel oyant crier piteuſement ſon frere (aagé de dix ans) que Clotaire tuoit, s'eſtoit venu ietter aux pieds de ſon oncle

Childe-

Childebert, le priant avec pleurs & larmes lui sauuer la vie. Dequoy Childebert estant esmeu, pria son frere en pleurant de le vouloir espargner & auoir pitié de lui. Mais toutes ses remonstrances & prieres ne peurent empescher que Clotaire ne meurtrist ce poure petit enfant, comme il auoit fait l'autre.

Phocas ne paruint autrement à la dignité Imperiale que par effusion de sang, Niceph.
liu. 18.
ch. 56.
voire de son seigneur l'Empereur Maurice: lequel s'estant mis en fuite en habit dissimulé, pour la reuolte qu'il apperceuoit, cestui-ci qui parauant auoit esté son lieutenant & chef de son armee, fut si desloyal & si meschant, que de courir apres lui pour le tuer. L'ayant acconceu, il lui occit premierement ses enfans deuant ses yeux l'vn apres l'autre, pour le faire mourir autant de fois auant sa mort: puis le tua. C'est ce meurtrier qui a esleué si haut la corne des Papes, quand à l'instance de Boniface il ordonna que le Pontife Ro-
Sabell.
main auoit preeminence & autorité par dessus tous autres Euesques. Ce qu'il accorda, pensant par ce moyen effacer la tache & le blasme d'vn si execrable meurtre. Sous lui les forces de l'Empire se affoiblirent grandement, la Gaule se

reuolta, l'Espagne, l'Alemagne & la Lombardie. En fin il fut occis à la poursuite de Prisque son gendre, & des Senateurs: & lui coupa-on premierement les mains & les pieds, & avec lui furent mis à mort tous ceux de sa race à cause de sa cruauté & tyrannie.

Entre toutes les punitions du monde, celle qui est auenue à vn nommé Popiel roy de Pologne à cause de ses parricides, est digne de memoire pour l'estrangeté d'icelle. Il regna l'an trois cens quarante six apres l'incarnation de Iesus Christ. Entre ses autres particulieres execrations & iuremens dont il vsoit fort souuent, il auoit de coustume de iurer ainsi, Si cela n'est vray, que les rats me puissent manger: qui lui fut vn mauuais presage. Car à la fin il en fut deuoré, par le moyen qui s'ensuit. Le pere de ce Popiel se sentant pres de la mort, laissa l'administration du royaume aux deux oncles de son fils, gens reuerrez de tous ceux du pays pour leur preudhommie & vertu. Lui decedé, & Popiel estant paruenue à l'aage requis, & se voyant en pleine liberté & sans bride, comença à se laisser transporter à ses desirs, de sorte qu'en peu de iours il deuint si effronté, qu'il n'y eut espeece de vice,

Munster
en sa Col
mograp
hie.

vice, qu'il n'experimentast, iusques à machiner la mort de ses oncles, lesquels il fit mourir de poison. Quoy fait, il commença à se faire couronner de chapeaux de fleurs & de bouquets, & se fit parfumer d'onguens precieux. Et afin de mieux solennizer l'entree de son regne, il fit preparer vn somptueux & magnifique festin, où tous les princes & seigneurs de son royaume estoient assemblez & banquetoyent avec lui. Comme ils commencerent à banqueter, voici vne multitude infinie de rats qui sortirent des corps morts & putrefiez des susdits oncles, & vindrent assaillir ce malheureux parricide parmi ses delices, & comencerent à le caresser à belles dents, lui sa femme & ses enfans. Ceux de sa garde firent tout deuoir pour les chasser, mais ils ne peurēt. Car ces animaux les assaillirent si viuement de iour & de nuict, que les pures gens demurerent si las, qu'il ne pouuoient plus resister. Parquoy il fut auisé par le conseil du Roy, de faire à l'entour d'eux de grands feux de charbons afin que les rats n'en approchassēt, ne cognoissant pas qu'il n'y a puissance humaine, qui puisse resister au conseil de Dieu. Les feux allumez de tous costez ces bestes-la ne laiss-

ferét point de passer outre, quelques grâs
 brasiers qu'il y eust au deuant, pour rôger
 ce meschant meurtrier. Là dessus on s'ai-
 se de le mener par bateaux avec sa femme
 & ses enfans au milieu d'un lac, pensant
 que par ce moyen ils pourroyent estre
 conseruez, & que les rats seroyent empê-
 chez de les poursuyure dauantage. Mais
 ce fut en vain. Car ils ne cessèrent de cou-
 rir apres, par dessus l'eau, & rongeans les
 bateaux, y faisans des fendasses, que l'eau
 y entroit. Ce que voyans les batelliers fu-
 rent tous effroyez, & amenerent les ba-
 teaux à bord. Et lors vne autre troupe de
 rats s'aidoit avec les premiers, & firent
 encore plus de mal à cest homicide, qu'il
 n'auoit senti parauant. Adonc tous ceux
 de sa garde & qui estoient là pour le de-
 fendre, voyans que c'estoit vne vengean-
 ce de Dieu, l'abandonnerent & s'enfuirēt
 tous. Lui se voyant destitué de tout se-
 cours, se retira en vne haute tour en
 Choufuitze, où neantmoins il fut pour-
 suyui par ces animaux, lesquels monterēt
 iusques au lieu où il estoit, & lui ayās man-
 gé ses deux enfans & sa femme, qui aussi
 estoit coupable de la mort des dits on-
 cles, finalement le mangerent & rongè-
 rent entierement iusques aux os.

D'une

D'une semblable sorte a esté puni vn ^{Munster.} Archeuesque de Mayence nommé Hatto, ^{Rauif.}
 l'an neuf cens quatorze, au temps de l'Em-
 pereur Othon le grand, à cause de la cru-
 auté extreme dont il vfa contre plusieurs
 poures necessiteux: lesquels par vn temps
 d'une grande famine les fit assembler en
 grand nombre dans vne grâge, non pour
 leur faire quelque aumosne, côme il pou-
 uoit bien, & le deuoit aussi, mais pour les
 faire mourir. Ce qu'il fit. Car il les brussa
 tous vifs dans ladite grange, disant qu'ils
 estoient semblables aux rats, qui man-
 gent le grain, & ne seruent de rien. Mais
 Dieu qui a soin des plus petis, prit la cause
 des poures en main, pour faire la végean-
 ce de l'outrage qui leur auoit esté fait par
 ce venerable prelat: contre lequel il fit
 venir vne armee de rats, qui le vindrent
 assaillir par grandes troupes. Ce que voy-
 ant le malheureux homme, s'enfuit en v-
 ne tour, qui est quasi au milieu du Rhin
 aupres de Binge: là où il pésoit que ces rats
 ne le pourroyent suyure. Mais il se trouua
 deceu. Car ces animaux ne laisserét point
 de courir apres lui, & en nageant sur le
 Rhin, parvindrent au lieu où il estoit, &
 le mangerét tout vif. Et depuis ceste tour
 a esté appelée la tour des rats. En ceste

maniere ce bon Archeuesque meurtrier des poures, lesquels il accomparoit aux rats, mourut miserablement estant rongé des rats ainsi que Popiel roy de Polongne. En la punition desquels la iustice de Dieu s'est monstree d'une façon bien extraordinaire, & esmerueillable, & pour espouvanter vn chacun: quand en ces petis animaux elle s'est fait faire place, surmontant tous moyens humains, & rompant tous les empeschemens que nature pouuoit opposer, pour faire la vengeance de ces deux meurtriers execrables. Car la force des elemens a esté retenue, afin de n'empescher le passage de ces bestelettes, esmeues & armées d'une force inuincible & supernaturale, pour ne rien craindre, ne feu, ni eau, ne glaine. Ainsi les raines, les mouches, les sauterelles & les poux firent la guerre à Pharaon.

Après cest Archeuesque, nous trouuons aussi quelques Papes au reng des meurtriers: entre lesquels les plus remarquables sont ces deux-ci, a sauoir, Innocent III, & Boniface VIII: lesquels ont esté tous autres, que leurs noms ne signifient, ayans esté plustost adonnez à faire mal que bien, dont ils deuroyent estre plustost appelez nuisans & mal faisans, que bien faisans.

fans. Car quant au premier, dès qu'il fut installé au Papat, il dressa ses cornes contre l'Empereur Frideric, & lui fit la guerre par ses excommunications & anathemes à la maniere accoustumee. Et voyant que ses foudres & canons n'auoyent telle force qu'il vouloit, il essaya de le faire mourir par trahison & aguet: ce qu'il fit. Car il le Hieron. fit empoisonner, & puis estouffer, voyant Marius. que le poison n'auoit pas bien pris: ayant à ces fins prattiqué quelques domestiques d'icelui, pour lui faire vn si bon & loyal seruice, lesquels il corrompit par argent & par belles promesses. Il fut cause de la guerre & bataille donnee entre Henri le Landgraue de Thuringe, qu'il auoit créé roy des Romains, & Conrad le fils de Frideric, en laquelle y eut vne grãde desconfiture & tuerie. Apres quoy il fut trouué mort en son liët, ayant quelques marques sur le corps comme si on l'eust assommé à coups de baston.

Quant à Boniface ayant finement oc- Baleus. cupé le siege Papal il fit mourir en prison son predecesseur, lequel il auoit induit par subtils moyens à se demettre de la papauté. Il fit la guerre aux Gibellins & commit beaucoup de cruantez. Parquoy aussi il mourut enragé, côme nous auons veu

ci deſſus. Quels autres homicides il y a entre les Papes, & quelle a eſté leur fin, nous le verrôs ci apres au cha. xxxv. où il ſera parlé de ceux qui ont eſté du tout meſchans.

CHAP. VII.

Autres exemples memorables.

Enguer.
de Môſt.
vol. 1.

SI nous venons aux hiſtoires plus recentes, & qui approchent plus de noſtre ſiecle, nous trouverons vn fait digne de memoire, & qui merite d'eſtre recité. C'eſt qu'en l'an M. ccccv. il y eut vne querelle entre deux gentilshômes du pays de Hainaut, l'vn accusant l'autre d'auoir tué vn ſien proche parent, ce que l'autre nioit touſiours fort & ferme. Là deſſus le Duc Guillaume Comte de Hainaut leur ottroya le combat en la ville du Queſnoy. Auquel eſtans venus, & ayãs rompu leurs lances, & donné coups d'eſpee, en fin celui qui eſtoit chargé & coupable du meurtre, fut vaincu, & le vainqueur lui fit ſortir de la bouche & confeſſer la verité du fait. Parquoy il fut ſur le champ condamné comme criminel par le Compte à eſtre decapité: ce qui fut promptement executé & fut le vainqueur honorablement ramené & conduit en ſon logis.

Or

Or combien qu'une telle forme & procedure ne soit point approuvée de Dieu : la chose toutesfois n'est point auenue à l'auenture, & n'a point esté autre l'issue de ce combat que de part le Seigneur des armées, qui par ce moyen a voulu donner lieu à l'exécution de sa haute & souveraine iustice, faisant paroître l'homicide, & le tirant à la peine & à la honte qu'il auoit mérité.

Enuiron ce temps-la vn grand & outrageux excés fut perpetré en la personne de Loys Duc d'Orleans frere de Charles vi. Roy de France, par le complot & pratique de Iean Duc de Bourgogne: lequel selon qu'il estoit hautain & ambicieux, voulut entreprendre sur le gouvernement du royaume, ne pouuant le Roy pour la debilité de son cerueau y donner aucun bon ordre. Dont s'esleuerent de fort grans troubles & guerres ciuiles au dit royaume. Comme donques il affectoit le gouvernement, auquel il ne pouuoit paruenir legitimement, tandis que le frere du Roy eust esté en vie, il entreprint de le faire mourir. Ayant aposté ses gens pour executer sa mauuaise volonté, il trouua moyen de le faire sortir de nuict bien tard hors de son logis à fausses enseignes, com-

Enguer.
de Möst.
vol. i.

f. j.

me si le Roy l'eust mandé querir pour quelque affaire d'importance. Estant en chemin pour aller à l'hostel de saint Paul, où estoit le logis du Roy à Paris, ne se doutant de rien le poure prince, il fut chargé de dix-huit hommes si rudement & de telle furie, qu'on le laissa tout mort estendu sur le paueé aupres de la porte Barbette, où sa ceruelle fut trouuee esbandue emmy la rue. De ce massacre si detestable & odieux le Bourguignon n'eut point honte depuis de se vanter (tant il fut audacieux & impudēt) non moins que s'il eust commis quelque belle vaillance & acte genereux. A quoy pour donner quelque couleur, il se seruit de la bōne cōscience & preudhōmie de trois Theologiēs de Paris biē fameux, qui approuuoyēt publicquement ce meurtre, disans qu'il eust grandement peché, quād il ne l'eust fait. A cela s'employa principalement vn M. Iean Petit, docteur de Sorbonne, qui fut si effronté & temeraire, que d'affirmer en plain conseil du Roy, que ce qui auoit esté fait en la mort du Duc d'Orleans, estoit chose louable & vertueuse, tant s'en failloit, que l'auteur en deust estre recherché & mis en peine. La preface de sa belle harengue fut qu'il estoit tenu au Duc de Bourgōgne,
duquel

duquel il auoit receu vne fort bonne pension: à raison de quoy aussi il disoit, qu'il lui auoyt presté sa poure langue pour defendre la cause d'icelui. Il disoit mieux, quil ne pensoit, estant sa langue vrayement poure & miserable, & lui vn gros animal, de parler ainsi & d'asprouuer si hardiment vn si execrable meurtre que cestuy-la, cōmis si laschemēt & traistrement, mesmes en la personne d'vn Duc d'Orleans, le propre frere du Roy. C'a esté approuuer ce que Dieu & les hommes condamnent apertement, voire les Turcs, & les plus grands payens du monde. C'est iustifier le meschant, & condamner l'innocent, qui est abomination deuāt Dieu. C'est mettre les tenebres pour la lumiere, & dire le mal estre le bien: à cause de quoy la malediction est denoncee au v. chapit. d'Isaie contre tels faux Prophetes. C'a esté suyure le chemin de Balaam, qui louā sa langue pour le salaire d'iniquité. Mais reuenons à nostre histoire. Ayant le Duc de Bourgongne la langue de ces beaux docteurs à son commandement, & la faueur des Parisiens (qui se monstroyēt partiaux & fauteurs de telles querelles) vint à Paris en armes, pour se vouloir iustifier, comme il disoit. Et tant se fit craindre & redouter,

que quelque poursuite que la Duchesse d'Orleans la veufue du defunct feust faire à l'encontre de lui, demandant iustice, il demeura impuni, iusques à ce que Dieu par autre moyen en fit la vengeance. Ce qui auint quelque temps apres que ceux de Paris les partisans d'iceluy s'estans rendus maistres de la ville eurent perpetré de grâdes & horribles cruautez mesme contre le Connestable & le Chancelier, lesquels ils tuerent & trainerent leurs corps tous nudz licz ensemble par les rues de place en place durât trois iours. Car alors s'estant le Dauphin sauué de nuict dedans la Bastille, au premier bruit que la ville fut faisie, trouua moyen par apres d'assembler forces, & vint à Montereaufautyone avec vingt mille hommes, en intention de se venger du Duc de Bourgongne, pour tant de brauades qu'il faisoit. L'ayant fait venir en ce lieu-là sous couleur de vouloir parlementer avec lui, afin d'auiser ensemble aux moyens de pacifier les troubles du royaume, il le fit tuer, comme à son premier abord il auoit vn genouil en terre lui faisant la reuerence. En ceste forte lui fut rendu le mal & l'outrage, qu'il auoit fait au Duc d'Orleans. Et comme laschement & par trahison il l'auoit fait mourir:

mourir : il fut aussi traité de mesme, & receut semblable mesure, de laquelle il auoit mesuré autrui. En quoy le dit Dauphin commit aussi vne grande lascheté, de faire meurtrir en sa presence celui que par plusieurs fois il auoit mandé & requis de venir, avec toutes paroles d'assurance, sans auoir honte de rompre sa foy, & faulser son serment pour se monstrer periure. De laquelle desloyauté il fut par apres iustement puni, quand il se vit en danger de perdre le royaume, qui lui appartenoit apres le decez de son pere. Ce qui lui auint par les menees & pratiques de Philippe Duc de Bourgongne, qui pour se venger de la mort de son pere, le fit debouter de la succession de la courone, par le moyen du mariage qui fut accordé de la sœur d'icelui avec le roy d'Angleterre: auquel le Roy donna son royaume apres sa mort en faueur de ce mariage. Bien tost apres que l'Anglois se fut saisi du gouvernement de France, ledit Dauphin fut appelé & adiourné à Paris à la table de marbre, à cause de la mort du susdit Duc de Bourgongne: où n'ayant cōparu, il fut banni du royaume, & déclaré indigne de succeder à la couronne. Qui lui fut vn chastiment assez grand, lequela mena beaucoup de maux,

& plusieurs grandes desconfitures, qui auindrent par la guerre, que depuis il fit aux Anglois pour le recouurement de son royaume.

Froiff.
liu. 1. de
ses hist.

Pierre fils d'Alphonse roy de Castille fut fort cruel & inhumain. Il fit mourir sa femme fille du Duc Pierre de Bourbon sœur d'une royne de Frâce. Fir aussi mourir la mere d'un sien frere bastard nommé Henri, ensemble plusieurs grands seigneurs & Barons du royaume: de maniere qu'il fut hay de tous ses suiets, & mesme de ses voisins estranges. Qui donna occasion audit Henri d'aspirer à la royauté. A quoy il paruint, à l'adueu du Pape qui le legitima, & par le moyen des forces qu'il eut de France, avec le support de la noblesse de Castille. Pierre abandonné des siens print la fuite, & se retira à Bordeaux deuers le Prince de Galles: duquel il fut tellement aidé & secouru, que bien tost il rentra en son royaume, & en chassa son frere bastard apres auoir gagné la bataille. Continuant ses cruantez lesquelles il exerçoit & contre les vns, & cōtre les autres, voici Henri qui vient le r'assaillir avec vne nouvelle armee de François. L'ayant desfait & mis à val de route, le poursuyuit si viuement, que l'ayant attrapé

trappé, il le tua de sa propre main, & demeura roy de Castille paisiblement.

Edouart quatrieme roy d'Angleterre ^{Phil. do}
venant à deceder laissa deux fils & deux ^{Com. li-}
filles en bas aage, ausquels il donna pour ^{ure 1.}
gouverneur & tuteur Richard Duc de
Clocestre son frere. Cestuy-ci se voulant
emparer de la couronne fit cruellement
mourir ses deux neveux, & fit courir le
bruit qu'ils estoient cheus de dessus vn
pont en bas par cas fortuit. Quand à ses
niepces, il les fit mettre dans vn mona-
stere de Nonnains, affermant faussement
qu'elles estoient bastardes. S'estant ainsi
depetré de ces pources enfans, avec les
forces qu'il auoit entre mains, se fit cou-
ronner roy d'Angleterre. Et sentant que
plusieurs murmuoyent de sa cruauté &
tyrannie, il en fit mourir autant comme il
en peut faire apprehender, pensant par
telles executions sanglantes bien asseurer
son estat. Mais il en auint tout au rebours.
Car estans la pluspart irritez contre lui,
donnerent courage au Comte de Riche-
mont de la maison d'Yorth d'entreprendre
la guerre contre ce tyran, avec promesse
de le faire Roy. Ayant le Comte fait
leuee de gens en Normandie par la per-
mission de Charles VIII. roy de France,

iufques au nombre de trois mille hommes ou enuiron , fit voile & cingla droit au port de Douures , où Richard l'attendoit avec quarante mille hommes pour le tailler en pieces avec toute fa troupe. Mais s'estât leué par la prouidēce de Dieu vn vent contraire , ceste flotte fut portee ailleurs, où ayant pris terre, le Comte fortifié de ceux qui l'auoyent mandé , se met en chemin pour aller cōbattre le roy Richard. Estans pres les vns des autres pour donner la bataille , la pluspart des gens de Richard l'abandonnerent, & se rengerent du costé du Comte de Richemont. Quoy nonobstant ayant voulu ce tyran comme forcené de rage tout hazarder au peril de vne bataille, il demeura sur le champ versé & occis, n'ayant regné qu'enuiron vn an.

CHAP. VIII.

De quelques parricides meurtriers de leurs peres ou meres.

SI toute effusion de sang humain est chose horrible à voir, que nature refuit & abhorre, c'est principalement le parricide, quand quelcun est si endiablé & transporté de telle fureur, qu'il leue sa main contre son propre pere , ou mere, & les met à mort.

mort. C'est vn forfait si enorme, que mesme les plus barbares l'auront toujours en detestation. Parquoy aussi il est expressement commandé en la Loy de Dieu, Que Exo. 21.
celui meure, qui aura frappé son pere, ou sa mere, en quelque maniere que ce soit, encores que mort ne s'en ensuyue. Si le mespris, l'irreuerēce & les iniures des enfans aux peres sont rigoureusement vengees par le iuste iugement de Dieu, comme nous auons veu sur le premier commandemēt de la seconde table, beaucoup plus le doit estre la violence perpetree à l'encontre d'iceux, sur tout, quād le meurtre y eschet. Les Egyptiens punissoyent Diod.
ainsi les parricides, les faisans brusler tous Sic.
vifs sur vn monceau d'espines, apres les auoir batus à coups de rozeaux aigus par tous les membres de leurs corps. Solon interrogué pourquoy c'est qu'il n'auoit rien ordonné en ses loix touchant le parricide, respondit, qu'il n'en estoit point de besoin, n'estimant pas qu'il se peust trouuer au monde de si meschās que cela. Pour ceste mesme raison on dit que Romulus n'establit aucune punition contre tel crime, appellant neantmoins tout homicide parricide, comme estant l'vn execrable, & l'autre impossible. Et de fait il ne s'est

trouué personne à Rome durant six cens ans (au tesmoignage de Plutarque) qui ait commis vn si execrable mesfait. Le premier parricide fut Lucius Ostius apres la guerre d'Annibal. Toutesfois d'autres disent, que M. Maleolus attenta le premier vn si grand meschef, & Lucius quelque temps apres lui. Quoy qu'il en soit, tous deux souffrirét la punition ordonnee par la loy dite Pompeia, laquelle cōmande, que tels malheureux soyent mis dans vn sac de cuir avec vn singe, vn coq, vne vipere & vn chien, & puis icettez en l'eau, afin que parmi ces bestes enueñimees & animees l'vne cōtre l'autre, ils finissent leurs iours miserablement, estans ostez du monde par vne estrāge façon, priuez soudainemēt de la lumiere du ciel, de l'vsage de l'air, & de l'eau & de la terre, cōme indignes de participer mesmes en mourant à pas vn des elemens. Lequel genre de supplice a esté retenu & confirmé par la constitution & ordonnance de l'Empereur Constantin le grand. Or cōbien que le regard d'vne telle peine soit effroyable, & le forfait horrible & monstrueux, toutesfois il s'en est trouue depuis ce temps-la de si peruers & meschans, que de se precipiter en tel malheur. Desquels pour ne faire long recit, & sans

alleguer l'execrable parricide de Neron qui fit tuer sa propre mere, ie produiray seulement l'exemple de Cleoderic fils de Sigibert roy d'Austrasie. Estant cestuy-ci chatouillé d'une cupidité de regner par les propos deceuables de Clodouee roy de France, vn iour que son pere passant son chemin en esté par vn temps d'une extreme chaleur se reposoit dans son pauillon au milieu d'une grande forest, il fut si denaturé, que de le faire tuer comme il dormoit. Mais pour cela ne vint point ce malheureux au dessus de son intétion:ains lui auint tout le contraire, de ce qu'il auoit pourpensé. Car comme apres la mort de son pere il visitoit les thresors d'iceluy, & estant baissé regardoit au fonds d'un coffre, le voila assommé & meurtri par vn des gens dudit Clodouee, lequel se saisit aussi tost tât du royaume, que de tous les thresors qui furent trouuez.

Greg. de
Tours.
liiij.

CHAP. IX.

*De ceux qui sont meurtriers de
leurs suiets.*

PVis qu'ainsi est, que ceux qui ostent la vie à leurs prochains, ne demeurent point impunis, comme il appert par les

exemples precedens, il faut bien que ceux ausquels Dieu a donné le glaive pour re- primer toutes violences, & punir les ma- lefices, reçoivent vne griefue punition, quand eux mesmes estâs adônez à cruauté font homicides, & meurtrissent ceux les- quels ils deuroyent garentir & defendre. Tel a esté Saul le premier Roy d'Israël, le- quel combien que par la Loy de Dieu il deust estre suffisamment instruit de son

1.Sam.22

devoir en cest endroit, il fut neâtmoins si cruel & sanguinaire, que de faire tuer ini- quemét le Sacrificateur Achimelech, avec environ 80. & cinq autres sacrificateurs de la maison du pere d'icelui, pource qu'il auoit receu Dauid chez soy: en quoy il ne auoit rien mesfait. Non content de cela, il vomit encores sa fureur cõtre la ville des Sacrificateurs, laquelle il desconfit à la pointe de l'espee, sans espargner homme,

2.Sam.21

ni femme, ne petit enfant. Il tua aussi sans occasiõ plusieurs des Gabaonites, lesquels bien qu'ils fussent du residu des Amorhe- ens, toutesfois d'autant qu'avec serment solennel ils auoyent esté receus ia de long temps pour habiter avec le peuple d'Israël: ils ne deuyent estre tenus comme enne- mis, ni estre traittez d'une si cruelle façon. Ayant donques ce Roy esté meurtrier de

tant

tant de gens, voire de ses propres suiets (à raison dequoy aussi sa maison est appelée maison meurtriere) & ayant commis plusieurs autres grâds crimes, il est finalement desfait par les Philistins. Lui se voyant fort ^{1. Sam. 31.} blessé & craignant de tomber vif entre les mains de l'ennemi, comme desesperé se ^{2. Chro. 10.} tua soy-mesme, n'ayant peu trouuer aucun des siens qui le voulust mettre à mort. En ceste iournee furent tuez trois de ses fils, & tous ceux de sa maison qui l'auoyét suyui. Le lendemain estant trouué parmi les morts à la despouille, les Philistins lui couperent la teste, & la pendirent avec ses armes pour trophée au temple de leur dieu: pendirent aussi son corps en vne de leurs villes pour plus grâd opprobre. Encores ne fut pour tout cela l'ire de Dieu appaisée. Car du regne de Dauid il y eut vne famine qui dura trois ans: & Dieu ^{2. Sam. 21} dit à Dauid, que c'estoit à cause de Saul & de sa maison meurtriere, pourautant qu'il auoit tué les Gabaonites. Par quoy il y eut sept fils de Saul que Dauid liura entre les mains de ceux qui estoient restez des Gabaonites, par lesquels ils furent crucifiez & mis à mort.

Entre les pechez les plus enormes d'A- ^{1. Rois 21} chab roy d'Israël & de Iezabel l'homicide

de Naboth est mis en auant. Car iacoit qu'il n'eust commis aucun crime digne de mort, toutesfois par la menee & meschante prattique de Iezabel, du consentement d'Achab, à l'accusation inique de deux faux tesmoins appostez, il fut cruellement lapidé. Pour punition de ceste mort quelque temps apres côme Achab faisoit la guerre au roy de Syrie, il fut nature en la bataille, dont il mourut: & les chiens lecherent son sang au mesme lieu qu'ils auoyent leché le sang de Naboth, ainsi qu'il lui auoit esté predict par le

2. Rois 9. Prophete Elie. Quant à Iezabel, elle fut iettée d'une fenestre en bas, par les mains de ses propres seruiteurs, au commandement de Ichu, executeur de la iuste vengeance de Dieu: & en fut la paroy teinte de son sang, & les cheuaux la foulerent sous leurs pieds, & les chiens mangerent sa chair, tellement que de tout son corps il ne resta que le tect de la teste, & les pieds & les paumes des mains.

1. Chro. 21. Ioram fils de Iosaphat roy de Iuda, apres la mort de son pere estant venu à la couronne, il s'esleua par tyrannie, & fit mourir ses propres freres (qui estoient au nombre de six, desquels il estoit l'aîné) &

& aucuns des princes du royaume. A cause de quoy Dieu esmeut contre lui les Idu-meens qui se rebellerent, & les Philisthins, & les Arabes, qui lui firent la guerre & gasterent le pays, saccagerent tout, prindrent les femmes & les fils, excepté le plus ieune: lequel toutesfois depuis fut tué estant Roy. Et tout ainsi qu'en frappant à mort ses freres il auoit commis vne grande cruauté comme contre soy-mesme & ses propres entrailles, Dieu aussi le frappa d'vne langueur incurable de ventre, qui lui dura deux ans: au bout duquel temps ses boyaux sortirent hors, dont peu de temps apres il mourut miserablement.

Combien qu'au liure precedent il ait esté parlé d'Alexandre le grand à cause de son orgueil & outrecuidance, nous ne lairrons pourtât de faire mention de lui, & proposer son exemple selon le present suiect. Car iacoit qu'au demeurant pour vn tel monarque si victorieux, il ait esté assez de bonnes mœurs & moderé en ses actions particulieres: en fin toutesfois il deuint cruel, non seulement cõtre les estrangers, cõme les Cossiens, lesquels il extermina iusques aux petis enfans: mais aussi contre ses domestiques & plusieurs de

Justin. son royaume, de maniere que s'estant rendu odieux à beaucoup de gens, on tascha aussi de lui oster la vie, par quelque moyé que ce fust. Car celui auquel il auoit fait mourir & son gendre & ses autres chers amis, ne cessa iusques à tant qu'il l'eut fait empoisonner, d'ot il mourut. Pour se venger encores dauantage, il fit tuer par apres ses enfans avec leurs meres.

Oros. Phalaris le tyran n'est renommé, que pour les horribles cruantez qu'il exerçoit à ceux d'Agrigente en Sicile, inuentant iournellemant nouueaux tourmets pour faire plus languir & mourir plus cruellemant les piores innocents. Vn Perillus fondeur de son mestier & expert en son art, pour lui complaire & estre en sa bonne grace lui fit vn taureau d'erain, de tel artifice que la voix de ceux qui y seroyent rostis, deuoit plustost ressembler vn beuglemant, qu'vn cri & gemissement. Phalaris fut bien aise de cette inuention: mais il voulut, que l'auteur en fit l'essay le premier, comme il en estoit bien digne. Ce qu'il fit. En fin le poure peuple ne pouuant plus supporter les horribles inhumanitez de cet tyran, se rua sur lui avecques grand effort, & le tua. Tous ceux de la ville vnanimemant se ietterent sur lui, & (comme disent

Cic. offi.
lib.2.

difent aucuns) le ietterent dans ledit tau-
reau d'erain, où il fut rosti lui-mefmes.

Edouard fecond de ce nom roy, d'An- Enguer.
gleterre à l'appetit de Hue le despenfier de Mōst.
son grand mignō, fit la guerre à ses fuiets, vol. i.
& fit mourir plusieurs grans princes &
seigneurs de son royaume sans aucune for-
me de iustice: de sorte que pour euitter ce-
te furie & cruauté, la roine Isabel sa fem-
me se sauua avec son fils en France. Ayant
depuis trouué moyen de retourner en An-
gleterre avec quelques petites forces, elle
trouua tout le peuple à sa deuotion con-
tre le roy. Si l'assiegea, & le prit, & le fit
mener prisonnier au chasteau de Londres.
Puis conuoqua les Estats du royaume, par
lesquels Edouard fut déclaré indigne d'e-
stre roy, à cause des cruantez qu'il auoit
commises cōtre tant de braues seigneurs,
& fut deposé de sa royauté. Lui viuant &
estant prisonnier à Londres, les Estats cou-
ronnerent roy son fils Edouard troisieme
de ce nom.

Vn Duc de Milan nommé Iean Maria, Pol. Iou.
fut si cruel, que d'exposer plusieurs citoyés
à la merci des dogues, pour les faire des-
chirer & cruellement mourir. De laquelle
cruauté estant vn iour le peuple esmeu &
irrité, se ietta sur lui d'vne telle fureur &

impetuosité, qu'il le massacra en plaine rue. Son corps n'eut autre sepulture, sinon qu'il fut couuert de quelques roses, qu'une putain ietta dessus à l'endroit des playes.

Sabell.

Guic-

ciardin

liu. 1.

Philip.

de com.

Bemb.

liu. 2. de

l'histoire

Venit.

Alphonse second roy de Naples fils de Ferdinand, fut mout terrible & cruel à ses suiets, non moins que son pere auoit esté: ayant l'un & l'autre fait mourir mesmes plusieurs Barons du royaume, apres les auoir long téps detenus prisonniers. Pour raison de toutes lesquelles cruantez des que Charles VIII. roy de France partit de Rome, & se mit en chemin pour venir au royaume de Naples, alors commencerent a paroistre les fruits de la haine, que tout le peuple portoit à Alphonse: ioint la souuenance des cruels desportemens de son dit pere, ne pouuant dissimuler le grand desir que chacun auoit de la venue des François. Ce qu'entendant Alphonse, & voyant ses affaires reduits en vn si poure estat, perdit aussi tost courage, ne pouuant esperer qu'il peut resister à vne telle tempeste. Lui qui auoit fait de long temps le mestier de la guerre, & auoit encores toutes ses forces en leur entier, faisant poureman banque route de la renommée & grande gloire qu'avec longue experiance il auoit acquise par plusieurs faits d'armes

en

en Italie, se resolut d'abandonner le roy-
aume, resignât le nom & l'authorité roy-
ale à son fils Ferdinand : ayant opinion,
que la haine qu'on lui portoit, seroit par
ce moyen assoupie, & qu'un ieune roy qui
n'auoit fait aucun desplaisir à personne,
leur pourroit estre agreable, & qu'ainsi se
refroidiroit l'affection des suiets apres les
François. Mais cette deliberation ne ser-
uit de rien, estant le remede trop tard a-
presté a vne si chaude & impetueuse ma-
ladie, ne seruans de rien les estançons &
appuis, quand la ruine est toute proche.
Cestui ci donc tourmenté par sa propre
conscience, ne trouuant ne iour ne nuit
aucun repos en son esprit, lui estât auis en
dormant que les seigneurs qu'il auoit fait
mourir, demandoyēt au peuple la vengē-
ce cōtre lui, fut saisi d'une horrible frayeur:
dōt soudain il partit & passa en Sicile, sans
le faire sauoir nō pas mesmes à son frere ni
à son propre fils, tāt il fut espouuâté. Il sem-
bloit a le voir, que les François estoient
ia à l'entour de lui pour le prendre : & se
tournoit pour eusemant à tout bruit, com-
me s'il eut craint, que le ciel & tous les e-
lements eussent coniuré contre lui. Phi-
lippe de Commines qui fit ce voyage,
dit, que toutes les nuits il ne cessoit de

crier, qu'il oyoit les François, & que les arbres & les pierres crioyent France. Ainsi s'enfuit en Sicile. Le roy Charles ayant du commencement forcé deux passages, qui lui estoient au deuant, avec effusion de sang, pour donner terreur aux autres, tout le royaume se rendit à lui sans faire plus grande résistance, quoy que le nouveau roy eut fait quelque deuoir de se metre en defense. En fin voyant que les Napolitains se rebelloyent contre lui, & qu'il estoit en danger d'estre fait prisonnier, sortit du chasteau de Naples, & monta sur quelques galliotes avec peu de ses gens, & se retira en l'Isle d'Ischia à trente mille de Naples, disant le verset du Pseame qui est de la vanité des gardes & veilles de ceux la, qui gardent la cité, laquelle n'est point gardée de Dieu. Ce qu'il repeta souuant, & tant qu'il eut la vüe de Naples & qu'il la peut regarder de loing. Ainsi punition fut faite des cruautéz commises, tant par Ferdinand le pere, que par son fils Alphonse.

CHAP. X.

De ceux qui sont sanguinaires & desloyaux.

OR si c'est vne chose indigne & mal seante à vn prince que d'estre adonné à cru-

à cruauté, beaucoup plus lui est-il à deshonneur & à diffame quand avec la force & violence il conioint la desloyauté, n'ayant aucune honte de se montrer non seulement cruel mais aussi perfide, dissimulateur, trompeur & traître, pour escumer sa fureur & rage à l'encontre de ceux qui se fient en lui. C'est l'une des plus laides & vilaines taches, qui puisse estre, d'ot l'honneur & la reputation est entierement souillee & flestrie. Car quelle opinion peut-on auoir d'une telle personne? Et qui est-ce qui s'y voudra fier?

C'a esté l'un des meschans vices de Saul 1. Sam. 18. roy d'Israël, lequel portant enuie à la prosperité de Dauid, l'auança & le fit chef de son armee, & lui donna l'une de ses filles en mariage, non à autre fin & intention que pour le ruiner & faire perdre, en l'exposant à tous les hazards & perils de la guerre: cherchant en outre toutes occasions & moyes illicites pour le faire mourir. Or quelle a esté la fin de ce meurtrier desloyal, nous l'auons ia entendu au chapitre precedent.

Celui qui entre tous s'est monstré le plus effronté & impudent à vser de feintise & trahison pour exercer toute cruauté, ça esté l'Empereur Antonin surnommé

Hero-
dian.

Caracalla: lequel pour se venger à son appetit de ceux d'Alexandrie en Egypte, qui auoyent iecté quelques brocards contre lui par moquerie, se mit en chemin pour venir contr'eux, feignant de vouloir voir leur ville, qui auoit esté edifiée par Alexandre, & de vouloir auoir quelque oracle de leur dieu. S'approchant de la ville les citoyens se mirent en tout deuoir pour le receuoir honorablement. Entré qu'il fut, il s'en alla premierement au temple, où pour faire bonne maine, il fit plusieurs sacrifices, pendant que grande multitude accouroit de toutes parts pour sa bien venue. Voyant l'opportunité de sa meschante & traistreuse entreprise, fit commandement que tous les ieunes hommes enffent à se trouuer en vne certaine place, disant qu'il les vouloit duiue & façonner à se rengger en bataille, à la maniere des Macedoniens à l'honneur d'Alexandre. Eux estans assemblez tous ioyeux & gaillards, & lui faisant semblant de les voir, allant des vns aux autres, pendant qu'il les amusoit ainsi, voila son armee qui les enuironne & enclost de tous costez. Lui se retirant de la avec sa garde, fit signe qu'on se ruast dessus. Ce qui fut fait soudain, avec tel-
le fa-

le furie, que ces poures gens estans ainsi surpris & sans armes, furent cruellement massacrez. Là y eut vn horrible carnage, & vne cruauté plus que barbare, & presque incroyable. Car outre ceux qui faisoient ceste tuerie, il y en auoit d'autres qui iettoyēt les corps dans des grandes fosses: dont auenoit que plusieurs non encores du tout morts y estoient trainez: aucuns aussi y estoient iettez encores tous en vie. Qui fut cause que aucuns des soldats y perirent. Car ceux qui auoyent encores quelque vigueur de reste au corps, & estoient trainez aux dites fosses, se tenoyent tellement à ceux qui les trainoyent, que tous deux ensemble y demeuroyent. Et tant y eut de sang respandu, que la bouche du Nil & la riue de la mer en furent toutes rouges, par les ruisseaux qui decoulerent de ceste plaine. Desirāt en outre ce cruel tyrā auoir quelque victoire sur les Parthes, pour acquerir bruit & renomēe à quelque pris que ce fust, il enuoye lettres & ambassadeurs avec presens au roy des Parthes, feignant de demander sa fille en mariage. Ce que lui estant refusé du premier coup, toutesfois depuis à son instance & poursuite, & ayant protesté avec serment de sa bonne

affection, & de l'amitié qu'il portoit à la dite fille, elle lui fut accordée. De laquelle chose tout le peuple Parthien se prit à resiouir grandemēt, pour l'esperance que chacun auoit d'une paix perdurable par le moyen de ce mariage. Chacun donc s'estant préparé pour recevoir cest espoux nouveau, le Roy aussi alla au deuant de lui hors la ville avec toutes ses gens. A la rencontre duquel tous estās assemblez en vne belle plaine pour lui faire honneur, & ayans les Parthes renuoyé leurs cheuaux, & estans sans armes, comme à vn iour de nopces & resiouissāce, ce mescāht traistre commanda à ses gens, qui estoient tous armez, de donner dessus. A grand peine s'estant le Roy sauué & mis en fuite avec peu des siens, tous les autres furent taillez & mis en pieces, n'ayans peu eschapper. Ayant fait ceste belle vaillāce & stratagemme, il rebroussa son chemin pour s'en retourner, bruslant villes & villages par où il passoit. Estant arriué à Charam ville de Mesopotamie, & y faisant seiour, il lui prit fantasie de sortir aux champs: où estant il se retira vn peu à l'escart hors de sa suite pour aller à ses affaires, accompagné seulement d'un de ses seruiteurs. Ainsi qu'il aualoit son haut de chausses, vn de ses gēs accourut,

accourut, & lui donna par derriere vn coup de peignard, dont il le transperça & le tua. Ainsi Dieu osta de ce monde vn tel meschant, qui par desloyauté & trahison auoit fait meurtrir tant de gens.

Combien la desloyauté de Stilico, de Iornand. laquelle il vfa à l'encontre des Goths, lui ^{Paul. Ac-} fut chere & à toute l'Italie, les histoires en ^{mil.} rendent tesmoignage. Car comme ainsi soit que les Goths fussent entrez en Italie avec vne puissante & redoutable armee sous la conduite d'Alaric, pour auoir raison de ce que l'Empereur Honorius leur retenoit la pension qui leur estoit deuë, en vertu de l'alliance qui estoit entre eux, & de l'aide qu'ils donnoyent à l'Empire au fait de la guerre: par meur auis & deliberation de conseil fut arresté, que pour preseruer le pays d'vne telle tempeste, donation leur seroit faite des Espagnes & des Gaules, s'ils les pouoyent recouurer de la main des Vandales, qui les occupoyent: par telle condition qu'incontinent ils se mettroient en chemin pour passer les monts. Ce qu'ils firent, ayans accepté l'offre & le don à eux fait. Nayans fait aucun dommage par où ils auoyent passé, & comme desia ils estoient sur le mont Cinis prenans la route des Gaules,

voici Stilico qui estoit le beaupere d'Honorius, homme d'un esprit remuant estourdi & temeraire, qui court apres eux, & les vient assaillir & charger, lors qu'ils ne se doutoyent de rien. Dont ils furent sur le champ estonnez. Mais aussi tost s'estans mis en defense contre leurs ennemis, ils combatirent d'un tel courage & si asprement, que l'armee de ce traistre fut entierement desfaite avec grande tuerie & effusion de sang, & lui demeura mort sur la place avec un sien fils. Ayans obtenu ceste victoire, ils rompent leur voyage, & rebrouffent leur chemin retournans en Italie, avec intention de tout ruiner. Si pillerent tout le pays de Piemont, gasterēt la Lombardie & autres contrees, & saccagerent la ville de Rome. Et depuis ce temps-là l'Italie ne cessa d'estre continuellement affligee & tourmentee par la guerre des Goths, qui dura l'espace de dixhuiēt ans.

Ceux qui depuis ont suyvi ces brisees rompsans trefues & paix, & routes promesses faites, sans foy, sans loyauté & sans aucun respect de leur honneur & reputation, ils ont senti la peine de leurs lasches tours, estans tombez en confusion & ignominie avec matiere à vn chacun de
les

les maudire & detester.

CHAP. XI.

De quelques Roines meurtrieres.

Si telles & semblables cruantez que nous auons recitees ci dessus, sont estranges & monstrueuses en tous hommes, que dira-on s'il se trouue des femmes si meschantes & sanguinaires, qui s'adonnent (contre le naturel de leur sexe) à toute violence & effusion de sang?

Telle a esté la mal-heureuse Iesabel roine d'Israël, de laquelle il a esté fait mention par ci deuant.

Athalia fille d'Achab, & femme de Io-^{2. Rois 11} ram roy de Iuda, ne fut pas de meilleure nature. Car elle fut si cruelle & agitée de telle fureur, qu'après la mort d'Ochozias son fils, pour s'emparer de la royauté, elle fit mourir toute la semēce royale, asauoir ce qui restoit de la posterité de Nathan frere de Salomō, qui de droit deuoit succeder à la couronne, estant mort Ochozias sans fils. Ayant fait vne telle ruerie de tous les enfans massés (excepté Ioas qui fut préservé) auxquels la succession du royaume appartenoit, elle occupa le siege, & regna l'espace de sept ans.

Au bout duquel temps comme Ioas fut esleué à la dignité royale, elle fut tuce par les gens de la garde d'icelui.

Aimoi-
nus.
Nic.Gill.
vol.1.

Brunichildé (que nos historiens appellent Brunehaut) l'une des roynes de France, Espagnole de nation, fut cause de plusieurs grands maux en son temps, & perpetra beaucoup d'horribles crimes dignes de mort. Car tant par ses menées, que de ses propres mains, elle fit mourir dix rois de France. Elle fut cause, que son mari tua son propre frere: fut cause aussi de la mort de Merouee son neveu, qu'elle auoit pris pour mari en secondes nopces, cõtre toute loy & honnesteté: dont estant icelui hay de son pere à cause de tel inceste, & se voyant en danger d'estre pris, se fit tuer par vn de ses gés. Ayant donc ceste meschante femme commis tels & autres semblables forfaits, elle voulut aussi entreprendre de frauder Clotaire fils de Chilperic du droit du royaume qui lui appartenoit, pour le bailler à vn autre. A cause dequoy la guerre fut esmeüe: de laquelle comme ainsi soit qu'elle s'entremestast plus auant que la condition de son sexe ne portoit, elle y receut aussi le fruit de ses beaux & vertueux actes. Car elle fut prise, & trois de ses neveux, ausquels on coupa la gorge
en

en sa presence. Apres la mort desquels on la mit sur vn chameau, & la menerent ainsi par tout le camp durant trois iours, souffrant beaucoup d'iniures, opprobres & maux qu'on lui faisoit. En fin par l'avis & le iugement des princes & capitaines de l'armee, elle fut condamnee à estre liee & attachee par sa cheueleure, & par vn bras, & par vn pied à la queuë d'un cheual farouche, & estre abandonnee à la course d'icelui, pour finir ses iours malheureusement. Ce qui fut promptement executé: & aussi tost ce miserable corps qui auoit fait tant de maux, fut à grands coups de pieds desrompu, brisé & meurtri d'une façon estrange & horrible. Telle fut la mort de Brunichilde, à cause de ses grands malefices & cruantez.

Que par ces exemples toutes gens apprennent, grands & petis, à se contenir dans les barrieres d'humanité, pour n'estre si prompts & legers à esprendre le sang d'autrui, estans auertis,
 que quiconque frappera
 de glaiue, perira aussi
 par glaiue.

CHAP. XII.

*De ceux qui sans nécessité entrent
en bataille.*

Cic. l*iv.*
1. des Off.

C'Est vn dernier remede que la guerre, à laquelle on ne doit iamais venir que par grãde necessitè & cõtrainte, qu'ãd autrement on ne se peut maintenir & conseruer contre les violents esforts des ennemis: de maniere que le but de ceux qui entreprenent legitimement de faire la guerre, ne doit estre autre, que de chercher le repos du public, afin que chacun puisse viure en paix sans estre molesté & outragé. Parquoy aussi tost que quelques conditions & offres raisonnables de paix se presentent, on les doit receuoir, pour euitter les maux, les ruines & l'effusion de sang, que la violence de la guerre apporte avec soy. Ceux qui en font refus, ou qui sans aucune occasion legitime tentent le peril du conflit & le hazard du cõbat, montrent leur fole & pernicieuse temerité, & cõbien peu ils espargnent le sang humain.

Entre les bons Rois de Iuda Iosias est renommé pour sa pieté & le sainct zele qu'il a eu au seruice de Dieu. Car il repurga son royaume de toute idolatrie, & repara le temple & le remit en sa premiere splen-

splendeur. Mais il lui aduint de faire vne
 faute qui lui cousta la vie. Car comme ain-
 si foit que Nechao roy d'Egypte estoit en
 chemin avec son armee pour aller faire la
 guerre au roy de Babylone en Charcamis 2. Chros:
 aupres d'Euphrates, il vint au deuant de 35.
 lui pour le combatre. Et combien que
 ledit Nechao l'eut assure par ses Ambas-
 sadeurs, que ce n'estoit pas à lui à qui il en
 vouloit, & qu'il ne demandoit que de pas-
 ser outre, qu'il se deportat de lui: toutef-
 fois Iosias n'y voulut aucunement enten-
 dre, ains s'opiniatra, & hazarda la ba-
 taille comme pour son plaisir, laquelle fut
 à son desauantage, y ayant esté nauré tel-
 lemât qu'il en mourut puis apres: au grâd
 regret de tout le peuple, & mesme du Pro-
 phete Ieremie, qui aussi le lamenta.

Le roy Iean fut desfait par les Anglois, Froiss.
 à deux lieues de Poitiers, leur ayant refusé vol. 1.
 les conditions de paix raisonnables. Iceux Nic. Gill.
 se voyans en petit nombre au regard des vol. 2.
 François s'offroyēt de rendre au roy tout
 ce qu'ils auoyent conquis, pris & pillé, de-
 puis leur partement de Bordeaux: avec
 promesse & serment de ne porter les ar-
 mes contre lui de sept ans, & qu'on les
 laissat aller. Mais le roy qui ia chantoit le
 triomphe deuant la victoire, se confiant

en ses grâdes forces qu'il auoit, ne voulut entendre à autre chose qu'à les combattre, pensant les tailler en pieces, & qu'il n'en eschapperoit pas vn. Auint que les Anglois s'estans retranchez en vn lieu auantageux pour eux & de difficile accez, enuironné de fortes hayes & buissons, la caualerie Françoisé les vint assaillir, laquelle fut aussi tost rompue & desfaite, par le grand nombre des fleches dont les hommes & les chenaux estoient naurez. Les gens de pié furent mis à val de route quant & quant, & toute l'armee desconfite, qui estoit de soixante mille hommes, iacoit que les Anglois ne fussent que huit mille. Plusieurs grans seigneurs demourerent morts sur la place, & y en eut de prisonniers vn grand nombre: mesme le roy y fut pris, & mené prisonnier en Angleterre. qui fut vne grande playe pour le royaume, & dont plusieurs grans desordres & tumultes suruindrent par apres.

Or si c'est temerité d'hasarder vne bataille indiscretement & sans occasion, ce n'est pas moindre folie d'entrer au combat & se fourrer en la meslee sans aucune charge, ou obligation particuliere, ou n'ayant la disposition du corps pour ce faire. C'estoit aussi de la discipline militaire des Romains,

Romains, que nul ne vint à la bataille sans auoir fait serment à quelqu'un des capitaines.

De toutes les histoires que j'ay lues, ie n'en say pas vne qui contienne vn acte si estrange pour le fait de la guerre, que celui que ie veux ici reciter, d'Henri de Luxembourg Empereur, lequel ayât son fils Char Froiss. les roy de Boeme en l'armee des François, vol. 1. oyant que le roy Philippe de Valois estoit ch. 130. prest de donner la bataille aux Anglois, cōbien qu'il fut auetgle & par consequant inhabile au combat: il voulut toutesfois estre de la partie. Parquoy il commanda à ses gens de le mener bien auant au lieu de la bataille, afin qu'il peut donner vn coup d'espee. Eux aussi mal auisez que lui, ne lui voulans point contredire, & craignans de le perdre en la presse, le lierent par les frains de leurs cheuaux, estās par ce moyen liez les vns avec les autres, pour se voir perdre tous ensemble, cōme il auint. Car ils furent versez en la bataille, & le lendemain furent trouuez trestous morts sur la piace, & leurs cheuaux pareillemant liez ensemble. Ceci auint à Creci pres d'Abbeuille: en laquelle iournee le roy de France fit vne perte inestimable. Car quinze chefs des princes y demeurèrent, & qua-

trevingts banieres, douze cens cheualiers,
& environ trente mille hommes.

CHAP. XIII.

*De ceux qui se plaisent par trop à voir
des cruantez.*

S'Estans les Romains par long vsage de guerre accoustumez à voir playes & effusion de sang, ils ont voulu aussi auoir leurs esbats de telles choses en tēps de paix, par la mort des poures & miserables serfs captifs & prisoniers, lesquels ils contraignoient de s'entretuer les vns les autres, ou de combattre contre des bestes sauvages & cruelles, pour les voir deschirer & deuorer miserablemāt. Le premier, dit Seneque, qui fit combattre les poures malfauteurs contre les bestes, ce fut Pompee, leur ayant fait metre en teste dixhuit elephans. Il pensoit, que c'estoit vn spectacle memorable, de faire mourir les hommes par cette nouvelle mode. O combien les cœurs des hommes sont auenglez par quelque grande prosperité! Il se reputoit lors estre esseué par dessus toutes choses, quand il exposoit aux bestes grand nombre de poures gens amenez de loing pays, & quand en la presence du peuple Ro-
main

main il espendoit beaucoup de sang. Mais lui puis apres decea par la perfidie des Alexandrins, fut tué par vn serf. C'est ce qu'en dit cet auheur. Or ça esté l'vn des passetemps ordinaires des Romains. Mais quel plaisir y auoit il a voir des poures miserables s'entreferir à coups d'espée, voir le sang decouler de toutes pars, & eux tomber morts sur la place?

Ce n'est donc point sans cause, que sous l'escriueur Spartacus (Dieu voulant punir la cruauté de ce peuple Romain) les Floris s'esleuerent contre leurs maitres, apres auoir forcé les gardes de la maison où Lentulus les entretenoit. Estans sortis de Capuà ils se ramasserent plus de dix mille combatans, & se camperent sur le mont Vesuuian: où estans assiegez par Clodius Glaber, firent vne saillie si roide sur les Romains, que le champ leur demeura, & pillerent le camp de leurs ennemis. Apres cette victoire ils coururent toute la terre de labour, fourragerét le plat pais, & ruinerent villages & bourgades. Ils destruisirent aussi avec vne estrange tuerie & desconfiture ces quatre villes, assauoir Nolà, Nocerà, Terreneuue & Metaponte. De là en apres ayàs attaqué les armées des Consuls, ils deffirent celle de Lentulus au mô

Apennin : & mirent en pieces le camp de Gaius Cassius pres Modene. Toutes lesquelles victoires enflerent tellement le courage à cet escrimeur chef de cette armée, qu'il delibera de donner l'alarme à la ville de Rome, & l'assaillir. Les Romains dresserent toutes leurs forces contre lui, le repousserent, & le contraignirent de s'enfuir au fin bout d'Italie. Là où se voyans enfermez & estre à l'extremité, ils firent vne saillie, ou auецques leur chef ils moururent comme gens desesperez. Ainsi les Romains eurent ce passetemps de leurs escrimeurs à outrance, vn peu plus facheux qu'ils n'eussent voulu. Mesmes y en eut d'entr'eux iusques au nombre de quatre cens, lesquels estans prins par les serfs furent contraints de s'entreuer les vns les autres, leur seruans de mesme passetemps, duquel iceux leur auoyent serui autrefois.

Oros. liu.
5. chap.
24.

Combien le peuple a esté curieux & affectionné à voir tels ieux sanglans & malheureux il appert de ce que raconte Corn. Tacitus au III. liure des ses Annales, quād il dit, qu'en la ville des Fidenates il y eut cinquante mille personnes, que de foulez, que de blessez, par la ruine de l'amphitheatre qui tresbucha sous eux, lors qu'ils regardoyēt le ieu des escrimeurs à outrance.

Ce

Ce fut vn terrible ieu pour eux, & vn accidant bien estrange, non fortuitemant auenu, mais par punition diuine, pour reprimer tels esbats si pernicious & inhumains. Ce que Pol Orose touche au vii. liure de son histoire, disant, qu'en cette ruine il en mourut plus de vingt mille personnes. Ce qui auint l'an xii. de l'empire de Tibere.

Je ne puis ici passer sous silence deux histoires vrayemât remarquables & dignes de memoire, de deux lions, dont est fait mentiō par deux auteurs de renom. Nous auons veu en l'amphitheatre, dit Seneque, Lib. i. de
benefic. vn lion, lequel recognoissant vn de ceux qui auoit esté ietté aux bestes, pour auoir esté autrefois sous sa conduite & gouuernemât, le defendit, & preserua contre l'effort & la violence des autres bestes.

Aul. Gellius amene le tesmoignage d'vn Lib. 5.
cap. 14.
Noct.
Attic. Appianus, disant auoir veu à Rome, qu'vn liō fit feste à vn serf, pour auoir esté autrefois eux deux ensemble. L'histoire est telle: Estant ce serf par trop cruellemant traité de son maistre, fut contraint de l'abandonner & de s'enfuir. Il se retira en vn desert, & entra en vne cauerne, ne sachant que deuenir. Ayant esté la dedans quelque peu, voici vn lion qui vient, & y entre, ayant

vne de ses iambes blessée, & toute en sang.
 Ce poure homme bien esperdu pensoit
 qu'aussi tost il seroit deuoré. Mais voyant
 que le lion s'approchoit de lui tout belle-
 mant, comme lui monstrant sa blessure,
 il s'auise de lui bander sa playe du mieux
 qu'il peut, si bien qu'il en guerit. Et depuis
 alla en queste, & souuât apporta à son hos-
 ste & chirurgien quelques lopins de chair
 crüe, que lui mettoit sur quelque pierre
 de rocher aux raiz du soleil, où elle se ro-
 stissoit à demi: & de cela il se sustenta du-
 rant le temps qu'il fut là. En fin s'ennuy-
 ant d'estre touiours en cet estat, part de ce
 desert, & s'en va à son auanture. Auient
 que lui estant reprins par son maistre, &
 amené d'Egypte à Rome, il est exposé aux
 bestes: entre lesquelles de bonne auentu-
 re se trouua ce lion, qu'il auoit pensé (qui
 aussi bien tost apres son despart de la ca-
 uerne auoit esté prins) lequel aussi tost le
 recognoit, & le caresse. Le peuple voyant
 cela s'esmerueille, & ayant entendu la cau-
 se, on fait pourmener l'homme avec le liõ
 (qui lui fut donné) par la ville, afin que
 chacun les vid comme pour miracle. C'e-
 stoit voiremant vn euenemât miraculeux,
 ainsi que le precedant: Dieu voulant par
 tels moyens redarguer l'inhumanité des
 hommes

hommes enuers les hōmes par des bestes sauuages, & qui sont des plus furieuses: avec lesquelles des poures serfs ont trouuē plus de douceur & humanité, qu'avec leurs maistres.

L'Empereur Constantin cognoissant combien tels faits & esbats deuoyēt estre esloignez d'entre les hommes, fit vn edit, par lequel il abolit tous ces spectacles sanguinaires & cruels. Par mēme moyen deuoyent aussi estre du tout interdits les combas, qui se font en champ clos, d'vn à vn, où il y va de la vie de l'vn ou de l'autre, ou de tous les deux ensemble, sans aucune necessitē. C'est aussi, ce qui est defendu par vn Concile de Lateran, avec refus de la sepulture Ecclesiastique à ceux qui y seroyēt occis. Certes il auient communement que ceux qui se glorifians de leur force & de leur habilitē au fait des armes, sont si prompts à presenter le combat, y perdent la vie, ou s'en retournent avec la honte, qui leur est aussi grieue que la mort.

CHAP. XIII.

*De ceux qui sont par trop rigoureux
& inhumains.*

OR est il, que Dieu ne defend pas seulement le meurtre, mais aussi toute

rudesse & violence, que le forfait au foible, le grand au petit, & le maistre au seruiteur : ne voulant pas que les vns soyent foulez ni opprimez par les autres, sous peine de son indignation, sur ceux qui commettront tels outrages.

Flor.

D'autât que les Româs ont esté par trop terribles à leurs serfs il est auenu par vn iuste iugement de Dieu, que leurs serfs leur ont aussi esté terribles, par la guerre qu'ils leur ont faite à trois diuerses fois, voire à ceux qui estoÿét princes de toutes nations. La premiere fut esmue dâs la ville mesme de Rome, lors qu'elle estoit troublée d'ailleurs par les seditiôs des Tribûs. La secôde fut en Sicile, avec vn horrible desgat de tout le pays. La grande multitude d'esclaves enchainez qu'on yauoit enuoyez pour cultiuer les champs, en fut cause. Car vn certain Syrien assembla premierement deux mille hommes, de ceux qui se trouuerent par rencontre. Puis ayant rôpu les prisons des serfs, il fit vne armee de plus de quarête mille cōbatâs, & ruina chasteaux, villes & villages. La troisieme fut esmue par vn pasteur, lequel apres auoir tué son maistre, eslargit les serfs, dressa armee, pillâ villages, villes & chasteaux, & desfit les armées des Preteurs, de Seruilius & de Lucullus.

cullus. Toutesfois en fin ils furēt tous destruits & exterminēz les vns apres les autres : & les Romains eurent ce seruice de leurs serfs, qui ne leur fut guieres agreable.

Selon que chaque nation a quelque chose de propre & particulier, & plus de vice que de vertu, les Espagnols ont le bruit d'estre excessiuement rigoureux, à ceux sur lesquels ils ont puissance & domination: de maniere qu'ils sont insupportables, tesmoing l'experience de plusieurs. A raison dequoy aussi ils ont receu & porté sur eux les marques de la iustice de Dieu, pour le rigoureux traitement & l'aspre violence dont ils ont oppressez ces pources gens des Indes occidentales: lesquels ils ont reduits à telle extremité, par les excessifs trauaux auxquels ils les ont contraints apres les mines d'or, comme en l'Isle Espagnole, que plusieurs avec souspirs & plaines lamētables ont souhaité la mort, pour mettre fin à leurs miserables. Plusieurs comme desesperez sont allez dans les bois, & là se sont pendus apres auoir tué leurs enfans. Les vns se precipitoient d'haut en bas, les autres se iettoyēt dans la mer pour ne plus souffrir tant de maux. Pour punition desquels la pluspart de ces tyrans ont eu vne fin miserable. Car les vns ont esté

Benconi
Milan.
du nou-
ueau
monde

mangez par les gens du pays, les autres se font entretuez eux-mesmes par leur auarice insatiable, les autres sont peris en la mer, les autres s'estans trop esloignez de la mer sont demeurez morts avec leurs gens au milieu des deserts.

Le mes-
me.

Bombadilla ayant esté quelque temps gouuerneur en l'Espagnole, & s'estant enrichi aux despens & à la sueur du visage de ces poures insulaires, fut rappelle pour retourner en Espagne. Si s'embarqua avec vn thresor qui valoit plus de cét cinquante mille ducats, outre plusieurs pieces & grains d'or qu'il apportoit à la royne d'Espagne, entre lesquels y en auoit vn qui pesoit trois mille ducats. Estant en plaine mer, voici vne horrible & cruelle tempeste qui se leue, & donne si rudement contre ceste flotte, qu'elle en brisa & fit couler en fonds vingt & quatre vaisseaux. Là perit Bombadilla & plusieurs capitaines, avec plus de cinq cés Espagnols, qui pensoyent s'en retourner tous riches en leur pays: mais ils demeurerét en chemin avec tous ces grands thresors, pour seruir de proye aux poissons de la mer.

Le mes-
me.

L'an M. D. XL I. le 8. de Septébre auint vne chose estrange & vn iugemét de Dieu memorable en la ville de Guatimala, qui est

est en allant du pays de Nicaragua vers le Ponent. Car apres la mort d'Auarado, qui auoit conquis ceste prouince, & fondé la ville, & auoit esté peu au parauant tué en la guerre contre quelques Indiens, il pleut si estrangement tout ce iour-là & toute la nuit, que soudain y eut vn grand deluge d'eaux, qui commença à se desborder du fond de la montaigne, & verser en bas, auec si grande furie & violence, que les rochers tous entiers d'vne grandeur incroy-able en estoient emportez: lesquels rou- lans impetueusemēt contre bas, brisoient & mettoient en pieces tout ce qu'ils ren- controyent. Parmi cela on n'oyoit autre chose que des cris & des voix espouuan- tables en l'air, & y en eut, qui remarquerēt vne vache noire parmi ce rauage d'eaux, qui alloit çà & là faisant beaucoup de dô- mage. La premiere maison qui fut ruinee de cest orage, ce fut celle d'Auarado, & y mourut la vesue gouuernāte du pays, fem- me hautaine, & qui pour la mort de son mari s'estoit despitee contre Dieu. Là donques elle perit avec tous les siens & domestiques, tant hommes que femmes. Et quant & quant la ville fut en vn mo- ment presque toute noyee & subuertie. Il y mourut enuiron six vingts personnes,

qu'hommes que femmes. Ceux qui s'enfuirent des le commencement, eschapperent. Le matin que ce deluge fut cessé, l'on trouuoit des pouures Espagnols çà & là par les champs & plaines d'alentour, dont les vns estoyét estropiez, les autres auoyét les bras rompus, les autres les iambes. Ainsi Dieu a voulu venger les maux & les grandes cruantez que les Espagnols ont exercees contre ces poures nations, lesquelles ils affligent tyranniquement: & au lieu de les amener à la vraye cognoissance de Dieu & de Iesus Christ par bons moyens & douceur, ils leur donnent occasion d'estimer que les Chrestiens (tels que sont ces Espagnols-là) sont les plus inhumains & meschans hômes de la terre.

CHAP. XV.

Des paillardz.

POurfuiuant nostre matiere il faut maintenant toucher ce qui concerne le troisieme commandement de la secôde table, qui est *Tu ne paillarderas point.* La paillardise donc est ici defendue, comme aussi ailleurs en l'Escriture sainte, avec menaces de punition, contre tous ceux qui souillans leurs corps par impudicité

dicité & luxure, s'estrangent de Dieu (duquel ils deuroyent estre les saincts temples) & adherent à vne paillarde.

C'est le peché, que les Israélites ont Nöbr. 25. commis avec les femmes des Madianites: au moyen dequoy ayans esté attirés au seruice des idoles, ils tomberent en l'indignation de Dieu, qui les frappa d'une telle playe, qu'il en mourut vingt & quatre mille. Et pourautant que les Madianites, suiuant le malin & pernicieux conseil de Balaam, auoyent dressé ce piège à l'encontre d'eux, & furent si vilains & infames que de leur prostituer leurs femmes, ils furent aussi par expres commandement de Dieu desconfits, tous leurs masles occis, ensemble tous leurs Rois & leur faux prophete: leurs femmes aussi furent toutes mises à mort, & toutes leurs villes & habitations bruslees: & n'y eut que les filles qui estoyent vierges, qui fussent espargnees.

Si toutes personnes doiuent auoir soin de leur pudicité, ce sont principalement les filles, à qui leur honneur doit estre en cet endroit en singuliere recommandation. Celles qui n'en tienēt conte, & se laissent desbaucher & corrompre, se rendent infames, & attirent sur soy plusieurs mal-

heurs, ainsi qu'il en est aduenu à la fille de Hippomenes prince des Atheniens, laquelle ayant paillardé, son pere l'enferma dans vn estable avec vn cheual farouche, auquel il ne permit qu'on donnat aucun fourrage. Le cheual de sa nature furieux ayant par la faim augmenté sa fureur iusques a deuenir enragé la desmembra & se repent d'icelle.

Ponce Aufdien ayant seu que sa fille auoit esté trahie & vëdue à vn quidam par vn sien esclau qui lui seruoit de pedagogue les fit mourir tous deux. Autant en fit P. Attilius Falisque à sa fille qui estoit tombée en mesme infamie.

Du temps de nos peres, dit Viues, deux freres du pays d'Arragon s'estans apperceus que leur sœur qu'ils pensoyent estre chaste estoit deuenue grosse attendirent courrans ce desplaisir, iusques à ce qu'elle fut deliuree: & soudain lui baillerent plusieurs coups de dague dans le ventre & la tuerent la sage femme presante.

Moy estât ieune, dit le mesme auheur, auint au mesme pays que trois conspirerent cõtre vne leur compagne, qui s'estoit laissë aller à cete villenie, & l'estranglerent avec vne seruiette.

Quant aux paillards, il y a vne infinité d'exem-

d'exemples de leur miserable fin: du nombre desquels ont esté plusieurs de ceux, lesquels faisans profession du celibat & du vœu de chasteré, se sont toutesfois montréz grâs putiers & ruffiens, comme mesmes aucuns de leurs Papes, ainsi que nous lisons de Iean xi. fils bastart de Lando son Petr. præ predecesseur, lequel comme ainsi soit que monit. par le moyé de ses paillardises avec Theo- Luithpr. dora gouuernante de Rome il fut paruen- nu de degré en degré iusques à estre Pape, il passa aussi tout le temps de son Pontifi- cat avec cete vertueuse dame, duquel elle se seruoit comme d'vn estalon pour satis- faire à sa lubricité desordonnee & insa- riable. En fin ce bon & saint pere fut pris, & mis en prison estroite, où on l'estouffa avec vn oreiller.

Benoit xi. fut empoisonné par des figues Bal- qu'il mangea, disnant vne fois avec vne A- bbesse familiere de sa personne.

Clement v. a eu ce bruit d'auoir esté vn Bal- ruffié publique & protecteur des putains. Il se retira en Auignon, & y fit sa demeure n'ayant autre soin que de paillarder. Il mourut en grans tourmens de dysenterie, pleureuse & douleurs d'estomac.

CHAP. XVI.

Des paillards forcez.

OR si la paillardise commise du gré & consentement des parties est condamnée de Dieu, d'autant plus criminel & coupable est celui, qui par rapt & violence force la pudicité d'autrui. C'a esté le forfait pour lequel Sichem fils d'Heuor Heuie prince des Sichimites est nommé en l'Escriture sainte. Car il raut & viola Dina la fille de Iacob: à cause dequoy il fut occis par Simeon & Leui les freres d'icelle: & non seulement lui, mais aussi tous les masles qui furent trouuez en la ville furent occis avec son pere, à cete occasion.

Du temps que les Spartiates & Messeniens estoient grans amis, ils auoyent de coustume d'enuoyer les vns aux autres aucunes de leurs filles pour celebrer certaines festes & sacrifices. Auint que cinquante de ces filles Lacedemoniennes furent poursuiuies par les Messeniens pour les forcer & corrompre: mais il n'y en eut aucune, qui ne fit résistance iusqu'à la mort pour defendre leur pudicité, & ainsi moururent. Dont il sourdit vne guerre longue & calamiteuse par laquelle le pays de Messenie

semie fut destruite.

Aristoclides tyran d'Orchomene fut espris de l'amour d'une fille de Strymphale. Elle voyant son pere occis à son occasion, s'enfuit en la franchise du temple de Diane, & ne peut onques estre arrachée de l'image, qu'elle tenoit embrassée, & se fit tuer la dedàs. La mort de cete fille esmeut tellemât tous les peuples d'Arcadie, qu'ils prindrent les armes & vengerent aspiement cete iniure.

Tit. Liue

Entre les Romains Appius hōme d'authorité conuoitant la fille d'un nommé Virginius la voulut vsurper comme sienne serue pour en abuser. Ayant fait toute instance & poursuite pour venir au dessus de sa cupidité, voicil le pere qui tue sa fille, aimant mieux la voir morte, qu'estre exposée à tel opprobre & deshonneur. De cela chacun estant esmeu & irrité, le pourfuyuant fut appréhendé & mis en prison: où craignât la peine d'une honteuse mort, il se tua.

Du temps de Raoul Empereur l'an M. Nic. Gill. C C. L X X I. tant furent irritez les Siciliens à cause des paillardises, adulteres & rauissemens des garnisons qui les maistrifoyent, que ne pouuans plus tolerer ne patir telles insolences & indignitez, par

une secrette conspiration & d'un commun accord se ruèrent tous sur eux, un dimanche de Pasques, au premier coup de vespres heure assignee à telle execution: & d'une furie & ardeur de vengeance extreme les massacrerent tous par tous les endroits de la Sicile, de sorte qu'il n'en demeura pas un de reste.

Bemb. l. 3. de l'histoire Venit. Au palais de Naples comme Federic le nouveau roy, fils de Ferdinand, fut entré en la chambre de la roine sa mere pour la saluer & les autres Dames de la Cour, le prince de Bissinian estant à l'antichambre avec la suite, fut tué par un sien seruiteur en la presence de tous, qui lui donna soudainement trois coups d'espée pour ne le faillir point. Ce qu'il lui auoit gardé (comme il confessa) depuis treze ans, pour l'injure qu'il lui auoit faite en la personne de sa sœur, laquelle il auoit autrefois violée.

Benzoni Mila. du nouueau monde. Les premiers Espagnols qui prindrent terre en l'Isle Espagnole, furent tous tuez par les habitans du pais, pour leurs paillardises & violemans qu'ils faisoient de femmes & de filles.

Les habitans de la prouince de Cumana voyans que les Espagnols qui faisoient là la pesche des perles, ne cessoyent de leur faire cest outrage, que de prendre par force

ce leurs femmes & leurs filles, les vindrent
 assaillir vn dimanche matin, & en despes-
 cherent autant qu'ils en trouuerēt tout le
 long de la coste marine vers le Ponent, de
 maniere qu'il n'en eschappa pas la queuē
 d'vn, si grāde estoit la furie de ces barbares.
 Non contents de cela ils allerent tuer les
 moines Espagnols iusques dedans leur
 temple, ainsi comme ils disoyent la messe.
 Quoy fait ces barbares eschauffez mirent
 le feu aux maisons des Espagnols, aux egli-
 ses & monasteres, rompirent les cloches,
 trainerent les images, abbatirent le cruci-
 fix, le mirent en pieces, & le ietterēt à tra-
 uers du chemin par mespris: exterminans
 tout ce qu'ils trouuoient, iusques aux chi-
 ens & aux poules: sans pardonner mesmes
 aux Indiens, qui estoient au seruire des
 Espagnols, tant laics que religieux. Ils
 frappoyent la terre & la maudissoient as-
 prement de ce quelle soustenoit de si mal-
 heureux & meschans hommes. Cela don-
 na tel effroy & espouuancement, que les
 Espagnols mesmes qui demeuoyent en
 Cubagna eurent fort grand peur de leur
 vie: & non sans cause. Car si les Indiens
 de terre ferme eussent eu quantitiē de bar-
 ques, ils fussent passez iusques en l'isle,
 & eussent aisement despesché tous les

Espagnols qui estoient là dedans, comme ils en auoyét bonne enuie. Voila les fruiçts que les Espagnols ont reculli de leurs paillardises & rauissemens en ces terres neuues-là des Indes occidentales.

CHAP. XVII.

Suite des punitions contre les paillards.

ENTRE autres choses cela est bien remarquable, comme Dieu pour plus grande punition de la desordonnee luxure des hommes, les a voulu flestrir de ceste orde & puante maladie de verole, de laquelle les Espagnols ont esté les premiers infectez, apres s'estre vilainement eschauffez avec les femmes de ces terres neuues: dont depuis ils ont apporté l'engence en Espagne, & de là en Italie, du temps que Charles VIII. Roy de France fit le voyage de Naples: d'où aussi ce mal s'est espandu en diuers lieux de l'Europe. Le pays de Barbarie en a esté tellement sursemé, qu'il n'est pas eschappé la dixieme partie des habitans de toutes les villes qui n'en ait esté frappee. A grand peine y a-il eu vne seule famille exempte de ceste punaisie. Elle passa depuis en Egypte, en Surie, & courut iusqu'au grand Caire: & peut on

Pol. Iou.
Bemb.
Guic-
ciardin.

on dire qu'il n'y a presque endroit de la terre habitable, où ce fleau de Dieu ne se soit estendu: non tant nouveau & estrange au monde (duquel il n'a esté memoire és siecles precedens) que terrible & hideux. Car ceux qui ont esté entachez de ceste maladie, & l'ont eu enracinee en leurs corps, ils ont trainé languissans en plusieurs tourmens & douleurs, & en ont porté la pluspart les marques & flestrifures en leur visage, des vlcères & pustules qui les ont desfigures estrangement. Et en cela mesme voyons-nous le dire de S. Paul estre verifié, Que celui qui paillardé, 1. Cor. 6. il peche en son propre corps.

Or d'autant que le monde s'abrutit par trop apres ce peché, d'autant plus aussi Dieu fait sentir son courroux par diuers effects, mesmes en ce que quelquesfois il a puni de mort subite des paillards en l'este de leur paillardise, ou bien estans apres ont esté tuez estrangement. Dequoy nous auons pour exemple la mort d'Alcibiades Sabell. l'un des grans Capitaines des Atheniens, lequel estant entaché de plusieurs grans vices qui le rendirent vituperable, fut aussi fort enclin & suiet à ses plaisirs & à la luxure, en laquelle il finit & termina ses iours. Car estant chez vne putain au pays

de Phrygie, où il s'estoit retiré sous l'adueu du roy de Perse, il fut neantmoins assailli par certains satellites, que ce roy pratiqué par les ennemis d'icelui, enuoya pour le tuer. Ceux ci ne l'osans attaquer de pres, quoy qu'ils fussent plusieurs, pour l'opinion qu'ils auoyent de sa grâde vailance, mirent le feu à la maison, se renans armez tout à l'entour. Lui voyant le feu se ietta tout en chemise au trauers des flammes, & ayant passé outre, se defendit, tant qu'il peut: iusques à ce que force lui fut de mourir, par le grand nombre de coups de trait qu'il receut en son corps.

Plin. lib. 7. Vn Corn. Gallus, & vn Q. Eterius cheualier Romain, moururent en paillardât.

Mich. Theodebert fils aîné de Clotaire mourut avec ses putains, auxquelles il estoit par trop adonné, iacoit qu'il fut marié.

lib. de Obedi. Le semblable auint à Barselonne (qui est en Espagne) à vn nommé Bertrand Ferrier, selon le tesmoignage de Pontanus.

Ainsi en est il pris à vn certain Giachet Geneue de Saluces, lequel combien qu'il eut & femme & enfans, & fut ia auancé en age, estant homme de lettres & de reputation entre ses concitoyens, neantmoins il entretenoit secretement vne garçonne avec

avec laquelle s'estant vne soir accouplé en vne chambre où il faisoit son estude, il mourut soudainement. Voyant la femme & ses enfans qu'il tarδοit trop à se venir coucher, l'appellerent par plusieurs fois: ne l'oyans point respōdre, & ayans beaucoup frappé à l'huis, qui estoit fermé par dedans, furent contraints de le rompre, pour voir que ce pouuoit estre. Estans entrez tous estonnez & esperdus, le trouuerent estendu dessus la garce tout roide mort, & elle aussi.

Claude des Asses Conseiller du Parlement de Paris (homme assez mal affectiōné enuers ceux qui faisoient profession de l'Euangile) se mit vn iour à paillarder avec vne sienne chambriere, auquel acte il fut frappé d'une apoplexie, de laquelle il mourut sur le champ.

CHAP. XVIII.

*Que les bourdeaux ne doiuent estre soufferts
parmi les Chrestiens.*

IL appert notoirement de ce que dessus, combien c'est vne chose infame mesmement en la Chrestienté, de permettre & souffrir qu'il y ait des lieux publics pour la paillardise. Ce que toutes-

fois on void és plus grandes villes de l'Europe, voire au milieu de la Chrestienté, en laquelle telle abominatiō ne deuroit estre toleree. Rien n'y a qui puisse donner couleur d'aucune excuse à vne telle turpitude: dautant que cest contreuenir directement à la defense expresse que Dieu en a faite, disant, Tu ne paillarderas point. Au xix. chap. du Leuitique il dit, Tu ne pollueras point ta fille, la prostituant pour la faire paillarder, à fin que la terre ne soit polluee par paillardise & remplie d'enormité. Au Deuteronomie xxiii. chap. Qu'il n'y ait (dit-il) entre les filles d'Israël aucune paillardise. C'est l'arrest & la sentéce que Dieu en a prononcee, c'est la reigle qu'il en a donnee, à laquelle il nous faut tenir, sans que nul en puisse dispenser. Aucuns diront, que c'est pour euiter quelque plus grand mal, qu'on vse d'vne telle tolerance: comme si Dieu n'eust point esté assez auisé, quand il a fait la susdite defense, & que les hommes fussent plus sages que lui.

Ephes.5. C'est bien mettre en arriere & à nonchaloir ce que saint Paul requiert de tous Chrestiens, Que paillardise & toute souilleure ne soit point mesme nommee entre nous, ou chose vilaine, ou parole fole, ou plaisanterie, qui sont choses qui

ne conuiennent point, d'autant que nul paillard ou immonde n'a point d'heritage au royaume de Dieu. Platon quoy qu'il ait esté homme payen, si est-ce toutes-fois qu'en sa Republique il defend tres-expressement que les poëtes & les peintres ne representēt & ne mettent rien en auant par leur industrie & artifice qui soit deshonneste ou lascif, pour ne corrompre les bonnes mœurs. Suyuant ceste trace Aristote ordonne en ses Politiques, li.7.ch.17 que mesm es toutes vilaines paroles soyēt bannies de la cité. C'est bien loing d'y vouloir laisser des sales & puants bourdeaux. En quoy les payens font honte à ceux qui se nomment Chrestiens & Catholiques. Et tant s'en faut que leur belle raison qu'ils alleguent, ait lieu: qu'au contraire il n'en auient que plus de mal, de permettre vne licence si orde & deshonneste: entant que c'est ouurir la porte à toute dissolution & paillardise, & donner occasion de lubricité & luxure, mesme à ceux qui autrement n'y penseroient point. Combien y a-il de ieunes gens, fils & filles, qui par ce moyen se desbauchent & se perdent entierement? Cōbien de meurtres se font-ils là dessus? Et puis quel desordre, quelle confusion, quelle

Dialog 3

infameté est cela, que le pere peut aller où
 le fils aura esté, & le fils apres le pere, &
 ainsi des autres: Or il auient par vne iuste
 punition de Dieu, que ce qu'on pense te-
 nir enclos dans le pourpris de quelques
 certains lieux, s'espâd si au long & au lar-
 ge, que bien souuēt toutes les rues des vil-
 les en sont infectées, iusques aux maisons
 de ceux, qui pour le lieu qu'ils tiennent,
 ou en la iustice, ou en la police, deuroyent
 empescher telles ordures & corruptions.
 Et c'est merueille, que ceux qui se vantēt à
 pleine bouche d'estre lieutenans de Dieu
 en terre, vicaires de Iesus Christ, & suc-
 cesseurs des Apostres, soyent si sordides, si
 vilains & abominables, que de dōner lieu
 à tous ruffiens & putains publiques, & de
 exiger & receuoir tribut d'vn tel trafic.
 Entre les maquereaux de nostre temps (dit
 Agrippa) qui ont edifié des bourdeaux,
 Sixte quatrieme, Pape de Rome, a esté le
 plus infame. Car il edifia vn fort magnifi-
 que bourdeau (si magnifique peut estre
 vn lieu si vilain & deshoneste) tant pour
 la paillardise commune, que pour la So-
 domie. A l'exemple d'Heliogabalus il en-
 tretenoit certaines troupes de putains,
 lesquelles il communiquoit à ses amis &
 seruiteurs: & fit aussi en sorte que du
 gain

gain des paillardes il en tiroit vn grand reuenu par an. Encores pour le iourd'hui, dit Baleus, chasque putain de Rome paye au Pape vn iulle par scemaine, lequel tribut passe quelque fois la somme de vingt mille ducats par an, & maintenât se monte bien à quarante mille.

Qui est-ce qui ne fait comme le Pape Paul III. auoit par conte quarante cinq mille courtisanes & putains, de lesquelles il receuoit tous les mois certain reuenu de leurs paillardises? Ainsi ce sanctissime pere estoit le protecteur & conseruateur des bourdeaux, comme celui qui meritoit bien en estre le maistre & le recteur, estant le plus vilain & infame paillard qui fust de son temps. Et en cela tant lui que ses semblables s'estans monstrez du tout aduersaires de Dieu & vrais Antechrists, ils ont non seulemēt imité, mais aussi surmôté la turpitude du meschât & deshôté Caligula.

Tu n'apporteras point, dit Moÿse, en la Deut. 23.
maison de l'Eternel ton Dieu pour aucun veu le loyer d'vne paillarde, car c'est abominatiō de uât Dieu. A quel titre est ce dôc que ces bonnes gens exigēt vne telle rente, veu qu'il appert par la Loy de Dieu, que c'est chose abominable? C'est vne espece de maquerelage, comme on peut

recueillir de la loy qui est aux ff. *de ritu nupti. l. palam. Qui habet mancipia &c.* de laquelle le sens est tel, Que celui qui par guein prostitue ses esclaves, & en tire profit, il est maquereau. Cestui la aussi est infame par la loy Athletas, qui participe au guein d'une putain. D'autant plus s'est rendu louable l'Empereur Justinian, quand il a ordonné, que les putains fussent chassées hors des villes. Ce fut aussi un acte digne de louange de l'Empereur Theodose, quand il osta les bourdeaux de Rome. Suiuant lesquelles traces le roy S. Loys fit abatre tous les bourdeaux de Paris, & chasser au loin toutes femmes desbauchées. Les anciens Romains ne permettoyēt point aux femmes de se prostituer, que premieremēt elles n'en eussent fait declaration verbale par deuant les *Ædiles*: voulans par ce moyen reprimer la luxure d'icelles, d'autant qu'ils pensoyent, qu'elles auroyent honte de ce faire. Et par arrest du Senat fut defendu, que nulle femme de maison de cheuallier, ne s'abandonneroit à paillardise: estimās cela estre du tout vilain & infame, & indigne de la vraye noblesse.

CHAP.

Titul. de
iis qui
notantur
infamia.
In Au-
thent.
Titul. de
lenonib.
Socrat.
lib. 5. cap.
18.
Ecclef.
Hist.
Corn.
Tac.

CHAP. XIX.

*Des paillardises qui se font sous ombre
de mariage.*

POurce que quelquesfois ceux qui semblent estre les plus honnestes entre les gens, pensent leur estre licite de conuerser ensemble comme mari & femme, par maniere de mariage secret, sans qu'il soit besoin d'aucune solénité où celebration publique, dequoy ils se dispensent pour certains regards & considerations humaines, selon que leurs soles & desordonnees affections & cupiditez les transportent: il ne sera impertinent de remontrer en passant qu'une telle conuersation est illicite, contreuenant à toutes bonnes mœurs & à la coustume louable de toutes gens, qui se cõduisent par quelques loix & honnesteté ciuile. Et tant s'en faut que cela soit mariage, qu'au contraire ce n'est que paillardise & fornication: duquel nom Tertullian appelle tous accou-
 Lib. de
 pudic.

plemens secrets & clandestins, qui n'ont point esté approuuez, receus ni benis en l'Eglise de Dieu. Or outre le mauuais exemple qui se donne par tel moyen, il y a encores ce mal, c'est que les enfans d'une telle couche ne peuuent estre reputez le-

gitimes. Et Dieu mande telles accoin-
 tances, comme les malheurs qui en auien-
 nent le demonstrent. De quoy vn seul e-
 xemple que nous alleguerons ici, ferua
 de preuue suffisante. Du regne de Loys
 XII. roy de France, au temps du Pape lu-
 le second de ce nom, il y eut vn gentil-
 homme Neapolitain nommé Antonio
 Boulongne, le quel ayât esté maistre d'ho-
 stel de Federic d'Aragon, lors qu'il estoit
 roy de Naples, fut aussi maistre d'hostel
 de la Duchesse de Malfi, depuis qu'elle fut
 veue. Avec laquelle il eut par trait de
 temps telle priuauté & accointance (quoy
 qu'elle fust princesse & sa maistresse)
 qu'il en iouissoit comme de sa propre
 femme: & s'entretindrent ainsi durant
 quelques années tousiours couuertement
 sous titre de mariage accordé entr'eux se-
 crettement: si bien qu'elle lui fit trois en-
 fans. Qui fut cause, que ce qu'ils vou-
 loyent estre tenu bien caché, & secret,
 fut descouuert & diuulgué. Estant donc
 la chose venue à la cognoissance des freres
 d'icelle ils le prindrent si à cœur, qu'ils
 n'eurent aucun repos, iusques à ce qu'ils
 se fussent vengez d'vn tel outrage & des-
 honneur, qu'ils pretendoyent estre fait
 à eux & à leur maison, tant par l'vn que
 par

par l'autre. Comme donques ils les eussent fait chasser d'Ancone premierement, où ils s'estoyent retirez du pays de Naples, pensans y pouuoir demeurer sans aucun destourbier: ils les firent aussi sortir par apres de la Toscane. Eux se voyans poursuyuis si viuement par tout, se resolurent d'aller à Venise, pour estre là à sauueté. Mais estans en chemin elle fut prise, & ramenee au royaume de Naples, où bien tost elle finit ses iours miserablement. Car elle fut estranglee par les satell tes de ses freres, comme aussi la fille de chambre, qui lui auoit serui de maquerelle, ensemble les pources petis enfans, qu'elle auoit eu dudit Boulongne. Lequel s'estant sauué à la course de son cheual, lors que sa maistresse fut prise, & ayant pris la route de Milan, il y fit sejour assez longuement: iusques à ce qu'à l'instance & poursuite du Cardinal d'Aragon, l'un des freres d'icelle, il fut massacré en pleine rue, lors que moins il se doutoit d'aucun danger. Ce fut vn acte vrayement Cardinalesque, representant bien naïuement celle douceur, mansuetude & debonnaireté qui tant est recommandee aux Chrestiens: de faire tuer vn homme en sang froid & par trahison,

longues années apres la premiere fureur & colere, & garder si longuemēt au cœur vne telle haine & rancune, & tenir à gages des brigans & meurtriers pour faire vn tel assassinat. En quoy combien que la cruauté de ce Cardinal se soit monstree tant & plus, comme en la mort des poures petis enfans, qui ne pouuoient mais de tout le mal, si est-ce routesfois que la iustice de Dieu y a presidé, se seruāt de cest instrument, pour chastier ceux qui sous le voile d'vn mariage clandestin, pensoyent leur estre licite de paillarder ensemble. Ainsi Dieu met quelquesfois en besongne les plus meschās, & se sert mesme de la rage & fureur du diable, pour donner lieu à ses vengeance redoutables.

CHAP. XX.

Du mariage, & de ceux qui se marient à autres qu'ils ne doiuent.

Pour remedier à tels maux que dessus, & euitter semblables inconueniens, Dieu par sa bonté & grace a ordonné le mariage: auquel remede doyuent recourir tous ceux, qui n'ont le don de continēce, pour ne tomber en fornication. Ce que routesfois plusieurs negligent, sans auoir honte
de

de leurs puteries & infamerez. du nombre
 desquels sont ceux la, lesquels tenans le
 mariage pour vn des Sacremas de l'eglise,
 le meprisent neantmoins comme chose
 vile & profane, combien toutesfois que le
 S. Apostre dit, Que mariage est honorable Heb. 13.
 entre tous, & la couche sans macule: mais
 que Dieu iugera les paillards & les adul-
 teres. Eux ne l'ont pas en tel estime, veu
 qu'ils s'en priuent eux mesmes, & leur est
 interdit, mais non pas la paillardise. C'est
 la coustume des Euesques d'Allemagne,
 dit Sleidan, de permettre par argent que Liu. 4.
 leurs prestres ayent des commeres, n'estas
 autrement chapitrez & punis que de la
 bourse. Telle licēce a esté plus auantageu- Lin. 3.
 se en quelques villages des Cantons des
 Suisses, esquels il estoit commandé à tout
 nouveau prestre d'auoir vne concubine, a-
 fin qu'il n'allat point apres les autres fem-
 mes. Et n'est point sans cause que Iean le
 Maire dit, que sous couleur de chasteté le
 concubinage des prestres a la vogue, s'e-
 stans abandonnez à toute dissolution &
 luxure.

En l'exil
 de M. A-
 Jain
 Char tier

Or vant il mieux se marier que bruler:
 en telle sorte neantmoins que sans y aller
 à l'estourdie, ou inconsideremant, chacun
 s'apparie selon sa qualité & son aage: afin

d'euiter les maux qui auient souuentef-
 fois, quād par vne trop hardie & sole pre-
 somption & temeraire outrecuidance on
 se veut nicher plus haut qu'on ne doit, ou
 quand par vne sensualité & affectiō char-
 nelle surmontāt toute raison on veut for-
 cer les loix de nature. Ce qui est principa-
 lement requis, est le consentement des
 parties, avec l'accord des parents d'vne
 part & d'autre. A quoy est contraire la
 violence, quand le mariage se fait par con-
 trainte: comme il auint des deux cens filles
 qui furent rauies pour estre femmes aux
 deux cens Beniamites restans a estre ma-
 riez. Cest dequoy Romulus le premier
 roy des Romains a esté vituperé, quād de
 ceux qui par maniere d'esbat estoient ve-
 nus à Rome, il rait les filles pour les auoir
 a femmes, qui fut cause de guerre entre
 eux. Avec l'amitié reciproque il faut que
 celui qui se marie, qu'il se marie au Sei-
 gneur, pour le seruir en plus grande pu-
 reté & sans destourbier. Ce qui ne se
 pourra faire, si le fidele s'aioint avec l'in-
 fidele, pour les difficultez & empesche-
 mens qui en peuuent sourdre. A ceste cau-
 se il est defendu biē estroictemēt au peuple
 de Dieu de contracter mariage avec les i-
 dolatres. Ce que les saincts Patriarches
 ont

Iug. 21.

Exo. 34.

Deut. 7.

ont songeusement gardé, mesme long tēps auāt que la defenſe en fuſt faite par la Loy, quand il a eſté queſtiō de marier leurs enfans, comme nous en auōs l'exemple d'Abraham au 24. chap. du Gen. Partant ceux qui ont le gouuernement des ieunes gens qui ſont à marier, comme peres, meres & autres proches parés doyuent bien prendre garde à ceci. Les Seigneurs & Princes Chreſtiens ne doiuent pas ſommeiller en ceſt endroit, pour permettre & ſouffrir ce qui eſt directement contraire à la Parole de Dieu: ains pluſtoſt le doyuent defendre expreſſemēt, afin que leurs ordonnances ſoyent en tout & par tout conformes aux ſainctes ordonnances de Dieu, & que par ce moyen on coupe chemin aux maux & ſcandales qui peuuent reuſſir de tels mariages mal baſtis. Car quelle raiſon y a-il, que vne fille qui a eſté baptiſee, nourie eſleue en l'Egliſe de noſtre Seigueur, ſoit donnee en mariage à vn idolatre, & enuo- yee en vn pays ou Dieu n'eſt point ſerui & adoré: C'eſt l'oſtre de la maiſon de Dieu pour l'enuoyer en enfer: qui eſt vn apoſta- lie & reuolte mal-heureuſe contre Dieu: de laquelle ſont coupables tous ceux qui ſont tels mariages, & qui y conſentent, & qui peuuent les empescher, & ne les em-

Qu'un tel desordre & meſlâge ſoit deſplaiſant à Dieu, il apert de ce qui eſt recité par Moïſe au 6. du Geneſe. Car d'autât que les fils de Dieu, aſauoir ceux que Dieu auoit mis à part pour ſiens des le commencement du monde, furent ſi mal-auifé, qu'eſtans allechez par la beauté des filles des hommes, de ceux qui n'eſtoyét point du peuple de Dieu, ils ſe marierent avec elles, ſe corrompans par ce moyen avec les gens profanes, avec leſquels ils ne deuoient auoir vne telle accointance: à ceſte cauſe Dieu ſe deſpita contr' eux, & prit reſolution de ſe venger finalement de la malice & impieté tant des vns que des autres. Combien peu agreables à Dieu ont eſté ces beaux mariages-la, les fruits monſtrueux qui en ſont fortis, le monſtrent aſſez. Car de là ſont iſſus les Geans, les plus robuſtes & puisſans de tous les hommes & qui eſtoyent de ſtature & grandeur exceſſiue & eſpotuantable. Au moyen dequoy vſans de force & violéce, ſe faiſoyét craindre & redouter par tout. De telles oppreſſions Dieu eſtant irrité, delibera de enuoyer le deluge au môde, ce qu'il fit quelque temps apres.

Iug. 3. Pour ſemblable fait du temps des Iuges les Iſraélites ont eſté chaſtiez. Car ils prindrent

drent les filles des incirconcis pour eux à femmes, & baillèrent leurs filles au fils d'iceux: & par ce moyen se conformerent leurs mœurs & superstitions, s'adonnans au service de leurs dieux. A cause dequoy l'ire de Dieu s'embrasa sur eux, dont ils furent assuiettis à vn estrangier, roy de Mesopotamie, auquel ils seruirent l'espace de huit ans.

Qu'est-il auenu à Salomon, pour auoir ^{1. Rois 11.} adonné son cœur aux femmes estrâgeres, qui n'estoyent point du peuple de Dieu? Lui qui au parauant auoit esté rempli d'une sagesse & sapience admirable, en a esté destitué, estant affoli & s'estant desuoyé mesme en sa vieillesse, pour seruir les faux dieux, & leur faire des autels & des chapelles, afin de complaire à ses femmes: l'acointance desquelles a esté cause de son malheur & apostasie.

CHAP. XXI.

Des mariages incestueux.

OR comme il n'est point licite de cōtracter mariage avec personnes de contraire religion, aussi n'est il permis de se marier avec celles qui attouchent par degré de parentage ou affinité, selon qu'il

est defendu tant par la Loy de Dieu, que par le droit ciuil. A quoy se font accordez de tout temps par vn sentiment de nature mesmes les peuples plus barbares, hors mis les Egyptiens & les Perfes, lesquels ont esté si abominables, que d'auoir eu pour femmes & leurs sœurs & leurs meres.

Cambyfes roy de Perse & de Mede prit à femme sa propre sœur, laquelle il fit mourir quelque temps apres estant vn tel mariage maudit de Dieu.

Autres depuis non moins effrenez en leurs conuoitises insatiables ont fait le semblable, ainsi qu'vn Archelaus roy de Iudee fils du grand Herodes, lequel n'eut aucune honte d'espouser sa propre sœur, qui parauant auoit esté femme à feu son frere Alexandre, duquel elle auoit eu des enfans. Pour ses demerites tout son bien fut confisqué, & lui fut enuoyé en exil & relegué à Vienne en la Gaule.

Herodes le Tetrarque fut si audacieux & tellement eshonté, qu'il osta à son frere Philippe sa femme Herodias, & la tint comme siene. Duquel inceste S. Iean Baptiste l'a repris viuement, disant qu'il ne lui estoit point licite d'auoir la femme de son frere.

Quelle

Ioseph.
des an-
tiq. Iud.
liure 17.
chap. 15.

Le mes-
me au li-
ure 18.
chap. 9.

Quelle punition lui est auenue tant pour ce forfait, que pour plusieurs autres, nous l'auons entendu au liure precedant.

Anton. Caracalla eut pour femme sa belle meré : à quoy il fut induit par les allechemans d'icelle. Sa fin a esté touchée ci dessus au chap. 10.

L'Empereur Heraclius apres la mort de sa premiere femme espousa sa niece, la fille de son frere: chose qui lui tourna à grãd malheur. Car outre ce que sous son empire & comme par son moyé les Sarrazins eurent entree en la Chrestienté pour tout rauager & destruire, comme ils firent depuis à son grand deshonneur, il fut aussi frappé d'une grieue maladie, & mourut hydropique. Cuspin.

Ainsi plusieurs se sont desbordez, & ont pris par trop de licence, rompans les bornes de l'honnesteté requise és contrats de mariage, & contreuens par trop audacieusement à la Loy de Dieu. A laquelle nul ne doit déroguer tant grand & d'autorité soit-il, s'il ne se veut du tout opposer à Dieu & metre tout en desordre & confusion. Iusques là toutesfois ont eniambé aucuns des Pontifes Romains, ainsi qu'Alexandre v. qui par son indulgence approuua le mariage de Ferdinand roy de

Naples avec la tenté d'icelui, sœur de son
 peré Alphonse par pere : lequel mariage
 liu. 3. de (dit le Cardinal Bembe) autrement ne se
 l'hist. Ve pouuoit faire par les loix.
 nitienç.

Par la dispense du Pape Iules II. Henri
 VII. roy d'Angleterre apres la mort d'Ar-
 tus son fils aîné, fit espouser Caterine la
 veſue d'icelui, fille de Ferdinand roy d'Es-
 paigne, à son autre fils nommé Henri, pour
 le deſir qu'il auoit, que ceſte affinité s'en-
 tretint avec les Espagnols. Ayant cetui ci
 ſuccédé à la couronne, apres longue traite
 de temps, il mit en delibération, ſauoir
 mon, ſi le mariage pouuoit eſtre legitime,
 avec celle qui auoit eſlé femme du frere.
 Les Eueſques par le commandement du
 roy remontrerét à la roine, que la diſpen-
 ſe du Pape n'eſtoit bonne ne ſuffiſante:
 auſquels elle reſpondit, que c'eſtoit bien
 tard, pour reuoker en doute la bulle, la-
 quelle ils auoyent de long temps approu-
 uée. Les deux Cardinaux auſquels le Pape
 auoit donné la commiſſion d'en iuger, e-
 ſtans ſur le point d'accorder le diuorce
 que le roy deſiroit, la deciſion fut empe-
 chée par le Pape, qui ne uouloit point of-
 fenſer l'Empereur Charles V. neveu de la
 roine d'Angleterre. Le roy ſe voyant fru-
 ſtré de ce coſté là, enuoye en diuerſes con-

treces pour en auoir l'auis des Theologiens. Dont les plus prochains prattiquez par force de presents sembloient approuuer le diuorce. Il se resolut donques de se remarier, & prendre à femme Anne de Boulan, fille d'une excellente beauté, qui estoit entre les Dames d'honneur de la roine. Ce qu'il fit. Or combien fut malheureux son premier mariage avec sa belle sœur, veue de son frere, & combien il fut iniustement dispensé, nous le verrons maintenant, par les euenemens facheux, tristes & turbulens qui s'en sont ensuyuis : & premiere-ment en la personne du Cardinal d'York, contre lequel le roy estant grandement irrité, à cause qu'à son instance le Pape s'estoit opposé à son dit mariage, le chastia en cette sorte : c'est que premierement il le demit de son estat de Chancelier, & de trois Eueschez qu'il tenoit, lui en osta deux, & le r'enuoya en sa maison, comme celui qu'il ne vouloit plus voir. Depuis ayant esté auerti, qu'il vsoit de quelques propos insolents & menaces, le manda querir. Lui ne pouuant refuser de venir, se mit en chemin, où il mourut d'ennui & de facherie. Le Pape donna sentéce en faueur de la Dame repudiée. Dequoy le roy grandement despité, reietta le Pape & toute la

Papauté, retenant le tribut qui lui estoit donné de son royaume d'an en an. Ainsi le Pape receut le loyer, de la belle dispense qu'il auoit donnée, pour cōfermer vn mariage incestueux. En quoy combien qu'il ne perdit rien du sien à parler propremāt, si est-ce toutesfois que ce fut pour lui & ses suecesseurs vn grād eschec, & vne perte non petite, de se voir priué d'vn si grād reuenu, & n'auoir plus d'authorité en ce royaume là, comme il n'a encores de present. Quant au roy, outre la peine & fatigue qu'il eut pour se remarier avec Anne de Boulan, il receut cette honte quelque temps apres, de la voir infame d'adultere & d'inceste, à cause dequoy elle fut decapitée.

CHAP. XXII.

Des Adulteres.

Estant le mariage vne sainte institution & ordonnāce de Dieu, ainsi que nous auons touché ci dessus, c'est à bon droit que l'adultere est defendu, par lequel l'estat honorable du mariage est violé & corrompu. Car la femme qui en est taree, mesprise son mari, voire le hait, & lui suppose vne semence estrangere pour la sienne, lui faisant nourrir & entretenir les enfans

enfans de son aduerfaire , pour puis apres
 leur faire vsurper le bien & l'heritage, qui
 ne leur appartient pas. Laquelle chose e-
 stant cognue, ne peut qu'enflammer vn
 grand courroux, & causer beaucoup de
 grands-maux. Et iacoit que les enfans
 soyent innocens, n'estans cause de ce de-
 sordre, tant ya neantmoins que la peine
 & l'opprobre de l'adultaire redonde sur
 eux, en ce qu'ils ne peuuent estre repu-
 rez enfans legitimes, mais demeurent
 bastards. A ceste cause mesme les Payens
 ont de tout temps reproué l'adulte-
 re, & l'ont defendu par autorité de
 loy, condannans à mort ceux qui en e-
 stoyent coupables. Abimelech roy des *Gen. 26.*
 Philistins, homme incirconcis, cognois-
 sant par la lumiere de nature combien
 le mariage doit estre sacré & inuiola-
 ble, defendit expressement à tout son
 peuple, que nul ne fist aucun desplaisir ni
 outrage à Isaac pour le regard de sa femme,
 & qu'on ne la touchast sur peine de mort.
 De là vient qu'Hecuba en vne des trage-
 dies d'Euripide parlant d'Helene à Mene-
 laus, l'admonnestre d'establi ceste loy, Que
 toute femme desloyale à son mari soit mi-
 se à mort. Ancienement en Egypte l'adult- *Diod.*
 tere estoit batu de verges insques à mille

coups, & la femme auoit le nais coupé. A celui qui forçoit vne femme de franche condition, on lui coupoit les genitoires. Par la loy Iulia tous adulteres sont indifferemment condamnez à perdre la vie. Quoy suyuant vn nommé Iulius Antonius fut executé à mort pour adultere, quoy qu'il fust de grande maison entre les Romains: duquel le fils estoit neveu de la sœur d'Auguste, selon le recit de Tacitus au quatrieme liure de ses Annales. L'Empereur Aurelian a eu ce crime en telle haine & detestation, que pour en destourner ses gens de guerre, il faisoit vne terrible punitiō du soldat, qui auoit cōmis adultere avec la femme de son hoste. Car il le faisoit lier par les deux pieds à deux arbres, ployez & courbez vers terre l'vn contre l'autre, lesquels estās laschez en se redressant & retournant en leur naturel le desrompoyent & fendoient en deux: dont l'vne moitié du corps demeueroit pendue à l'vn des arbres, l'autre moitié à l'autre. Mesmes aujourdhui entre les Turcs & les Tartares l'adultere est puni. Parquoy ne se faut esbahir, si Dieu a ordonné en sa Loy, que l'hōme & la femme adulteres soyēt mis à mort. Si vn hōme (dit-il) a commis adultere avec la femme d'vn autre, s'il a, di-ie,

commis

commis adultere avec la femme de son Leuit.20
 prochain, l'homme & la femme adulteres
 mourront. Quand vn homme sera trouué Deut.22.
 avec vne femme mariee, ils mourrôt mes-
 me tous deux, a sauoir l'homme qui a cou-
 ché avec la femme, & icelle femme. ainsi
 osteras le mal d'Israël. Mesme deuât Moy-
 se c'estoit vne chose ia vsitee, de punir l'a-
 dultere de mort, voire par feu, comme il
 apert par la sentéce que Iuda l'vn des dou Gen.38.
 ze Patriarches prononça contre Thamar
 sa belle fille, pensant qu'elle eust commis
 tel forfait. Si quelque femme eust esté pol-
 lue & contaminée de ce peché, de quoy el-
 le eust esté suspecte de son mari: encores
 que par aucun tesmoignage elle ne peust
 estre conuaincue, si est-ce toutesfois que
 son infameté estoit descouuerte, par vn
 moyen estrange & extraordinaire, que
 Dieu auoit ordonné en sa Loy. Car publi- Nöbr.5.
 quement en la presence du Sacrificateur,
 par deuât lequel elle estoit appelée com-
 me en iugement, à l'instance de son mari,
 apres certaines ceremonies & façons de
 faire obseruees, & grâdes execratiōs pro-
 noncees, son ventre creuoit, & l'vne de ses
 cuisses cheoit, estant en malediction au
 milieu de sō peuple par son adultere. Ainsi
 Dieu a voulu monstrer, que celles qui s'a-

bandonneront à telle fouilleure, leur turpitude sera manifestee.

Cela se voit par ce qui est auenu à la femme du Leuite, dont il est parlé au liure des Iuges chap. xix, xx, & xxi. S'estant desbauchee de son mari pour paillarder, quelques mois apres que son mari l'eut reprise avec soy, elle fut abandonnee au vilain & desordonné appetit des habitans de Gabaa, hommes peruers & du tout infames : desquels elle fut tellement oppressee durant toute la nuict, qu'elle en mourut. Qui fut cause d'une grande desconfiture & ruine en Israël. Car le Leuite ayât trouué le lendemain sa femme toute roide morte à la porte de son logis, la desmembra & tailla en douze pieces, & les enuoya par toutes les contrees d'Israël, à chacune lignee vne piece, pour faire entendre à tout le peuple l'outrage qui lui auoit esté fait. Sur quoy les Israëlites s'estans assemblez & ayans cōsulté, voyans que ceux de Beniamin (en laquelle lignee telle infameté auoit esté perpetree) ne tenoyent conte de faire punition de ces vilains & execrables qui auoyent commis vn tel forfait, ils prindrent les armes contre eux, & leur firent la guerre. En laquelle ayans du commencement perdu des leurs quarante

rante mille hommes, ils desconfirent par apres des Beniamites vingt & cinq mille hommes : & fut la ville de Gabaa (où tel mesfait estoit auenu) destruite & bruslee, & toutes les autres villes qui estoient de ceste lignee. De laquelle il ne resta que six cens hommes, lesquels s'enfuirent au desert, & y demurerent cachez l'espace de quatre mois, tant que les Israëlites eurent pitié d'eux, & leur donnerent à femmes (pour les repeupler) quatre cens filles des habitans de Iabes Galaad, lesquelles ils auoyent reseruees de l'occision d'iceux, les ayans mis au fil de l'espee, tant hommes que femmes, grands & petis : par ce qu'ils n'estoyét venus avec eux, & ne s'estoyét employez en la susdite guerre. Et d'autât que il restoit encores de ceux-la deux cens hommes à pouruoir, qui n'auoyent point de femmes, deux cens filles du peuple furent par eux indifferemment rauies, du consentement & par l'auis des anciens de Israël. Qui ne fut sans iniure & desplaisir aux parens d'icelles, de se voir ainsi priuez de leurs filles, & les voir mariees à l'auenture, sans leur gré & consentement. Voila les maux qui sont issus de cest adultere infame, que ces vilains Gabaonites perpetrerent avec la femme du Leuite:

laquelle aussi fut iustement punie de son premier adultere, par l'effort qui lui fut fait au second. Ainsi Dieu qui est iuste iuge, punit souuentefois les pechez des hommes les vns par les autres, & par les mesmes choses par lesquelles ils l'ont offensé.

2. Sam. 11. Du temps que Dauid fut en quelque repos en son royaume, apres qu'il eut defait la pluspart de ses ennemis, & les eut rendus tributaires, pendant que ses gens de guerre suyuañs leur victoire destruisoyēt les Ammonites, & tenoyent assiegee Rabbab leur ville capitale, il fut tellemēt espris de la beauté de Beth-sabee femme d'Vrie, qu'il la fit enleuer pour coucher avec elle. Auquel peché il aiousta encores cestui-ci, c'est que la voyant estre grosse, pour courir son adultere, il fit tuer son mari au dit siege, l'ayant fait mettre des premiers au plus perilleux assaut: puis espousa la femme, pensant estre parueni au dessus de ses fouhairs. Mais cōme il se paissoit de vains appāts, & demeuroid endormi en son peché, voici Dieu qui le resueille, le visitant par plusieurs grandes afflictions, pour lui faire sentir le mal qu'il auoit fait. Premie-
2. Sam. 12. rement l'enfant qui lui estoit nay de cest adultere, fut frappé de maladie, & mourut.

Puis

Puis apres sa fille Thamar sœur d'Absalom ^{2. Sam. 13} fut violée par Amnon l'un de ses fils: pour lequel inceste icelui Amnon fut tué depuis par ledit Absalom son frere. Cestui-ci ^{2. Sam. 15.} brigua par apres la royauté, & s'esleua contre David son pere, lui fit la guerre, & coucha avec ses concubines, dont il finit ses iours malheureusement. Toutes lesquelles choses ont esté fort griefues & douloureuses à David, & lui sont auenues par vn iuste iugement de Dieu, pour son chastimēt & correction, qui lui a esté salutaire. Car tant s'en faut qu'il se soit enorgueilli en son mesfait ou endurci, comme font plusieurs: qu'au contraire il s'est humilié, & a demandé pardon à Dieu de tout son cœur avec vne vraye repentance: n'estant semblable à ceux, qui s'obstinēt en leurs malefices, & se font accroire que toutes choses leur sont licites, voire les plus iniques & deshonestes. Ce donc que nous auons ici parlé de David, n'est pas pour le mettre au reng des mal-uiuans: mais pour monstrier par le chastiment qu'il a reçu, combien l'adultaire desplait à Dieu, & quelle punition peuent attendre les autres, puis que celui qui a esté tant aimé de Dieu & favorisé, n'a point esté espargné en cest endroit.

CHAP. XXIII.

*Suite d'exemples conformes aux
precedens.*

CE qui est recité par tant de bons & notables autheurs, touchant le raiuilement d'Helene, femme de Meneleus, Roy de Lacedemone, & les grands maux qui s'en sont ensuyuis, ne doit estre tenu pour fable, ou chose controuuee à plaisir. Car la guerre en fut esmeuë entre les Grecs & les Troyés, qui dura long temps: durât la quelle il y eut grād degast de pays, vne terrible destruction & ruine de villes, vne estrange effusion de sang, & vne cruelle descôfiture d'hommes. Entre lesquels le raiuisseur & adultere Paris, cause de tant d'encombriers & mal-heurs, fut tué. Finalement la ville de Troye fut prise, & mise à feu & à sang: auquel saccagement le Roy Priam ia tout vieil & caduc, fut occis avec le reste de ses fils: la femme & ses filles furent prises, & exposees à la volonté des ennemis, & fut son royaume entierement aboli, & sa maison du tout effacee, & toute la noblesse Troyenne presque esteinte. Quant à l'adulteresse, qui auoit esté si malheureuse & si desloyale, de consentir à vne si meschante entreprise, que d'abandonner

Herod.

liure.2.

Thucyd.

donner la maison de son mari pour fuy-
 ure vn estrangier, elle ne fut exempte de
 punition. Car selon le tesmoignage d'au-
 cuns, elle fut tuee avec les Troyens quand
 la ville fut desconfite & saccagee: & selon
 le dire d'autres, ayant esté espargnee &
 reprise par Menelaus, apres qu'il fut mort,
 elle fut chassée & ietee hors du royau-
 me, toute vieille qu'elle estoit: dont fut
 contrainte soy retirer à Rhodes pour
 son dernier refuge, destituee de toute
 aide & secours de parens & amis, où fi-
 nalement elle fut estranglee & pendue à
 vn arbre.

Antoni. 1
 Volsc.
 sur l'epi-
 stre d'O-
 uid.
 d'Herm.
 à Orestes

L'outrage & deshonneur qui fut fait à
 Lucrece femme de Collatinus, par Sextus
 fils de Tarquin le superbe, le dernier Roy
 des Romains, causa beaucoup d'ennuis,
 fâcheries & troubles en la ville de Rome
 & ailleurs. Car premierement elle ne pou-
 uant porter vne telle iniure & indignité,
 outree de courroux de despit & de regret,
 se frappa d'vn glaiue & mourut en la pre-
 sence de son mari & de tous ses parens,
 quoy qu'ils eussent tasché à la consoler,
 & l'eussent deschargee de toute coulpe
 & blasme. De laquelle mort les Ro-
 mains furent tellement esmeus & irritez
 contre Sextus & Tarquin son pere, qu'ils

Tit.Liue

s'esleuerent contre lui, & lui fermerent les portes de la ville, ne le voulans point recevoir ni recognoistre pour Roy. Qui fut cause de guerre & de changement d'estat en ceste Republique. Car depuis ce temps la il n'y eut plus de Roy à Rome, mais en ce lieu deux Consuls furent creez, lequel genre de magistrat y a continué iusques à Iule Cesar. Par ainsi Tarquin fut honteusement debouté de la royauté, pour le raiuiffemēt & adultere de son fils: qui depuis fut tué par les Gabiens, à cause des rapines & meurtres qu'il auoit commis entre eux, suyuant le mauuais conseil de son pere. Lequel aussi quelque temps apres comme il faisoit la guerre aux Romains, pour le recouurement du royaume, avec l'aide & le support des Toscans, il fut desfait avec eux, & tomba en la meslee tout roide mort sur la place.

Plot. en
la vie de
Public.

Ammi.
Marcell.
liure.28.

Sous l'Empereur Valentiniã premier de ce nom plusieurs femmes de grande maison chargees d'adultere furent mises à mort.

Du temps que l'Europe commençoit à reprendre quelque peu d'haleine & de relasche, apres le degast & les grandes ruines receuës par le furieux rauagement d'Attila, il y suruint vn nouveau trouble & malheur, autant ou plus dōmageable & per-

pernicieux que les precedens, par la lubri- Procop.
 cité & luxure de l'Empereur Valentinian,
 troisieme de ce nom, lequel ayant esté mal
 nourri & mal conduit sous la main de sa
 mere Placidia, par trop suiect à ses plaisirs
 & voluptez, força & honnit la femme
 d'un des Senateurs de Rome nommé Pe-
 tronius Maximus: chose qui lui cousta la
 vie, & à plusieurs autres aussi, & qui attira
 apres soy la ruine totale de l'Empire Ro-
 main, & la desolation & saccagement es-
 pouuantable de la ville de Rome. Estant
 cest Empereur espris & embrasé de l'a-
 mour de ceste femme, pour l'excellente
 beauté dont elle estoit douée, tascha pre-
 mierement de la gagner par tous alle-
 chemens. Mais voyât que par vn tel moy-
 en la pudicité de ceste vertueuse dame ne
 pouuoit estre aucunement esbranlee, &
 que sa poursuite demeueroit vaine & inu-
 tile, il essaye de l'auoir par fraude & trom-
 perie. Pour à quoy paruenir s'estant mis à
 iouer avec Maximus, & lui ayant gaigné
 son anneau d'or, il enuoye c'est anneau se-
 crettement à la femme d'icelui, comme
 de la part de son mari, avec commande-
 ment de venir par telles enseignes au pa-
 lais, faire la reuerence à l'Imperatrice Eu-
 doxia. Elle voyant l'anneau de son mari ne

se doutât de rien, s'en alla, & estât accueilli par certaines femmes apostees, voici soudain arriuer l'Empereur, qui lui declare l'amour qu'il lui portoit, laquelle il ne pouuoit plus cōtenir: si que pour assouuir l'ardeur de sa cōcupiscēce il la viola. Le mari auerti de cela ne pēse qu'à se véger d'un tel outrage par vn coup de sa main: ce que ne pouuât seuremēt executer durant la vie d'Actius capitaine general de Valentinian (hōme craint & redouté pour les grāds & signalez exploits qu'il auoit faits en guerre cōtre les Bourguignōs, les Goths, & cōtre Attila) il trouue moyé de le faire mourir, l'ayāt par faux rapport rendu odieux & suspect à l'Empereur de quelque trame & entreprise cōtre son estat. Apres qu'Actius eut esté indignemēt & traistreusēment tué, regretté d'une infinité de gēs, pour ses grādes vertus, & les bons seruices qu'il auoit faits à la chose publique, Maxim^o prit occasiō de là de brasser la mort de Valētiā. Il practiqua deux des plus fideles satellites d'Actius, ausquels leur ayant mis au deuant l'indignité de la mort de leur maistre, les poussa à force de presens & argent de tuer l'Empereur. Ce qu'ils firent, cōme il estoit feant en son tribunal deuant tout le peuple. Là y eut vn des Eunuques, qui s'estant mis

en defense pour lui sauuer la vie, y perdit la siene, & ne se trouua autre personne en ce tumulte qui fist semblât de se vouloir opposer à l'effort de Maxim^o, tât fut grâd l'effroy par toute la ville de Rome, de maniere que s'estât végé suffisammēt de son ennemi, il lui fut aussi aisé d'occuper la dignité Imperiale, cōme il fit aussi tost. Et au mesme temps prit par force Eudoxia, & l'eut pour sa fēme, la siene estât morte quelque peu auparauant. Elle outree de douleur, & passioñee d'un appetit de vègeāce, ne pouuāt souffrir longuemēt vne telle iniure & vitupere, conspira la ruine d'icelui. Si enuoya secrettemēt en Afrique solliciter Gēsericus le roy des Vādals, avec prieres instātes, accōpagnées de beaucoup de p̄sens, pour l'induire à venir la deliurer, & la ville de Rome de la perniciose tyrānie de Maximus, ensēble faire vengeāce du meurtre tres-iniuste perpetré en la personne de l'Empereur Valētinian son mari: lui remōstrāt qu'il le deuoit faire, selon l'amitié & l'alliāce qu'il auoit iuree. Gēsericus biē aise de ces nouvelles, empoigne l'occafio à lui presentee, laquelle il eust plustost souhaittee qu'esperee, & soudain alleché par vne esperāce d'un butin tresgrâd & inestimable, dresse sō armee par mer, fait voile avec

trois cens mille hommes, que Vandales que Mores, & vient avec ceste flotte prendre terre droit pour aller à Rome. Maximus ne se doutant de rien, mesme de ce costé là se trouue tout esperdu au bruit de ceste venue: & sans plus attendre, voyant que toute la ville estoit en effroy, & que non seulement le peuple, mais aussi la noblesse, de la peur qu'ils auoyent, abandonnoyēt leurs maisons, & s'enfuyoyent pour se sauuer ou aux montaignes ou dans les forests, destitué de tout secours, se met aussi en fuite comme les autres. Mais il ne peut fuir ni eiter la vengeance & punition que Dieu lui auoit apprestee, pour les meurtres desquels il auoit esté cause. Quelques Senateurs ses ennemis particuliers l'ayans trouué fuyant & seul en chemin, se resouuenans de leurs vieilles querelles, se ruerent sur lui, & l'ayans assommé à grands coups de pierre le deschirent en pieces, puis le trainerent & ietterent dans le Tibre. Trois iours apres voyci arriuer Gensericus avec toutes ses forces, il entre à Rome, la trouue desnuee de toute defense, exposée à sa volonté & discretion. En laquelle quoy qu'il fist profession d'estre Chrestien, il se monstra toutesfois plus aspre, furieux & insolent, &

sans

sans comparaison moins piteux, qu'Attila
 & Alaric, qui la voulurēt aucunement es-
 parguer. Car ayant donné le pillage à ses
 gens, non seulement toutes les maisons
 particulieres furent pillées, mais aussi les
 temples & monasteres, avec tous efforts
 d'hostilité & de luxure. Tout ce qui fut
 trouué de meilleur & de plus beau, fut ravi
 & emporté, & grand nombre de person-
 nes furent enleuees, & menees prisonnie-
 res en Afrique. Entre lesquelles Eudoxia,
 qui auoit attiré vne telle tempeste & cala-
 mité sur la ville, ne fut pas espargnee. Car
 elle fut aussi prise & emmenee prisonnie-
 re, avec ses deux filles Eudocia & Placidia.
 Ainsi Rome fut saccagee & destruite, plus
 qu'elle n'auoit esté parauant, & depuis ce
 temps la ne cessa l'Empire Romain de de-
 choir & d'aller en decadence. Tels furent
 les malheurs, qui suyurent l'adultere de
 Valentinian à sa perdition & de plusieurs
 autres, avec la ruine de l'Empire.

Childeric roy de France fils de Mero- Paul. Ac-
 uee voulut attenter à la pudicité des plus mil.
 grandes dames du royaume. Mais par la Nic. Gill.
 coniuration des Princes & Barons il fut
 contraint de s'enfuir pour sauuer sa vie.

Alienor femme du roy Loys, le premier Paul. Ac-
 des rois de France qui rasa les sillons de la mil.

mer pour aller en Ierusalem contre les Sarrafins & Turcs, eut le courage de vouloir suyure son mari en vn si grand & si lointain voyage. Mais pendant qu'il estoit au trauail & peril de la guerre nuit & iour, elle se donnoit du bon temps en Antioche y prenant ses plaisirs vn peu plus licentieusement que le deuoir de la femme mariee ne porte. Dequoy estant soupconnee & blasnee d'vn chacun, on lui fit ceite honte de la separer & departir d'avec le Roy, sous coulour toutesfois de consanguinité, pour ne la diffamer dauantage.

Fulgos.
li. 6. ch. 1.

Les belles filles de Philippes le Bel roy de France, n'en eschapperent pas à si bon marché, lesquelles il fit prendre & mettre en prison aussi tost qu'il eut senti le vent de leur impudicité. Celle qui estoit femme du Comte de Poitiers, fut laschee, apres que son innocence eut esté cognue. Les autres deux asauoir la femme du roy de Nauarre, & celle de Iean de la Marche, estans trouuees coupables, furent condamnées à perpetuelle prison. Et les adulteres qui estoient deux freres, du pays de Amjou, furent pèdus, apres que par grand & horrible tourment on leur eut osté la peau de dessus le dos.

Charles

Charles roy de France, fils dudit Philippe le Bel, eut pour femme vne fille du Comte d'Artois, laquelle ayant forfait en cas pareil, eut ce deshonneur & cest opprobre, que d'estre mise en prison, & estre repudiee, & voir le Roy en espouser vne autre.

Froiff.
vol.1.
ch.22.

Du regne de Charles vi. roy de France, il auint vne chose memorable en son royaume. C'est qu'un nommé Jaques le Gris, du Comté d'Alençon, estant embrasé de l'amour d'une damoiselle honorable, femme du sieur de Carouge, la vint trouuer vn iour en sa maison, sachant que son mari estoit absent. Feignant qu'il auoit à lui dire quelque chose en secret de la part de son mari, duquel il estoit fort familier, entra avec elle dans vn cabinet, & soudain ayant fermé l'huis apres soy, se ietta sur elle, & la força: puis se sauua de viffesse. Le mari ayant entendu à son retour le tort & l'outrage que ce meschant lui auoit fait, le poursuyuit par iustice. La cause fut debatue au Parlement de Paris, qui se trouua empesché en la vuidange de ce proces, par ce qu'il n'y auoit point de tesmoins pour cōuaincre le coupable. En fin la cour ordonna le combat aux parties pour mettre fin à leur querelle.

Froiff.
vol.3.
chap. 45.

Si vindrent aux mains les deux combat-
tans, & s'entrechoquerent de telle for-
te, que l'un fut maistre de l'autre. Le sieur
de Carouge, mari de ladite damoiselle ob-
tint la victoire, & tua son ennemi, qui lui
auoit fait vn acte si meschant & desloyal.
Et fut le vaincu aussi tost mis entre les
mains du bourreau de Paris, qui le traina
à Montfaucon, où il le pedit. Or combien
qu'une telle procedure & execution ne
soit nullement fondee sur aucune loy hu-
maine ne diuine, n'ayant Dieu ordonné
au defect des preuues & tesmoignages,
que le seul serment, pour mettre fin à tous
differens: Dieu toutesfois s'en est serui,
ayant par ce moyen attiré ce desloyal &
violant adultere au supplice & à l'igno-
minie qu'il pensoit eüiter en niant son
malefice.

Fulgof. Vn Seneschal de Normandie s'apperce-
L.6. ch. 1. uant de la mauuaise versation de sa femme
auec son maistre d'hostel, les espia si son-
gneusement qu'il les surprit, & le trouua
couchez ensemble. Il tua premierement
l'adultere, puis sa femme, sans qu'il peüst e-
stre esmeu d'aucune compassion d'elle, qui
le supplioit à chaudes larmes lui pardon-
ner ceste faute, tenant entre ses bras ses
enfants qu'elle auoit eu de lui. Il n'y eut au-
cun

cun respect de maison qui le peust retenir qu'il ne l'occist, quoy qu'elle fust la propre sœur du roy Loys xi: lequel aussi ne fit aucun semblant d'estre marri, ou offensé de la mort d'icelle.

Anne Boulan femme d'Henri roy de Angleterre voyant son mari tirer sur l'aage, & qu'il estoit gras & replet, n'estimant pas que de lui elle peust auoir iamais lignee, fut si mal auisee, si dissolue & infame, que d'attirer à sa compagnie charnelle son frere germain & plusieurs autres. Ce qu'estant descouuert & notoirement cognu, elle en fut condamnee à mort, & eut la teste trenchee publiquement.

Pol. Iou.
T.2.li.35.
Sleid.
liu.10.

Abusahid roy de Fez fut massacré avec six de ses enfans par vn sié secretaire, pour auoir abusé de sa femme.

Il n'y a pas long temps que les villes Dalmendin & Delmedine furent desmembrees du royaume de Fez, & reduites sous la puissance des Portuguais, pour vne

filles rauie à son mari par le

gouverneur, qui

depuis fut

ruc.

CHAP. XXIII.

*Autres exemples de mesme
argument.*

IE ne puis passer sous silence vne histoire vrayemēt tragique, touchāt la mort miserable de plusieurs persōnes, qui pour cause d'adultere se sont estrangement & cruellement meurtris les vns les autres, d'vne telle faon qu'il ne se trouue acte particulier (que ie sache) auquel Dieu ait plus euidentement espendu la fureur de son ire, qu'en cestuy-ci, pour l'animositē & le courage passionnē qu'il y a eu, transportē de rage à se venger tant d'vne part que d'autre. Au Duchē de Spolette qui est sur le chemin tirant de la Marque d'Ancone à Rome, au pays que les Latins appelloyent iadis Umbria, il y eut trois freres, qui tenoyent sous leur main Foligno, Nocera & Treuio, villes dependantes dudit Duchē: l'aisnē desquels qui auoit nom Nicole, comme il alloit d'vne ville à l'autre estant à Nocera il logeoit au chasteau, où son chastelain faisoit sa demeure avec quelques mortes payes pour la garde du lieu. Là faisant quelquesfois sciour, il lui auint de regarder la femme dudit chaste-lain vn peu trop lasciuement: avec laquelle il

le il eut aussi tost telle accointance & priuauté, que bien souuent ils se trouuoient ensemble tous seuls. Dequoy s'estant le mari apperceu, & veillant la dessus, les vit vn iour accouplez, sans qu'ils se donnassent garde de lui. Remaschant ceste douleur en son cœur sans dire mot, & sans faire semblant de rien, il delibere en soy-mesme de se venger d'un tel outrage, & de faire mourir non seulement l'adultere, mais aussi les deux freres d'icelui, pour extirper entierement ceste race. Ayant dressé son entreprise, il despesche vn de ses gens vers ces trois seigneurs, pour les prier de venir le lendemain voir le passetemps du plus beau & mire sanglier que long temps on eust veués forests de Nocera. Le seigneur Nicole ne faillit de venir à ce iour, accompagné du Duc Camerin, qui vouloit estre de l'assemblée: & ayans souppé en la ville, allerét coucher au chasteau. Sur la minuiet le chastelain qui estoit capitaine de la forteresse, vint à la chambre du seigneur Nicole, accompagné de la pluspart de la garde, & l'ayant pris, lui fit couper les membres & parties honteuses, puis le transperça de part en part d'un grand coup d'espee, & lui arracha le cœur du ventre, mettant le reste du corps en mille

pieces. Quant au Duc Camerin, il le mit dans vne profonde & obscure prison, & tous les autres estrangiers, qui estoient de la fuitte. A l'aube du iour l'un des freres de Nicole nommé Cesar, qui auoit couché en la ville, fut appelé, comme pour venir parler à lui. Il ne fut si tost en la court du chasteau, que sept ou huit satellites le trouuerent, & ses gens aussi, & le menerent tout lié en la chambre, en laquelle son frere estoit haché menu comme chair de pasté, & là fut massacré. Conrad le troisieme frere qui estoit absent à des nopces, ayant entendu ces piteuses nouuelles, assambla gens de toutes parts, & vint assieger la forteresse avec les parens & amis du Duc Camrien, qui y estoit prisonnier. La place fut battue, la bresche fut faite, & l'assaut donné, qui dura enuiron cinq heures, tant que ceux de dedans qui n'estoient que trente ou quarante hommes au plus, furent forcez, ne pouuans plus resister: lesquels on tailla tous en pieces. Conrad ayant gaigné le chasteau, & entré dedans, trouua le pere du chasteain, lequel il tua aussi tost, & le fit mettre par morceaux, lesquels il ietta & donna à manger aux chiens. Les vns estoient liez aux queues des cheuaux indomtez, & trainez par des hayes

hayes & buissons, au trauers des ronces & espines: les autres estoient tenaillez & bruslez. Voyant le chastelain telles executions du donion où il s'estoit sauué, prit sa femme, qu'il tenoit illec prisonniere, & lui ayant lié & pieds & mains la precipita du haut de la tour en bas sur le paué de la court du chasteau. Ce que voyans les soldats, mirent le feu à la tour: dont fut contraint le chastelain par la violence du feu & la force de la fumee de sortir, & par mesme moyen faire le saut avec son frere & vn poure petit enfant, que sa femme auoit fait nagueres. Ces corps furent soudain iettez au loing, pour seruir de pâsture aux loups. Ainsi finit ceste piteuse & horrible tragedie, par la cruelle mort de tant de gens à l'occasiõ d'vn seul adultere, que Dieu a maudit si estrangement.

Du temps de Pape Estienne VIII. il y eut vn garnement de prestre, qui estoit chastelain en la maison d'vn certain Marquis d'Italie, lequel combien qu'il fust laid au possible, il entretenoit neantmoins la Marquise sa dame & maistresse. Auint vne nuit, comme il vouloit aller coucher avec la dite dame en l'absence du seigneur, ainsi qu'il auoit de coustume, voici vn chie qui abbaye, lui saute sus, & le mord. Au-

Luth-
prand.
liu. 5.
chap. 15.

quel bruit les seruiteurs & domestiques estans esueillez, coururent celle part, & trouuans le galand au piege mirent la main dessus, quoy qu'il portast couronne: & l'ayant despouillé tout nud, luy couperent les membres & parties honteuses entierement.

L'authpr. Le Pape Iean XIII, estant d'une vie meschante & execrable, il fut aussi vn vilain & abominable paillard & adultere. Suiuans lesquelles bonnes mœurs ainsi qu'un iour il estoit allé aux champs pour prendre ses esbats, il fut surpris en adultere, & tué sur le champ. Voila les fruits du celibat de ceux, auxquels l'usage du mariage est interdit, & non la paillardise.

Or il est aisé à voir par tout ces exemples precedens, combien ce peché est à detester, & quelle malediction de Dieu tóbe sur ceux, qui s'y abandonnent. Par quoy on se peut esbahir à bon droit, veu que tout adultere est digne de mort, mesme par la loy trentieme au titre ix. du ix. liu. du Code, comment depuis quelque temps on a dispensé des loix & diuines & humaines, pour fustiger seulement la femme adulteresse, & la mettre dans vn monastere sans autre punition. Car quant à ce que nostre Seigneur n'a point condamné à mort la fem-

femme surprise en adultere, cela ne donne aucune couleur à ceste moderation : d'autant qu'il n'exercoit point l'office de iuge & magistrat pour punir les delinquans & malfaiteurs, mais faisoit office de Mediateur & Sauueur, appellant les pecheurs à repentance, sans aucunement s'entremettre de ce qui appartenoit à l'executiō de la iustice ordinaire, laquelle aussi il n'a nullement empeschée au deuoir de sa charge. Ceux la espargnēt encores bien plus les adulteres, qui pour vn tel crime n'ordonnent autre chastiment que la prison quelques iours & nuités, ou le banissēmēt tout au plus pour la quatrieme punition: cōme ainsi soit qu'ils se monstrēt beaucoup plus feueres cōtre les larrōs, lesquels ils punissent de mort: chose presque incroyable. Ailleurs tels garnemens demeurent impunis, sans estre poursuyuis par aucune voye de iustice, n'estans moins prisez pour leurs paillardises & adulteres. Ainsi les hommes par trop adōnez à leur prudēce charnelle & sensualité, mesprisent hardiment la Loy de Dieu, qui est eternelle, pour establir leurs propres ordonnāces, & donner lieu à leurs foles cupiditez. Mais pour cela la iustice de Dieu ne fera point tellement empeschée, qu'elle ne vienne à son

CHAP. XXV.

*De ceux qui sans cause font divorce
 de mariage.*

PAR telles & semblables punitiōs que
 dessus, Dieu a voulu donner à cognoi-
 stre aux hommes, combien il veut que le
 mariage soit maintenu & conserué en son
 entier, & combien on se doit garder de le
 corrompre en façon que ce soit. Or si c'est
 peché d'oster ou raurir ou desbaucher la
 femme d'autrui, il faut biē estimer que ce
 n'est pas moindre offense, de delaisser sa
 femme, ou la repudier pour en prédre vne
 autre, si ce n'est que elle ait forfait & rom-
 pu son mariage par adultere. Car quant
 au divorce permis sous la Loy de Dieu au
 peuple d'Israël, nostre Seigneur declare en
 l'Euāgile, que cela estoit ainsi auenu, pour
 la dureté de ceste nation-la, & qu'au com-
 mencement il n'estoit pas ainsi. Au moy-
 en de quoy remonstrant le droit & la fer-
 meté du mariage, il dit, Quequiconque
 aura repudié sa femme sinon pour paillar-
 dise, & se mariera à vne autre, il commet
 adultere: & qui sera marié à celle qui est
 repu-

Mat. 19.

repudice, il commet aussi adultere. A tel delit neantmoins se licencient par trop les grands de ce monde, ainsi qu'il appert par plusieurs exemples, comme d'Antiochus Theus fils d'Antiochus Soter roy de Syrie, lequel pour s'allier avec Ptolomee Philadelphie roy d'Egypte, & auoir sa fille Bernice en mariage, repudia sa femme Laodicee, de laquelle il auoit eu des enfans. Puis la reprint, & fut liuree Bernice entre les mains de ses ennemis & fut tuee par Saleucus Callinicus le fils de son mari Theus, avec vn sien fils & tous ceux de sa suite. Pour laquelle cause Ptolomee Euergetes fils de Philadelphie renouuela la guerre contre ledit Antiochus.

Herodes le Tetrarque, fut tellement embrasé & transporté de l'amour d'Herodias, femme de son frere Philippe, que pour l'auoir, il repudia sa legitime femme, la fille du roy Aretas, & la lui renuoya. Duquel outrage & deshonneur le pere estant grandemét irrité, lui fit la guerre, & chargea si furieusement l'armee d'icelui, qu'elle en fut desfaite. Apres auoir receu ceste perte & honte, finalement il fut confiné à Lyon par le commandement de l'Empereur Caligula.

Entre les Romains Marc Antonius a Plut.

esté le plus effronté en cas de diuorce. Car comme ainsi soit qu'au commencement du Triumvirat il eust repudié sa premiere femme pour auoir la sœur d'Octauius, il s'auança encores iusques là, de reietter aussi par apres ceste-ci, pour estre avec Cleopatra la Roine d'Egypte: dont plusieurs grands maux suruindrét, lesquels en fin lui sont tombez sur la teste à sa grande ruine & confusion. Se voyant pressé, & ne ayant aucun moyé de pouuoir resister aux forces d'Octauius, il se dôna de l'espee dedans le ventre, ne trouuant personne de ses seruiteurs qui le voulsist tuer. S'estant laissé tomber ainsi nauré sur vn petit liét, pria ceux qui estoyent là presens, de l'acheuer d'occir: mais ils s'enfuirét tous de la chambre, & le laisserent là criant & se tourmentant, iusques à ce qu'il fut porté à l'entree du monument où s'estoit enfermee Cleopatra pour y mourir. Là il fut empaqueté dedans des chaines & cordes qui furent deualees par des fenestres hautes & tiré à mont par Cleopatra & deux de ses femmes, lesquelles en cela faisoient tous leurs efforts pour auoir ce poure corps deuers elles par vn moyen si penible & honteux. Car la porte estoit fermee par dedans, & ne la vouloit-on point ouvrir.

urir. C'estoit chose piteuse (comme dit Plutarque) de voir ce pource homme tiré ainsi, tout souillé de sang, & tirât aux traits de la mort: lequel aussi tost qu'il fut là haut au dedans il mourut. Quant à Cleopatra qui par ses deschemens auoit rai le cœur de ce miserable & auoit esté cause du second diuorce qu'il auoit fait, elle participa aussi à la punition, iouant realement & de fait vn des roles de ceste piteuse tragedie. Car se voyant perdue & son adultere mort, elle se battit tant la poictrine de destresse, qu'elle en auoit le sein tout meurtri & estoit en plusieurs lieux vlceree avec inflammation. Elle s'arracha les cheveux, deschira sa face avec les ongles, outree de tristesse de melancholie & de douleur: & fut trouuee toute roide morte, & deux de ses femmes mortes à ses pieds. Telle doncques a esté la fin miserable de ces deux, lesquels pour quelques vains & maudirs plaisirs qu'ils auoyent eu ensemble, ils ont receu en contrechange vne infinité de tourmens & angoisses, esquelles ils sont morts aussi malheureusement, l'vn pres de l'autre en vn mesme lieu: verifiens le prouerbe qui dit, Pour vn plaisir mille douleurs.

Charles huitieme de ce nom roy de Philip. de Com.

France ayant esté marié long temps avec la fille du roy des Romains, sœur de l'Archeduc d'Austriche, fut si mal cōseillé que de la renvoyer à son pere, sans autre occasion, que pour auoir en mariage la Duchesse de Bretagne, d'autant qu'elle estoit fille vniue & heritiere. En quoy il redoubla l'iniure & l'outrage qu'il faisoit à son beau pere le roy des Romains: Car en de laissant & reiectant ainsi sa fille, il lui osta quant & quant sa femme, la Duchesse de Bretraigne, qu'icelui auoit espousee par procureur, à la maniere accoustumee entre les grans Princes. Bembe touchant ce fait en l'histoire des Venitiens adoucit vn peu la faute, quand il dit, que de tout le temps que la fille du roy des Romains fut avec le roy Charles, il ne s'approcha aucunement d'elle, pour estre par trop ieune fille. Quelque temps apres que ce roy remarié eut donné l'alarme à toute l'Italie, & eut cōquesté le royaume de Naples, comme les Venitiens deliberoient de se bander contre lui, Maximilian roy des Romains les sollicita à cela, tât pour estre allié au Duc de Milan qui lui en vouloit aussi, que pour se venger de l'iniure receue par le renuoy de sa fille: de maniere que le roy de France se trouua bien empeché à son

son retour, ayant en teste toutes les forces des Venitiens & presque de tous les Potentats d'Italie. Toutesfois il passa outre ayant gaigné la bataille sur les Venitiens. Estant de retour en son royaume d'un si victorieux & triomphant voyage, auint un iour ainsi qu'il menoit la Roine pour voir iouer à la paume dans le chasteau d'Amboise, il se donna du front contre le surseuil de l'huis d'une galerie, où il entroit, dont peu apres il cheut à l'enuers, & perdit la parole, & mourut quant & quant sur la place. Auquel lieu combien qu'il fut le plus ord & sale de tout le chasteau, toutesfois il y demeura couché & estendu sur vne poure paillasse, depuis environ deux heures apres midi iusques à onze heures de nuit à la vuë d'un chacun.

Phil. de
Com.

Henri VIII. roy d'Angleterre (duquel nous auons parlé ci dessus) apres la mort ignominieuse d'Anne Boulan sa femme, il espousa Anne de Cleues, laquelle toutesfois il repudia par apres, pour auoir Catherine Hauard, niece du Duc de Nortfort, espris de l'amour d'icele. Mais l'ayât espousee pour vierge, il la trouua corrompue & gastee. Parquoy il la fit decapiter, & fit mourir son paillard, & certains autres pour telle occasion. Par ce moyen lui mes-

me fut chastié d'une si grande legereté à faire diuorges.

CHAP. XXVI.

*De ceux qui sont cause des diuorces
illegitimes, & qui les
authorisent.*

Matth.
19.

Iug. 15.

C'Est vne defense bien expresse & notable, que fait le fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ, quand il dit, Que l'homme ne doit point desioindre, ce que Dieu a conioint. Ce que routesfois aucuns mal auisez ont fait, estans cause de diuorce & separation entre ceux qui estoient conioints par le lien de mariage. Du nôbre de ceux la a esté le beau pere de Samson, qui fut si imprudent que de remarier sa fille à vn autre, iacoit qu'il la lui eut donnee pour femme en premieres noces: ne ayant autre raison de la donner à vn autre, sinon qu'il pensoit, que Samson la hayoit. Les Philistins irritez contre cet homme le vindrent assaillir, & le brulerent avec sa fille, pour la perte de leurs blés, vignes & oliuiers, que Samson auoit fait bruler, à cause du tort qui lui auoit esté fait touchant sa femme qu'on lui auoit osté.

Saul

Saul n'en fit pas moins à Dauid, auquel lui ayant donné Michol l'une de ses filles ^{1. Sam. 29} en mariage, toutesfois la lui osta par apres, & la bailla à vn autre, de hainé qu'il lui portoit, se monstrant en cela, comme en plusieurs autres choses vn meschant homme, dont il a esté iustemât puni comme nous auons veu ci dessus.

Hue le Despensier estant des plus fauoris d'Edouard roy d'Angleterre, duquel il auoit l'oreille & le cœur à sa volonté, lui mit en teste de repudier & r'enuoyer la roine sa femme (qui estoit fille de Philippe le Bel roy de France) non pour autre occasion, que pour mieux faire toutes choses à son appetit. Ainsi elle fut chassée d'Angleterre, & s'en retourna en France, & se retira vers le roy Charles son frere. Où comme elle pensoit estre à refuge & à requoy, il lui fut force de desloger & changer pays, par les menees & pratiques de l'Anglois, interuenant l'autorité du sainct pere de Rome, qui s'entremesla de cest affaire à sa mode. Ayant doncques esté contrainte de vider hastiuemēt le royaume, elle s'alla rédre au Côte d'Hainaut: duquel ayāt recouuré quelques forces, elle r'entra en Angleterre, & trouuant le peuple à sa deuotion vint au dessus de

son ennemi Hue le Despensier, qu'elle prit prisonnier, & le fit mourir honteusement, ainsi qu'il auoit bien mérité. Car ayât aussi esté cause de la mort des plus grâds Princes & Seigneurs du royaume, apres auoir esté trainé sur vn bahu de rue en rue par toute la ville de Herford, on lui coupa les parties honteuses, puis on lui tira le cœur du ventre, & lui ayant coupé la teste son corps fut mis en quatre quartiers, & mis en monstre en diuers lieux.

Or si ceux la sont coupables, qui font les diuorces iniustement, ou en sont cause, ceux la certainement ne sont point innocents, qui les auoient & authorisent sans legitime occasion. En quoy, comme en plusieurs autres choses, aucuns Papes ont par trop entrepris, ainsi que nous lisons d'Alexandre v, lequel voulant pour l'auancement de ses hauts desseins gratifier & complaire au roy de France Loys xii, lui enuoya son fils avec dispense de pouuoir repudier sa femme, fille du roy Loys xi. Ce qu'il desiroit: pource qu'elle estoit sterile & contrefaite, & pretendoit de prédre en mariage Anne de Bretagne, veue de Charles vii. n'aguieres decédé, pour auoir le Duché: à quoy il n'auoit peu paruenir au parauant. Combien valable estoit

Guic-
ciard.
Liu. 4.

estoit cette dispense, il est aisé à voir, veu que non seulement elle est contraire à l'E-^{Matth.}vangile, mais aussi au decret *secun. part.*^{19.} *quest. vij. §. Hi qui matrimonium.* par lequel est porté, que le mariage ne peut estre dissout par aucun vice ou imperfection de nature. Mais cest ainsi que les Papes taillét & rognét, & font de toutes choses, ce qui leur plait.

CHAP. XXVII.

Des paillards incestueux.

Combien que l'inceste soit vn crime abominable, defendu par les loix tant diuines qu'humaines, que mesme les payens ont eu communemēt en detestation, toutesfois il s'en est trouué de si dissolus & desbordez, qui sans aucune hôte se sont vilainement souillez en vne telle turpitude. Du nombre desquels a esté Ruben auquel il est auenu de coucher avec Bala la concubine de son pere Iacob. A cause dequoy il a esté maudit. Car au lieu qu'estant le premier nay de ses freres il deuoit obtenir quelque preeminence & autorité pour raison de sa primogeniture, son excellence a decoulé cōme eau, & sa lignee ^{Gen. 35.} ^{Gen. 49.}

a esté surmontee des autres, tant en nombre de gens, qu'en dignité.

1. Sam. 13. Amnon l'un des fils de David fut tellement espris de l'amour de Thamar sa sœur, qu'il la força & viola traistreuſement. Deux ans apres Absalom cherchant l'occasion de se venger d'un tel outrage & deshonneur fait à sa propre sœur par icelui Amnon, l'inuita sous couleur de le vouloir festoyer avec ses autres freres, & apres le banquet le fit tuer par ses gens.

2. Sam. 16. Le meſme Absalom n'a pas esté moins coupable, quand ſuiuſant le pernicieux conseil d'Achitophel, il s'est abandonné à telle infameté, que de souiller le lit de son pere, en couchant avec ses concubines. Dont la ruine s'en est ensuiuie, comme nous auons veu ci dessus.

Suet. Lampr. Aucuns Empereurs ont esté si vilains & infames, que de perpetrer inceste avec leurs propres sœurs, cōme Caligula, Antoninus & Cōmodus. Quant à Neron, il fut liu. 7. ch. 4. tellemāt transporté de luxure, (dit Oroſe) qu'il n'espargna ne sœur ni mere.

Combien tels forfaits sont exorbitans & execrables, & combié on les doit auoir en horreur, l'exemple d'une poure beste seruira d'enseignemāt, lequel estant digne de memoire ie l'ay bien voulu ici rapporter.

rer. Varro homme tresdocte & graue (que S. Augustin ne cesse de louer en ses liures de la Cité de Dieu) raconte comme chose lib. 2. de
incroyable & toutesfois auenue, qu'un Re rust.
cheval ne pouuant estre induit à faillir sur cap. 7.
vne iument, qui estoit sa mere on lui cou-
urit la teste, afin qu'il ne la vid point. L'ay-
ant ainsi amené & attiré pres d'elle il la
faillit. Quoy fait, & lui ayât le harassier des-
couuert la teste, soudain le cheval se ietta
sur lui à belles dents, de telle façon qu'il
le tua. Chose diuinement auenue, pour re-
darguer la trop enorme luxure des homes.

CHAP. XXVIII.

*Des effeminez, Sodomites & de tels
autres monstres.*

Sardanapale roy des Assyriens tant fut
lascif & effeminé, que pour embellir
sa face, il se fardoit, & n'auoit point honte
de se parer d'habits & ornemens de femme, Trog. li.
& de s'asseoir & veautrer parmi les pu- r. Cic. li.
rains, avec lesquelles il exerçoit toute es- s. des
pece de turpitude & vilenie. Dequoy Quest.
estant indigné son lieutenant Arbaces s'es- Tutc.
leua contre lui. Les Medes aussi & les Ba-
byloniens se reuolterét, lui firent la guer-
re, en laquelle il fut vaincu & desfaict. S'e-
stant mis en fuite & retiré en son palais

dés vne tour, il y bouta le feu de desespoir & y fut bruslé.

Lépid.

Telle a esté l'impudence lasciuve de Commodus & d'Heliogabalus, qu'en delaisât toute granité Imperiale (de laquelle aussi ils estoient du tout indignee) ils se sont monstrez souuent esfois publiquement en habit de femme : chose autant deshonneste & infame que monstrueuse. Or selon que ces execrables monstres se sont desbordez estrangement en leurs dissolutiôs & effrenees cupiditez, plusieurs se sont auancez & enhardis à coniurer leur ruine, les estimans estre indignes de ceste lumiere. Comme donques on eut donné à l'vn du poison dont il ne pouuoit mourir, on le fit estrangler par vn de ses gens. L'autre fut occis dans vn retrait, où il s'estoit caché: & fut son corps trainé comme vne charongne par les rues, puis ietté à la voirie.

Touchant ces vilains & execrables de Sodome & de Gomorre, qui s'estas abandonnez sans aucune honte à leurs affectiôs & concupiscences infames se sont vilainement souillez contre l'vsage de nature, Dieu a fait plenuoir sur eux, non pas de l'eau, mais du feu & du souffre, pour les ardre & consumer, eux qui estoient si eschauf-

eschauſſez & embraſez en leur maudite & deteſtable luxure. Ainſi ces malheureux furent raclez de deſſus la terre, & leurs villes en furent ſubuerties, & tout le terroir gaſté enſemble le germe de la terre: de laquelle vne fumee monta cōme d'vne fournaïſe. Et depuis en ſigne de maledictiō, & pour teſmoignage & marque de ce grād & terrible iugement de Dieu, ceſte contrée là eſt demeuree toute haue & bruſlee. Et (comme dit Iosephe) au lieu que parauant elle eſtoit plantureuſe, fertile, & comme vn paradis terreſtre, & eſtoit ornee de cinq belles villes, maintenant on la void deſerte & inhabitable, & la terre ſterile, ne produiſant que des fruiçts ſemblables de veuë à ceux qu'on mange, mais qui ſe tournent tous en cendre & fumee quand on les touche. En ſomme l'ire de Dieu s'eſt ici manifelte ſi ouuertement, & d'vne façon ſi horrible & eſpouuanteble, que pour donner frayeur aux plus mechans & iniques l'Eſcriture ſaincte les menace d'vne ſemblable punition, comme quand il eſt dit,

Pleuoir fera feu de punition

Pſeau. II.

Sur les malins, ſouffre chaud, flāme ardāte,

Vent foudroyant. Voila la portion

De leur bruuage, & leur paye euidente.

B. j.

Cependant il ne se trouue que par trop de tels vilains monstres par le monde, tant il est depraué & corrompu. Dequoy on ne se doit esbahir, veu qu'aucuns des pontifes Romains ont esté infectez d'une telle puantise. comme le Pape Iule III. lequel n'auança autres gens aux honneurs Ecclesiastiques que de ses bardaches : du nombre desquels fut vn nommé Innocent, que ce saint pere voulut faire Cardinal à toute force, cõtre l'auis de tout le college. Et tant fut infatiable & desbordee l'impudicite monstrueuse de ce bouc puant, que mesme il ne se pouuoit abstenir de quelques Cardinaux. Il eut pour son Legat Iean de la Case Florentin, Archeuesque de Beneuent, doyen de la chambre apostatique, & grand nuncce en toute la seigneurie des Venitiens, homme de sa sorte, duquel la memoire doit estre en execration à tout iamais, pour auoir esté si deshonoré, voire si endiablé, & si malheureusement transporté de l'esprit immonde, que d'auoir osé mettre à la veüe de tout le monde le detestable liure qu'il a fait touchant la Sodomie, laquelle il loue, comme vn vilain & execrable qu'il estoit. Voyez ici poures gens, quelle est la sainteté de ceux que vous adorez, ausquelz vous

vous vous rapoitez de vostre creance & religion. Voyez quelles sont leurs belles & excellentes vertus, & de quel pois doivent estre enuers vous leurs commandemens & ordonances. Quant à Iule, nous en auons ia parlé au liure precedent, l'ayans aussi trouué au reng des contempteurs de Dieu & atheistes. Or quoy que les meschans se plaisent en leurs abominations, si est-ce que tels malheureux sont condamnés à mort, non seulement par la Loy de Dieu au xx.chap. du Leuitique, mais aussi par la loy Iulia.

Du temps de Charlemagne auint vn iugemât de Dieu remarquable sur les moynes de S. Martin de Tours, à cause de leur desordonnée luxure. Estans trop gras & trop à leur aise ils ne pensoyent qu'à se donner du bon temps, & se desbordoyent en toutes sortes. Par la grande superfluité des richesses dont ils regorgeoyét, ils s'habilloyent de soye comme grans seigneurs, & portoyét (dit Nic. Gilles au premier vol. des Chron. de Frâce) les souliers dorez menans vne vie du tout lubrique & infame. Parquoy aussi à cause des execrables meschacétez qu'ils commettoyent (seló le témoignage d'Eude Abbe de Clugny) vn Ange destructeur les tua tous vne nuict, côme

les premiers nais d'Egypte: & furent trouuez le lendemain tous morts, reserué vn seul, qui fut espargné, comme Lot en Sodomé. A cause de cet accidant si estrange Charlemagne au lieu des moynes y fit mettre des chanoines: n'estans guiere meilleurs ne plus vtiles les vns que les autres, pour la Republique.

II. C'en'est point pour neant, qu'il est defendu en la Loy de Dieu au Leuitique chap. xviii. de ne s'accoupler point avec aucune beste, estant la mort & la malediction denoncée à celui qui s'abandonnera à telle enormité, Exod. xxii. Leuit. xx. & Deut. 27. chap. Car il se trouue quelquefois de tels môstres, ainsi que nous lisons d'un berger nonne Crathis, lequel fut si vilain & abominable, que de s'adonner à vne cheuure. Cæl. & Volaterran ont laissé par escrit que le bouq. ayant veu plusieurs fois chose si estrange, eueu & irrité contre ce martin, vn iour comme il dormoit, le vint furieusement assaillir à grans coups de ses cornes, tellement qu'il le laissa tout mort. Dieu qui a ouuert la bouche de l'anesse pour reprimer la phrenesie du faux prophete, & qui a enuoyé des lions pour tuer les habitans estrangers de Samarie, a employé & mis en besongne cet animal pour l'execution

tion de sa iuste vengeance.

CHAP. XXIX.

*Combien la cupidité de luxure
est pernicieuse.*

C'Est à bon droit que la conuoitise de ^{l. Jean 2.}
la chair & des yeux, qui est du monde & de la corruption de l'homme, nous est defendue, d'autant que par elle on est ^{la q. 1.}
attiré & arrosé au mal, estant comme vne mauuaise racine, qui produit plusieurs fruits aigres & amers. Ce qui auient non seulement quand il est question des biens & richesses de ce monde, mais aussi quand il s'agit des voluptez impudiques & deshonestes. La concupiscence conçoit & enfente les paillardises, les adulteres & autres tels forfaits: dont sourdent puis apres vne infinité de malheurs, à l'appetit quelquefois & par la cupidité desordonnee d'vne seule personne.

Qu'est-il auenu à Ioseph par la concu- ^{Gen. 39.}
piscence desordonnee de sa maistresse? N'a ^{& 41.}
il pas esté en dâger de sa vie, & mis en prison, où il a trempé plus de deux ans?

Nous auons vn exemple bien remarquable de la miserable fin d'vne femme, & du saccagement & destruction d'vne ville, auenuë à l'occasion de l'intemperence

Sabell.

& conuoitise effrene d'icelle. Environ le temps que l'Empereur Phocas fut tué par Priscus, Gifulphus chef d'une certaine cõtre de Lombardie estant allé au deuant des Bauares (qui estoÿt du reste des Hunnes) pour la defense du pays, donna bataille, laquelle il perdit, & y mourut. Ceux ci suiuan leur victoire viennent metre le siege deuant la ville capitale de la prouince, où Romilde la vesue de Gifulphus cõmendoit. Comme le roy des assiegeans alloit à cheual à l'entour de la ville, elle le voyant beau & ieune homme, & qui auoit les cheueux blonds & frisez, fust aussi tost esprise & embrasée de l'amour d'icelui, n'ayant plus autre chose en son cœur que d'assouir sa concupiscence. Ayant bien tost oblié l'amitié de son mari, l'amour de ses enfans, & la charité de la patrie, lui enuoÿe dire secretement, s'il promettoit de l'auoir pour femme, elle lui mettoit la ville entre ses mains. Lui bien aise de cest offre, l'accepte, pour le desir qu'il auoit d'auoir la ville, laquelle autrement il n'eut peu prendre qu'avec grande perte de ses gens. Estant par ce moyen entré dedans, pour ne sembler point estre du tout perfide, coucha avecques elle, & l'eut pour femme la premiere nuit, sans plus. Puis par

par desdain & moquerie l'abandonna à douze puissans ribaus pour souler son insatiable luxure, & finalement la fit cloüer & attacher à vne potence, où elle mourut. Aussi tost la ville fut pillée, saccagée, & brulée, & rasée rez pié rez terre. Voila le malheur, auquel cette poure miserable se est precipitée soy mesme avec tout vn peuple par sa trop bouillante cupidité, qui la rendue comme auéugle, ne voyât point ce qui estoit mal seant, peu honneste & mal à propos: qu'vne femme se presente à vn homme, le requiere, & sollicite, s'expose à vn ennemi estrangier, & qui n'a iamais veu qu'vne fois, pour se perdre & tous les siens. Ainsi plusieurs passionnez de la mesme sorte ont les yeux bandez, comme le Cupido des poëtes, ne sachans ce qu'ils font, & trebuchans en ruine par leur aueuglement.

Soyons ici auertis, de demander à Dieu, qu'il purifie nos cœurs, & destourne nos yeux, qu'ils ne voyent point chose vaine, pour en estre seduis.

CHAP. XXX.

*Des attouchemans illicites, & de l'oisiueté,
gloutonie & yurognerie, & des
danses, & autres telles
dissolutions.*

COMME pour conuerfer & se maintenir chastement & selon Dieu, il se faut garder de toute espece d'impudicité & paillardise, aussi se faut-il abstenir des attouchemens lascifs & deshonestes, qui sont indices de luxure, & flambeaux pour embraser dauantage la concupiscence, & par lesquels aussi est faite iniure à autrui.

Sabel.

C'est pourquoy Pompee fit arracher les yeux à vn soldat en Espagne, pour auoir mis sa main sous la cote d'une femme du pays, par trop vilainement. Pour telle insolence Sertorius tailla tout en pieces vne de ses companies de gens de pié. Il seroit à desirer de voir auiourdhui tels chefs & capitaines, pour reprimer les violences & rauissemãs qui sont si communs entre les gens de guerre de maintenant.

Le baiser n'est pas moins à euitier, si ce n'est entre ceux qui sont de mesme parentage ou affinité: comme tel en estoit l'usage ancienemāt entre les Perfes & Medes, & aussi entre les Romains. Combien toutesfois

Xenoph.
Plut.

resfois que Tibere interdit les baisers qui Suet.
 se faisoient tous les iours, comme trop
 frequents. C'estoit vne iniure, de baiser
 femme ou fille hors le lien d'affinité ou de
 parentage, comme il appert de l'enhortem-
 mât de la femme de Phisistratus tyran des Val.lib.
 Atheniens qu'elle lui a faite, de punir de 1.cap.5.
 mort vn ieune compagnon, qui en passant
 & ayant rencontré leur fille d'audente,
 l'auoit baisée emmy la rue, d'amitié qu'il
 lui portoit S. Augustin afferme, que baiser De la Ci-
 vne femme autre que la siene, merite le té de
 foët. Vray est qu'il est fait mention du bai- Dieu lii.
 ser en l'Escriture sainte, mais cest ou du 21.chap.
 pere à l'enfant, ou entre freres & parents, II.
 ou qui selô la coustume ordinaire de l'an- Gen. 27.
 cien peuple de Dieu, seruoit de salutation 45.
 commune, entre ceux qui estoient d'vne 2.Sam.
 mesme cognoissance. Il est parlé du baiser 20.
 qui est par honneur & reuerance du suiet 1.Sam.10.
 au superieur. Ancienement les Chrestiens Iust. Apo
 s'entrebaisoyent les vns les autres: mais log.2. &
 c'estoyent ceux qui s'entrecognoissoyent, Tert.
 & qui par vne telle maniere de salutation
 testifioyent de la vraye & syncere charité,
 paix & vnion qui estoit entre eux, estans
 vn cœur & vne ame au Seigneur. Telles Act.4i
 caresses estoient pures & saintes, & non
 lasciuës & impudiques, comme sont les

baifers des profanes & luxurieux, & de la putain, dont est fait mention aux Prouerbes chap. vii.

En outre chacun doit euitier tous les moyens & occasiōs par lesquelles on peut estre induit & attiré à lubricité: comme en premier lieu l'oisiueté, laquelle ne peut que dōner ouuerture & faire voye à beaucoup de vices, ainsi qu'on void en la personne de ceux qui sont faineans, & ne se occupent à rien qui soit bon & vtile: n'entretiensans leurs esprits que de pensees vaines & foles, ou dommageables à autrui, ou impudiques & lasciuies. Ce qui n'auient gueres souuant à ceux qui s'adonnent à quelque exercice & labour honneste, soit d'esprit ou de corps. Partāt nous sommes aussi auertis, de vaquer à ce qui est seant & louable, chacun selon son estat & condition. Car ceux que l'esprit malin trouue oiseux, il leur fait bien tailler de la besoigne, pour les occuper à choses sales & pernicieuses.

En apres le trop grand aisé du corps n'est pas moins à craindre que l'oisiueté, quād on le paist & remplit outre mesure. Car cest alors qu'il regimbe, comme le cheual trop nourri & engraislé. Ainsi l'abondance du

ce du pain, & l'affluance des delices de la chair a esté cause de la perdition de Sodome & de Gomorre. C'est donc à bon droit que nostre Seigneur nous fait cette admonition en l'Euangile, Que nous prenions Luc 21. garde à nous meimes, que nous ne soyons greuez de gourmandise & yuroignerie. N'ayez point soin de la chair, dit l'Apostre, Rom. 13. pour accomplir ses conuoitises, cheminâs honnestement, non point en gourmandises & yurogneries, non point en couches & insoléses. Ne vous enyures point de vin, Eph. 5. dit-il ailleurs, auquel il y a dissolution. Outre le temps & le bien qui se perdent & consomment en tels excez, les grandes maladies & aspres douleurs qui naissent & prouient d'une telle intemperance, & l'abrutissement de l'esprit qui en procede, plusieurs autres grans maux en dependent, assauoir paillardises, adulteres & autres souilleures, querelles, desbars & meurtres, & autres semblables desordres & malheurs.

L'Empereur Septimius Seuerus & Io-Egnat. uinianus moururent par trop grand excez de manger & de boire.

Vn Domitius Aphricain chargea son estomach de tant de viande à vn souper, qu'il y mourut.

Gregoire de Tours raconte, qu'un Childeric Saxon mangea & but si excessiue-
ment, qu'il en fut suffoqué, & trouué mort
en son liët.

De notre temps pres de Millau en Rou-
ergue estant vn prestre à vn disner qui se
faisoit chez vn riche payfant pour vn an-
niuersaire, il se traita si bien & si beau, &
tant se remplit, qu'il en creua, & mourut
soudainement.

Plut. Alexandre le grand ayant vn iour con-
uie à souper plusieurs de ses favoris & ca-
pitaines, y proposa vne couronne en prix,
à qui boiroit le mieux. Celui qui but le
plus, fut vn qui but iusques à quatre brocs
de vin, & gaigna la couronne, qui valoit
six cens escus. Mais elle lui fut bien chere:
car elle lui cousta la vie, n'ayant vescu que
trois iours, apres vn tel excès. Des autres
qui iouërēt à ce ieu à l'enui, à qui carrouf-
feroit le mieux, il en mourut quarante &
vn.

Le mesme Alexandre fut suiet au vin,
dont estant rempli, il lui est auenu de tuer
de ses amis, lors mesmes qu'il estoit à ta-
ble.

Arnutus & Cyanippus de Saragoufe
estans trebuchez par trop boire en yuro-
gnerie, paillarderent avec leurs propres
filles,

filles, dit Plutarque.

Cleomenes roy des Lacedemoniens voulant faire carrous à la maniet e des Scythes, il but si trestant, qu'il en deuint infensé.

Le poëte Anacreon Teiùs estât par trop Valer. adonné au vin, fut vn iour par vn pipion de raisin estouffé en buuant.

Combien grandes & monstrueuses ont esté les dissolutions de quelques Empe-reurs, comme de Tibere, compagnon des yurogues, c'est vne chose estrâge que d'en ouyr parler. Il estoit si adonné au vin, qu'au lieu de Tiberius on l'appelloit Biberius, au lieu de Claudius Calvus, & au lieu de Nero Mero: voulant dire par cela qu'il estoit vn bon biberon.

Le Comte d'Apremont ayant dissipé tout son bien & fait vne infinité d'excez, estant vn iour à S. Miel il but si desordoneement, qu'il en mourut.

Touçât les danfes, qui sont les dependences des festins & bonnes chaires, nul de sain iugemét n'ignore qu'elles ne soyét autant d'appasts & allechemens à toute lubricité, & comme instrumés de maquerelâge. A raison dequoy elles ont esté re-prouues entre les gens d'honneur, tant Grecs que Romains, & laissées pour per-

sonnes villes & de condition infime. Ce qui se void par la reproche que fit Demosthene contre Philippe roy de Macedone & ses courtisans, harenguant deuant le peuple d'Athenes, disant qu'ils estoient baladins, & qu'ils n'auoyét point de honte de sauter apres s'estre bien soulex & enyurez. Certes on ne trouue point qu'aucune des honorables dames Romaines se soit iamais entremise au bal au rapport de Salluste, qui dit, que Sempronia balloit & chatoit trop bien pour vne femme d'honneur. Cicerō en la defense de Murena recite vne obiection de Caton cōtre sa partie, assauoir que l'on l'auoit veu baler en Asie. Il fait si grād cas de ce reproche, qu'il ne l'ose soutenir ni excuser: mais le nie tout à plat. Il ne se trouue, dit-il, aucun qui soit sobre, lequel se mesle de baler, où il faut dire qu'il soit hors du sens. Plutarque remontrant de quelles vertus la femme doit estre paree & ornee dit, Qu'elle doit auoir honte de s'adonner aux danses. Adressant ailleurs son propos à vn chacun, Repousse, dit il, ceux la, qui te voudront amener & attirer aux danses, encore qu'ils soyent tes amis.

Elles ont esté condannees par tous les
anciens

anciens docteurs de l'Eglise. Tu chantes (dit Basile) des chansons profanes, ayant mis en oubli les Pseaumes & hymnes que tu as appris. Tu remues les piez, & sautes & dances, fol & mal auisé que tu es, au lieu qu'il faudroit ployer les genoux en prieres deuant Dieu. Les filles s'en retournent ayans perdu leur virginité, & les femmes mariees sans auoir gardé leur pudicité à leurs maris. Car si quelques vnes d'auenture ont euité le peché quât au fait, la pensee toutesfois en a esté attainte. Oyez (dit Chrysoftome) ces choses, vous filles & vous femmes mariees, qui n'avez point honte de danser & baler aux nopces des autres, & de souiller ainsi vostre sexe. Là où il y a de la danse lasciué, là certainemét est le diable, qui en est l'auther. S. Ambroise dit, Qu'il vaudroit mieux labourer la terre & bescher aux iours de feste, que de baler ni sauter. Escruant à sa sœur dit ainsi: il faut que notre bonne conscience donne ioye & plaisir à notre esprit, & non pas le chercher parmi les dissolutiōs, & châts des noces. Là est mal asseuree la chasteté, & les allechemans suspects, où la danse clot les delices de la feste. Les danses Orig. li. 3 aussi ont esté ancienemant defendues côt. Cels. aux femmes en l'Eglise Chrestiene, voire

Can. 51.
& 52.

à tous en general, sur peine d'excommunication, de l'autorité du Cōcile de Constantinoble sous l'Empereur Iustinian.

Que repliqueront ici ceux, qui se disent Chrestiens, & veulent neantmoins donner lieu à tels esbas? Est ce le renoncemāt de soy mesme, le renouvellemāt spirituel, le despouillemant du vieil homme, quant à la conuersation presante, & la mortification de la chair, que nostre Seigneur & les saincts Apostres nous recommandent si songneusement & par tant de fois? Et si toute paillardise & souilleure (comme dit Ephes. 5. S. Paul) ou chose vilaine, ou parole fole, ou plaifanterie ne doit point estre mesme nommee entre nous, dautant que cela ne conuient point: si, di- ie, il n'est point licite de plaifanter mesme de parole, ne dire le moindre mot, auquel il y ait tant soit peu de lasciuete, comment sera-il permis de faire quelque chose semblable par quelques actions & mouuemens de tout le corps, qui ne representēt autre chose que folie, vanité & toute luxure? Ce qui se fait en dansant. Voila pour ceux qui demandent où c'est que les danses sont defendues en l'Escriture. Ce que ie di en passant ne voulant point estendre ceste matiere plus au long, mesme dautant qu'il y a vn traitē
expres

expres de cela, auquel ceux-la pourront recourir qui en voudront fauoir dauantage. Mais voyons, quels fruiçts & quels biens elles apportent.

Estans les filles d'Israël aux danſes en Iug. 21. Silo à vn iour ſolēnel à la maniere des incirconcis & idolatres, elles furent rauies par les Beniamites, pour leur eſtre à femmes, à quelque auenture & condiçion que ce fuſt.

A vn feſtin que fit Herode le tetrarque aux princes & aux capitaines & principaux de Galilee, la fille d'Herodias dansa Marc. 6. au gré d'icelui & de toute la compagnie. Mais qu'en eſt-il auenu? La mort de S. Ieā Baptiſte, de laquelle ce tyrā & inceſtueux s'eſt rendu coupable, l'ayant fait decapiter pour complaire & gratifier à ſa putain infame.

En beaucoup de lieux pluſieurs querelles s'eſmeuent, & beaucoup de meurtres ſe font à l'occaſion des danſes. Dont les exemples ſont ſi notoires & euidens, qu'il n'eſt ia beſoin de les ramenteuoir. Parquoy il les faut fuir comme choſes que Dieu maudit & deteſte.

Or outre ce que deſſus, on peut vrayement dire que ce n'eſt que toute folie & vanité que des danſes ſelon le teſmoignage de Viues, diſant auoir ouy parler autre-

fois de certains hommes venus d'Asie, lesquels au commencement qu'ils virent dâfer les espagnoles, s'en effroyerent en sorte, qu'ils senfuirēt, cuidans qu'elles fussent demoniaques, & agitees de quelques fureur. Celui qui n'auroit iamais veu femme danser, n'en sauroit faire autre iugement. Car il n'ya rien qui ressemble plus a vne frenazie & alienation de cerueau, que quand on les void sauteler & secoüer tout le corps par mouuemans estranges, au son d'vne peau batue. Cest vn plaisir de cōsiderer le port graue, & marcher mesuré, la pompe & parade de celles qui dansent, & combien elles s'estudient & prennent peine de faire sagement vne folie. Il est bien croyable, qu'alors toute la sagesse est descendue de la teste aux piez. Car aussi y est elle plus requise qu'au cerueau. Voila ce qu'il en dit.

Quât aux masquarades, ie les accouple a-trec les dâses, d'autât qu'elles procedēt d'vne source, sont d'vnemesme nature, & produisent semblables effects: & quelque fois sont si pernicieuses, quelles enleuēt & ravisēt les persōnes avecques l'hōneur. Aucuns ont esté quelquefois chatiez en telles desbauches, cōme ceux qui se masquerēt à des noces, qui furēt faites à Paris, à l'hostel
de

de S. Pol, du regne de Charles vi. Six hommes se mirent en sauuages, tous couuerts d'estoupes ou de lin d'illé, en forme de cheueux, comme s'ils eussent esté tous velus: & cela estoit engraislé pour estre mieux accommodé. Ainsi entrerent en la sale avec torches en dansant, liez & comme enchainez les vns avec les autres. Mais bien tost cette farce se tourna en tragedie. Car le feu de l'vne des torches se mit aux estoupes des autres, dont se priudrent à crier mout horriblement. L'vn des cinq se ietta en vn cuuier tout plein d'eau, où on ringoit les coupes & les tasses. Il y en eut deux, qui en furent ars, & demurerent morts sur la place. Le bastard de Foix & le Conte de Ioüy furent portez en leurs logis, & moururent deux iours apres. Le roy qui estoit de la partie, fut sauué par la Duchesse de Berri, laquelle le courrit en telle sorte, que le feu fut estaint sur lui. Plusieurs disoyét le lendemain (dit Froissard) que c'estoit vn grand signe & auertissemât que Dieu auoit enuoyé au Roy, & qu'il se deuoit retirer de telles folastreries, & qu'il en faisoit trop, qui n'appartenoit point de faire à vn Roy de France. Telle fut l'issue de cette mascarade.

Reste que nous disions vn mot des ieux

de farces, comedies & autres telles plaifenteries & batelages, qui ne feruent auffi que de corrompre les bonnes mœurs, & ouvrir la porte principalemant à toute lubricité. La les oreilles des ieunes gens feront pollues & fouillées de plusieurs paroles fâles & deshonneftes. là leurs yeux feront infectez de beaucoup de gestes & contenances lasciuues & impudiques, & leurs esprits demeurerôt abruuez de quelque pernicieufe liqueur. Là quelquefois l'Escriture fainte sera profanee pour donner du plaisir & passe-temps au monde & pour mieux attraire les gens: laquelle toutesfois est ordonnee pour vn autre meilleur vsage. Bref il ne sera question d'autre chose que de paitre les yeux & les oreilles de toutes choses folles & vaines. C'est pourquoy les plus sages des Romains ont quelquefois empesché l'edification des theatres, comme Nafica & quelques Censeurs pour l'opinion qu'ils auoyét, que les ieux & esbats qui sy faisoient, ne seruoyét qu'à rendre le peuple lache, & effemine & voluptueux. Ceux qui en estoyent les maîtres & conducteurs & les ioueurs ne pouoyent estre receus à aucune charge publique, estoyent deboutez de toutes dignitez & estans reputez infames

Tert.
Orof.

Com-

Cóbien que Tibere ne fut que par trop corrompu en ses mœurs, si est ce toutes-
 fois qu'en plain Senat il forma plainte cō-
 tre l'immodestie des ioueurs de farces. Par
 quoy ils furent lors chassez d'Italie. Du
 temps que Domitian fut Céseur il demit
 du Senat vn citoyen Romain, par ce qu'il
 s'adonnoit par trop aux manieres de faire
 des ioueurs de farces des badins, & aux
 danfes. Nous deuons, dit Plutarque, euirer
 & fuir tous spectacles.

Tac. lib.

4

Fulgof.

De la
Curios.

Si ceux la au iugement des Romains estoient notez d'infamie pour raison de tels ieux, ceux qui font auiourd'hui le semblable, ne peuuent estre en meilleure estime, estans les folies & desbauches toutes pareilles.

Basile dit, que tels ieux & passetemps
 sont l'ouuroir, la forge, & la boutique cō-
 mune & publique de toutes meschance-
 tez. A ceste cause S. Chrysostome prie &
 admoneste les fideles, de ne s'y trouuer
 point. S. Augustin ne permet à aucun de
 donner son argent à vn bateleur ou iou-
 eur de farces. Par le Concile de Constan-
 tinoble sous l'Empereur Iustinian, il est
 defendu à tous d'assister à tels ieux sous
 peine d'excommunication. Que les Chre-
 stiens s'en soyent ancienement abste-

Hom. 4.

Hexaë.

Hom. 6.

in prim.

cap. Gen.

Can. 51.

Apolog. nus par vn commun accord & reglemant, il appert du tesmoignage de Tertullian escriuant aux Gentils en cete substance: Nous renonçons aussi bien à vos ieux & esbas, qu'aux mesmes choses d'où ils ont pris leur origine. Nous ne tenons conte des choses, que nous sauons estre tirees de la superstition. Nous ne voulons point voir la folatrie du Tournoy des chars, ne l'impudicité du theatre, ne la cruauté de l'escrime à outrance, ne la vanité de la salle, de la luitte, ou du bal.

Lib.de
Spect.

Combien tels spectacles sont desplaisans à Dieu, & combien Satan y a de pouuoir, la punitiō auenue à vne femme Chrestienne nous seruira d'exemple, selon le recit de Tertullian. Il y eut vne femme, dit-il, qui alla au theatre voir les ieux: mais elle s'en reuint avec le diable. Estant cest esprit immonde tancé en l'exorcisme, d'auoir osé assaillir vne personne fidele, fit cete response, qu'il n'auoit que bien fait l'ayant trouuee sur le sien.

Amenant vn autre exemple le mesme auteur, dit estre chose veritable, qu'vne femme ayant esté vn iour voir iouer quelque tragedie, la nuit suiuant vn linseul (presage de mort) lui fut montré en songe, avec reproche de ce qu'elle auoit fait,

&c

& mourut cinq iours apres.

Que ceux & celles qui courent si promptement aujourdhui apres les bateleurs & leurs badinages, se souuiennent de ces exemples.

Touchant les chansons dissolues & liures impudiques, ie me contenteray pour faire court, d'alleguer ici l'opinion de Vives. Les magistras, dit-il, deuroyent chasser toutes chansons & poesies deshonestes, nō pas endurer qu'on en publie tous les iours de nouvelles : comme si lon ne deuoit ouyr chanter dans vne ville que sottes & villaines chansons, lesquelles ne sauroyent estre escoutees sans honte d'vne ieunesse bien nee, ne sans indignation de gens graues & d'honneur. A cela deuroyent obuier les magistras, & defendre ces Amadis, Tristan, Lancelot du Lac, Melusine, les faceties de Poge, & les nouvelles de Bocace. Voila ce qu'il en dit.

De l'in-
stit. de la
fille
Chrest.

CHAP. XXXI.

Des larrons & ratisseurs.

IL faut maintenant que nous parlions de ceux, qui par leur auarice & conuoitise insatiable contreuient au quatrieme commandement de la seconde

table, qui est, *Tu ne desroberas point.*

En ce peché est tombé le poure & miserable Acham du temps de Iosue, lequel voyant au sac de Iericho vne manteline Babylonienne, & de l'or & de l'argent, conuoita ces choses, les prit & desroba. A quoy Dieu auoit defendu de toucher. Parquoy il fut courroucé cōtre tout son peuple comme si tous ensemble en eussent esté coupables, & les affoiblit deuant leurs ennemis, desquels ils furent battus deuant Hai & mis à val de route honteusement. Et ne fut appaisé son courroux, iusques à ce que le delinquant ayant esté diuinement manifesté fut lapidé, & brulé avec ses enfans & tout ce qu'il auoit. Or combié que ce soit ci vn fait extraordinaire, & que cette offense a esté plustost vn sacrilege, que vn simple larcin: cela suffit toutesfois pour montrer, que c'est iniquité deuant Dieu, de prendre & s'approprier ce qui n'est pas sien. Car Dieu veut, que chacun se contente de ce qu'il a, sans rien attendre au domage du prochain.

Mais la conuoitise est si desreglée & tāt enracinée au cœur de l'hōme, que de tout temps elle a voulu eniamber sur le bien d'autrui, & empieter ce qui ne lui appartenoit point: rompant toutes les barrières d'humana-

d'humanité, d'équité & droiture, sans pouuoir estre retenue en aucune modestie & continence. Dequoy nous auons pour exemple le train & maniere de viure du monde ancien auant le deluge, lequel selo Gen.6. le recit de Moÿse a esté desbordé en toute iniquité, extorsion & outrage. Les forts & puissans oppressoÿent les foibles, les grâds fouloyét les petis, & les riches mangeoyét les poures. Estant ce desordre par tout vniuersellement (signe manifeste d'impieté & de tout mespris de Dieu, & d'vne malice du tout exorbitante) Dieu qui est le iuste iuge de tous les humains, ne pouuant plus tolerer tant d'iniquitez dont la terre estoit remplie & contaminee, a enuoyé le deluge au monde, apres que les ventailles du ciel furent ouuertes, & que les fontaines des grands gouffres furent rompues. Ayant fait plaine ouuerture aux eaux du ciel & de la terre, il fit pleuuoir par quarante iours & quarante nuicts sans cesser, tellement que les eaux se r'enforcerent & accrurent sur la terre, & couvrirent les hautes môtagnes de quinze coudees. Ainsi la terre fut reduite au mesme estat, que elle auoit esté au commencement du monde, quâd elle estoit toute couuerte d'eaux. C'estoit vn spectacle triste & hideux de

voir toutes les plaines couuertes d'eau, puis les costaux & montagnettes, & finalement les plus hautes montagnes de toute la terre. C'estoit horreur de voir les maisons emportees de çà, de là, de costé & d'autre, puis se despecer par la force & impetuosité des vagues. Les villes perissoyent estans submergees dans les abysses: & n'y auoit si haut arbre que les eaux ne montassent encores par dessus. A mesure que les eaux croissoyent, la peur & la frayeur augmétoit à vn chacun, sans espoir d'aucune deliurance. En ceste sorte Dieu punissoit les meschâs, non tout à vn coup, mais petit à petit, empirant tousiours la peine de leur malheur, selon qu'ils auoyent longuement abusé de sa patience, n'ayans tenu conte de s'amender. En tel effroy d'oc nul ne pouuoit donner aide ni secours à autrui. Ceux qui estoient dans les maisons n'auoyent point plus d'auantage que ceux qui estoient aux champs: tous se trouuoient surpris, assiegez & environnez de grandes eaux, qui de toutes parts regorgeoyent. C'estoit pour neant que les vns montoient sur les toits des maisons se cuidans sauuer, les autres sur des arbres ou sur des hauts rochers. Il n'y auoit aucun lieu de refuge ni de sauueté, ne pour
les

les vns ne pour les autres. Les riches ne pouuoient par le moyen de leurs richesses estre garentis qu'ils ne perissent. Aux forts & puissans la force & puissance ne seruoit de rié; pour les exempter de ce deluge. Par ainsi furent noyez & perirent tous les habitans de la terre, excepté Noé & les siens: laquelle punition a esté correspondante au pernicieux estat auquel le monde auoit esté pour lors. Car comme ainsi soit que la terre eust esté corrompue & infectée de peché, Dieu a enuoyé les eaux du deluge, côme pour la purger & nettoyer de tant d'ordures & immonditez: ainsi qu'à l'opposite il enuoyera au dernier iour vn embrasemēt de feu par tout le monde, par lequel & le ciel & la terre seront purifiez & remis en leur entier estat. Voila comme Dieu s'est vengé des extorsions & rapines de ce temps-la.

Tels vices n'ont pas esté pourtant du tout effacez ni desracinez d'entre les hommes, n'vsans encores la pluspart que de fraudes, tromperies & moyēs illicite pour attirer à eux le bien de leurs prochains. Lesquelles ruses iacoit qu'on tafche à les desguiser & colorer le mieux qu'on peut, elles ne laissent pas pourtant d'estre condamnées de Dieu, côme especes de larcin.

Or selon que les vns ont plus grand pou-
 uoir que les autres, d'autant sont-ils plus
 grands larrons, & par consequent meri-
 tent plus grande punition. Car si celui qui
 par pœreté & indigēce coupe vne bour-
 se, ou defrobbe quelque autre chose, est
 coupable: combien plus le sera celui le-
 quel estant riche & opulēt, vsurpe neant-
 moins le bien d'autruy?

Cela pourra-on dire de ceux, qui de leur
 autorité prennent pour eux sous titre de
 confiscation le larrecin trouuē, & ce tant
 plus habillement, que la valeur de la cho-
 se, ou la somme montera. Chose totale-
 ment iniuste, & contre tout droit diuin &
 humain, qui ordonne, de rendre à vn cha-
 cun ce qui lui appartient. Celui qui en ce-
 ste maniere retient le bien d'autruy au lieu
 de le restituer, il n'est point different d'a-
 uec le larron, sinon en ce qu'il defrobbe
 plus hardiment, & sans aucune doute &
 crainte: qui est vne grande corruption de
 justice. Car qui est-ce qui voudra poursuy-
 ure le larron par voye iuridique, sachant
 bien qu'il ne recouuera rien du sien, ains
 se travaillera pour en perdre dauantage?
 Or il auient le plus souuēt, que les poures
 petis larronneaux sont fouëttez, flestris,
 bannis, ou pēdus & estranglez, & les plus
 grands

grands larrons demeurent impunis & à leur aise, quoy qu'ils attrapent & accrochent les biens de plusieurs iniustement. Ainsi dit le Satyrique,

*On void estre espargnez les ravissans
corbeaux,*

*Pendant que la rigueur en vent aux
pigeonneaux.*

Il ya eu de tout temps des rapineurs, prompts & habiles à prédre de tous costez, & qui ont pillé & rongé le peuple iusques aux os par exactions iniques, au lieu qu'ils les deuoyent maintenir & conseruer en la paisible iouissance de leurs biens. A raison dequoy Homere les appelle en la personne d'Agamemnon mangeurs de peuple, comme fait aussi Dauid au Pseaume xiv. A cela aussi les flatteurs pernicieux les incitoient, & leur inuentoyét tous les iours nouveaux moyens pour tirer argent: estās en cela d'autant plus subtils & ingenieux, qu'ils en receuoyent vne bonne partie, attirans à eux tout ce qu'ils pouuoyet gripper & raur, comme harpies affamees & insatiables, dont chacun se trouuoit endommagé, le marchand greué, l'artisan foulé, & le poure laboureur se voyoit du tout oppressé.

*Des charges excessives sur le
peuple.*

COMME c'est vne chose iuste & selon
 Dieu de porter honneur & reueren-
 ce aux princes & aux Rois, & se rendre su-
 iet à eux en toute obeissance, aussi est-il
 raisonnable de payer les tributs & imposts,
 qui leur sont deus legitimemēt, pour rai-
 son des charges & entretenement hono-
 rable de leur estat. C'est ce que nostre Sei-
 gneur commande disant, Rendez à Cesar,
 ce qui est à Cesar. Pour ceste cause vous
 aussi, dit S. Paul, payez les tributs, rendez à
 tous, ce qui leur est deu, à qui tribut, le
 tribut, à qui peage le peage. Eux aussi doi-
 uent estre si bons & equitables, de se con-
 tenter de ce qui leur est deu, sans greuer
 les suiets & les charger autrement qu'il
 n'appartient : les aimant mieux voir aisez
 & riches, que pources & indigens : dequoy
 il ne leur viendrait grand bien ni hon-
 neur. Aussi ne leur est il point permis d'e-
 xiger outre mesure, au detrimēt de leurs
 suiets. Ils ne le peuuent faire par aucun
 droit diuin ni humain. l'appelle droit di-
 uin & humain, ce que Dieu & les hommes
 permettēt & accordēt, dont on peut vser

Matth.
22.

Rom. 13.

en bonne cōsciēce. Quāt au premier, nous ne pouuōs auoir enseignement d'ailleurs, que de l'Escriture sainte, en laquelle Dieu nous declare son intētion & volonté touchāt cela, cōme au Deut. chap. 18. là où parlāt des Rois, tels qu'il veut qu'ils soyent, il leur defend l'amas de beaucoup d'argēt, la pluralité de femmes & l'orgueil: signifiant par cela qu'ils se doiuent contenir en modestie & attrempence, sans lacher la bride à leurs affectiōs, & se faire de grās thresors au dommage du peuple, auoir le cœur à la guerre, ou estre par trop suiets à leurs plaisirs: apres lesquelles choses se font les plus grandes & excessiues despences. Si donc il ne leur est point permis d'assembler beaucoup de finences (cōme il appert de ce passage) pour le danger & le mal que cela apporte, il ne leur est non plus licite de leuer argent du peuple excessiuement. Car ils ne peuent l'vn sans l'autre. Voila quant au droit diuin, qui ne leur permet d'abuser de leur autorité pour surcharger ni fouler le peuple par impositions desmesurees & insupportables.

Quāt à ce que le Prophete Samuel du cōmandemēt de Dieu à notifié aux Israēlites touchāt le droit du Roy, dōt il semble que les Rois peuuēt disposer & des biēs & des

personnes de leurs suiets à leur volenté: ie di premierement, que Dieu qui est la verité immuable, ne se contredit point, pour defendre & ordonner vne mesme chose. L'adiouste en apres que le mot du texte original ne signifie ici autre chose que maniere de faire ou coustume, comme au 1. Sam. chap. II. ver. XIII. Ce n'est aussi qu'un auertissement, & non pas vne ordonnance, de la suiuction en laquelle le peuple se fourroit en demandât d'auoir vn Roy à la maniere des autres nations, duquel la façon de faire & coustume seroit d'vser d'autorité & maistrise sur eux, tât pour le regard de leurs biens que de leurs personnes. Dequoy Dieu les a bien voulu auertir, afin qu'ils seussent qu'ils se mettoyēt eux mesmes vn ioug sur le col, & entroyent en seruitude, qui leur seroit bien rude & facheuse, de laquelle ils ne seroyent nullement allegez, quoy qu'ils le requissent avecques cris.

Qu'un Roy en Israël ait peu prendre de droit quelque champ d'aucun de ses suiets pour le s'approprier, il appert du contraire par le refus que fit Naboth à Achab de lui bailler sa vigne, encōre quelle ne lui eut esté demandee que par condition qui sembloit n'estre que raisonnable, comme
par

par achat, ou par eschange: tellemēt qu'on pourroit estimer qu'il ne lui deuoit refuser. Tant y a neantmoins que ce Roy ayāt esté esconduit de sa demande, n'a peu autre chose que ronger son frien & se charger: iusques a ce que par le meschant & detestable compot de lezabel le poure Naboth faussement accusé & iniquement mis a mort il vsurpa la vigne. Lequel forfait elle n'eut iamais attenté, si autrement & par quelque voye iuridique ils leussent peu auoir. Naboth aussi n'en eut pas fait tel refus. Mais voyant que c'estoit contreuenir à l'ordonnance de la Loy de Dieu, Nom. 36. qui vouloit que chacun se tint à l'heritage de ses peres, & le conseruat son igneulomant: pour cete cause il n'a point voulu bailler sa vigne, quelque argent qu'on lui en eut offert, ou quelque recompense qu'il en eut peu receuoir. En quoy il n'a fait que son deuoir, & l'Escriture l'approuue. Com bien cela est odieux à Dieu, que le poure peuple soit foulé, il appert de ce qu'il a dit ainsi par Ezechiel au chap. xlv: Vous princes d'Israël qu'il vous suffise, ostez la violence & le desgat, & exercez iugement & iustice: cessez de faire ce tort à mon peuple de le debouter de son bien & de ses heritages.

Touchant le droit humain, auquel les hommes consentent, pource qu'il est iuste & raisonnable, il ne se trouuera point, qu'il leur soit permis de faire ce qu'ils voudront du bié d'autrui. Car cela n'est equitable. Telle licéce ne leur a point esté donnée par ceux, desquels ils ont esté esleus pour Rois du commencement, n'ayans esté installez à vn tel degré d'honneur (au dire

Cic.liu.3
des loix.

Iust.

Aug.de
la Cite
de Dieu
liure.4.
chap.6.

de quelques autheurs de renom) que par leurs bones mœurs & vertus, dont ils s'estoyent rendus louables entre les bons. Et n'ya rien de plus droit & iuste en la société humaine, sinon qu'vn chacun possède le sien paisiblement, sans qu'il soit exposé à la conuoitise d'autrui. Pour ce regard aussi la iustice est estable, à laquelle les bons Roys ne contreuiendront iamais. Ils sont bien seigneurs de tout, comme aucuns disent, mais c'est quant à la droite seigneurie & iustice souueraine, demeurant à chacun la possession & propriété de ses biens. Aux

Liur.7.
ch 4.& 5
de la be-
nef.

rois, dit Seneque, appartient la puissance de tous, & aux particuliers la propriété. L'Empereur Tibere estant sollicité par les gouverneurs des prouinces de surcharger le peuple de tributs & imposts, quoy qu'il fut homme payen, leur fit cete belle & notable responce, Qu'vn bon pasteur doit bié

ton-

tondre ses brebis, mais non pas leur arracher la laine. Le bon Roy S. Loys entre autres bons amonestemens qu'il fit à son fils avant que mourir, lui dit, qu'il ne print point tailles ni aides sur ses suiets, si vrgēte necessité ny estoit & pour iuste cause. S'il faisoit autrement, il ne seroit point tenu pour roy, ains réputé tyran. Nic. Giff. vol. 1.

CHAP. XXXIII.

De ceux qui ont esté trop rudes à leurs suiets par exactions ou rapines.

IL est notoire par les choses susdites, que le souuerain ne peut par impositiōs desmesurées fouler le peuple, qu'il ne soit coupable d'extorsion. Ce qui cause bien souuent plusieurs grands maux & desordres. Et ne se trouue point de changemēs, seditions & ruines de Republicques plus frequentes, que pour telles occasions.

Quest il auenu à Roboam Roy d'Israël pour s'estre monstré par trop rigoureux en cest endroit à ses suiets: la perte de la plus grand part de son royaume. Estant venu à la couronne incontinent apres la mort de son pere Salomō, le peuple lui vint faire requeste qu'il eust à le soulager. Luy mesprisant le conseil des sages & anciens,

& suyuant celui des ieunes gens, avec lesquels il auoit esté nourri, fit vne tresfaigre & aspre responce, disant, que si son pere auoit mis vn grief iouug sur eux, qu'il l'augmenteroit, & que s'il auoyent esté chastiez de verges, il les chastiroit d'escourgees. Ce que ayans ouy, tous ceux d'Israël se reuolterēt (hors mis les deux lignees de Iuda & de Benjamin) & assommerent de pierres celui qu'il leur enuoya pour leuer le tribut. Quoy fait ils esleurent sur eux vn autre Roy, & Roboam s'enfuit, & se retira tout effroyé en Ierusalem.

Achæus Roy des Lydiens fut pendu par ses suiets pieds cõtre mont, & la teste iet-tee en la riuere, pour les subsides qu'il vouloit exiger.

Denis le premier de ce nom renômé entre tous les tyrans, non seulement pour ses cruantez, mais aussi à cause des iniques exactions qu'il faisoit au peuple, tant fut violent exacteur, que quoy qu'il en tendist les doléances & griefs de ces pources gens, qui ne cessoyent de se plaindre & lamenter, il ne laissa point de les surcharger dauantage, & tirer d'eux tout ce qu'il peut: & tant continua à les ronger, qu'il les laissa tous pources & desnuez de tous biens. En fin ce grand rapineur qui ne se fioit ni à ses femmes,

Plut. aux
Apopht.
des Rois

tnes, ni à ses propres filles, fat tué de la Trog. li.
main des siens, apres qu'il eut esté vaincu ^{21.}
& desfait par les Carthaginois.

Des Empereurs Romains ceux qui ont
le plus grieffuement foulé le peuple par
tributs, exactions & rapines, sont ceux-ci
principalement, a s'auoir Caligula, Neron
& Caracalla. Par cestui-ci tous les suiets Dion &
de l'Empire furent pillez, ruinez & de- Xiphil.
struits. Il disoit souuent qu'à lui apparte-
noit d'auoir de l'argent, & non à autre.
Et comme vne fois sa mere le reprenoit,
des trop grandes & excessiues despenses
qu'il faisoit, lui disant qu'il ne lui restoit
gueres de tant de finances & grâdes som-
mes de deniers qu'il auoit receuës: il lui fit
ceste respōse, qu'elle ne s'en donast point
de peine. Car tant qu'il auroit l'espee en la
main (laquelle il lui monstroit desgainée)
il n'auroit point faute d'argent. Cest cete
espee, que plusieurs ont prise depuis en
leur main à l'imitation de Caracalla, v sans
pour tout droit & titre de force & vio-
lance, pour contraindre le poure peuple à
leur bailler la substance de leurs biens. Or
cōbien ces trois-ci se sont rendus odieux
à tous par leurs meschantes & detestables
mœurs, cela se void par leur miserable fin,
dont il a esté fait mētion par ci deuāt, & en

Fulgof. liu. 9. chap. 4.

sera encores parlé plus amplemēt ci apres.

L'Empereur Constans fils de Constantin, qui fut fils d'Heraclius, estant vne fois venu de Grece à Rome, pillā tous les temples, & autres lieux publics de la ville, durant cinq iours qu'il y demeura, les desnuant de tant de statues & ornemēs precieux qui y abondoyēt, qu'il n'est memoire qu'aucuns barbares de tous ceux qui autresfois l'ont prise par force & saccagee, en ayāt tant emporté. Tant il oppressa les suiets de l'Empire par tributs & impositions, & principalement les Siciliens, que plusieurs d'iceux furent contrains de vendre leurs fils. Ayant fait vn grand amas de ses rapines & extorsions, il n'en eut pas longue iouissance. Car il fut tué bien tost apres par ses gens de guerre, comme il estoit de retour en Sicile. Et les Sarrazins qui pour lors renoyēt la ville de Panormē, prindrent tout ce qu'il auoit rai, & l'emporterent en Afrique.

Loys xi. roy de France ayant chargé le peuple excessiuemāt de tailles & imposts, eut telle crainte de la mort (dit Philippe de Commines) qu'onques homme n'en fut touché de la sorte: ayant essayé tous moyens pour pēser euitē l'effort d'icelle, ou auoir quelque respit. Car premieremāt durant sa maladie pour auoir la bōne gra-

ce de son medecin, il lui donnoit tous les mois dix mille escus: en quoy il se mōtroit par trop prodigue, lui qui presques en toutes autres choses estoit mout chiche. Puis il enuoya querir en Calabre vn hermite, qui auoit le bruit d'estre vn saint homme: auquel il fit cet honneur à son arriuee, de se mettre à genoux deuant lui, le suppliant de lui prolonger la vie, cōme s'il eut esté Dieu. Mais tout cela ne lui seruit de rien, ni les belles reliques que le Pape Sixte lui enuoya pour l'amuser, ni l'ampole de Rheims, qui lui fut apportee. Et ne peurēt empescher toutes telles choses, que ce poūre Roy ne mourut, avec vn extreme regret & destresse de laisser ceste vie. Il se des fioit de la pluspart de ses gens, & mesmes de ses plus proches, lesquels il ne permettoit point s'approcher de lui. Ayāt lōgumāt trainé & languï en cete maladie, qu'il n'en pouuoit plus, lui fut dit tout brusquemant, qu'il ne se deuoit plus amuser apres ses vaines esperances, ni apres son saint homme, car c'estoit fait de lui, & lui falloït mourir. Ainsi celui qui durant son regne auoit esté rude à son peuple par les grandes charges qu'il lui auoit imposees, fut rudoyé de la sorte sur la fin de ses iours.

Christierne II. de ce nô, roy de Dānemarc, de Nouergue & de Suede, regna l'an mille

cinq cés quatorze, apres le trespas de Iean
 son pere. Mais estant intolerable par l'im-
 position des charges nouuelles ausquelles
 il vouloit contraindre ses suiets, les Sue-
 des se reuolterent : lesquels toutesfois il
 vainquit apres plusieurs batailles & sie-
 ges, y ayans employé toutes ses forces. Ce
 neantmoins tous vaincus qu'ils estoient,
 ils se rebellerent derechef par le moyen
 d'vn simple gentilhomme, qui bien tost
 empieta le royaume. Christierne ayant
 perdu ceste prouince, estoit aussi mal vou-
 lu en son pays, & hay de tous estats. Par-
 quoy craignant que finalement ce mal-ta-
 lent ne se vinst à descouuir au danger de
 sa vie, & voyant que ceux de Lubec ioints
 avec Frideric son oncle se mettoient en
 armes contre lui, il s'enfuit avec ses enfans
 & sa femme, qui estoit sœur de l'Empereur
 Charles v, apres qu'il eut regné neuf ans,
 & aborda en Zelande prouince de l'Em-
 pereur. Les Estats du royaume apres auoir
 esté assemblez, esleurent pour Roy Fride-
 ric l'oncle d'icelui, prince de Holface, ia
 fort ancien, estans aidez par ceux de Lu-
 bec. Ils publierent certains escrits, qu'ils a-
 dressoyēt à l'Empereur & aux autres prin-
 ces de l'Empire, par lesquels ils rendoyent
 raison de leur fait, & chargeās Christierne
 de

de tyrannie monstroyent qu'à iuste cause ils l'auoyent banni. Dix ans apres il dressa quelque armee de mer, sous esperance de recouurer ses pertes: mais il fut pris & mis en prison, où il finit ses iours miserablement.

Henri roy de Suede fut chassé pour auoir entrepris de charger le peuple de nouvelles contributions.

La pluspart des inuêteurs de nouveaux Nic.Gill.
vol. 2. imposts y ont perdu la vie, comme vn Parthenus ou Porchetes qui fut lapidé du peuple en la ville de Tricues, pour auoir donné conseil au roy Theodebert de charger les suiets de nouveaux subsides.

Pour ceste mesme cause George Preschon fut cruellemēt executé à mort, dautant qu'il auoit induit Henri de Suede à fouler ses suiets pars imposts.

CHAP. XXXIIII.

*De ceux qui par armes ont rani ou voulu rani-
uir les biens ou les terres
d'autrui.*

OR si ceux qui foulent leurs suiets & les gourmendent, ne sont point innocens, non plus le seront ceux-la dont le vol de leur affamée cupidité & ambitio

les transporte çà & là pour enuahir & occuper les terres & seigneuries d'autrui, auec vne infinité de pillages, saccagemens, ruines de villes, & destruction de gés, que la fureur & violence de la guerre ameine avec soy. Il n'y a aucune estendue ni largeur de fleuues, ni hauteur des môtagnes, ou aspreté & difficulté des rochers, ni flots perilleux d'aucune spacieuse mer, qui puissent retener la temeraire & audacieuse couuoitise & auidité de tels sacres : tellement que s'ils auoyent le corps façonné selon la grandeur de leur courage & cupidité, d'vne main (comme il a esté dit d'Alexandre le grand) ils tiendroyent le leuant, & de l'autre le ponent. Dequoy ils se glorifieroyent, non moins que ceux la qui ont prins plaisir de se faire surnommer les vns forceurs de villes, les autres foudroyans, aucuns conquerans, & quelques vns aigles & faucons. Mais il auient bien souuent que lors qu'ils pensent s'auancer & estendre bien loin leurs marches & frontieres, ils reculent, & d'autres viennent, qui empietét leurs terres. Et selon que par le maniement des armes ils ont traité les autres, il faut aussi qu'ils soyent traittez de mesme, suiuant ce que le Prophete denonce à telles gens, disant. *Maledictio sur roy qui*

qui fourrages, & qui fais desloyauments quand tu auras acheué de fourrager, tu seras fourragé: & quand tu auras par fait de faire infidelement, on te traitera aussi infidelement. Ce qui auient communement à tels grands voleurs & brigands, ou à leurs enfans & successeurs, comme nous en verrons maintenant quelques exemples, apres que nous aurons parlé de Adonias, lequel ne se contentant point ^{1. Rois 12.} de sa condition, d'auoir cest honneur que d'estre fils de Roy, auaioit de Dauid, entreprint de se faire Roy, & essaya par tous moyens d'occuper la royauté, & en frustrer son frere Salomon, à qui le royaume appartenoit, selon ce que Dieu en auoit déclaré par la bouche de Dauid. Au moyen dequoy il fut finalement puni de son entreprise trop hardie & temeraire, & ceux qui lui presterent la main, lui ayant esté mis à mort par le commandement de Salomon.

Croesus roy des Lydiens fut le premier des Grecs qui fit la guerre à ceux d'Éphese, & qui subingua les Grecs demeurans en Asie, & les rendit tributaires, auaioit les Phrygiens, Mysiens, Chalybes, & ceux de Paphlagonie, de Thrace, & de Bithynie, les Iones, les Dores, les Éoles &

ceux de Pamphilie. Au moyen dequoy estant deuenu puissant riche & opulent à merueilles au detrimēt de tant de peuples, il se glorifia en sa grādeur & magnificence, s'estimant le plus heureux du monde, lors que les aduersitez & miseres, les pleurs, le dueil & le malheur de son estat & de toute sa maison s'approchoyent le petit pas, pour le ruiner & destruire de tout poinct. Premièrement il perdit l'un de ses fils, qui lui estoit le plus cher, lequel fut tué à la chasse du sanglier par mesgarde. Puis ayant commencé la guerre contre Cyrus, il fut desfait par lui en bataille, & tenu assiegé en Sarde ville capitale de son royaume: où finalement il fut pris & mené prisonnier à Cyrus, ayant perdu toute sa gloire & domination. En ceste forte Cræsus (comme dit Plutarque apres Herodote) porta la peine du forfait de son trifayeul Gyges: lequel n'estant qu'un des satellites du roy Candaules, toutesfois il occupa le royaume, apres qu'il eut occis le Roy son maistre, à l'instigation de la Roine sa maistresse, laquelle aussi il prit pour femme. Ainsi s'en alla ce royaume comme il estoit venu.

Herod. Celui qui de petit compaignon deuint grand entre les Grecs par force & tyrannie,

nie, en ramissant les biés & les terres d'autrui, ce fut Polycrates: lequel n'estant que du commun peuple de la ville de Samun, toutesfois il se saisit & se rendit maistre tant de la ville que de toute l'isle, avec l'aide seulement de quinze hommes armez. Ayant partagé le tout avec ses deux freres, auxquels il en bailla les deux tiers, bien tost il tua l'un d'iceux, & chassa l'autre, qui estoit le plus ieune, pour estre seul possesseur de toute l'isle. Puis força & enuahit plusieurs autres isles & villes en terre ferme, vainquit les Lesbiens & empieta leur isle, & fit leuer le siege aux Lacedemoniés de deuant Samun, qu'ils tenoyent assiegee. Voyant que toutes choses lui venoyent à souhait, & craignât qu'une si grande prosperité n'eut à la queüe quelque terrible mesauanture, par l'avis du roy d'Egypte son ami & allié, il essaya de preuenir tel inconuenient par quelque perte volontaire du sien. Si icetta en la mer vn anneau, qu'il auoit de grand prix. Mais par apres il fut trouué dans vn poisson, duquel on lui auoit fait presant, qui lui estoit vn presage, du malheur ineuitable auquel il tomba à la parfin. Car il fut pendu & estranglé au gibet à Sarde par le commandement d'Orætes gouverneur de la ville, qui l'auoit

fait venir, pour lui parler sous ombre d'amitié, faignant de vouloir mettre entre ses mains son thresor, & lui en donner vne bonne partie, & passer le reste de ses iours avec lui, pour euiter la fureur de Cabyfes.

Dionyf.
Halic.
liu.7.

Aristodemus ayant occis les principaux de la ville de Cumes, occupa la domination: pour laquelle mieux retenir il gaigna le populace à force de presans, & chassa de la ville les enfans de ceux qu'il auoit fait mourir, & entretint le reste de la ieunesse en toutes sortes de plaisirs & de luxure: par telles ruses il obtint la tyrannie plusieurs années. Mais apres que les enfans de ceux qui auoyent esté tuez, furent deuenus grans, desirans de se véger de la mort de leurs peres, le vindrent tous assaillir vne nuit, & le massacrerent, & tous ceux de sa maison.

Plut.

Timophanes vsurpa la principauté & tyrânie en Corinthe, qui estoit ville libre: ce qui le rendit tellement odieux, qu'en haine de cela son propre frere Tymoleon le fit tuer, preferant la liberté de la patrie à l'amitié de son propre sang.

Liu. 3.
chap. 12.

Quâd les citez de Grece, dit Orose, ont voulu par vne trop grâde ardeur & cupidité de regner, auoir chacune le dessus & la souveraineté: l'vne sur l'autre, elles ont perdu

perdu toutes ensemble leur propre liberté. Combien dommageable & pernicieuse a esté la conuoitise des Lacedemoniens à dominer sur les villes circumuoisines, les desconfitures & confusions qui leur sont Oros. li. auenues à eux mesmes durant le long tēps 3. chap. 2. de la guerre qu'ils ont faite à cette occasion, en rendēt bō & suffisant tesmoignage.

Seruius Tullus fils d'une femme serue s'adonna tellement au fait de la guerre, que par sa prouesse il aquit bruit & reputation entre les Romains, & fut fait gen- Tit. Liue du roy L. Tarquinius. apres la mort duquel sous couleur de la tutele des deux fils qu'icelui auoit laissez bien ieunes, il occupa la royauté. Mais estans deuenus grans & mariez aux filles d'icelui Tullus, par l'enhortemāt & sollicitation de leurs femmes, l'aîné des deux qui auoit nom Tarquinius conspira contre son beau pere, & delibera de se faire roy. Vn iour qu'il y auoit peu de gēs en la ville, estās la plupart aux chāps pour la cueillete des fruits, ayant cetui ci aposté ses partizās, il vint au palais en habit royal, accōpagné de satellites: là où ayāt fait asēbler le Senat, cōme il commençoit à se pleindre de la perfidie & impudēce de Tullus, voici soudain entrer Tullus, qui se voulut ietter sur lui. Mais

Tit.Liuc aussi tost Tarquinius l'ayant pris par le milieu du corps le ietra du haut en bas par les degrez: puis enuoya apres lui pour acheuer de le tuer. Et tant fut enorme la cruauté de Tullia, qu'elle fit passer son coche par dessus le corps de son pere, qui auoit esté laissé tout roide mort emmi la rue.

Manlius se glorifiant d'auoir defendu la forteresse de Rome contre les Gaulois, & enuiant l'heur & la prosperité de Camillus, sous pretexte de vouloir remettre au dessus l'entiere liberté du peuple, il pretendoit de se faire roy. Dequoy estant accusé, il fut condanné par l'auis de tout le peuple, à estre precipité du haut de la dite forteresse en bas. Ce qui fut executé, afin que le mesme lieu qui lui auoit esté à grande gloire, seruit d'un memorial de son dernier supplice, pour vn tel sié crime: lequel eut beaucoup plus de pois à le faire ainsi mourir, que n'eurent de faueur tous ses beaux faits precedans à l'excuser, & lui faauer la vie.

Oros.li.
4. ch.6.

Il y eut iadis en la ville de Carthage vn nommé Hanno, lequel se voyant auoir beaucoup plus de richesses que toute la Republique, print de là occasion d'aspirer à la domination de la cité. Pour à quoy parne-

paruenir, il deliberoit faire semblât de marier vne siene fille vnique, afin qu'au festin des noces il peut faire empoisoner les plus notables & apparens de la ville, qu'il cognoissoit pouuoir empéscher l'execution de son dessein. mais estant cette entreprinse descouuerte par quelques siens seruiteurs, il cercha autre moyen pour effectuer son intention. Il s'assura d'un grand nombre de serfs & esclaves pour se rédre maître de la ville tout à vn coup. mais se voyant preuenu par les citadins, il se faisit d'un certain chasteau avec mille hommes de seruite condition: là où comme il pensoit attirer à soy les Africains, & le roy des Mores, il fut pris: & premierement eut le foët, puis on lui creua les yeux, & lui rompit on & bras & iambes, & ainsi fut executé à mort deuant tout le peuple. Ayant esté son corps tout deschiré de coups, on l'attacha à vne potence, & fit on mourir ses fils & tous ses parents, afin que nul ne restat de sa maison & race, qui peut à l'auenir entreprendre le semblable ou se venger de sa mort.

Ce grand & redoutable guerrier Iule Cesar, des plus hardis & vaillans qui furent onques, apres auoir fait tant de beaux exploits d'armes, vaincu tous ses ennemis,

& venu au dessus de ses plus hautes entreprises, poussé d'une par trop grande ambition & hauteur de cœur, à l'aide des moyens & des grandes forces que la République (contre l'ordonnance) lui auoit laissées entre mains, il empieta l'estat & usurpa la souueraineté, se rendant maistre & seigneur de tout l'Empire Romain. Estant paruenü à vne telle domination par force & violence, il n'en iouit pas beaucoup longuement, & ne lui fut gueres profitable. Car bien tost il y laissa la vie, & fut tué en plain Senat. Là les coniuerez l'ayans enuironné, aussi tost qu'il fut assis en son siege, le chargerent si rudement de tous costez, qu'après toute la résistâce qu'il peut faire de se defendre de ses deux mains, se demenant parmi eux & trainât son corps ça & là, il demeura renuersé par terre tirant aux traits de la mort, pour le grand nombres de playes. Car il receut vingt & trois coups d'espee. La monarchie des Assyriens a esté en vn instant esteinte en la mort de Sardanapale, ainsi que celle des Babyloniens en la personne de Balsafar: la puissance & grandeur desquelles a esté destruite & abbatue, l'une par Arbaces, & l'autre par Darius Roy de Perse, ainsi que plusieurs peuples & royaumes auoyēt esté

Plut.
Suet.
Eutrop.

esté destruits par leurs predecesseurs & peres grâds. Et comme Darius occupa l'Empire de Babylone, Alexandre le grand prit aussi par force d'armes le royaume de son successeur, nommé aussi Darius, qui fut le dernier Roy de Perse. Apres cetuici Alexandre n'ayant guere suruescu, pas vn de ses fils ne regna apres luy : ains les plus grands capitaines & seruiteurs, lesquels partirent entre eux, comme vn grand butin, & pillage, ceste grande seigneurie & domination: laquelle aussi quelque temps depuis fut reduite pour la pluspart sous la main des Romains. Ceux-ci ayans esté du leurs aisles au loing & auâc leurs serres, ont raiui, grippé & rauagé par tout, s'estâs enrichis & parez des despouilles & ornemens de plusieurs nations. Parquoy aussi il a fallu qu'ils ayent esté en proye, & que de gens barbares comme les Goths & les Vandales venus de lointain pays, se soyent ruez sur eux, comme sur le corps d'vne grande balaine, quand elle est eschouee en quelque riuere de mer. Depuis lequel temps l'Empire Romains s'en est allé en telle decadéce, que s'affoiblissant de iour en iour, & plusieurs princes s'auançans & se fortifiâs à l'opposite, luy ont raiui les prouinces & royaumes qu'il auoyent tollis &

ostez parauant à d'autres. Par lesquels euenemens chacū peut voir quelle est l'incertitude des choses de ce mōde, puis que les plus grandes sont suiettes à telles mutations changemens & desconuenues.

Car s'il y a rien sous le ciel entre les mains des hommes qui semble deuoir estre ferme, stable & pour durer tousiours, c'est vne monarchie ou Republique, fondee sur l'vnion & consentement de tout vn peuple, sousterue de l'authorité des plus grands, & appuyee de beaucoup de forces & richesses, comme a esté celle des Romains. Cependant il n'y en a point eu de si bien bastie & estoffee, ne qui ait eu de si profondes racines, qu'à la parfin elle n'ait este demolie, abbatue & renuersee entierement de fonds en comble par vne ruine estrange & calamiteuse. C'est ce que l'Esprit de Dieu a voulu donner à entendre par la vision de la grande image representee en songe à Nabuchodonozor Roy de Babylone, s'uyuant la declaration qui en a esté faite par Daniel le Propete, asauoir, Que les quatre grands & puiffans royaumes qui deuoyent dominer sur toute la terre, seroyent enfin ruinez & faits semblables à la paille de l'aire que le vent trāsporte, pour estre reduits à neant,

quoy

quoy qu'ils fussent beaux excellens & en estime comme l'or ou l'argent, ou qu'ils fussent forts, robustes & puissans ainsi que l'airain & le fer.

Tant plus fols & mal-auisez sont ceux-la qui pour quelque lustre & splendeur d'honneur & gloire mōdaine, aussi fraikle qu'un roseau, si legere que le vent, vaine comme vn ombre & fumee, aussi mal assuree qu'une planche pourrie, ayans les yeux de leurs entendemens esblouis, leurs esprits enforcelez & toutes leurs affectiōs transportees, troublent le ciel & la terre, esmeuuent les vns contre les autres, sont heurter le Ponent contre le Leuant, & ruisseler le sang de plusieurs milliers d'hommes pour dominer, à leur finale ruine & perdition.

Ainsi en est-il pris du temps de l'Empereur Otho à vn Duc de Venise nommé Pierre Candian, lequel ne se contentant Sabel. point de la dignité Ducale, voulut vsurper vne domination tyrannique sur toute la seigneurie, avecques orgueil & menaces, desirant plustost de se rendre terrible au peuple, que doux & amiable. Deuenant de iour en iour plus insolent, il met garnison en son palais, & s'estant fortifié se montre tyran tout à fait. Ce que voyant le peuple,

& se souuenant de sa liberté, prend les armes, & le vient assaillir, & met le feu es maisons plus prochaines: dõt le tyran fut contraint d'abandonner son logis, & de se retirer où il peut. Mais ne pouuant eschaper, estâs tous les passages clos & fermez, il fut attrapé & massacré avec vn sien petit fils qu'il portoit avec soy. Ces deux corps furent iettez aux chiens pour estre deschirez.

Bemb.
liu. 2. de
l'histoi.
Venit.

Sous l'Empire de Maximilian Loys Sforce, prince d'vn esprit volage & turbulent, ambitieux, & qui ne tenoit pas grand conte de ses promesses ni de sa foy, apres la mort de son frere Galeaz Duc de Milan, qui fut traiteusement tué, il print la domination: de laquelle il debouta la vestue du defunct, & nourrit tellement son neveu le fils d'icelui, comme ne voulât point, qu'il paruint à aucun bien & honneur, ne le faisant instruire ni aux lettres ni aux armes: ains plustost lui donnant toutes occasions de se corrompre & desbaucher en toutes sortes & manieres, en l'aage qu'il estoit. Ain si iouyt il de la principauté l'espace de treze ans, sous le nom toutesfois de son neveu. auquel Alphonse fils de Ferdinand roy de Naples donna vne siene fille

fille en mariage: & voyant que son oncle
 ne tenoit conte de lui remettre entre
 mains la seigneurie, apres l'auoir requis
 & prié instamment de ce faire par plu-
 sieurs fois, sans rien auancer: en fin il
 vint aux menaces de lui faire la guerre.
 Lui craignant auoir du pire, & de perdre
 vne telle preeminence, fait tant par ses
 menees & prattiques, & avec l'entremise
 du Pape Alexandre, qu'il mit en teste
 au roy de France Charles VIII. d'aller en
 Italie pour conquerir le royaume de Na-
 ples, en haine d'Alphonse qui le possedoit:
 estimant que par ce moyen il viendroit
 mieux au dessus de ses affaires. Estant donc ^{Guic.}
 le roy entré en Italie, Loys Sforce fit mou- ^{ciard.}
 rir de poison Iean Galeaz son neueu, puis ^{liu. I.}
 se fit declarer Prince dudit Duché, ayant
 gaigné les principaux du conseil Ducal,
 qui lui transfererent celle dignité, en de-
 boutant le fils du defunct: aagé seulement
 de cinq ans. Monstrant bien tost son in-
 constance & perfidie, lui qui par tant
 de belles promesses auoit induit le roy
 de France à faire vn tel voyage, entra
 bien tost en ligue contre lui, comme le
 Pape, avec les Venitiens: contre les-
 quels aussi il vfa puis apres de desloyau-
 té. Loys douzieme ayant succedé à la

couronne de France, & pretendant droit
 au Duché de Milan, y enuoya des forces
 & tant les gens exploiterent, que s'estans
 rendus maistres des villes circumuoisines
 de Milan, les Milanois s'esleuerent contre
 leur Duc, & lui tuerent son thresorier. Lui
 voyant qu'il ne pouuoit resister aux Fran-
 çois, ne se fier en les citadins, laissa la gar-
 de du chasteau à vn certain capitaine, & se
 retira en Alemagne avec ses enfans deuers
 l'Empereur Maximilian: esperant d'auoir
 secours de lui. Ce qu'il eut. car il reuint
 au pays avec cinq cens hommes d'armes
 Bourguignons, & huiet mille Suiffes, &
 r'entra à Milan par le moyen des habitans,
 qui lui donnerent entree. S'estant fortifié
 par le nombre de plusieurs autres gens de
 guerre, qui s'aidoyent à lui, mit le câp
 deuant Nouare, laquelle il prit par cõpo-
 sition sur les François. Le roy ayant en-
 uoyé nouvelles forces au Duché de Milan,
 les capitaines des Suiffes qu'il auoit, prat-
 tiquerent ceux du Milanois pour favori-
 ser le parti de France. Ce que lui entendât
 part de Milan, & vint au camp prier les
 siens de faire deuoir. Car il vouloit que la
 bataille se donnat. Mais les capitaines re-
 spondirent qu'ils ne pouuoient combattre
 contre ceux de leur nation sans le congé
 de

de leurs Seigneurs. En ces entrefaites ils donnerent ordre, que les François s'approcherent de Nouare, & fermerent tellement les passages, que le Duc ne peut eschaper. Il se mit à pié & print l'habit & les armes de Suisse, & marcha parmi les escadrons des Suisses, qui s'estoyent ia meslez avec ceux des François, pensant se sauuer par ce moyen. Mais il fut pris & mené prisonnier en France en la tour de Loches, où il fut enuiron dix ans, & y finit ses iours. Guicciard. liu. 4.

Ainsi durant ce temps demurerent encloses en vne estroite prison ses pensees & son ambition, qu'à peine contenoient les frontieres de toute l'Italie.

De tel esprit turbulent & furieuse ambition ont esté passionnez plusieurs Pontifes Romains, lesquels ont tant exploité par leurs menées, ruses, fines atrapes & violens efforts, que de simples Euesques qu'ils estoyent anciencement, ils sont deuenus seigneurs temporels, & cōme Monarques, ayās terres, villes, chasteaux, forteresses & ports de mer, garnisons & gardes à la maniere des rois: par dessus lesquels aussi ils se sont osez esleuer (tant ils ont esté impudens pour les vouloir assuictir à leur appetit: combien toutesfois qu'ils se disent estre successeurs des Apo-

Marc. 10. stres, auxquels Christ a defendu telle do-
 Luc. 22. mination.

Bal.

Neantmoins le Pape Lucius second de ce nom demanda aux Romains (tant peu fut honteux) la souueraineté de la ville, disant, que pour le regard de son Pontificat elle lui appartenoit. Cela lui estant refusé par les citoyens, il entreprend de rair & occuper par force vne telle dignité & preeminance, à laquelle il n'auoit aucun droit. Et pour venir au dessus de son intention, il vint assaillir le Senat avecques gens armez, ou pour chasser au loin les Senateurs, ou pour les tailler tous en pieces, afin de se rendre maître. Mais sur l'heure estant le peuple esmeu par la ville, de l'effort que faisoit ce bon & saint pere contre le Conseil assemblé, se mit en armes, & courut celle part, avec telle fureur, que monsieur le Pape se trouuant à la meslee, fut tué estant lapidé & assommé de pierres: non comme saint Estienne, pour estre martyr de Iesus Christ, mais comme voleur, brigand & seditieux.

Sabell.

Bal.

Le Pape Adrian quatrieme de ce nom, fils d'un certain moine, reprenant les brisées de son predecesseur Lucius, ex-
 communia

excommunia les Romains, iusques à ce
 qu'ils eussent chassé Arnold, qui estoit
 Euesque, & qui leur conseilloit de rete-
 nir la puissance d'élire leur magistrat,
 & de gouverner leur ville. Chose qui
 repugnoit à son intention. Ayant com-
 mandé que les Consuls de Rome se de-
 posassent, fit venir l'Empereur Frideric
 avec armee, pour se rendre le plus fort.
 Enuers lequel neantmoins il se mon-
 stra si impudent, que non seulement il
 le tança d'auoir tenu l'estrieu de sa mon-
 ture de la main gauche en mettant pied
 à terre, mais aussi lui refusa la couron-
 ne de l'Empire, s'il ne lui mettoit entre
 mains la Pouille, qu'il disoit lui appar-
 tenir. Toutesfois l'Empereur fut couron-
 né, & auant que partir de Rome pour s'en
 retourner en Alemagne, plus de mille ci-
 toyens furent tuez, de ceux qui ne se vou-
 loyent accorder à la volonté du Pape. Le-
 quel par apres se voyant frustré du se-
 cours de Frideric, excommunia premiere-
 ment le roy de Sicile, qui tenoit par droict
 de succession la dite Pouille. Et voyant
 que cela ne lui seruoit de rien, il prat-
 tiqua Emanuel l'Empereur des Grecs,
 pour lui courir sus: chose qui lui tourna
 à confusion. Depuis il fut en inimitié &

grand courroux contre Frideric par son orgueil insupportable, de maniere que pour se venger de lui il le mit en interdit. Or voici quelle fut sa fin. Comme vn iour il se pourmenoit avec ses gens à Aniane, vne mousche vola dans sa bouche, & entra si auant dans le gosier, qu'ayât estoupé le conduit, il en fut estouffé, sans pouuoir estre secouru des medecins, quelque chose qu'ils seussent faire. Ainsi celui qui se vouloit faire plus grand qu'il ne deuoit, & qui vouloit tout mastiner & maistriser à son appetit, & raurir ce qui estoit à autrui, fut retenu tout court, & abbatu par vne bien petite bestiole, estant contraint de laisser ceste vie de laquelle il estoit indigne.

A ce point doit estre rapporté ce qui est auenu à l'Empereur Albert, Duc d'Autriche, & à vn de ses gens au pays de Suisse, pour auoir voulu vsurper & enuahir les terres & principantez qui ne lui appartenoient point. Ayant cest Empereur beaucoup d'enfans, desirant les faire grands, il rascha par tous moyés d'accroître sa maison, y aioignât tout ce qu'il pouuoit d'aillieurs. Entre autres choses il s'efforça d'aliener de l'Empire la souueraineté du pays des Suisses pour l'approprier à soy, & la
laisser

laisser entre les mains de ses hoirs à perpetuité. A quoy combien que les Suisses ne voulussent aucunement consentir, ains requeroyēt à l'opposite d'estre maintenus en leurs franchises & libertez, suyuant leurs anciens priuileges qu'ils monstroyent, confermez par les Empereurs precedens, prians instamment la maiesté Imperiale qu'ils ne fussent point distraits de l'Empire: toutesfois ils furēt contrains pour vn temps de porter le ioug d'vne tyrannie bien griesue & dure, par la force qui maistrisoit sur eux. En cest estat ce poure peuple souffrit beaucoup de maux, plusieurs grandes extorsions, outrages & indignitez par les gens de cest Empereur. Entre lesquels vn nommé Grissler ayant commencé à dresser vn fort pres Altorff sur vn costau pour tenir le pays en plus grande suiettion, & voulant cognoistre par quelque moyen ceux qui lui estoient les plus contraires, il s'auise de mettre vn chapeau sur le bout d'vne longue perche dressée en la place & marché dudit lieu de Altorff, où grand nombre de peuple se trouuoit ordinairement: faisant commandement à tous de se defuler & faire la reuerence à ce chapeau, comme à sa propre personne: estimant que ses plus grâds

haineux ne pourroyent auoir le courage de ce faire, & que ce lui seroit occasion de mettre la main sur eux, pour decouvrir les menées & entreprises qui se pouuoient brasser contre lui. Il se trouua vn homme de bon cœur, lequel passant & repassant par là ne peut estre induit à faire aucun signe d'honneur au dit chapeau, tant il estimoit la chose estre desraisonnable. Là dessus estant apprehendé, le tyran lui commande pour punition du mépris pretendu, de tirer vn coup de fleche contre vne pomme mise sur la teste de l'vn de ses fils qu'il aimoit le plus, sur peine de mort, s'il ne la mettoit bas. Apres plusieurs excuses, remonstrances & prieres de ne hazarder point ainsi la vie de son fils, ce poure homme fut contraint de tirer: & Dieu adressa si bien le coup, que la pomme fut abbatue, sans que l'enfant eust aucun mal. Se voyant encores en peine d'vne perpetuelle prison, il eschappa miraculeusement de la main de ce meschant: & bien tost apres l'ayant aguetté en vn certain passage, il le tua d'vn coup de fleche. Qui fut le commencement de la deliurance des Suisses, & de la liberté heureuse en laquelle ils se sont depuis sagement & constamment maintenus,

apres

apres auoir gaillardement secoué le ioug de leurs tyras. L'Empereur Albert se voulant venger d'eux, de ce qu'ils auoyent tué ses gens, desmoli & ruiné les forteresses qu'il auoit tentes en leur pays, delibera de leur faire la guerre. Mais comme il passoit vne riuere, il fut occis par vn sien neueu, auquel il faisoit ce tort de lui retenir l'heritage de son pere, duquel il auoit eu le maniemant comme tuteur, sans qu'il le lui eut voulu rendre pour aucunes prieres à lui faites. Ces choses auindrent enuiron le regne du roy S. Loys, dit Nicole Gilles au premier volume des Chroniques de France.

CHAP. XXXV.

Des larrons vsuriers.

SIlles larrecins manifestes & les extorsions & rapines violentes sont defendues par le commandemât de Dieu, comme nous auons veu ci dessus, il n'y a point de doute, que toutes fraudes, moyens & pactiôs iniques desquelles on vse au damage d'autrui, ne soyēt pareillemât cōdānees: cōme sont lesvfures, quand on preste argent, ou quelqne autre chose avec gain & profit demesuré & excessif, dōt le poure

homme est endommagé grandement, & pensant s'auancer se recule, pensant pouruoir à ses affaires se destruit entierement.

Par la defense qui est faite au xxv. chap. du Leuit. & au xxiii. du Deut. ité par ce qui est dit au Pseu. xv. tous vsuriers sont rendus coupables au iugemât de Dieu d'injustice & iniquité. C'est à eux que s'adresse cete menace du Prophete Ezechiel disant au xviii. chap. Que celui qui oppresse l'affligé & le poure, & qui prend par rapine, & qui donne à vsure, & prend le surcroit, il mourra de mort & sera son sang sur lui.

La iustice de Dieu ne sommeille point en cet endroit, qu'elle ne face vengeance de tels rapineurs, ou en vne sorte ou autre, punissant les vns en leurs corps, les autres en leurs biens. J'ay cognu vn gros richard au pays de Vellay, qui se mesloit de tel traffic. Mais ayant amassé beaucoup d'or & argent, il s'en trouua desnüé d'vne grande partie. Car pour vne nuict on lui desroba en sa maison quinze cens escus.

Il me souuiet qu'au Bourg argentall prez d'Anonay, du ressort de Tholoze au haut Viuarez, vn homme qui auoit le bruit d'estre vsurier estant vn iour en vn pré au temps de fenaison, comme par ses vsures
il

il auoit morts & greué des poures gens, il fut auffi mords & piqué au pié par quelque serpent ou autre beste venimeuse; dôt il mourut.

CHAP. XXXVI.

*Des larrons ioüeurs de
dez & de cartes.*

SI quelque recreation est permise à l'hôme, ce n'est pas pour faire dommage ni detrimēt l'vn à l'autre, côme il se fait quand par ieu on attire l'argent d'autrui avec sa grande perte. Ce qui est vne espèce de l'arrecin, d'vsurper le bein de quelqu'vn par moyen illigitime. Partant tels ieux ne doiuent point auoir lieu entre les Chrestiens, & principalemant ceux qui sont de fort & de hazard, par lesquels les biens de Dieu sont exposez & mis à l'adventure contre leur vray & naturel vsage.

A raison dequoy S. Augustin est d'adujs, Epist. 54. que l'enieu soit donné aux pourés, afin ^{à Maced.} que tant le ioüeur perdant, que celui qui gagne soyent egalemant punis: l'vn ne retirant point son enieu, & l'autre se trouuant frustré de son attente. Les ioüeurs de de dez sont excommuniez de l'authorité ^{Can. 79.} du Concile Elibertin, & de celui de Con- ^{Can. 50.}

Cod. liu.
3. tir. 43.

Od. 24.
liu. 3.

stantinoble sous Iustinian. Par la nouvelle cōstitution de cet Empereur, il est defendu à tous de iouër aux dez, soit en public ou en secret, & mesmes de voir iouër à tel ieu. & sont admonestez les Euesques de faire obseruer ces choses diligemment. Horace parlant de ce ieu dit, qu'il est defendu par les loix. Loys VIII. Roy de France, renommé pour ses bonnes mœurs & rares vertus, entre plusieurs belles ordonnances qu'il fit, il defendit tous ieux (reseruez ceux de l'arc & de l'arbaleste) & qu'on ne fit aucune cartes ni dez, afin qu'on n'y iouât plus. Il seroit expediant & profitable à la chose publique, que cete ordonnance fut bien gradee, & que les marchans & merçiers se deportassent de vendre vne telle denree, & principalemant ceux, qui suiuent la reformation selon l'Euangile. Car il n'y a pas moins de coulpe de metre en vente des cartes & des dez, que d'y iouer: dautât que c'est metre être les mains des ioueurs (à l'appetit de quelque petit gain) les instruments de leurs ieux, d'ou vient vne infinité de maux. La on oit des maugreman, des diableries, des iuremans & des blasphemés. On s'y echauffe tellement, qu'aucuns y passent des nuicts toutes entieres. Aucuns y iouent leurs cheuaux, les autres

autres y perdent toute leur substance, à la ruine & destruction de leurs maisons, femmes & enfans. Iouant le plussouuant au mal content, on vient aux querelles & iniures, & quelquefois aux mains & à l'effusion de sang.

Chacun doit aprendre par les choses susdites a s'abstenir de toutes extorsions, rapines, fraudes, & autres mauuaises pratiques, qui sont au dommage d'autrui. au lieu dequoy il doit procurer en toute benignité & droiture le bien & auantage d'icelui, se souueuant de ce que dit l'Apostre, *Ephes. 4.*
Que celui qui desroboit ne desrobe plus: mais plustost qu'il traueille, en besoignant de ses mains en ce qui est bon: afin qu'il ait pour donner à celui qui en a besoin.
 Car ce n'est point assez de ne faire aucun mal à son prochain, si on ne tache à lui bien faire.

CHAP. XXXVII.

De ceux qui ont esté du tout meschans.

Nous voyons par tous les exemples precedés, quelles punitions sont auenues à ceux qui pour leurs mauuaises affectiōs & cupiditez ne se voulās point rennger ni assuiettir à la volonté de Dieu, ont

contreueni à ses saincts commendemens,
 les vns en vne sorte, les autres en vne au-
 tre. Et pourtant qu'il s'en trouue de si
 meschans & mal-heureux, que selon qu'ils
 sont entieremēt deprauez & corrópus, ils
 se desbordēt aussi en toutes sortes comme
 despirans Dieu par vne multitude de cri-
 mes & forfaits enormes: il faut aussi dire
 quelque chose de ceux-la, comme des plus
 scelerats & prenicieux qui puissent estre.
 Auquel reng nous mettrōs les habitans de
 la terre de Chanaā, gēs sans pieté & crain-
 te de Dieu, & par consequent d'vne vie a-
 bominable, estans adonnez à forceleries
 & diuinations & paillardises infames: à
 cause dequoy Dieu les ayant en horreur &
 execration, ils ont aussi esté estrangement
 ruinez & destruis. Premieremēt leur ville
 de Iericho ville frontiere du pays ayāt esté
 prise d'assaut, ses murailles estans trebus-
 chées d'elles-mesmes sans aucun effort de
 dehors, elle fūt entirement mise à feu & à
 sang. Puis apres la ville d'Hai fut aussi
 bruslee & destruite, & le Roy d'icelle pen-
 du à vn arbre, Et cōme cinq Rois puiffans
 Chanancēs vindrēt à l'encontre des Israë-
 lites pour leur faire teste, & les empescher
 de passer outre, ils furent desfaits avec tou-
 tes leurs forces, non tant par le glaïue de
 Iosue,

Iosué, que par les grâdes pierres qui tomboyent du ciel sur eux. Et afin que la nuit suruenant n'ompeschast l'entiere desconfiture de ce maudit peuple, le iour fut miraculeusement alongé, le soleil s'estant arresté au milieu du ciel l'espace d'un iour entier. Ainsi se voyans perdus ces miserables rois, s'enfuirent cacher dans vne caverne, d'où toutesfois ils furent tirez hors, & apres qu'on leur eut mis le pié sur la gorge on les occit, & les pendit on à cinq arbres.

Semiramis roine d'Assyrie fut d'un esprit fort ambitieux. Desirant de regner elle contrefit son sexe, & s'habilla en homme. Sabel. me, pour auoir plus d'authorité. Elle ruina plusieurs peuples par guerre, & fut vne grande putain & meurtriere de ses ruffiés, qu'elle faisoit tuer en secret, comme il sortoyent de sa chambre. On dit qu'elle fut si vilaine & infame, que de solliciter son propre fils à inceste, lequel à cette occasion la fit mourir, apres qu'elle eut perdu vne grande bataille.

Periander occupa la tyrânie en Corinthe, Sabel. apres qu'il eut occis tous les principaux de la ville. Il fit mourir sa femme pour complaire à vne siene concubine, & fut si execrable, que de coucher avec sa

mere. Il enuoya son fils en exil, & fut cause, que plusieurs enfans furent liurez pour estre chastrez. En fin craignant à cause de ses grans malefices, de faire vne fin miserable, & que son corps demeurat sans sepulture: il fit vne nuit commandement à deux puisés soldats, d'aller quelque part, & que le premier qu'ils rencontreroient, qu'ils ne fissent faute de le tuer, & de l'enterrer aussi tost secretement: ausquels s'estât présenté sans dire mot, il fut aussi tost despeché & enseueli. Mais ces deux furent tuez par quatre autres, ausquels il auoit commandé, de tailler en pieces tous ceux qu'ils trouueroient deuant eux, & de les mettre en terre: ce qui fut executé.

Denis le tyran, fils de celui qui pour ses grandes cruautéz & extorsions fut tué des siens, merite bien d'auoir ici place. Cetuici apres que du commencement il eut fait semblant de vouloir estre meilleur & plus doux que son pere, pour s'installer au royaume, s'estant fortifié, il s'esleua contre ses freres & les occit: & de pareille cruauté se rua contre ses autres plus proches, & la pluspart des autres. De cela estant le peuple irrité, se mutina, & prit les armes contre lui: de façon qu'il fut contraint de se enfuir, & de se retirer en Grece. Là il com-
mit

mit plusieurs rapines , & perpetra beaucoup de violences & outrages , rauissant & forçât femmes & filles. Apres tous lesquels forfaits il fut reduit à vn si bas estat, qu'estant deuenu poure & belitre , il fut contraint de tenir escole à Corinthe, pour auoir quelque moyen de viure en enseignant les petis enfans : & finit ses iours miserablement.

Vn Clearchus vsurpa la tyrannie & domination en Heraelee, ayant fait mourir la pluspart des notables & apparés de la ville, & chassé les autres. Outre plusieurs grans forfaits par lui commis , il perpetra cette indignité, qu'il donna les femmes de ceux qu'il auoit fait tuer à ses satellites en mariage , mal gré elles : dont plusieurs d'elles de regret & d'ennui se tuerét. Deux vaillans hommes ayâs compassion de l'estat miserable de leurs concitoyens , accompaignez de cinquante hommes , faisans semblant de desbatre quelque querelle deuant lui, se ruerent sur lui, & le massacrerent ensemble toutes ses gardes.

Agothocles fils d'vn potier de terre , estant deuenu homme de guerre, il enuahit Sabell. la principauté , & se fit tyran de la Sicile. Il fut ord & infame en toute paillardise, perfide & cruel & du tout meschant. Estât

finaleme[n]t detenu d'vne grieue maladie, il vid tuer vn de ses deux fils, assauoir le plus ieune par le fils de son aîné, qui voulut occuper la royauté. Ayant enuoyé sa femme avec ses autres enfans en Egypte pour les mettre en seureté, il finit ses iours miserablemant & en grande langueur.

Romulus le premier roy des Romains, fut enleué (dit Florus) par le diable, pour les superstitions, sorceries, brigandages, rauissemans de femmes, & meurtres horribles qu'il commit en son temps. Plutarque (dit il) autheur sur tous croyable & docte entre tous historiens Grecs & Latins maintient ceci estre vray, qu'vn certain iour il fut enleué du diable à la vüe & en la presence de tout son peuple, avec lequel il estoit assemblé, & ce avec foudres, tonnerres & tempestes de forts & impetueux vents: dont tous furent tellemant estonnez, que chacun s'enfuit tout espouuanté.

Que dirons nous de Sylla? C'a esté vn horrible monstre en cruauté, vn tyran execrable s'il en fut onques, vn dissipateur & destructeur de tout ordre & police humaine, vn dissolu & desbordé en toute sa vie. Il fit mourir premierement de la desfaite de Marius six mille hommes, dont

dont il en auoit pris trois mille à merci avec promesse de leur donner la vie. Les ayant fait assembler dedans le parc des lices à Rome, il les fit mettre en pieces, pendant qu'il harenguoit au Senat. De là il se jetta au sang, & emplit la ville de meurtres, sans fin & sans nombre, & les autres villes d'Italie: & n'y auoit temple, ni autel, ni franchise, ni maison, qui ne fust souillée de sang, ou contaminee de meurtre. Les maris estoient tuez entre les bras de leurs femmes, & les enfans aux giron de leurs meres. Vne infinité de gens estoient meurtris pour auoir leurs biens, leurs grands logis & beaux iardins. Il y en eut aussi plusieurs tuez pour inimitiez particulieres, ce qu'il permettoit à ceux qui estoient autour de lui. Celui qui sauuoit en sa maison vn proscript, pour loyer de ceste humanité estoit lui mesme proscript & condamné à mourir, sans excepter ceux qui auroyent recueilli leurs freres, leurs fils, leurs peres, ou leurs meres: & le prix de l'homicide qui tuoit vn des proscripts, estoit deux talens, qui font douze cens escus: quoy que ce fust vn esclau qui eust tué son maistre, ou vn fils qui eust tué son pere. Estant venu à Preneste, il fit du commencement le proces à ceux de la ville vn

à vn, gardant quelque forme de iustice à les faire punir: mais depuis cōme s'il n'eust pas eu le loisir de tant y vaquer, il les fit tous assembler en vn lieu iusques au nombre de douze mille hommes, qu'il fit tous passer au fil de l'espee. Vn iour qu'il estoit à Rome seant au milieu de la place vn de ses gens ayant obtenu la proscriptiō de son frere mort, qu'il auoit tué auant la guerre ciuile, comme s'il eust esté encores viuant, pour lui rendre graces de ce plaisir lui apporta aussi tost la teste d'vn Marcus Marius, de la partie & faction contraire, deuant tout le monde, ayant les mains sanglantes, lesquelles il alla lauer dans le beuoistier du temple d'Apollo, qui estoit pres de là. Il se fit decerner abolition generale du passé, & pour l'auenir licence de faire mourir qui bon lui sembleroit, confisquer biens, repeupler villes & fonder de nouvelles, ou en saccager, oster royaumes & les donner. Il vendit publiquement les biens qu'il auoit confisquez seant en son tribunal, donnant aucunesfois tout vn pays ou tout le reuenu de quelques villes à des femmes pour leur beauté, ou à des farceurs, plaisans, ou menestriers, ou à des meschans esclauues affranchis, & à aucuns des femmes ailleurs mariees, qu'il ostoit à leurs

leurs legitimes maris par force, pour les leur faire espouser malgré elles. Se voulant allier de Pompee le grand, lui commanda de repudier celle qu'il auoit espousee, & osta à Magnus Glabrio *Amilia*, & la lui fit espouser toute grosse qu'elle estoit de son mari: mais elle mourut en trauail d'enfant au logis de Pompee. Il fut excessif en festins, esquels il beuuoit du vin de quarante ans & plus. Il tenoit continuellemēt chez soy des menestrieres, & bastculeuses, & des farceurs & chantres: avec lesquels il beuuoit & yurongnoit tout le long du iour. Et fut cause ceste vie dissolue, de lui augmenter la maladie qu'il auoit. C'estoit vne apostume dedans le corps, laquelle par succession de temps vint à corrompre la chair, de sorte qu'elle la tourna toute en poux: tellement que combien qu'il y eust plusieurs personnes apres à l'espouiller nuit & iour, ce n'estoit encores riē de ce qu'on en ostoit au prix de ce qui reuenoit: & n'y auoit vestement, linge, bain, lautoire, ni viande mesme qui ne fust incontinent remplie du flux de cest ordure & vilenie, tant il en sortoit. Il entroit plusieurs fois le iour dedans le bain pour se lauer & nettoyer, mais cela ne lui seruoit de rien. Le iour de deuant qu'il mourust, il

fit venir Granius deuant lui, qui differoit de payer de l'argent qu'il deuoit à la chose publique, attendant sa mort: & si tost qu'il fut venu, commada à ses gens de l'estrangler deuant lui: mais à force de crier apres lui & de se tourmenter, il fit creuer l'apostume, & rendit grande quantité de sang. Au moyen dequoy lui estant toute force defaillie, il passa la nuit en grande agonie, & puis mourut.

Dion.

Après que Caligula se fut abandonné à toute impiété & contemnement de Dieu, n'estant retenu d'aucune crainte ni vergongne, il se rendit du tout meschant, infame & dissolu. Car pour vne fois il fit ruer grand nombre de peuple, à cause que on l'auoit appellé adolescent Auguste, estimant en cela lui estre fait iniure. Et tant fit mourir de gens iniustement, mesme de ses parens, amis, & des senateurs, qu'il seroit trop long à reciter. Se voyant hay de tous par ses malefices, A la mienne volonté (disoit-il) que le peuple n'eust qu'une teste, donnant à entendre par ceste parole, qu'il eust bien voulu faire mourir tout le peuple, & s'en desfaire tout à vn coup. En sumptuosité de viandes ça est le nonpareil. Car il humoit les pierres les plus precieuses fondues par artifice. Es festins il se faisoit

Suet.

faisoit de seruir de pains d'or & de viandes d'or. Quant à faire largesse il se monstroit du tout prodigue, iettant parmi le peuple si grande somme d'argent durant quelques iours, qu'apres cela se trouuant tout espuisé, il fallut qu'il inuentast des moyens estranges pour en auoir. Il se mit à charger le peuple de plusieurs nouveaux & iniques impôts, exigeant de tout ce qui se vendoit pour la bouche vn certain tribut. Des proces en matiere de deniers il prenoit le quarantieme de la somme dont on estoit en different. Des porte-faix il auoit la huitieme partie de ce qu'ils gaignoyent par iour. Et tant fut sordide & deshonté que mesme des putains il tiroit quelque reuenu: comme aucuns Papes ont fait à son exemple, quoy que la chose soit par trop vilaine & infame. Et au lieu qu'il auoit esté auparauant trop prodigue à semer l'argent parmi le peuple, il se môstra mechanicque outre mesure quâd il voulut que chacun lui en donnast pour estreine le premier iour de l'an. Auquel iour se tenant à l'entree de son hostel, on lui bailloit des deniers ainsi qu'à vn poure mendiant. Au surplus entre tous ceux qui se sont laschez la bride defordonnément pour abuser des femmes d'autrui, cestui-ci

s'est montré le plus impudent. Car ayant à souper les dames avec leurs maris qu'il auoit inuitez, il auoit de coustume de les regarder les vnes après les autres, à la maniere de ceux qui marchandent quelque denree : puis prenant celle qui lui plaisoit le plus, la retiroit à part & en faisoit à son appetit : & reuenant de là n'auoit point honte de se vanter de sa turpitude & infameté. Il commit inceste avec ses propres sœurs, lesquelles il viola. De l'une desquelles ayant eu vne fille il fit si abominable qu'il en abusa, ainsi que dit Eutrope. Plusieurs conspirerent contre lui, entre lesquels vn des Tribuns (que nous pourrions appeller Mareschaux à la maniere des quatre de la France, selon Budee) se monstra le plus ardent & affectionné. Car poursuyuant son entreprise avec les siens, ainsi que ce meschant reuenoit du theatre en son palais, le troisieme iour de la feste qu'il celebroit à l'honneur de Iule Cesar, & ayant laissé le droit chemin se fut mis à l'escart, il se presenta deuant lui comme pour prendre le mot du guet à raison de son office : & ayant receu vn mot vilain & deshonneste à l'accoustumee, lui donna soudainement vn coup d'espee entre l'espaule & le col, & aussi tost
 plusieurs

plusieurs autres se ruerent sur lui, qui acheuerent de le tuer, sans que personne se remuast pour lui donner aucun secours ni aide. On tua sa femme quant & quant, & vne sienne fille, qui fut froissée à vne patoy.

Outre ce que Neron s'est monstré ennemi de Dieu en persecutant cruellement les Chrestiens, il a esté si furieux & desnaté Suet. que de souiller ses mains du sang de sa propre mere & de sa mere grand, lesquelles il fit mourir. Autant en fit-il de sa femme, & de sa sœur, & d'une infinité d'autres gens de tous estats. Et tant fut vilain & execrable en paillardise, qu'il vaut mieux le taire que d'en parler, & remuer telles & si puantes ordures. Pour ses horribles forfaits il fut condamné par le Senat à vne mort honteuse & pleine d'ignominie. La gendarmerie se reuolta contre lui, & toutes les forces de l'Empire l'abandonnerent. Ce qu'ayant entendu il se mit en fuite, & se ietta en vn lieu destourné dans des espines & ronces pour se cacher. Au trauers desquelles ayant passé avec grand peine & difficulté, il se fourra dans vne cauerne à quatre pieds: là où bien tost ne trouuant personne des siés qui le voulust occir, il se tua soy-mesme.

Suet. Vitellius pour ses homicides & autres forfaits enormes fut trainé en chemise par les rues, ayât l'hart au col, & les mains liées derriere le dos, & la pointe d'un poignard sous le menton: auquel les vns iettoient de la fiente & de la bouë, les autres l'appelloient boute-feu, & lui disoyent autres iniures. En fin apres l'auoir meurtri par vne infinité de coups, on traina son corps avec vn croc dans le Tybre comme vne charongne.

Suet. Domitian fut cruel ennemi des Chrestiens. Il repudia sa femme pour en prendre vne autre. Duquel diuorce estant repris, couuertement par Heluidius, qui ioua le diuorce de Paris avec OEnone, il le fit mourir. Il fit aussi mourir plusieurs grands seigneurs, qui estoyent les principaux Senateurs de Rome, & mesmes aucuns qui auoyent eu la dignité consulaire, sans qu'ils eussent fait chose qui meritaist seulement reprehension: & n'espargna mesme ses plus proches & de son sang: car il fit mourir deux de ses cousins, & son frere Tite par poison. En fin se voyant mal voulu de tout le monde par tant de cruauttez perpetrees, il voulut sauoir des denins & Astrologues, quelle seroit sa fin. Si lui fut dit par vn de ceux-la que bien tost il seroit

feroit tué. De ceste pronostique lui estant fâché, commanda qu'on tuast ce deuin aussi tost, ce qui fut fait. Du depuis s'estant resolu de se tenir sur ses gardes, & pour mieux voir ceux qui luy viendroyent par derriere, il fit faire les parois de la galerie où il se promenoit d'une sorte de pierre luisante où on se pouuoit mirer & voir derriere soy. Le iour de sa mort qu'on lui auoit predict estant venu, & l'heure semblablement, voici venir vn des coniurateurs, feignant d'auoir mal au bras gauche, qu'il portoit en escharpe, & de lui vouloir declarer la coniuration qu'il craignoit. Entré qu'il fut en la chambre, luy presenta vn discours par escript de l'entreprise dressée contre luy. Le voyant s'estonner en lisant, soudain luy donna de la dague dans le ventre, & comme il se vouloit mettre en defense ses propres domestiques acheuerent de le massacrer. Ainsi il ne peut par aucune sienne prudence & preuoyance humaine empescher l'execution du iuste iugement de Dieu, qu'il n'en fut accablé à cause de tant de forfaits. Telle a esté la fin & l'issue de ces Empereurs, qu'on peut dire à bon droit auoir esté plustot des môstres que des hommes, au regrad de leur vie si meschâte & detestable: ce que on peut dire

d'Antonius Caracalla, d'Heliogabalus & quelques autres.

Tigellinus l'un des capitaines des gardes de Neron fut le maistre & le conducteur de toute la tyrannie d'icelui, & cause de la mort de plusieurs grands personnages. S'estât enrichi par rapines, il se plongea en toutes sortes de voluptez & luxure desordonnément, mesmes après la mort de Neron, lequel aussi il abandonna au besoin. Or combien que ce meschant fust digne de mille morts, pour tant de cruautéz qu'il auoit fait exercer à l'encontre d'un grand nombre de bons citoyens, toutefois par le moyen de Iunius le grand mignon de Galba il fut espargné, duquel il acheta la faueur par grande somme de deniers, & donna pour vne fois à la fille d'icelui vingt & cinq mille escus, & lui fit aussi vn present d'un carquant de la valeur de quinze mille escus. Mais aussi tost qu'Othon fut paruenü à l'Empire, il finit ses iours mal-heureusement. Car Othon voulut faire punition de lui, pour gratifier aux Romains, & enuoya gens pour le prendre, pendant que ce miserable estant en des maisons de plaissance aux champs se débordoit en toute paillardise avec femmes deshontees, encores qu'il eut la mort en-

re les dents, par vne maladie qu'il auoit. Se voyant pris, & n'ayant moyen de se sauuer par les vaisseaux qu'il faisoit tenir tous prests en la coste de la marine pour s'enfuir à vn besoin, & voyât que celui qui auoit la cõmission de l'émener ne lui vouloit dõner aucune ouuerture pour eschapper quelques presens qu'il lui offrit, le pria de lui dõner à tout le moins loisir de raser sa barbe. Ce qu'ayât obtenu, il prit vn rasoir, daquel il se coupa la gorge lui mesme.

CHAP. XXXVIII.

Suite d'exemples de mesme argument.

Hieronimus vray tyran de Sicile, duit & façonné à tout orgueil, corrompũ en toutes mœurs, commença bien tost apres la mort de son pere Hiero, qui lui auoit laissẽ le royaume paisible, de s'esleuer par outrecuidance, & se rendre redoutable à tous, se monstrant fier en propos, & de difficile accès, avec mespris d'vn chacũ. Ayât pris des satellites pour sa garde, d'vn cœur superbe & arrogant il mastine les vns, & gourmande les autres, exerce toute cruauté, abandonné aussi à toute dissolution & luxure. Au moyen dequoy s'estant rendu odieux à tous les suiets, on fait vne cenuratiõ contre lui: laquelle quoy quelle eust esté descouuerte, ne laissa point

Tit. Liue

pourtant de paruenir à son effect. Car il fut finalement surpris en vn destroit de chemin, & illec massacré : apres que par faux rapports il eut fait mourir iniquement ses plus fideles & loyaux amis, desquels il pouuoit auoir auertissemens, secours & defense. Celui qui l'auoit rendu si depraué, & poussé à tels deportemens si tyranniques, ce fut vn Andronodorus son beau frere, lequel ayant aspiré par telles pratiques à la royauté, il y paruint finalement. Car apres la mort d'icelui il s'empara du royaume, duquel il ne iouit pas guerres longuement. Car il auint par le moyen des troubles & esmotions qu'il auoit suscitées par tout le pays, que lui, sa femme, & toute leur race, & celle de Hieronymus furent du tout exterminés, tant les innocens, que les coupables.

Andronic fut vn des meschans hommes de la terre de son temps, ambitieux, hardi à mal faire, du tout cruel, paillard, adultere infame & deshonté & qui aiousta à tous ces grands forfaits, d'estre encores vn incestueux execrable, pour combler la mesure de ses iniquitez. Ce malheureux se môstra si felon & si desloyal, que traistrement il fit mourir le fils de l'Empereur Emanuel, lequel il fit mettre dans vn sac
&

& ietter en la mer. Quoy fait, il s'empara violemment de l'Empire de Constantinoble, comme voleur rauissant, & s'estant rendu maistre, se mit à paillarder, à forcer la pudicité de plusieurs femmes & filles, abandonnant à ses ruffiens & maqueriaux celles qu'il auoit violees. Qui plus est, il se souila d'inceste avec vne sienne sœur, laquelle il força. Pour se maintenir en sa tyrannie il fit massacrer presque toute la noblesse, & s'adonna à rapines & extorsions. De tous lesquels maux estans les citoyens irrités, & ne pouuans plus endurer tant d'outrages & indignitez, s'esleuerent contre lui, & l'assiégerent. L'ayans pris ils le dégradèrent premièrement, & le despoillèrent de tous les ornemens impériaux, puis lui creuerent vn œil, & fut mis sur vne asnesse à rebours, tenant la queue d'icelle en sa main au lieu de sceptre, & ayant vne corde à son col pour diademe. En tel équipage on le mena par toute la ville de Constantinoble avec grande huee de peuple cōtre lui, exposé à toutes iniures & ignominie. Car les vns lui iettoyent de la bouë, les autres des crachats ou de la fiente, & les femmes lui iettoyent du pissat. Apres lesquelles caresses ce meschant & malheureux fut trainé au

gibet & pendu.

Froiff.
vol. 3.
cha. 100.

Vn roy de Nauarre nommé Charles fils de Ieanne fille de Loys Hurtin roy de France vfa de cruauté & de grande rudesse cōtre ses ſuiets. Car il les ſurchargea de tailles & d'impoſitions, & à ceſte occaſion il en fit mourir quelques vns des principaux des villes, qui lui eſtoyent venus remonſtrer la paureté de ſon peuple, qui ne pouuoit plus porter ſi grandes & exceſſiues charges. Il fut cauſe de pluſieurs grans maux auenus en France, & que pluſieurs villes, places & chaſteaux furent ruinez & brulez, & donna conſeil au fils du Comte de Foix d'empoifoner ſon pere, & lui donna le poiſon lui meſme, dit Nicole Gille en ſes Chroniques. Outre cela il eſtoit vn grand paillard voire meſme en ſa vieillesſe. Car en l'aage de ſoixante ans il entretenoit vne femme, laquelle il hantoit ordinairement, qui lui cauſa en fin le mal de la mort. Car reuenant vn iour d'auec elle ſelon ſa coſtume, & r'entré en ſa chambre, il ſe mit dans le liēt tout frilleux & tremblant ſans ſe pouuoir reſchauffer. Comme donques on le voulūt remettre en chaleur par certain artifice, dont on vſoit quelquesfois à tel beſoin, en ſoufflant ſur lui dans vne bucine d'airain à

air

air volant avecques eau ardēt, voila le feu qui se mit entre les linceuls avec flamme ardente, de maniere qu'il en fut tout bruslé. Vray est qu'il vesquit encōres quinze iours: mais avec grand languēt & horrible tourment, sans que nul medecin ou chirurgien lui peust donner aucun remede ou allegement. Ainsi donques que durant sa vie il auoit esté aspre & ardant à mal faire & apres l'auarice & la paillardise, il finit aussi ses iours malheureusement par feu & brusleure.

Les grands maux que les Espagnols ont faits aux Indes occidentales, sont tesmoignages apparens & manifestes de l'impieté, iniustice, cruauté, auarice insatiable & luxure dōt ils ont esté réplis. A cause dequoy aussi la vengeance de Dieu les a viuement poursuyuis de toutes parts, & par mer & par terre, & en toutes sortes, ainsi que les histoires toutes fraisches en font foy: desquelles ie ne veux ici reciter autre chose, que ce qui est le plus remarquable & digne de memoire, comme la desconuene & malheur auenu au Capitaine Pamphile Nauarez & à ses gens. Benzoni
 ant cestui-ci fait voile avec vne armee de Mil.
 six cens Espagnols, pour aller chercher de l'or vers la riuere des Palmes en la coste

de la Floride , ils furent tellement assaillies des vents impetueux, qu'ils ne peurēt onques se garder d'estre eschouez à la coste. Les vaisseaux furent tous rompus , les Espagnols se noyerent presque tous , & les autres qui se sauuerent sur terre, ne furent pas pourtant hors de tout peril: car ils furent long temps perdus & vagabons par ces pays-la sauuages, & tomberent finalement en si grande poureté & necessité de viures , que leur defaillant toute nourriture , de male faim douze d'entre eux se mangerent l'un l'autre. Somme que de six cens Espagnols qui auoyent fait ce beau voyage, il n'en retourna iamais que dix.

Benz.

François Pizarre issu de fort bas lieu, & qui en sa ieunesse auoit gardé les pourceaux en Espagne , homme qui ne fauoit A ni B, s'adona au fait de la guerre aux Indes occidentales: là où estant paruenue à quelque degré de commāder, il s'est monstré du tout desloyal & perfide , & sanguinaire tout outre , ayant commis plusieurs grandes & enormes cruauitez. Estāt entré au Peru avec armee pour empieter nouvelles terres , & assouuir sa conuoitise insatiable des richesses de ce mōde à la mode Espagnole, il vfa d'une desloyauté du tout sanglante, & plus que barbare, quād
sous

sous couleur d'amitié, & feignant de vou-
 loir parlementer avec Artabaliba roy de
 Cusco, il l'accueillit si brusquemēt à grāds
 coups d'espee & de coutelats, que les
 vingt & cinq mille hommes que ce pource
 & simple Roy auoit pour monstre & pa-
 rade de sa grandeur, furent aussi tost rom-
 pus & taillez en pieces avec vn horrible
 effusion de sang, & lui fut pris & enchai-
 né: la ville aupres de laquelle vn tel carna-
 nage fut fait, sentit aussi tost les estranges
 insolences de ces vaillans guerriers. En fin
 iacoit que Pizarre eust promis à Artabali-
 ba de lui sauuer la vie moyennant sa ran-
 çon, laquelle il receut montant plus de
 deux millions d'or, il fut neantmoins si
 meschant qu'il le fit estrangler. Mais ceste
 cruelle perfidie ne demeura pas lōg temps
 impunie. Car tant lui que tout ceux qui
 furent consentans à la mort de ce Roy, fi-
 rent vne mal-heureuse fin, principalemēt
 ses quatre freres, a sauoir Ferdinand, Gon-
 zalle, Jean & Martin de Aleantara, & Die-
 go d'Almagro. Le premier puni, ce fut Ieā
 Pizarre lequel estant en la ville de Cusco
 y fut surpris, & tué par les gens de Mango-
 frem d'Artabaliba, avec plusieurs autres
 Espagnols. Il y eut depuis telle diuision &
 haine entre les Pizarres & d'Almagro &

leurs partizans , qu'ils s'entretuerent les vns les autres, apres auoir pillé & saccagé & reparti entre eux ce grand & tresriche royaume du Peru. Et combié qu'il y eust eu quelque accord passé entre eux , pour demeurer amis cōme parauāt, ce neātmoins François Pizarre qui enuioit le gōuuernement de Cusco à d'Almagro, contreuenāt à toutes les belles promesses qu'il auoit faites, r'allume le feu de la guerre, va contre d'Almagro, enuōye Ferdinand son frere au deuant, qui le charge & le poursuit si viuement qu'il le prend, & de ce pas l'enuoye estrangler en prison, & puis tréchet la teste publiquement. Quand à Ferdinād, son frere François l'enuoya en Espagne avec grand' quantité d'or, pour se iustifier de la mort d'Almagro : mais il ne peut si bien faire, qu'il ne fust pris, & mis en prison: & n'a on sceu depuis, que c'est qu'on en a fait.

Quelque peu de temps apres les partizans & amis d'Almagro, ausquels les Pizarristes auoyent saisi leurs biens, delibererent avec dom Diego fils d'Almagro de venger la mort de son pere. Ils se ietterent douze qu'ils estoÿēt les especes traites dans la maison de François Pizarre Marquis & gouuerneur du Peru, & du premier effort
à grands

à grâds coups de coutelats sur la teste, ietterēt tout mort par terre vn capitaine, qui gardoit l'entree de la sale. Martin d'Alcantara qui defendoit l'entree de la chambre avec quelques autres, tōba bien tost mort aux pieds de son frere le Marquis : lequel encores qu'il vist tous ses gens tuez, & lui restē seul, ne laissa pas pour cela de se bien defendre, iusqu'à ce que tous ensemble se ietterēt sur lui, & y en eut vn qui lui jetta vne estocade dans la gorge, dont il tomba mort par terre. Ainli finit-il ses iours mal-heureusement avec les siens, pour les grâdez cruantez qu'ils auoyēt perpetrees. Et ne furent pourtant innocens ceux qui les massacrerent de la sorte, ayans depuis receu le salaire d'vne si aspre & violente fureur. Car apres que dō Diego se fut fait gouuerneur du Peru, son armee ayant esté desfaite par les gens de l'Empereur, il fut liurē par son propre Lieutenāt en Cusco, où il pensoit se sauuer, & eut la teste tranchee, & ses plus grands Capitaines & fauoris furent escartelez. Restoit encores Gonzalle Pizarre le dernier des cinq freres, lequel ayant esté appellē par les autres cōquerans, pour estre leur chef & protecteur à l'encontre du Viceroy, qui vouloit faire obseruē les ordonnāces de

l'Empereur touchant la liberté des Indiens, à quoy ils se vouloyent opposer de tout leur pouuoir, fut en fin trahi & abandonné de la pluspart des siens, & tomba entre les mains de ceux qui le firent decapiter. Son maistre de camp fut trainé à la queuë d'un cheual l'espace d'un demi quart d'heure, puis pédu & mis en quatre quartiers. Il auoit esté homme fort auare & cruel, qui en peu de temps auoit fait mourir plus de trois cens Espagnols, & quasi tous de sa main. Le moyne Vincent de Vauuerde, qui avec sa croix & son breuiaire auoit animé l'armee de Pizarre contre Artabaliba, & depuis auoit esté fait Euesque du Peru, s'estant retiré en l'Isle de Puna pour euiter la fureur de dom Diego, lors qu'il auoit le dessus, voici les habitans de l'Isle qui le viennent assaillir vne belle nuit, & l'assomment à coups de bastons & de massues de bois, ensemble quarante deux Espagnols, qui s'estoyent là retirez avec lui. Ainsi ce maistre moyne qui s'estoit employé à faire mourir tant de ces poures gens, fut payé de ses peines & bõs offices par ces Indiens insulaires.

Après tous ces troubles, reuoltes & guerres ciuiles du Peru, ceux qui firent voile pour retourner en Espagne, firent naufra-

nauffrage la pluspart. A grand peine auoit fait la flotte encores la moitié de sa ronte, qu'une tourmente lui suruint si terrible, que de dixhuit vaisseaux qu'elle auoit, il s'en perdit treze, dont iamais on n'ouyt nouvelles depuis. Des cinq qui resterent, il y en eut deux que la tempeste emporta vers l'Indie, & les ietta presques toutes brisees à la rade de S. Dominique. Les autres trois furent chassées en Espagne, & y en eut vne qui frappa contre la coste de Portugal, dont plusieurs perirent. L'Amirale de cest equippage se perdit tout apres de San lucar de Barra meda, & y eut enuiron deux cens personnes qui s'y noyerent. Et n'y eut qu'un nauire qui gagna le port de Calix sans dōmage. Voila comment la main de Dieu s'est estendue par tout, pour faire vengeance de tant de malesices & forfaits cōmis par les Espagnols en ces quartiers la.

Pierre Loys fils bastard du Pape Paul Sleid: liu. 19.
 III. commit plusieurs horribles meschances, pilleries, meurtres, paillardises, incestes & sodomies, estimant que toutes choses lui estoient licites, puis que son pere estoit Pape. Ce fut vn des meschans & vilains qui fut onques, comme tous ont confessé, & execrable en toute paillardise, Bal.

lequel efforça vn iour l'Euesque de Faen-
 ce, qui en mourut de regret & d'ennui. Es-
 tant fait Duc de Plaisence & de Parme, il
 vfa de tyrannie contre plusieurs: dont au-
 cuns gentilshommes ne pouuans porter
 telles indignitez, conceurent vne grande
 haine contre lui, & conspirerent sa mort.
 Ils loèrent quelques rustiens attendans
 l'opportunité. Entourez de ses rustres ils
 se montroyent souuànt à part en public,
 & faignoyent chacun en son endroit se te-
 nir sur leurs gardes, pour quelques que-
 reles & inimitiez particulieres. Vn iour le
 Duc se fit porter en vne litiere hors son
 chasteau en grosse compagnie, pour voir
 les fortifications qu'il auoit ordonnées, a-
 nerti de son pere (qui se mesloit de la ne-
 cromantie) qu'il se tint sur les gardes le
 dixieme iour de Septembre: auquel neant-
 moins il fut tué ce propre iour. Retour-
 nât au chasteau, les coniurez l'accompagnent
 marchans deuant comme par honneur, en
 nombre de trêtes six. Aussi tost qu'il fut en-
 tré dedans le chasteau, ils leuerent le pont
 leuis, de peur de la suite, & vindrent à lui
 les espees au poing, lui reprochans sa ty-
 rannie, & le tuerent en sa litiere, avec vn
 prestre & l'escuyer de son escuyerie, en-
 semble cinq de ses satellites Alemans. Ils
 pendi-

pendirent le corps mort à vne chaine sur la muraille, & l'ayans fait branler quelque espace, lui firent faire le saut au fossé. Le peuple accourut, & lui dôna maints coups de dague, & le foula aux piez. Ceci auint le x. de Sept. l'an mille cinq cens quarante sept.

Aucuns des Pontifes Romains pour leurs rares & signalees vertus & la gloire immortelle de leurs beaux faits peuuent bien auoir cet honneur, que d'auoir ici place ayans esté si bien conditionnez & de si bonnes mœurs, qu'il n'y a bourreau, ne tyran, ne brigand, ni voleur, ni rufien, qui les surmonte en cruauté, rapines, paillardises & autres telles meschancetez.

Dequoy nous auons pour exemple Iean XIII. qui creua les yeux à aucuns de ses Cardinaux, aux autres il coupa la langue, à d'autres les mains, le nez, & les genitoires. Il fut accusé au synode en la presence de l'Empereur Othon d'auoir commis inceste avec deux de ses sœurs, auoir appellé les diables à son aide au ieu de dez, auoir promu à l'estat d'Euesque de ieunes enfans, par le moyen de quelques pieces d'or qui lui auoyent esté donnees, auoir violé des filles & des femmes, paillardé avec la concubine de son pere, & avec sa propre

mere, & fait autres & semblables actes. Pour raison desquelles choses il fut depose. Toutesfois ayant esté depuis remis en son pontificat, à la sollicitation & par la pratique de ses putains, il fut tué aussi à l'occasion d'une putain, femme marice avec laquelle il paillardoit.

Benno.
211.

Hildebrand surnommé Gregoire septieme fut du tout sanguinaire, empoisonneur, meurtrier & magicien & execrable: fut aussi cause de plusieurs batailles donnees contre l'Empereur Henri III. contre lequel il fit esleuer le propre fils d'icelui, & le fit deposer & empoisonner. En fin ce bon Pape fut chassé de Rome, & banni à Salerne, où il mourut miserablement.

Clement VI. du tout inclement & cruel vfa d'un orgueil intolerable contre l'Empereur Loys de Bauiere, fut cause de plusieurs guerres horribles contre l'Empire, & de la desconfiture de vingt mille François desfaits par le roy d'Angleterre. Il fit mourir de poison ce bon Empereur, tant il lui en voulut: & quelque temps apres lui mesmes mourut estouffé subitement.

Ican XXIII. fut depose par le Concile de Constance ayant esté déclaré heretique, simoniaque, homicide, empoisonneur, pilleur, adultere & sodomite. Il fut mis en prison,

prison, où ayant demeuré trois ans & fait de l'hypocrite, il obtint vn chapeau de Cardinal, avec lequel il mourut d'ennui & de regret.

Il seroit trop long de parler des autres semblables. nous nous contenterons du sommaire de la legende du Pape Alexandre VI. selon le recit qui en a esté fait par deux auteurs celebres & de renom, & nō suspects, assavoir Guicciardin gentilhomme de Florence, & le Cardinal Bembe de Venize. Alexandre, dit Guicciardin, aquit son pontificat tant par argēt, que par belles promesses qu'il fit aux Cardinaux de les recompenser apres l'electiō: dont plusieurs furent remplis d'estonnemāt & d'horreur, cognoissans le naturel & les conditions du personnage. Entre lesquels le roy de Naples dit vn iour à la roine aueques larmes, qu'un Pape auoit esté crée, qui seroit tres pernicious à l'Italie & à toute la Chrestienté, pour la malice & les grās vices qui estoient en lui. Desquels vices parlant le dit auteur il en fait ce dénombremant & liure 1.
cette liste en ces propres termes: *Costumi, dit il, escensissimi, non sincerità, non verità, non fede, non religione, auaritià insatiabile, ambitione immoderata, crudelta piu que barbara, & ardentissima cupidità di esal-*

rare in qualung modo i filioli, i quali erano molti. C'est a dire, qu'il estoit d'une vie tres-vilaine, & qu'il n'y auoit en lui ne syncerité, ne verité, ne foy, ne religion: ains vne auarice insatiable, vne ambition desmesurée, vne cruauté plus que barbare, & vne cupidité tresardente d'esleuer ses fils qui estoient plusieurs, en quelque maniere que ce fut. Il attira le roy Charles VIII. roy de France en Italie, pour faire la guerre au royaume de Naples. puis lui tourna le dos, & fit ligue avec les Venitiens & les princes d'Italie pour l'en chasser. Ce fut lui, dit le Cardinal Bembe, qui mit en vente les benefices, & qui fit mourir de poison à Rome Iean Michel Cardinal de Venize, pour auoir son or & son argent: dont l'insatiable conuoitise l'incitoit à toute meschanceté, pour entretenir les forces d'un sien fils, afin qu'il peut plus facilement occuper les terres & principautez de toute l'Italie. Il fut vn vilain & abominable paillard, vn tyran trescruel, & execrable magicien. Soupant vn iour au iardin du Cardinal Adrian duquel il estoit fort familier, & ayant ordonné qu'il fut empoisonné, but lui mesme du poison, par l'inaduerrence & mesgarde du sommeiller, lequel s'abusa prenant vne bouteille pour autre.

Si

Liu. 6. de
l'histoire
Venit.

Si en mourut, non sans vn iugement de Dieu, dit Bembe, euident & manifeste, quand celui qui auoit fait mourir tant de princes & riches gens pour iouyr de leurs thresors, & auoit ores voulu faire mourir son hoste, se tue soy mesme, par le mesme moyē qu'il auoit destinē aux autres. Toute la ville de Rome accourut avec grande alegresse au corps mort d'Alexandre, ne se pouuans rassasier les yeux des gens de voir le serpent mort, dit Guicciardin, lequel a- Liu. 6.
 uec son ambition desordonnee & pestilentielleuse perfidie, & avec toutes fortes d'horribles cruantez, de paillardises monstrueuses, & vne auarice incroyable, auoit empoisonnē tout le monde. Il y en a qui disent que voulant faire mourir par poison quelques Cardinaux, il fut cause de la mort de son propre pere, qui en eut sa part. Il abusa de sa propre fille Lucrece, tāt il fut abominable. Il fit mourir traistreusement par poison Gemen le frere de Baiazet grand Seigneur des Turcs, qui s'estoit venu rendre à lui, apres qu'il eut receu deux cens mille ducats d'icelui Baiazet pour le prix de ceste mort. Voulant maintenir sa tyrānie, il demāda aide & secours au Turc contre le roy de France. Il fit couper la langue & les deux mains à Antoine

Mancinellus homme tresdocte, pource qu'il auoit fait vne oraison fort belle touchant les meschantes mœurs & vie deshonnestes d'icelui. Aucuns ont laissé par escrit, qu'il estoit si affectionné au seruice de son maitre, qui estoit le diable, que iamais il n'entreprenoit rien sinon par l'avis & conseil d'icelui. Lequel aussi se presenta à lui à la fin de ses iours en habit de courrier, suiuant l'accord arresté entre eux deux: & quoy que ce malheureux Antechrist estriuat sur le terme de sa vie, qu'il pensoit n'estre du tout accompli: si fallut il pourtant qu'il deslogeat & despartit pour aller en son lieu, mourant avec grans cris, souspirs & gemissemans hideux & espouuantes.

Ainsi voyés nous, que tels vilains malheureux & infames, & autres tels pernicious & cruels tyrans ont fini leurs iours miserablement. desquels la force & puissance (côme dit Seneque) estât execrable, n'est de longue duree. Car la domination ne peut estre ferme, où il n'y a point de honte & vergogne à faire mal: où l'equité, & droiture, la foy la pieté & les autres vertus sont entierement mesprisees & foulees aux pieds. Et où la cruauté surmôte vne fois, elle ne cesse, tât est insatiable, & s'auance tous les iours

De la cle
méce du
Prince.

jours de plus en plus, s'efforçant de soutenir & defendre les meschancetez parnouueaux forfaits, iusques à tât que la peur & la crainte continuelle des pources tourmentez, affligez & oppressez, & les maux que ils endurent assiduellement leur font perdre patience, & les pouillent à vne fureur impetueuse, pour se venger de ceux qui les mastinent si insolemment. D'où vient ce que dit le Satyrique en tel sens:

Peu de tyrans on voit au bas tormens descendre,

Que meurtris ils ne soyent par quelque dur esclandre.

Resteroit maintenant (pour ne rien omettre de ce qui est de la Loy de Dieu) à parler de ceux, qui estans coupables de faux tesmoignage & de conuoitise, ont esté punis iustement pour telles offenses: mais d'autant que tels pechez sont communément compris avec les pecedens, desquels nous auons fait mention ci dessus, & qu'il n'y a iamais aucune forfaiture de paillardise & adultere, ni aucun rauissement de biens, ni effort de guerre iniuste, sans atteinte & resolution d'une mauuaise & desordonnee concupiscence, laquelle se manifeste par tels effects: à ceste cause il n'est aucunemét besoïn d'en faire ici

quelque recit particulier, autre que des exemples precedens, & semblables. Ioint aussi que la simple cupidité & affection de mal faire ne venât point à son plain effect, n'en court point tellement l'indignation de Dieu (quoy que deuant lui elle soit toujours condamnée) que l'homme en tombe en quelque ruine apparente & exemplaire, veu que ce peché n'apparoit point deuant les hommes. Nous passerons doncques outre, pour suyuant nostre propos.

CHAP. XXXIX.

*Que les Rois & Princes doyent tenir
la main au fait de la iustice, pour
la correction des mauuais
ses mœurs.*

NVI ne doit ignorer, que le deuoit des princes est non seulement d'empescher qu'aucuns mesfaits n'auient, mais aussi de punir ceux qui les commettent, faisans en sorte que iustice soit bien & droitemēt administree, & que la Loy de Dieu soit prisee & obseruee d'vn chacū inuiolablemēt. Car à cela aussi sont-ils ordōnez de Dieu, afin que chacū mene vie paisible & tranquille, en toute pieté & honesteté. A quoy est du tout necessaire l'ētretenement

nemāt & administratiō de la iustice, de laquelle ils ne se doiuent pas tellemāt descharger sur leurs officiers & iuges constituez qu'ils n'y prennent garde eux mesmes, comme il est de besoing. Car si la loy qui est le vray fondemēt de iustice est vn magistrat muet (comme dit Platon) qui la fera parler & lui donnera vigueur, si ce n'est le supreme & souuerain magistrat? Pour ceste cause il est commande de Dieu au xviii. chapitre du Deuteronomie, Que le Roy ait deuers soy le liure de la Loy, afin de faire droiture & iugement à vn chacun en la crainte de Dieu. Auant la creation des Rois en Israël les capitaines en chef & qui estoient comme souuerains entre les Hebreux, n'estoient renommez d'autre qualité que de Iuges. Du temps de Debora Prophetesse, quoy que ce fust vne femme, toutesfois d'autāt quelle auoit la conduite de tout le peuple, on venoit deuers elle pour auoir iugement. Il est dit de Samuel, ^{Iug. 4.} qu'il iugea Israël, tant qu'estant recru de ^{1. Sam. 2.} ^{8.} vieillesse, & ne pouuant plus porter vne telle peine, il cōstitua ses fils iuges: lesquels ayans par leur auarice peruertit le droict de iustice, donnerent occasion au peuple de demander vn Roy, pour estre iugez & conduits à la maniere des autres

peuples. Qui monstre assez que la principale charge des Rois estoit anciennement de faire iustice eux-mesmes en personne.

- Cela voyons-nous auoir esté fait par
1. Chro. 18. Dauid roy d'Israël, duquel il est dit, que durant son regne il fit iugement & iustice à tout son peuple. Car on venoit à lui pour auoir iugement, comme nous lisons au second liure de Samuel chap. xv. Suyuant cela il ne desdaigna point d'ouir la plainte
2. Sam. 14 & requeste de la femme Thecuite, se montrant vn vray bon prince, & comme vn Ange de Dieu pour ouyr le bien & le mal.
1. Rois 3. A ceste cause Salomon demanda à Dieu sagesse, & vn cœur qui fust entendu à iuger son peuple, & à cognoistre le bié d'entre le mal, pour faire droiture: laquelle priere fut tellement agreable à Dieu qu'elle fut exaucée. Si obtint vne prudence & sagesse incomparable, pour raison de laquelle il a esté plus haut loué, que pour toutes ses grâdes richesses & thresors precieux. Il est fait mention de sō siege iudicial au premier liure des Rois, auquel il auoit accoustumé de dōner audience & administrer iustice. Et iacoit qu'il fust le plus puissant & magnifique Roy de tous les Rois de la terre, il donna neantmoins audiēce aux deux femmes paillardes qui estoient en

en debat & different d'un enfant mort.

Ioram roy d'Israël fils d'Achab com-^{2. Rois 6.}
 bien qu'il ne cheminast droitement selon
 Dieu, si n'a-il point toutesfois mesprisé le
 cri de la femme qui lui demandoit iustice
 dás Samarie, encores que ce fust en temps
 de guerre, & que la ville fust assiegee &
 pressée de famine. Il ne reietta aulli non
 plus la requeste que lui fit la Sunamite,
 pour le recouurement de sa maison & de^{2. Rois 8.}
 ses champs qu'il lui fit restituer. Dont il
 apert que ceux qui ont iadis regné sur le
 peuple de Dieu, encores qu'ils eussent des
 iuges çà & là en toutes les villes de leur
 royaume, & mesmes en Ierusalem, comme
 il se void par le dixneuvieme chapitre du
 second liure des Chroniques, n'ont pas
 laissé pourtant d'ouyr les plaintes qui leur
 ont esté faites, & vuider les differens qui
 sont venus à leur cognoissance.

C'est pourquoy la Sapience dit, Que par Prou. 8.
 elle les rois regnent, & que par elle les rois
 decernent iustice. A quoy se raporte ce qui Prou. 20.
 est dit ailleurs, Que le Roy seant sur le sic-
 ge de iudicature dissipe tout mal par son
 regard.

C'a esté vne bonne partie de l'office
 des Rois de toute anciéneté que l'admi-
 nistration de la iustice, ainsi qu'Homere le

demonstre parlant d'Agamemnon, duquel il dit, que le sceptre & les loix lui ont esté baillez de Dieu pour faire droict à vn chacun. Suyuant cela Virgile represente la Roine de Carthage assise en iugement au milieu de son peuple, comme chose bien feante & conuenable à telle personne. Ce n'est donc point sans raison que les poëtes disent que Iupiter a Themis, c'est à dire le droict & la iustice, assise à son costé : signifians par cela, non que tout ce que font les Rois soit iuste & equitable (comme disoit le flatteur & folastre Anaxarchus à Alexandre) mais que la iustice & l'equité ne se doit bouger d'aupres d'eux, de laquelle ils doiuent estre tousiours accompagnez. C'est la raison pourquoy les premiers Rois de la Grece, Æacus, Minos & Rhadamante ont esté tant renommez par les anciens, à cause de la bonne iustice qu'ils ont administrée durant leur regne : pour raison de laquelle ils n'ont point eu de titre plus honorable que de iuges. On dit aussi d'Alexandre, quoy qu'il fust presque tousiours occupé aux affaires de la guerre, aux armes & au cōbat, toutesfois il seoit en iugemēt pour ouyr plaider les causes criminelles. Et pendant que l'accusateur deduisoit le fait de son accusation,

fatiō, il tenoit tousiours l'vne de ses oreil-
 les close avec la main, afin de la cōtregar-
 der pure & non preuenue d'aucune ca- Succ.
 lomnieuse impression, pour ouyr les de-
 fenses & iustifications de l'accusé. Les Em-
 pereurs Romains se sont employez en ce
 deuoir songneusement, comme pour le
 premier Iule Cesar, qui prenoit grād pei-
 ne à prester audience aux parties, & à leur
 administrer iustice. Pareillement Auguste
 estoit fort diligent & laborieux en cest af-
 faire : car il iugeoit des causes & contro-
 uerses ordinairement, & quelquesfois ius-
 ques à la nuict, mesme par vne grāde dou-
 ceur. S'il se trouuoit vn peu mal disposé de
 sa personne, encores ne laissoit-il point de
 vaquer à la vuidange des proces, ou en se
 faisant apporter au lieu du siege, ou mes-
 mes estant au liēt en sa maison. L'Em-
 pereur Claude bien qu'il fust d'vn es-
 prit lourd & grossier, toutesfois il se
 mesloit d'ouyr les causes & faire droict
 aux parties : & lui auint vne fois de iu-
 ger bien accortement d'vn proces meu
 & intenté entre vne femme & vn sien
 fils, laquelle ne le voulāt point recognoi-
 stre pour son fils, fut toutesfois contrain-
 te de l'auouër, par le commandement
 feint que l'Empereur lui fit de l'espouser.

Bref c'estoit l'ordinaire que les Empereurs cognoissoyent des causes, principalement des criminelles & capitales. Au moyen dequoy l'Apostre saint Paul voulant euitter le iugement & les embusches des Iuifs ses ennemis, en appella à Cesar. Ce qu'il n'eust fait si Cesar ne se fust aucunement entremis de tels & semblables affaires. De là vient ce qu'on raconte de Neron du commencement de son Empire, que quād il lui falloit signer quelque sentence de mort, il disoit par compassion, A la mienne volonté que ie ne feusse ne lire ni escrire.

La hardiesse d'une vieille femme parlant à l'Empereur Adrian est memorable. N'ayant peu estre escoutee de lui, qui se disoit estre empesché & n'auoir le loisir, lui dit tout brusquement qu'il ne deuoit donc point estre Empereur. De laquelle parole il fut tellement touché que depuis il se montra plus facile & humain enuers ceux qui eurent affaire à lui. Autant en fit Philippe roy de Macedone, par le moyen d'une semblable parole qui lui fut dite par vne femme à telle occasion. Anciennemēt les Rois de France prenoyent la peine de tenir audiences, comme on lit de Charlemagne roy & Empereur, lequel vouloit qu'on

Fulgof.
li.6.ch.2.

Plut.en
ses Apo.
phreg.

qu'on lui renuoyast la cognoissance des grandes matieres & de consequence. Le roy Loys premier de ce nom, suyuant les traces de Charlemagne son pere, auoit de coustume d'ouyr publicquemēt en son palais trois fois la sepmaine les plaintes & doleances de son peuple, faisant à tous bonne iustice. Le roy Loys surnommé le *Aimo.* Sainct peu deuant son trespas recommanda entre autres choses à son fils, qui deuoit succeder à la couronne, d'estre songneux à tenir la main au fait de la iustice, qu'elle ne fust peruertie ne corrompue.

CHAP. XL.

De ceux qui n'ont tenu conte de punir les malfaiteurs & ne se sont souciez de l'estat du peuple.

CE ne peut estre qu'une grande confusion quand iustice defaut, & qu'il n'y a aucune bride pour retenir l'audace effrontee des mal-uiuans. Partant disoit vn Consul Romain, que c'est bien mauuaise chose, d'auoir vn prince sous lequel il ne soit permis de riē faire : mais que c'est encores pis, quand toute licence est donnée à chacun, de faire ce qu'il veut. Dautāt donc que ce mal vient de la nonchalance

& faitardise de ceux qui ont le gouuernement du peuple : il faut bien qu'ils en reçoient quelque peine pour chastiment d'vne telle lascheté.

Justin.

Cela se voit en la personne de Philippe roy de Macedone, homme trompeur & desloyal selon le tesmoignage de Demosthene, lequel comme ainsi soit qu'il eust assuietri à soy presque toute la Grece, rât par finesses, fraudes & surprises, que par guerre ouuerte, & qu'estant au plus haut de son degré il celebroit avec grâde sumptuosité, pompe & magnificéce les nopces d'vne sienne fille, & de son fils Alexandre, qu'il auoit fait roy d'Epire: ainsi qu'il alloit voir les ieux & passeremps qui se faisoient pour la solennité de ces mariages, marchant accompagné de sa suite, entre son fils & son gendre les deux espoux, il fut occis en passant, par vn ieune gentilhomme Macedonien nommé Paulanias, auquel il n'auoit tenu conte de faire aucune iustice d'vn vilain outrage qui lui auoit esté fait par vn des grands du Royaume.

Plut.

Tatius roy des Romains avec Romulus, n'ayant voulu faire punition exemplaire d'aucuns de ses parens & amis qui auoyét volé & meurtri quelques Ambassadeurs venans à Rome, remettant

la

la chose de iour à autre, & vsant tousiours de quelque desfaite, fut tellement espié par les parens des occis, qu'un iour qu'il sacrifioit, ils le tuerent, voyans que par lui ils ne pouuoient auoir iustice.

Qu'auint-ils aux Romains pour auoir Tit.Liue
refusé de liurer celui qui contre les loix & Plut.
les droits des gens estant venu comme
Ambassadeur auoit fait acte d'ennemi: la
ruine presque totale d'eux & de leur ville.
Car ayans attiré sur eux le malheur de la
guerre par vn tel refus, ils furent premie-
remét desfaits en bataille par les Gaulois,
lesquels poursuyuans leur victoire entre-
rent à Rome, & tuerent tous ceux qu'ils
rencontrent, autant femmes qu'hom-
mes, petis enfans & vieilles gens: & furent
plusieurs iours à piller & saccager tout ce
qui estoit dedans les maisons: & à la fin
mirent le feu par tout, & demolirent la
ville entierement.

Childeric a eu le bruit d'auoir esté cōme paul.Ac-
du tout stupide & hebeté, n'ayant aucun
soin de son royaume. Vint oisiuemét sās
se mesler aucunemét des affaires du public,
desquels il se repositoit du tout sur Pepin,
qui en auoit toute la charge, cōme son lieu
tenant general, il fut par icelui debouté

de la dignité royale, & comme vn faineant mis en vn monastere & fait moine. Et quoy que ce changement fust estrange, si n'y eut-il pour cela aucune esmotion ni trouble au royaume : tant s'estoit rendu ledit Childeric vil & contemptible enuers tous par sa faineantise.

Paul. Ac.
mil.

Pour semblable occasion les princes Electeurs deposerent Venceslaus de la dignité imperiale.

Froiss.
vol. 4.
ch. 110.

Richard roy d'Angleterre encourut ce blasme, outre les autres maux qu'il comit, c'est qu'il laissa courir par pays plusieurs voleurs & brigadeaux sans en faire aucune iustice. Parquoy ceux de Londres lui firent son proces, & fut contraint (lui qui auoit regné xxii. ans) de se demettre de la couronne, & la resigner à vn autre en la presence des Estats. Il finit ses iours estant prisonnier au chasteau de Londres.

Philip.
de Com.

L'an M.CCCCLX. apres qu'Edouard roy aussi d'Angleterre eut pris ses aises l'espace de douze ou treize ans, n'ayant eu aucun souci ni pensément que de ses menus plaisirs & passe-temps, il fut contraint de s'enfuir, & sortir hors le royaume avec sept ou huit cés personnes des siens, sans auoir or ni argent, ne sans sauoir bonnement où il alloit. Toutesfois il rentra depuis.

puis en Angleterre, & fut maistre de ses ennemis. Mais cependant il eut ce coup de fouët pour vn chastiment.

Or ce n'est pas vn petit defaut de iustice, quand non seulement on ne fait point de punition d'un crime capital & detestable, mais mesmes on donne grace à celui qui l'a perpetré. Le prince souuerain ne le peut faire, sans franchir les bornes de sa puissance, laquelle ne peut dispenser de la Loy de Dieu, à laquelle tous Rois sont sujets. Car touchant le meurtrier de guet à pend, Tu l'arracheras, dit le Seigneur, de mon autel, afin qu'il meure. Ton œil ne lui pardonnera point, afin qu'il te soit bien. Exod. 21.
Deut. 19.

Ce qui fut prattiqué en la mort de Ioab, qui par le commandement du Roy Salomon fut tué au tabernacle de l'Eternel tenant de ses deux mains les cornes de l'autel. 1. Rois 2. Celui n'est pas moins en abomination devant Dieu, qui iustifie le meschant, que Prou. 17. celui qui condamne le iuste. Le Roy S. Loys ayant par importunité ottroyé grace pour quelque malfaiteur, la reuoqua Nic. Gill.
vol. 1. toutesfois, apres y auoir mieux pense: disant, qu'il ne donnoit point de grace, si le cas n'estoit remissible. Et que c'estoit œuvre pitoyable de punir vn criminel, & que de ne punir point les crimes, estoit autant

*Que de tout temps les bons & vertueux
princes ont esté bien rares.*

ON void par le recit de toutes les hi-
stoires precedentes, combien il y en
a eu qui ont esté dissolus, desbordez, inso-
lens & rigoureux, & qui ont exerce vio-
lence & tyrânie sur les peuples: de manie-
re que le nombre des bons princes semble
bien auoir esté moindre, que des autres.
Ce qui nous est aussi môstré par la teneur
des histoires des Rois de Iuda & d'Israël,
tous lesquels estans quarante en somme,
il ne s'en trouue que dix, qui ayent regné
selon Dieu, lesquels ont esté de Iuda. Et si
entre iceux il s'en trouué vn qui s'est à la
parfin desbauché & corrompu en sa vieil-
lesse. D'Israël il n'y en a eu pas vn, qui n'ait
mal versé en son estat, & fait iniquement.
Quels ont esté la pluspart des premiers
Empereurs, nous l'auons assés entendu ci
dessus. Parquoy cetui la ne rencontra pas
mal, quand par maniere de gaufferie par-
lant de l'Empereur Claude, il dit, que tous
les bons princes pouuoÿt bien estre gra-
uez en vn anneau. C'est donc vne faueur de
Dieu speciale & singuliere, & vn don in-
estimable,

estimable, quand il y a vn Roy, ou Prince, qui est doux, benin & clement, qui aime ses suiets, qui dissipe les noises, & nourrit la concorde parmi les siens. Tel peuple est infiniment heureux d'auoir vn tel prince pour appuy & support. Il est comme à l'abri, & comme en vn port bié coy & assuré, pendant que d'autres sont exposez au mauuais téps, & sont agitez par les flots de beaucoup de calamitez & oppressions. De ce peuple heureux tel sera le Cantique:

*D'un triste dueil noirci
L'ame ternie & teinte,
De son mal adouci
Tourne en ioye sa plainte,
Voyant l'obscurité
Des ombres Cummeriques
Rechangee en clarté
Des rayons Titaniques.*

*L'orage fremissant,
L'horreur d'un grief naufrage
Ores va s'accoisant
Donnant terre au riuage,
Le pillote assuré
En son haure repose,
Et du ciel azeuré
Nul mal ne se propose.*

Les vents forts & bruyans
De discordans abbois
Ne sont plus foudroyans
Les hauts sapins des bois.
Vn Zephyre tresdoux
Docement nous haleine,
Et d'un vol lent & doux
Le prim temps nous rameine.

Va felon & meschant
Avec ton equippage,
Guerrier du tout sanglant
Enuenimé de rage
Tes cheuaux sont recreus,
Et ta force brisee,
Tes glaiues sont rompus
Sous la paix desiree.

Heureuse paix, qui pais
De ta face embellie
Les humains, & qui fais
Nous r'asseurer la vie,
Soyent sur nous tresunis
Sous l'ombre de tes aisles
Par siecles infinis
Tes faueurs immortelles.

Du plus haut reuenans
Tes fideles compaignes

S'en vont raiennissans
 Fleurir par les campagnes:
 Justice & verité
 Balançans la droiture
 Suyront en equité
 Les pas de ton allure.

Ores sous le figuier
 D'une voix assuree
 Chantera le bouvier
 Jusques à la vespree.
 Et de nos chants espars
 Du grand Dieu des armées
 Bruiront de toutes parts
 Les loüanges sacrees.

Le doux & simple agneau
 Ne craindra la nuisance
 Du loup, ni le cheureau
 D'aucune ourse l'outrance:
 L'un à l'autre fera
 Si douce compagnie,
 Qu'un enfant les merra
 Sans peine, qui l'ennuye.

Vous troupes de Sion
 Qui parmi tant d'alarmes
 Au champ d'affliction
 Auez semé vos larmes,

*Ores vous consolez,
Attendants la iournee
Que le fruct recueilliez
De moisson ordonnee.*

Mais il auient (las!) bien souuent par les grandes offenses & iniquitez des hommes, que les bruits hideux des alarmes & assauts les espouuantent, & que plusieurs
Esaie 3. & diuers maux les trauailent & affligent estrangement, estant la domination & la conduite alteree & troublee pour les pechez du peuple.

CHAP. XLII.

*Que les plus grandes villes ne sont point
exemptes de punition en leurs
iniquitez.*

EStans les grandes citez & villes cōme les yeux du reste des habitans de la terre (ainsi qu'il a esté dit d'Athenes & de Lacedemone pour le regard de la Grece) il n'y a doute qu'elles ne soyent d'autantant plus coupables, en ce qu'auans l'abondance des biens & commoditez temporelles, elles se remplissent neantmoins & se chargent de tant de pechez, qu'il faut en fin qu'elles tombent en ruine & desolatiō. Car au lieu de seruir de bon exemple & de lumiere aux autres,
pour

pour la sagesse & bonne conduite qui y deuroit estre, il n'y a que folie & vanité le plus souuant.

C'est là où il se trouue plus de mal & de dissolution. Car l'auarice qui y regne le plus, est cause de beaucoup de fraudes, trôperies, & de plusieurs mauuaises pratiques, qui se cōmettent en tous estats. Au moyé dequoy chacun pèse pouruoir à ses affaires, & auoir ses commoditez & aises, quād il prend à toutes mains, & s'enrichit au dōmage d'autrui. L'opulence des biens & les grādes richesses qui y abōdent, rendent les vns hautains & orgueilleux, les autres tous dissolus & effeminez, les autres abrutis apres leurs plaisirs & voluptez charnelles & deshōnestes. Dont sourdent vne infinité de maux, comme enuies, querelles, dissensions, débats & meurtres. Et telles choses auient parmi ceux lesquels estans transportez d'affections diuerses & desordonnees, ne peuuent auoir ensemble accord ni contentement. Ainsi la pompe & sumptuosité excessiue & la brueté s'y void, tant en habits & paremens, qu'en toutes autres choses. La gourmandise & l'yurongnerie n'y manquent point. Quant aux paillardises, elles n'y sont que trop communes & frequentes. Partant

l'ire de Dieu est enflammee, pour faire punition sur tant de pechez.

L'vne des plus anciennes & grâdes villes du monde, ça esté Ninive ville puissante & capitale de l'Empire des Assyriés. Mais sa grandeur & force n'a peu empêcher, qu'après auoir esté vne fois espargee de la subuersion, dont le Prophete Jonas l'auoit menacee, estant depuis retournée à son premier vomissement, asauoir à ses rapines, extorsions, violences & paillardises, elle n'ait esté entierement destruite & ruinee, Dieu l'ayât mise en proye & abandonnee à la main de plusieurs dont les derniers ont esté les Medes qui l'ont mise à sac & en desolation, ainsi qu'il auoit esté denoncé par le Prophete Nahum.

Babylone a esté iadis le siege de la monarchie tant puissante sous Nabuchodonozor, où de ce temps-la florissoyent les sages du monde, & les grands Astrologues. Là estoient pour trophées les despouilles & richesses de plusieurs nations & royaumes. Là aussi ont regné toutes manieres de vices, & toutes dissolutions & infametez. Car selon le tesmoignage de Curtius, la ville a esté si desbordee en luxure & paillardise, que mesmes les peres

Liu. 5. des
gest. d'A-
lex.

&

& meres estoient maquereaux de leurs filles, & les maris de leurs femmes: chose du tout estrange & vilaine. Parquoy Prof. liu. 2. il a falu qu'en fin elle ait esté saccagee, & mise en extreme ruine & desolatiõ, comme il auoit esté predict par les Prophetes. De quoy on voit encores les apparences, Paul tou. Tome 2. liure 33. es grandes mazures & ruines des vieux murs & antiques bastimens qui en sont seulement restees.

Entre les villes maritimes & de renom pour le train de la marchandise, Tyr a esté anciennement en grand bruit. Car là estoit le trafic des marchans de toutes regions, comme de la Palestine, de Syrie, d'Egypte, de Perse & d'Assyrie. Ceux de Tharsis y apportoyent le fer, le plomb, l'estain & l'argent: les Syriens l'escarbou- Ezech. 27. cle, l'escarlate, la broderie, le fin lin, le coral & la perle: les Iuifs du miel, de l'huile, de la raisine, du fer, de la casse & de la canelle. Les Arabes y amenoyent des agneaux, des moutons & des cheureaux. Et les Sabeens y apportoyent toutes drogues exquises, or & pierres precieuses. Au moyen dequoy s'estant la ville enrichie & deuenue merueilleusement opulente par fraudes & tromperies, & s'estant esleuee en orgueil, & plongee en toutes delices,

Sabell. & voluptez, elle a esté finalement par vne iuste punition de Dieu saccagee, & tellement ruinee, qu'aujourd'hui elle n'est plus.

Thucyd. Autāt en est-il auenu à Sidon, & le semblable à ceste tant riche & renomée ville de Corinthe, où iadis pour la commodité de la mer estoit le commerce de l'Asie & de l'Europe. Par son orgueil & par la corruption de ses mœurs, & ayant aussi mesusé des dons & graces de Dieu spirituelles, elle a encouru ceste peine, c'est qu'apres auoir esté vne fois entierement rasée & mise en cendres par les Romains, & depuis ayant esté remise au dessus, elle a esté toutesfois reduite en vn si bas estat, que ce n'est plus rien de ce qui reste, au prix du temps passé.

Eutrop.
Oros. li.
vres.

Quant à Athenes, elle a esté florissante & de grand renom entre toutes les villes de la Grece, mesme pour la philosophic: à raison dequoy on y accouroit de toutes parts, comme à la fontaine de science, & qui estoit comme l'vniuersité & l'escole de tout le monde. De là aussi les Romains ont bien voulu puiser leurs loix, tant ils ont eu en estime la police & conduite de ceste ville. Maintenant elle n'est plus ce qu'elle a esté.

La condition de Carthage n'a pas esté meilleure, laquelle ayant eu la domination de toute l'Afrique, & qui par armes a fait teste beaucoup d'annees aux Romains, en fin toutesfois elle a esté par iceux entierement destruite. Auquel malheur elle est tresbuchee par ses propres discordes & diuisions. Ne se pouans plus defendre les habitans ils furent contrains de se rēdre à la discretion de l'ennemi. Les femmes sortirent les premieres en nombre de xxv.M. & les hommes apres faisans xxx.M. toute laquelle multitude de poures captifs fut vendue, reseruez quelques vns des principaux. On mit le feu par toute la ville, laquelle brula durant l'espace de dix-sept iours sans cesser, & puis fut entierement rasee. Vray est que depuis elle a esté rebastie & reedifice: & derechef aussi a elle esté ruinee, tellemant qu'on n'y void au iourd'hui que de vieilles ruines. Ainsi en est-il de plusieurs autres villes, desquelles on peut dire ce qui a esté dit de Troye, qu'il y a des guerez & des champs, où elles ont esté iadis.

Oros.
Eutrop.

Eutrop.

La ville de Numance en Espagne ne pouant plus tenir cōtre les Romains apres auoir soustenu long temps le siege, fait

plusieurs saillies, & mourans de faim les pources citadins, comme desesperez s'estas tous enfermez dedans, ils mirent le feu par tout, & se bruslerent eux mesmes entierement: ne laissant à leurs ennemis que des cendres, ainsi que ceux de Sagunte auoyent fait parauant à Annibal.

Tit. Liue

C'est chose esmerueillable & de grand estonnement, que cete ville tant superbe, qui a leué la teste par dessus toutes les autres, avec la domination de tant de peuples, & laquelle Lactance & saint Hierome & S. Augustin appellent Babylone, ait esté si abaissée & reduite en vn si pource & si petit estat, que d'auoir serui de proye à plusieurs nations. Les Visigots l'ont faccagee par deux fois: les Herules l'ont occupee: les Ostrogoths l'ont tenue: les Vadales l'ont ruinee & deparce: les Lombards l'ont trauaillee: les Grecs l'ont pillée: & d'autres aussi l'ont chastiee, n'attendant plus la Sodome & Gomorre, qu'à receuoir la coupe de l'indignation du Tout puissant, pour trebucher en extreme & horrible desolation.

CHAP.

Des punitions communes à toutes gens, à cause de leurs iniquitez.

TEls & semblables exploits de l'ire de Dieu doiuent seruir d'auertissement & d'instruction à tous pour se garder de faire mal, & auoir en horreur le peché, puis qu'il produit des fruiets si aigres & si amers. Car quoy que les deportemens des mal-uiuans leur semblent estre beaux & bons, si est-ce qu'il y a des espines & des laqs en leur voye, pour les attraper & pi- Prou. 22. quer iusques au sang, apres qu'ayans esté appastelez par la friandise deceuable de leurs concupiscences, ils se font quelque temps esgayez en leurs delices & voluptez & autres meschantes affections. Au lieu de leurs plaisirs & esbats ils feront en peine & tristesse: leur ris, leur ioye, leur pompe, leur magnificence & gloire sera changee en plusieurs tourmens & douleurs, en dueil & en pleurs, en opprobre, ignominie, cōfusion & malheur perdurable. Que si Dieu n'espargne point les grâdes citez, les empires, les monarques & tāt de princes en leurs obstinez mesfaits: non plus espargnera-il les villetes, bicoques, bourgs & villages, & ceux de bas estat, quand ils

l'auront prouqué à courroux par leurs
 offenses & iniquitez. Car il est tousiours
 d'une mesme nature, tousiours semblable
 à foy, Dieu faisant iustice & iugement sur
 la terre, Dieu qui n'aime point meschan-
 ceré, avec lequel le mauuais ne peut habi-
 ter, & les fols ne peuuent confister deuant
 ses yeux. C'est lui qui hait tous ceux qui
 sont ouriers d'iniquité, & qui destruit les
 menteurs, & qui a en abomination les
 trompeurs, les desloyaux, les periures &
 les meurtriers. Et comme enuers lui il
 n'y a aucune acception de personnes, il
 n'y aura nul aussi de quelque condition &
 qualité qu'il soit, soit grand ou petit, riche
 ou poure, noble ou roturier, qui se puisse
 exempter de la fureur & indignation d'i-
 celui, s'il se plaist & cōtinue en ses pechez.
 Car cōme dit S. Paul il y a tribulatiō & an-
 goisse sur toute ame d'hōme faisant mal.

Or selon que les hōmes offensent, Dieu
 aussi par ses tres-iustes & admirables iu-
 gemens les punit diuersement, les vns en
 vne maniere, les autres en vne autre.
 Quelquesfois il les chastie vn à vn, quel-
 quesfois tous ensemble, par orages & té-
 pestes tant sur mer que sur terre: par fou-
 dres & par gresse, par deluge d'eaux, inon-
 dation & desbordement de riuieres, &
 mesme

mesme de la mer: par feux aussi & embrasemens, ausquels on ne peu remedier: estans le ciel & la terre & tous les elemens armez d'une force inuincible pour faire vengeance de ceux qui lui sont rebelles. Souventesfois aussi il frappe le monde (comme il en est bien digne) des fleaux accoustumez, a sauoir de guerre, de famine & de pestilence, qui sont signes apparens de sa fureur, selon les menaces qui en sont faites en la Loy. Dequoy font demōstrance les grandes desconfitures, le cruel carnage & l'horrible desolation & mortalité qui en auiennent.

Or si pour quelque temps Dieu differe la punition des meschās, ce n'est que pour attendre le comble de leurs forfaits, & les rendre tant plus inexcusables, quād par sa benignité & longue patience les ayant conuiez & appellez à repentance, eux au contraire s'obstinent & s'endurcissent davantage en leurs vices & rebellion, se faisant vn amas de l'ire de Dieu sur leurs testes pour en estre tant plus griefuement accablez. Ainsi la vengeance de Dieu marche le petit pas (comme dit Valer. Max.) afin de redoubler & agrauer la peine pour le retardement du supplice.

*Que les plus grieues peines sont reservees
en l'autre monde pour les
meschans.*

QVoy qu'il en soit, il est tout certain que les plus grandes & les plus horribles punitions sont apprestees aux iniques & mal-uinans apres ceste vie. Durant laquelle combien qu'ils semblent estre pour quelque temps bien à leur aise, & auoir tous leurs plaisirs & passe-temps: si est-ce toutesfois qu'ils sont tousiours en vne perpetuelle prison, en obscurité de tenebres, liez & enchainez de leurs malesices, & bien souuent gehennez & bourrelez par leur propre conscience, chargee d'vne infinité de forfaits, sentans leur enfer approcher. En ceste peine aucuns languissent avec chagrin, crainte, frayeur & espouuamment, trauaillez d'vne inquietude insupportable, & agitez par vn horrible desespoir, iusques à ce que par la mort ils soyent attirez à leur dernier supplice. Lequel n'est point de quelque duree de temps pour prendre quelque fin, mais est eternal & perdurable, & en l'ame & au corps: au corps di-ie, apres la resurrection des morts. Car c'est chose iuste, que

que ceux qui ont tant offensé & deshonoré Dieu en leurs corps en ce monde, soyent punis aussi en iceux en l'autre siecle d'un tourment perdurable à tout iamais. Duquel quand il est fait mention en l'escriture sainte, pour en declarer quelque chose selon la capacité des hommes, il est nommé gehenne, tenebres, enfer, où il y a pleur & grincement de dents. Il est aussi nommé feu eternal, estang de feu & de soulfre, qui est préparé au diable & à tous les siens. Combien mal-heureux est l'estat de ceux-ci, nostre Seigneur le donne bien à entendre en la personne du mauuais riche, lequel ayant eu ses plaisirs & delices en ceste vie sans aucune pitié des pources, est apres la mort és tourmens en enfer, bruslant en la flamme, où il ne peut receuoir aucun allegement en son mal. Quelque punition dôques que les meschâs ayent auant que mourir, ils ne sont pas quittes pourtât. Il faut encores qu'ils viennēt au lieu qui leur est destiné, pour receuoir le surplus du payement qui leur est deu. Car que seroit-ce, si vn meschât & cruel tyran qui aura perpetré plusieurs grands & enormes maléfices, & aura meurtri, ou fait massacrer vne infinité de gens de bien, n'auoit autre punition que d'estre tué, ou de souffrir quel-

Matt. 5.
11. 22. 25.
Apoc. 20

Luc. 16.

que peine & langueur en mourant ? Telle peine seroit-elle à l'equipollent de tant de forfaits commis ? Si donc il y a de ces malheureux qui endurent quelque chose en ce monde, ce n'est que comme vn petit eschantillon & vne monstre des peines & tourmés qui leur sont apprestez apres leur mort. Partant il auient quelquestois, que sans souffrir ici aucune peine de leurs mesfaits, ils s'en vont de ce monde en l'autre comme tout doucement. Mais c'est pour y estre tant plus estrangement tourmentez. Aucuns ne considerans point ceci, & ne iettans pas la vuë de leur entendement plus loing que le regard de leurs yeux charnels peut penetrer, sont tombez en ceste fole pensèe, d'estimer qu'il n'y auoit point de iustice ni de iugemēt au ciel, voyans la posterité des meschans au respect de la condition des bons & innocēs. Mesmes à aucuns sainctes personages telle tē-
tation est venue au deuant, cōme à Iob & à Dauid, quand ils ont pensē à l'estat des iniques & mal-viuens, qui sont en ce monde tant à leur aise, & qui prennent si bien tous leurs plaisirs & esbats: esquels ils enuieillissent, pour estre portez au sepulcre cōme en dormāt. Là dessus ils se sont trouuez aucunement empeschez & perplex,
iufques

Iob. 12. &
21.
Pŕe. 73.

iusques à ce qu'ayans esté instruits & pris resolution de la Parole de Dieu, ils ont considéré la fin & l'issue des meschâs, & la perdition eternelle qui leur est apprestee, & la quelle ils ne peuuent nullement euitter. Par ainsi il auient qu'aucuns forfaits (côme dit S. Augustin) ont leur punitiõ en *Epist. 54.* ce mode, afin que par ce moyé la Prouidence de Dieu soit micux cognue: aucuns aussi & plusieurs sont reseruez pour estre punis en l'autre, afin qu'on sache qu'il y a vn iugement auenir.

CHAP. XLV.

*Que les afflictions des iustes en ce mode
sont bien differentes des punitions
qui auiennent aux mes-
chans.*

Q Voy que ce soit, il faut que les iniques & peruers sentent la feueur de l'ire de Dieu, à cause de leur outrecuidance & rebellion, par laquelle ils le prouoquent & irritent iournellement. Et combien que ceux qui craignent Dieu, & qui se gardent de faire mal, & mettent peine de viure paisiblement, soyent le plus souuent pirement traittez ici bas, que les

autres, estans exposez à vn million d'ou-
 trages, opprobres & cruautez : & soyent
 comme brebis destinees à la boucherie, les
 vns massacrez, les autres pendus, les autres
 decapitez, les autres iettez au feu, ou en
 l'eau, ou autrement mis à mort : tant y a
 neantmoins que leur condition est bien
 autre que celle des mal-uiuans & iniques :
 d'autant que toutes leurs souffrances &
 aduersitez sont benites de Dieu, qui les
 tourne à leur profit & auantage, suyuant
 ce que dit Sainct Paul : *Que toutes choses*
 Rom. 8. aident en bien, à ceux qui aiment Dieu.
 Car quelque tribulation qui leur auienne,
 ils ne peuuent estre separcz de la dilection
 que Dieu leur porte, lesquels il aime touf-
 iours en son Fils bien aimé Iesus Christ.
 Soit donc que Dieu les visite à cause de
 leurs fautes (car il n'y a nul qui ne peche)
 ce leur est vn chastiment paternel pour
 leur correction & amendement. Soit qu'il
 les exerce, ainsi que Iob, par diuerses affli-
 ctions, c'est pour faire preuue de leur foy
 & de leur patience, afin qu'ils soyent tant
 mieux purifiez, comme l'or en la fournai-
 se, & seruent d'exemple aux autres. Si c'est
 pour la verité de l'Euangile qu'ils endu-
 rent, ils sont bien heureux, entant qu'ils
 sont faits conformes à l'image du Fils de
 Dieu

Dieu, pour estre aussi participans de sa gloire. Car ceux qui souffrēt avec lui, sont asseurez de regner aussi avec lui. De là viēt qu'au milieu de leurs oppressions, au milieu des tourmens & des feux & des flammes, estans consolez & fortifiez par l'Esprit de Dieu, ils se resiouissent, pour l'esperance qu'ils ont du repos bien heureux & de la couronne incorruptible de gloire, qui leur est preparee es cieux: Les mechans au contraire se voyās accablez sous la ruine des maux que leurs iniquitez & malefices ont attirez sur eux, grincēt les dents, se despitent, & murmurent contre Dieu, & le blasphemēt, & comme malheureux se desesperent à leur totale perdition. Il y a donc grande difference entre la peine des vns, & des autres. Car l'une est à honneur & à vie, l'autre est avec opprobre & confusion. Et tout ainsi que ce n'est pas le supplice & le tourment qui fait le martyre, mais la bonne cause: aussi ne rend-il pas coupable ne criminel, & ne charge point d'ignominie ceux qui en sont affliges iniustement. Mais les malins & pervers iustement tourmentez par leurs enormes forfaits, sont flestris d'infamie & deshonneur, qui ne peut nullement estre effacé.

Que toutes gens donques apprenent à se garder de mal faire, & à se contenir en quelque modestie & integrité de vie, puis que par les fleaux & grandes punitions dont le monde est ordinairement battu, l'ire de Dieu se monstre clairement du ciel sur toute l'impieté & iniustice des hommes, pour perdre & consumer tous ceux qui lui seront rebelles. Pensez à ceci vous tous habitans de la terre, grâds & petis & de quelque estat & condition que vous soyez. Si vous estes forts, puissâns & redoutables, sachez que Dieu est plus grand que vous, car il est tout-puissant: il est plus terrible & plus à craindre & à redouter. Quelque part que vous soyez, il est toujours par dessus vous, pour vous abbatre, ietter & renuerser en bas, rompre, froisser, casser & briser ainsi que pots de terre. Il a la foudre, le feu & le glaiue sanglant en sa main pour vous foudroyer, consumer, tailler en pieces & vous perdre entièrement. Son ciel vous menace d'enhaut, & la terre d'embas, que vous foulez, branslant sous vos pieds, preste à vous vomir, exterminer, ou engloutir au plus creux de son ventre. Bref tous les elemens & les autres creatures vous regardent de trauers, & vous sont aduersaires, si vous ne craignez

gnez celui qui est vostre Createur, vostre maistre & Seigneur, duquel vous tenez vos grâdeurs sceptres & couronnes. C'est ^{Esa. 40.} lui qui reduit (quand il lui plaist) les Princes à rien, & fait les gouverneurs de la terre comme chose vaine. Laissez donc pour vostre bien, honneur & repos, & des vôtres le train accoustumé du monde mauvais & corrompu, & vous submettez à l'obeissâce de la Loy de Dieu & de son saint Euangile, craignans la iuste vengeance qui est apprestee contre tous ceux qui feront le contraire. Car c'est chose horrible de ^{Heb. 10.} cheoir és mains de Dieu vivant.

Vous qui portez honneur & reuerence à Dieu, soyez tant plus incitez à l'aimer, à lui obeir, à faire tousiours sa volonté suyuant ses commandemens, pour le glorifier : attédans la bien-heureuse esperance, qui nous est gardee és cieux par Iesus Christ nostre Seigneur.

F I N.

K. iij.

DES LIV. DE DIEU. 110
RECUEIL DES PRIN-
CIPALES MATIERES

contenues en chasque
chapitre.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. Combien est grande la corrup-
tion & peruersité du monde present. pag. 1.

II. Quelle est la cause du grand desborde-
ment des vices de maintenant. 4

III. Que les grands ne voulans point estre
repris, ne peuuent euitter la correction, qui se
fait par la main de Dieu. 7

IIII. Que la iustice de Dieu se monstre
plus euidentement sur les grands, que sur les
autres, & pourquoy. 10

V. Que par la Loy de Dieu & de nature
tous hommes sont inexcusables en leurs offen-
ses. 13

VI. Que les plus grands monarques doi-
uent estre suiets à la Loy de Dieu, & par con-
sequent aux loix humaines & de nature. 18

VII. Quelle punition est aduenue à Pharao
Roy d'Egypte, pour auoir peché contre le pre-
mier commandement de la Loy de Dieu. 28

VIII. Plusieurs Rois & peuples desfaits
destruits pour semblable peché que dessus. 32

T A B L E.

IX. Suite d'exemples conformes aux precedens.	34
X. Autres exemples semblables.	37
XI. Des Rois qui ont estrange-ment affligé les Iuifs en haine de la Loy de Dieu & de son service, du temps des Machabees.	40
XII. De ceux qui ont persecuté le Fils de Dieu & son Eglise.	45
XIII. Des Iuifs qui ont persecuté le propre Fils de Dieu nostre Seigneur Iesus Christ.	55
XIIII. De ceux qui de nostre temps ont persecuté l'Euangile en la personne des fideles.	59
XV. Autres exemples de mesme sujet.	67
XVI. Des Apostats & reuoltez, trebuchans par infirmité & crainte.	74
XVII. Des Apostats volontaires.	82
XVIII. Des Apostats malicieux, & qui sont grandement coupables.	88
XIX. Des Apostats les plus coupables.	98
XX. Des heretiques.	III
XXI. Des hypocrates.	115
XXII. Des magiciens & enchanteurs.	124
XXIII. De ceux qui par outrecuidance ont voulu usurper l'honneur deu à Dieu.	141
XXIIII. Des Epicuriens & atheistes.	162
XXV. De ceux qui par idolatrie ont peché contre le second cōmandement de la Loy.	172
XXVI. Grands maux suruenus en la Chre-	

T A B L E.

<i>stienté par l'idolatrie.</i>	179
XXVII. <i>De ceux qui ont brouillé & corrompu le service de Dieu par leurs inuentions, & qui ont voulu alterer, ou ont troublé l'ordre de l'Eglise.</i>	184
XXVIII. <i>Des periures.</i>	189
XXIX. <i>Des blasphemateurs.</i>	202
XXX. <i>De ceux qui en maugreant & reniãt Dieu, se donnent au diable.</i>	207
XXXI. <i>De ceux qui profanent le iour du repos.</i>	213

L I V R E S E C O N D.

CHAP. I. <i>Des rebelles & malins enuers leurs peres ou meres.</i>	217
II. <i>Des rebelles à leurs superieurs.</i>	228
III. <i>De ceux qui temerement se sont esleuez contre leurs superieurs à cause des subfides, ou autres telles charges.</i>	230
IIII. <i>Des meurtriers.</i>	336
V. <i>Suite d'exemples conformes aux precedens.</i>	244
VI. <i>Autres exemples semblables.</i>	260
VII. <i>Autres exemples memorables.</i>	272
VIII. <i>De quelques parricides, meurtriers de leurs peres ou meres.</i>	280
IX. <i>De ceux qui sont meurtriers de leurs suiets.</i>	283
X. <i>De</i>	

T A B L E

x. De ceux qui sont sanguinaires & des-loyaux.	292
xi. De quelques Roines meurtrieres.	299
xii. De ceux qui sans necessité entrent en bataille.	302
xiii. De ceux qui se plaisent par trop à voir des cruantez.	306
xiiii. De ceux qui sont par trop rigoureux inhumains.	311
xv. Des paillards.	316
xvi. Des paillards forceurs.	320
xvii. Suite des punitions contre les paillards.	324
xviii. Que les bourdeaux ne doivent estre soufferts parmi les Chrestiens.	327
xix. Des paillardises qui se font sous ombre de mariage.	333
xx. Du mariage, & de ceux qui se mariet à autres qu'ils ne doivent.	336
xxi. Des Mariages incestueux.	341
xxii. Des adulteres.	346
xxiii. Suite d'exemples conformes aux precedens.	354
xxiiii. Autres exemples de mesme argument.	366
xxv. De ceux qui sans cause font diuorce de mariage.	372
xxvi. De ceux qui sont cause des diuorces illegitimes, & qui les authorisent.	378

T A B L E.

XXVII. Des paillards inestueux.	381
XXVIII. Des effeminez Sodomites & de tels autres monstres.	383
XXIX. Combien la cupidité & luxure est pernicieuse.	389
XXX. Des atouchemans illicites, & de foiesueté gloutonie & yrognerie, & des danses, & autres telles dissolutions.	392
XXXI. Des larrons & ranisseurs.	407
XXXII. Des charges excessives sur le peuple.	414
XXXIII. De ceux qui ont esté trop rudes & intolerables à leurs suiets par exactions ou rapines.	419
XXXIIII. De ceux qui par armes ont rani ou voulu raniir les biens ou les terres d'autruy.	425
XXXV. Des larrons usuriers.	447
XXXVI. Des larrons ioueurs de dez & de cartes.	449
XXXVII. De ceux qui ont esté du tout meschans.	451
XXXVIII. Suite d'exemples de mesme argument.	467
XXXIX. Que les Rois doivent tenir la main au fait de la iustice, pour la correctio des mauuaises mœurs.	486
XL. De ceux qui n'ont tenu conte de punir les malfaitteurs & ne se sont souciez de l'estat du	

T A B L E.

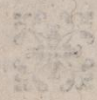
<i>du peuple.</i>	493
x L I. <i>Que de tout temps les bons & vertueux Princes ont esté bien rares.</i>	489
x L I I. <i>Que les plus grandes villes ne sont point exemptes de punition en leurs iniquitez.</i>	502
x L I I I. <i>Des punitions communes à toutes gens, à cause de leurs iniquitez.</i>	509
x L I I I I. <i>Que les plus griesues peines sont reseruees en l'autre monde pour les meschans.</i>	512.
x L V. <i>Que les afflictions des iustes en ce monde sont bien differentes des punitions qui auiennent aux meschans.</i>	515

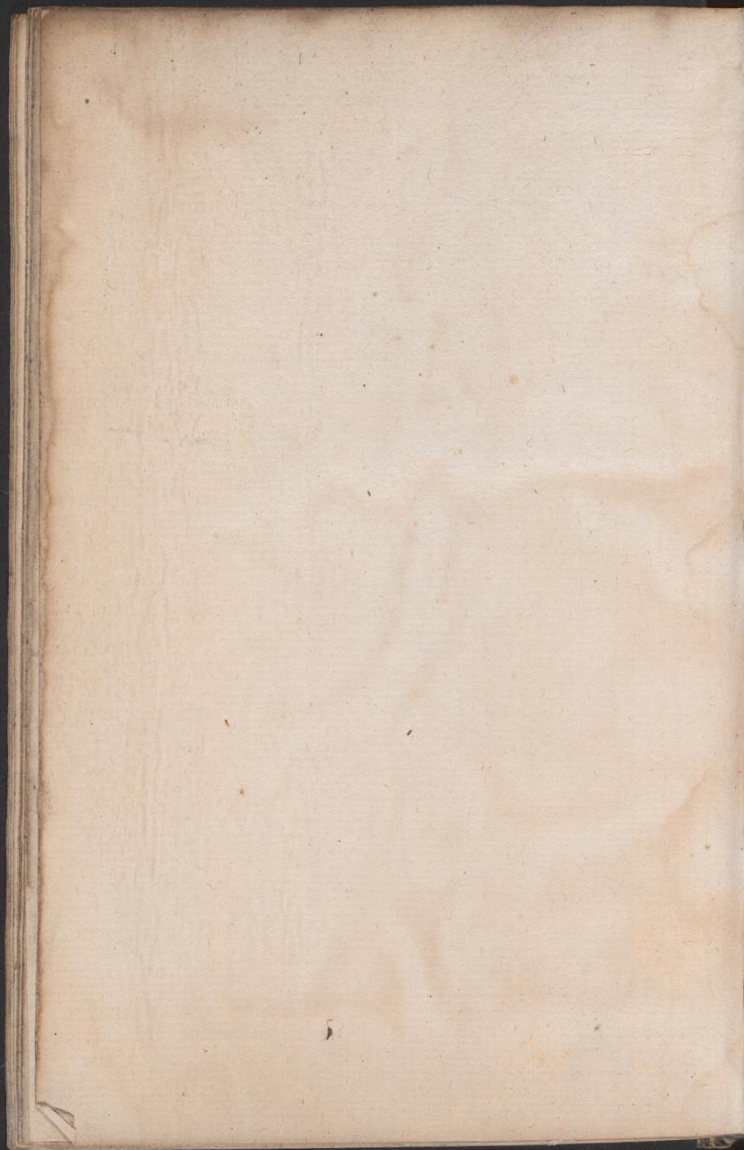
F I N.

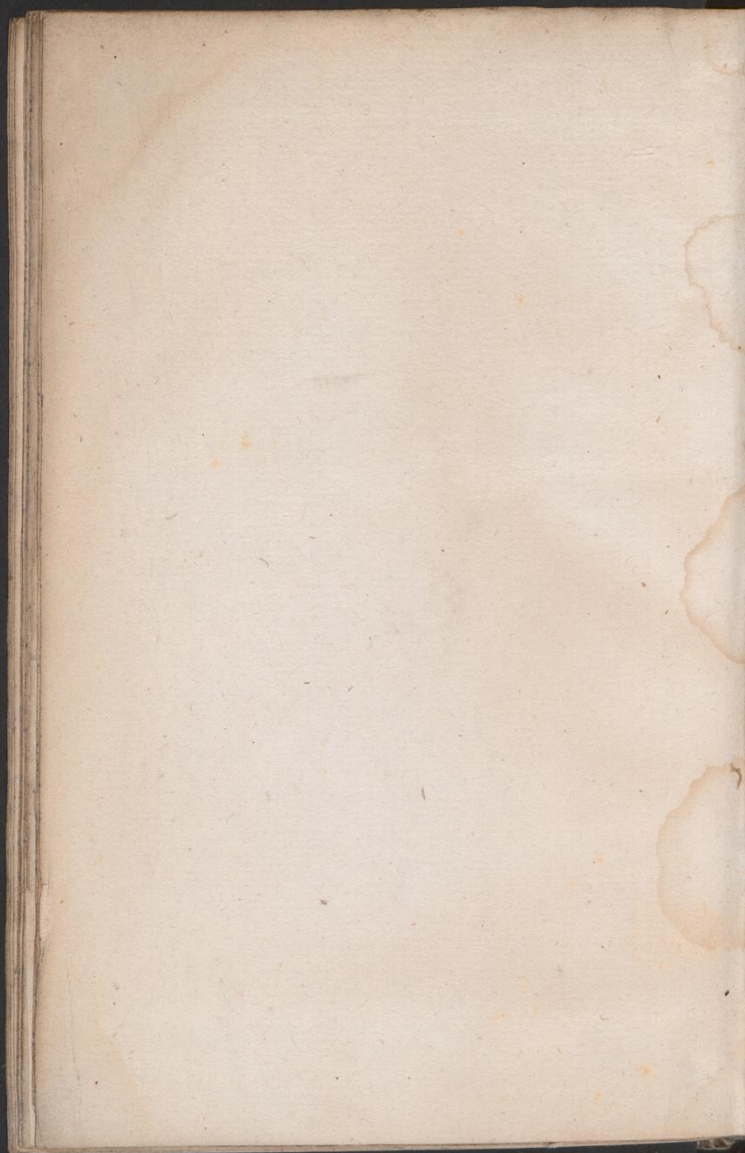


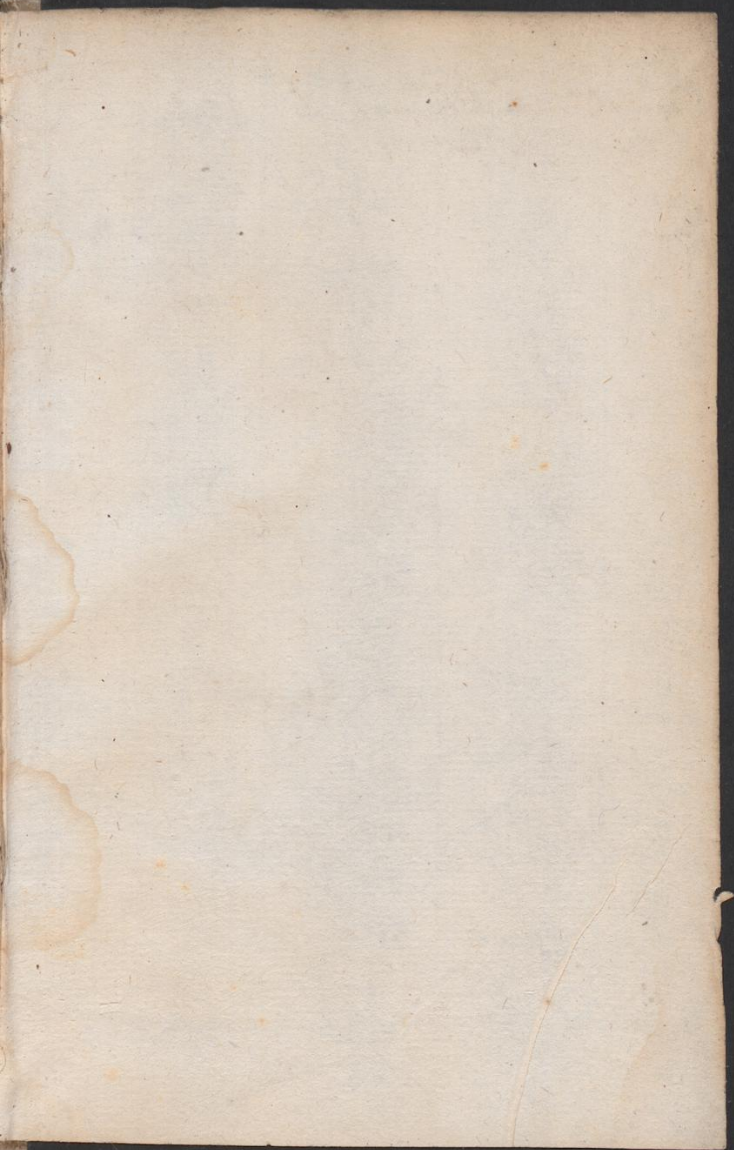
Chap. I. De la nature de l'homme. 101
 Chap. II. De la formation de l'homme. 102
 Chap. III. De la vieillesse de l'homme. 103
 Chap. IV. De la mort de l'homme. 104
 Chap. V. De la resurrection de l'homme. 105
 Chap. VI. De la vie future de l'homme. 106
 Chap. VII. De la gloire de l'homme. 107
 Chap. VIII. De la punition de l'homme. 108
 Chap. IX. De la grace de l'homme. 109
 Chap. X. De la charite de l'homme. 110
 Chap. XI. De la patience de l'homme. 111
 Chap. XII. De la modestie de l'homme. 112
 Chap. XIII. De la simplicité de l'homme. 113
 Chap. XIV. De la pureté de l'homme. 114
 Chap. XV. De la sobriété de l'homme. 115
 Chap. XVI. De la tempérance de l'homme. 116
 Chap. XVII. De la chasteté de l'homme. 117
 Chap. XVIII. De la continence de l'homme. 118
 Chap. XIX. De la chasteté de l'homme. 119
 Chap. XX. De la chasteté de l'homme. 120

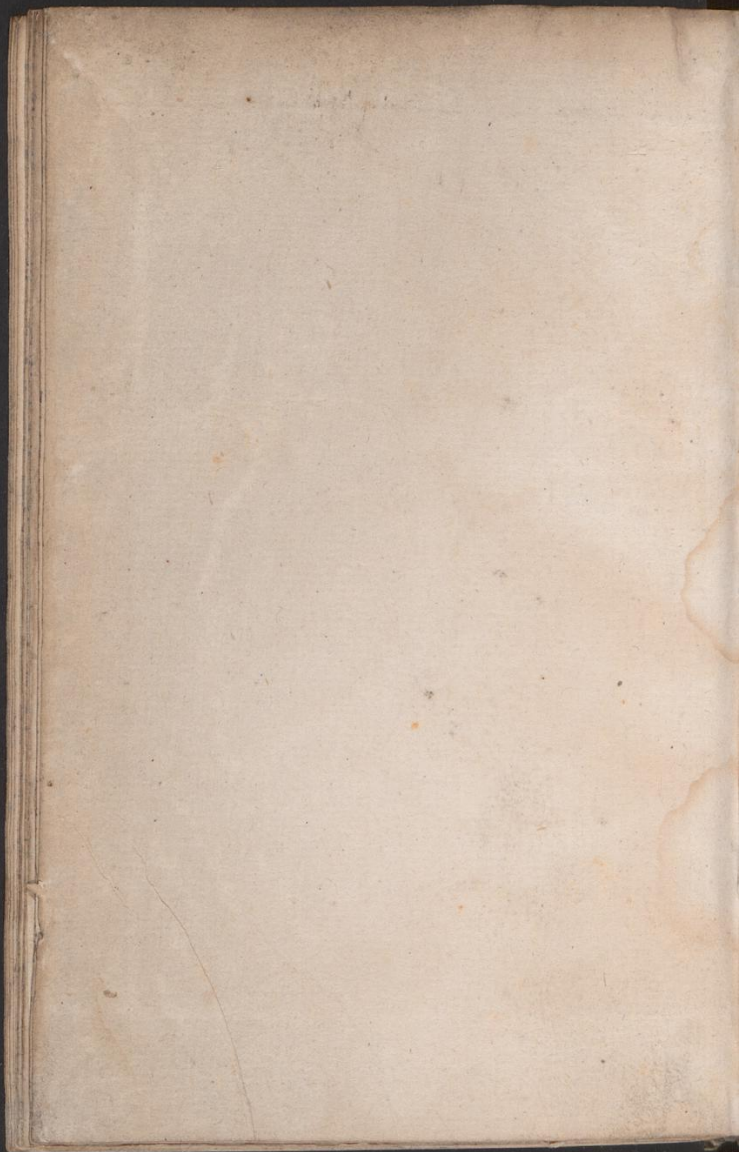
F. I. M.











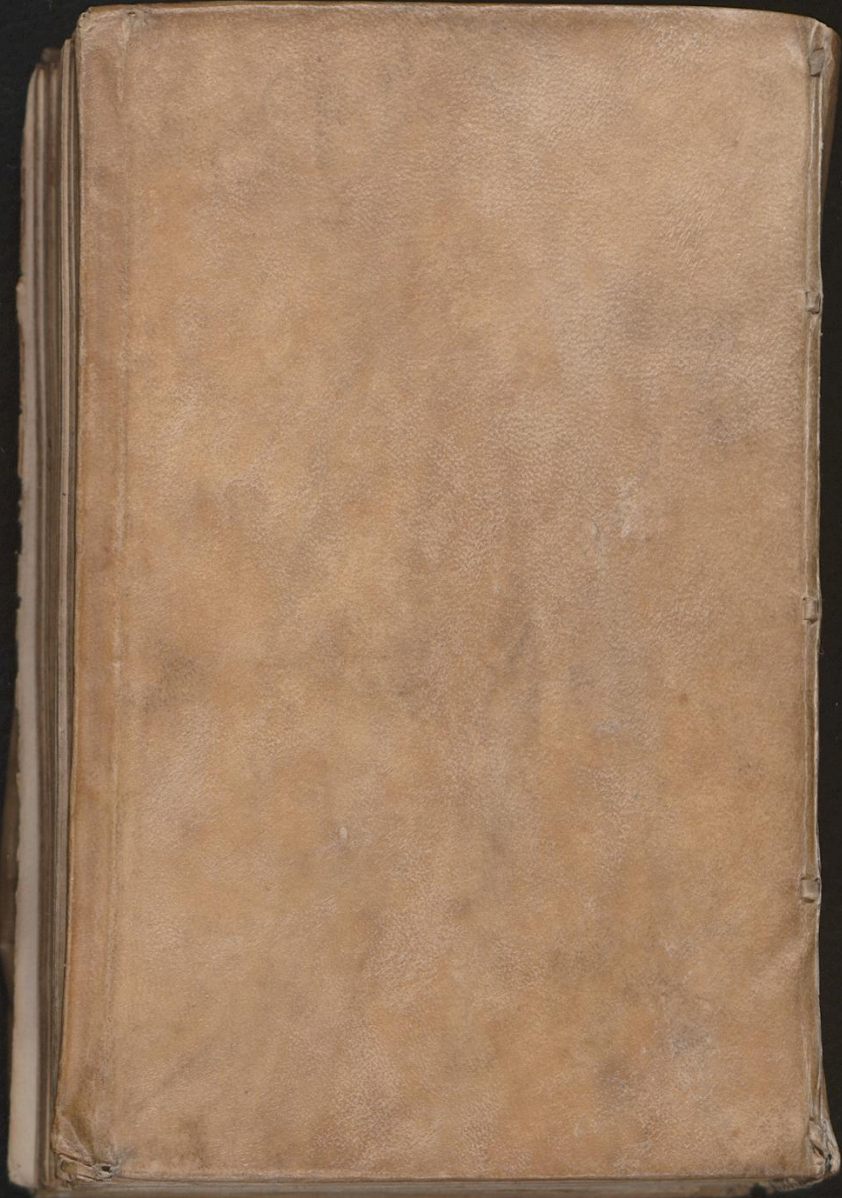
R. The Race 1/10

Spiral

179

1 Guillaume Tell 445

Bc 3216.



J. CHASSANION

—
HISTOIRES
MÉMORABLES



Bc
3216

